

# Livre 3 | 3.3 VOLET PAYSAGER DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

**Commune de Saint-Souplet  
Département du Nord (59)**

**Maître d'Ouvrage :  
SAS du Parc Eolien de Saint-Souplet**

**Bureau d'étude :  
ATER Environnement**

Chez EDF RENOUVELABLES FRANCE  
Coeur Défense - Tour B  
100 Esplanade du Général De Gaulle  
92932 Paris La Défense Cedex

38 rue de la Croix Blanche  
60 680 GRANDFRESNOY



**Demande d'Autorisation Environnementale  
Avril 2019**



# PROJET ÉOLIEN DE SAINT-SOUPLET

## *VOLET PAYSAGER*

AVRIL 2019

**Les auteurs de ce document sont :**



**Contrôle qualité : Pauline LEMEUNIER (ATER Environnement)**

# PRÉFACE

Il n'est pas possible, ni souhaitable, de prendre une attitude de protection des paysages, au sens classique du terme. Il faut au contraire chercher à réussir un **aménagement du paysage**, c'est-à-dire engager des « *actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages* », comme y invite la Convention européenne du paysage.

Dès lors, l'implantation d'éoliennes doit s'inscrire dans une démarche d'aménagement du paysage et non pas de protection. La question n'est pas « *comment implanter des éoliennes sans qu'elles se voient ?* », mais « *comment implanter des éoliennes en produisant des paysages de qualité ?* ».

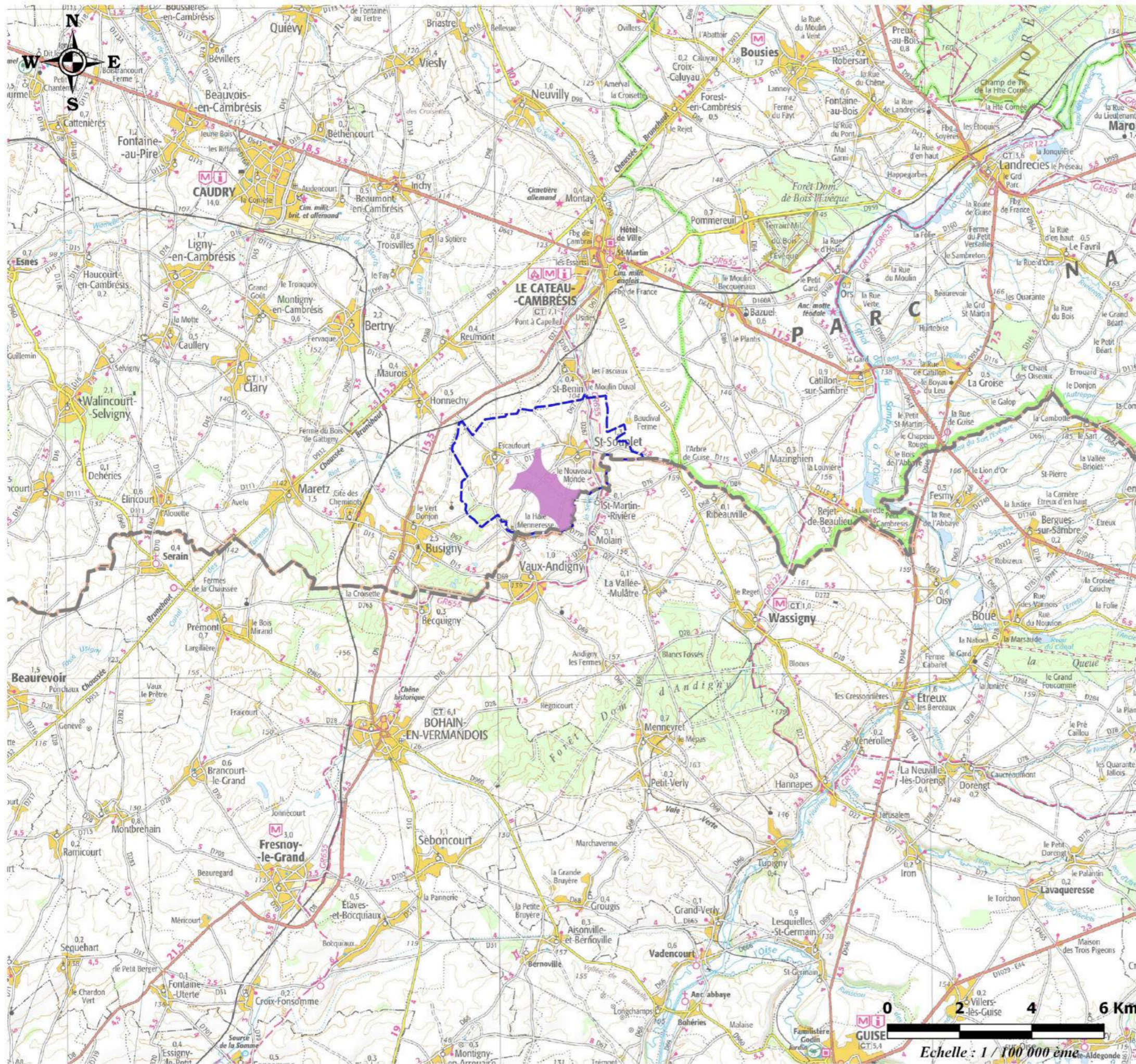
Dans le cadre de l'implantation d'un parc éolien, cette étude d'impact ne doit donc pas être regardée comme un catalogue de contraintes sur un projet, mais plutôt comme une aide au dit projet.

*Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable  
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (2005)*

Cet extrait du *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens* actualisé en 2010 évoque avec force l'étendue des enjeux de paysage qui concernent un projet éolien. Dans cette perspective, l'objectif de cette étude n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages.

Ce document a pour objet l'étude du paysage et du patrimoine dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur le territoire de la commune de Saint-Souplet Escaufourt. Le projet se situe dans le département du Nord (59). Les aires d'étude sont quant à elles situées à l'intersection de deux départements, appartenant à la région Hauts-de-France : le Nord (59) et l'Aisne (02). Il est éloigné de 25 kilomètres de Cambrai (59), de 29 kilomètres de Saint-Quentin (02), de 39 kilomètres de Maubeuge (59) et d'un peu plus de 70 kilomètres de Lille (59).

Le volet paysager est réalisé conformément au *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens* (actualisé en 2017).



# Localisation géographique

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

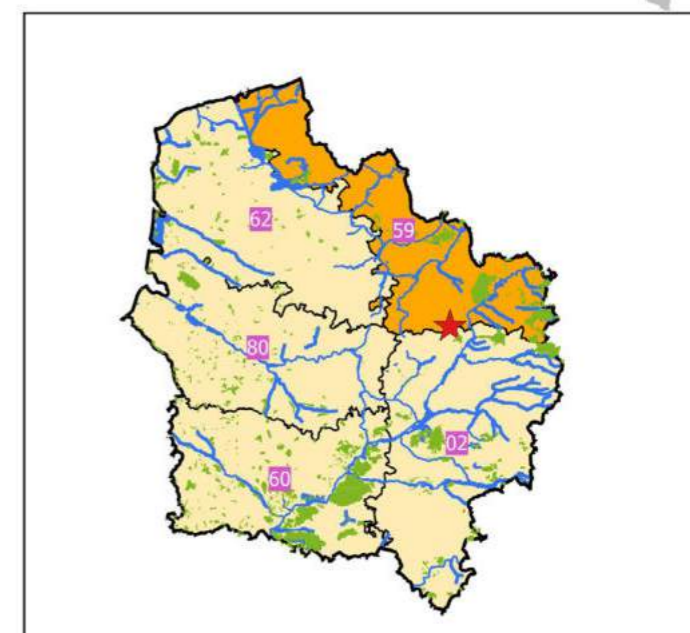
Sources : Scan100®, Route500® et BD Carthage® ©IGN - Copie et reproduction interdites.

## Légende :

- Zone d'Implantation du Projet
- Localisation du projet

## Limites administratives :

- Limite communale
- Limite départementale



# TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 : ÉTAT INITIAL</b>	<b>9</b>	<b>PARTIE 2 : VARIANTES</b>	<b>149</b>
<b>1 DÉMARCHE &amp; AIRES D'ÉTUDE</b>	<b>10</b>	1 REFLEXIONS PREALABLES	150
1.1 Démarche	10	2 PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES	151
1.2 Aires d'étude	10	3 VARIANTE 1	152
1.3 Contexte paysager et visibilité des éoliennes : parc du Plateau d'Andigny	15	4 VARIANTE 2 RETENUE	153
<b>2 CADRAGE ET CHOIX DU SITE</b>	<b>16</b>	Photomontages comparatifs	155
2.1 Le SRE de la région Nord-Pas-de-Calais	16	Tableau de synthèse des comparaisons de variantes	188
2.2 Le STE du Cambrésis	20	<b>PARTIE 3 : EFFETS DU PROJET</b>	<b>191</b>
2.3 Le SRE de la région Picardie	21	1 ZONES D'INFLUENCES VISUELLES ET SATURATIONS	193
2.4 Le contexte éolien	25	1.1 Méthodologie	195
<b>3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE</b>	<b>27</b>	1.2 Critères d'analyse	195
3.1 Relief, hydrographie et géologie	29	1.3 ZIV du parc éolien de Saint-Souplet	197
3.2 Contexte paysager : coupes générales	30	1.4 Méthodologie de la saturation visuelle	198
3.3 Les unités paysagères	33	1.5 Analyse de la saturation visuelle des bourgs à proximité du projet	200
3.4 Perception depuis les principaux axes de communication	55	1.6 Conclusion de la saturation visuelle	211
3.5 Perception depuis les bourgs	59	2 CHOIX DES POINTS DE VUE	213
3.6 Perception depuis les sentiers de randonnée	65	2.1 Choix des photomontages	215
3.7 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	69	2.2 Présentation des photomontages	215
3.8 Enjeux pour l'aire d'étude éloignée	74	2.3 Méthodologie de prise de vue et de réalisation des photomontages	218
<b>4 AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>79</b>	3 IMPACTS DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	221
4.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	81	4 IMPACTS DE L'AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE	249
4.2 Perception depuis les principaux axes de communication	83	5 IMPACTS DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	287
4.3 Perception depuis les bourgs	86	6 IMPACTS DE L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE	327
4.4 Perception depuis les sentiers de randonnée	91	7 EFFETS CUMULÉS	377
4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	95	7.1 Analyse des effets cumulés	381
4.6 Enjeux pour l'aire d'étude éloignée	100	7.2 Critères d'analyse	381
<b>5 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE</b>	<b>105</b>	7.3 Synthèse des effets cumulés	389
5.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	107	8 SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET	391
5.2 Perception depuis les axes de communication	109	<b>PARTIE 4 : INTÉGRATION ET MESURES</b>	<b>393</b>
5.3 Perception depuis les bourgs	110	1 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	394
5.4 Perception depuis les sentiers de randonnée	117	2 INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES AU PARC	394
5.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	119	3 MESURES DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	394
5.6 Enjeux pour l'aire d'étude intermédiaire	122	3.1 Aménagement d'un chemin de randonnée pédagogique	394
<b>6 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE</b>	<b>127</b>	3.2 Les espaces dédiés	399
6.1 Perception depuis les axes de communication	129		
6.2 Perception depuis les bourgs	130		
6.3 Perception depuis les chemins de randonnée	139		
6.4 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	141		
6.5 Enjeux pour l'aire d'étude rapprochée	142		
<b>7 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL</b>	<b>145</b>		





# 1 ÉTAT INITIAL



# 1 DÉMARCHE & AIRES D'ÉTUDE

## 1.1 Démarche

L'état initial a pour but de comprendre le paysage existant, tant dans ses qualités physiques et perçues mais également dans sa dimension dynamique, au travers d'un panel d'outils permettant d'analyser les différentes composantes du paysage (structures paysagères, échelles, ambiances, fonctionnement visuel, tendances d'évolution, perception sociale). L'état initial vise également à définir le contexte patrimonial (naturel et bâti) et touristique.

L'étude de ces éléments est réalisée en fonction de leur distance à la zone d'implantation du projet. Cela nous permet ainsi de définir des aires concentriques où l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard de l'échelle d'observation.

## 1.2 Aires d'étude

L'aire d'étude éloignée est calculée selon la formule de l'ADEME suivante :  $R = (100 + E) \times H$ , où E est le nombre maximal d'éoliennes envisageables sur la Zone d'Implantation du Projet, et H leur hauteur pressentie\*. Les aires d'études plus rapprochées sont déterminées à l'aide d'une seconde méthode, qui prend en compte l'évolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur – éolienne.

*\*(en effet, au stade initial de définition des aires d'étude, donc du démarrage du projet, le nombre et la hauteur des éoliennes ne sont pas définis avec précision. C'est justement le résultat des analyses environnementales et techniques qui doivent orienter le choix du nombre et d'un gabarit d'éolienne acceptables pour le territoire)*

Les différents périmètres sont ainsi au nombre de 5 : aire d'étude éloignée (AEE), aire d'étude intermédiaire (AEInt), aire d'étude rapprochée (AER), aire d'étude immédiate (AEI) et Zone d'Implantation du Projet (ZIP).

L'aire d'étude éloignée est définie selon la formule de l'ADEME à 16,2 km. Ce périmètre permet de définir le contexte global du projet à travers les caractères du paysage, ses identités et les unités paysagères. Il comprend notamment au nord-ouest la ville de Caudry. Au sud-est, le périmètre a été élargi pour inclure la ville de Guise. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. De ce fait, le rayon de 16,2 km défini autour de la Zone d'Implantation du Projet est suffisante et proportionnée pour évaluer les impacts du projet.

L'aire d'étude intermédiaire s'étend à 8,6 km autour de la zone projet. Ce périmètre est considéré comme l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du paysage au quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone de projet. Il inclut notamment la ville de Le Cateau-Cambrésis. Les éoliennes y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne.

L'aire d'étude rapprochée s'étend à 4,3 km autour de la zone d'implantation du projet. Elle correspond au périmètre dans lequel les enjeux et perceptions du site seront étudiés plus finement, en prenant soin d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles vis-à-vis de l'habitat, du patrimoine, de la fréquentation des lieux... Elle intègre notamment les bourgs de Busigny et Vaux-Andigny. Ici, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage.

L'aire d'étude immédiate correspond à la zone d'implantation du projet élargie de 1,2 km afin d'inclure l'habitat le plus proche tels que les communes de Saint-Souplet Escaufourt, Saint-Martin-Rivière, Molain et le lieu-dit de la Haie-Menneresse. Il s'agit d'étudier la composition du projet et ses incidences en lien avec le cadre de vie des riverains du futur parc éolien. Les aménagements paysagers à réaliser et les préconisations seront traités à l'échelle du périmètre immédiat ainsi qu'aux autres périmètres en fonction des enjeux identifiés.

Enfin, la zone d'implantation du projet correspond à la zone où le projet prévoit de s'implanter. Elle est située à une distance de 500m des habitations existantes et de toutes les zones destinées à l'habitation. Les éoliennes et les aménagements (pistes, etc.) peuvent devenir un des éléments du paysage local visuel, sonore et ressenti.

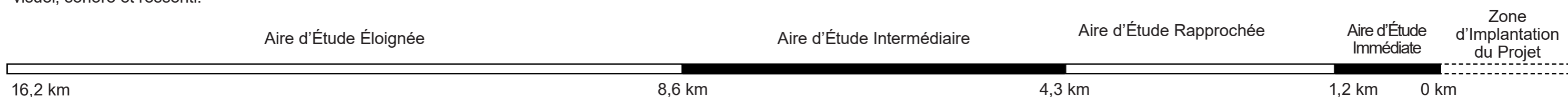


Fig. 1 : Représentation schématique et proportionnelle des aires d'étude.

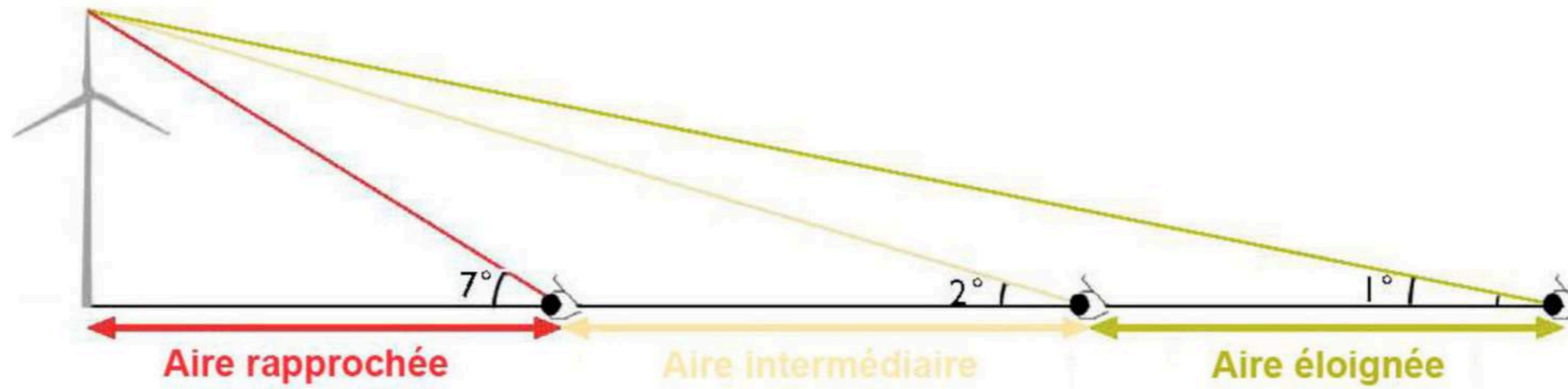


Fig. 2 : Schéma des angles de perception des éoliennes (source : Guide sur l'éolien - Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, 2008)

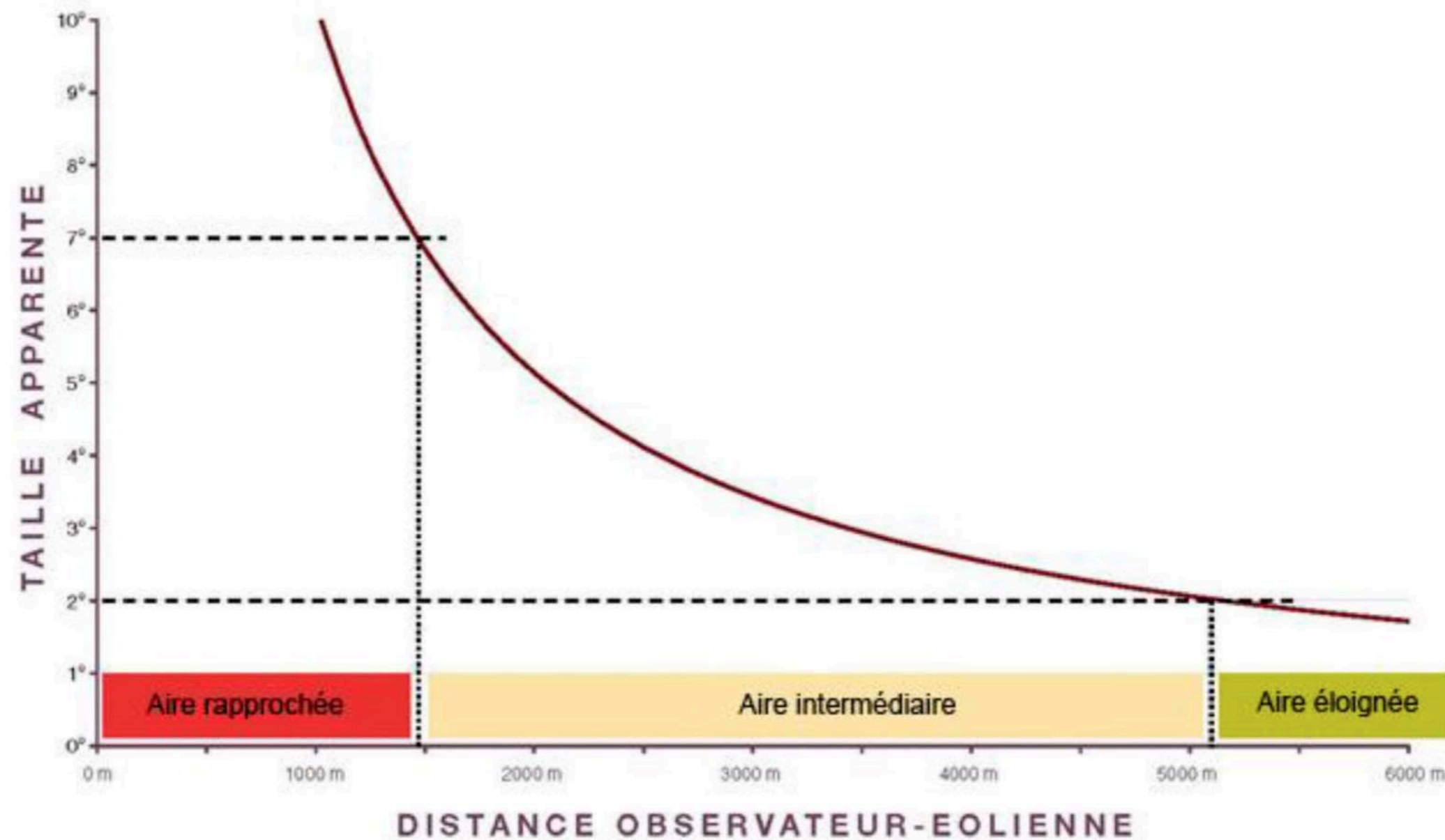
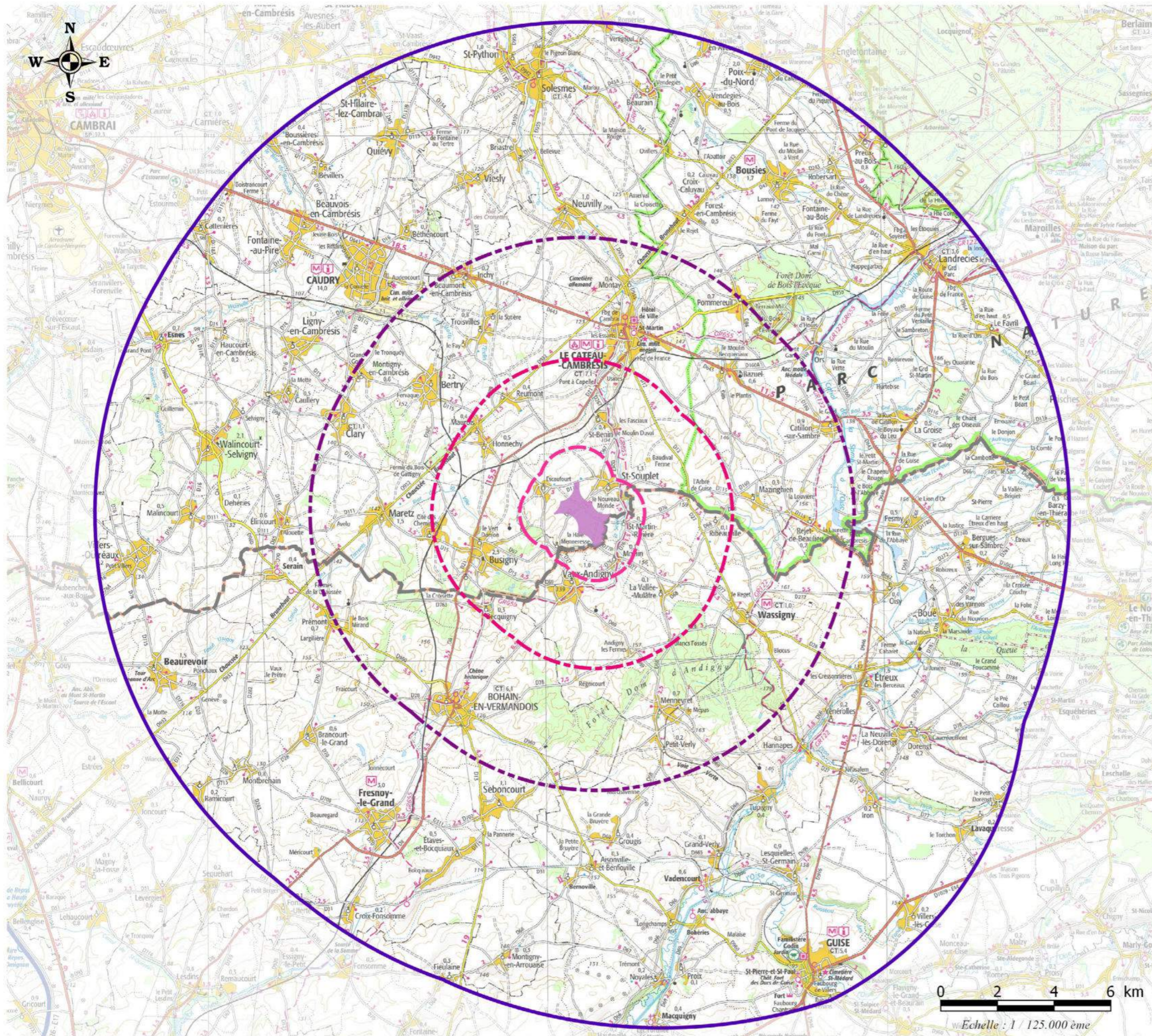


Fig. 3 : Évolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur-éolienne, pour une éolienne de 180 m en bout de pale (source : Guide sur l'éolien - Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, 2008)




# Aires d'étude

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables


Février 2018

Sources : Scan100® ©IGN  
Copie et reproduction interdites.

## Légende


 Zone d'Implantation du Projet


*Limites administratives :*


 Limite de département

*Aires d'étude :*

 Immédiate (< 1,2 km)

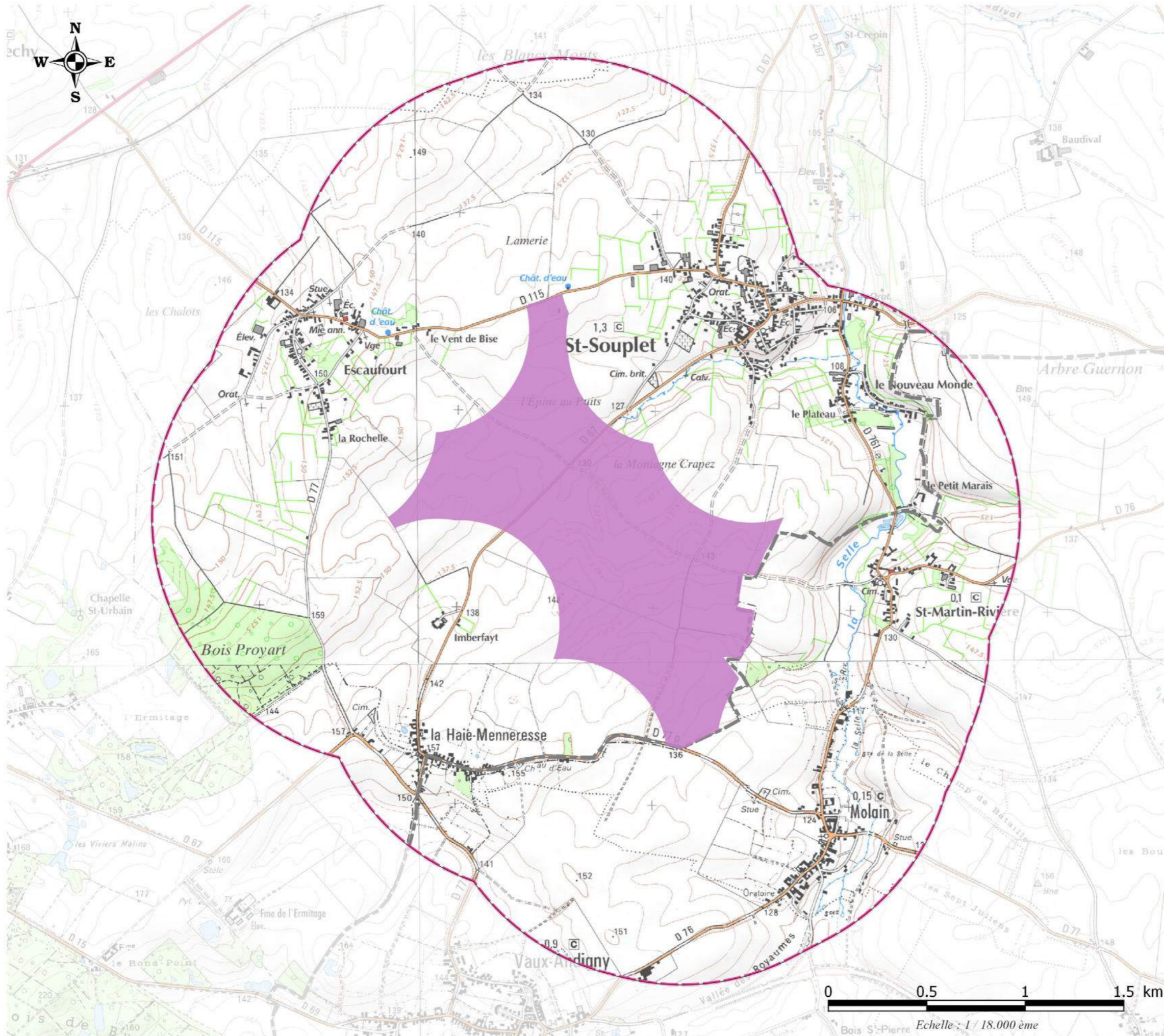
 Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

 Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)

 Eloignée (entre 8,6 et 16,2 km)

0 2 4 6 km

Echelle : 1 / 125.000 ème



# Aire d'étude immédiate

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® ©IGN  
Copie et reproduction interdites.

## Légende

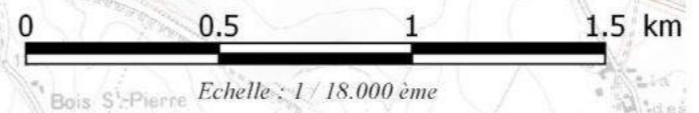
Zone d'Implantation du Projet

*Limites administratives :*

Limite de département

*Aires d'étude :*

Immédiate (< 1,2 km)





© ATER Environnement, 2017

Fig. 4 : Vue sur le village de Gouy, avec les éoliennes du parc de Beaufevrier à peine perceptibles à l'horizon lointain du fait de l'absence de rupture d'échelle avec les éléments structurant la scène

### 1.3 Contexte paysager et visibilité des éoliennes : focus sur le parc éolien du plateau d'Andigny

L'état initial a pour objectif d'analyser la sensibilité du territoire vis-à-vis du futur projet. Pour ce faire il est important de comprendre comment le motif éolien s'intègre dans ce paysage, à travers des exemples de projets déjà existants, pour donner une première lecture, des premiers éléments d'analyse.

Bien que la topographie générale du territoire soit faiblement accidentée, les structures végétales qui marquent le paysage influent grandement sur la perception des éoliennes. A titre d'exemple, de nombreuses routes possèdent la double particularité d'être encaissées et bordées de haies bocagères. Bien que les ondulations du relief soient douces, elles montrent leur potentiel à limiter la perception des éoliennes dans le paysage offrant ainsi une vue dite en coulisse. On remarquera d'ailleurs que malgré la forte proximité entre le parc en exploitation du Plateau d'Andigny constitué de huit éoliennes d'environ 150m en bout de pale à deux kilomètres au Sud-Est et la zone d'implantation du projet, les éoliennes se perçoivent de manière discrète depuis l'aire immédiate, à l'arrière des courbes du territoire (voir photographie ci-dessous).

Ces configurations de premier plan permettent d'envisager que les perceptions sur les futures éoliennes du présent projet de Saint-Souplet pourraient être très réduites voire inexistantes. L'un des objectifs de la présente étude est d'infirmer ou de confirmer ces estimations. Nous le verrons dans la suite de l'étude, le paysage est fortement empreint du maillage bocager traditionnel. Les haies, parfois doublées de cordons arborés, les forêts ainsi que les ondulations douces du relief permettent ensemble de filtrer le regard en direction de la zone d'implantation potentielle, notamment lorsque l'observateur est confronté immédiatement à ces éléments.

Comme l'illustre le schéma ci-dessous, la présence d'un élément même de faible hauteur permet selon la hauteur et l'éloignement des éoliennes de venir créer un obstacle visuel efficace. Nous verrons donc que l'environnement immédiat des points d'observation constitue une clé de lecture importante à considérer pour mesurer les sensibilités à l'égard du futur projet de Saint-Souplet.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 9 : Cordons discontinus de végétation sillonnant les paysages de l'Avesnois



© ATER Environnement, 2017

Fig. 5 : Vue en direction des éoliennes du parc construit du Plateau d'Andigny depuis la D67 à la sortie sud de Saint-Souplet au niveau de la zone d'implantation du projet

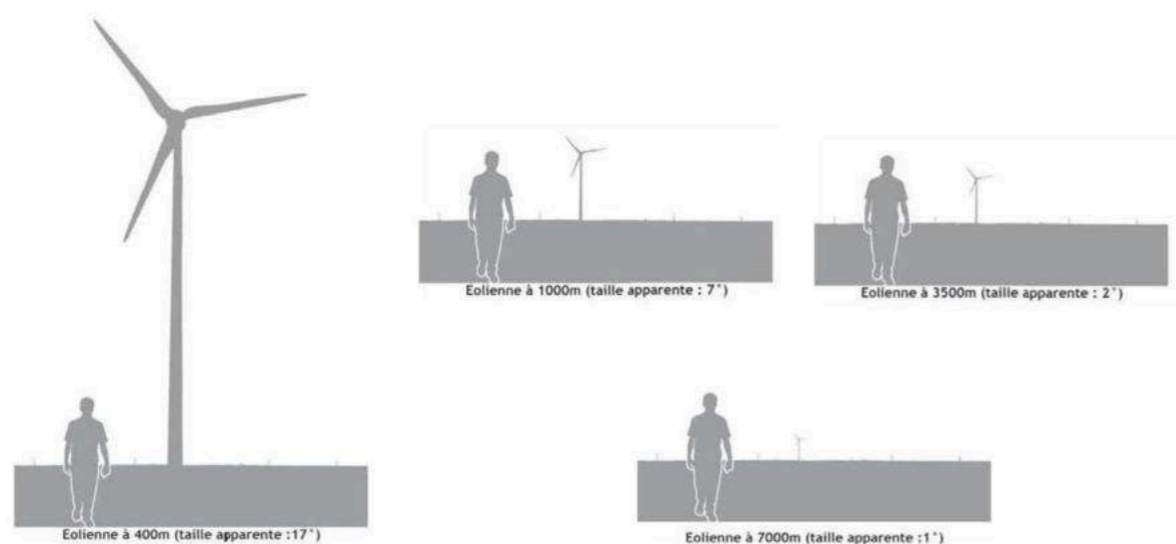


Fig. 7 : Perception en fonction de la distance observateur-éolien (source : Guide sur l'éolien - Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, 2008)

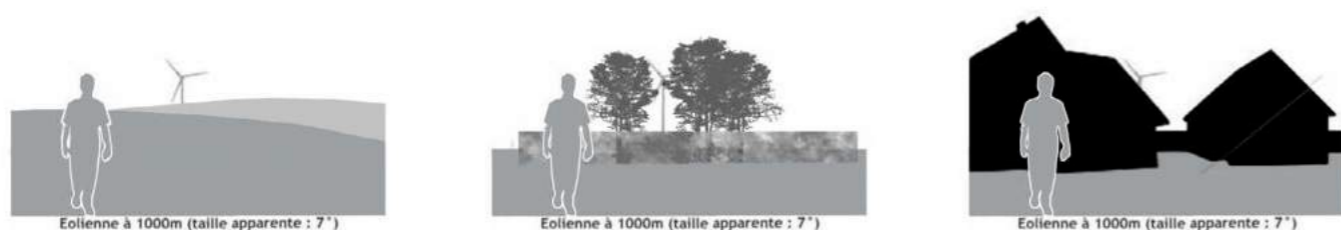


Fig. 8 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats

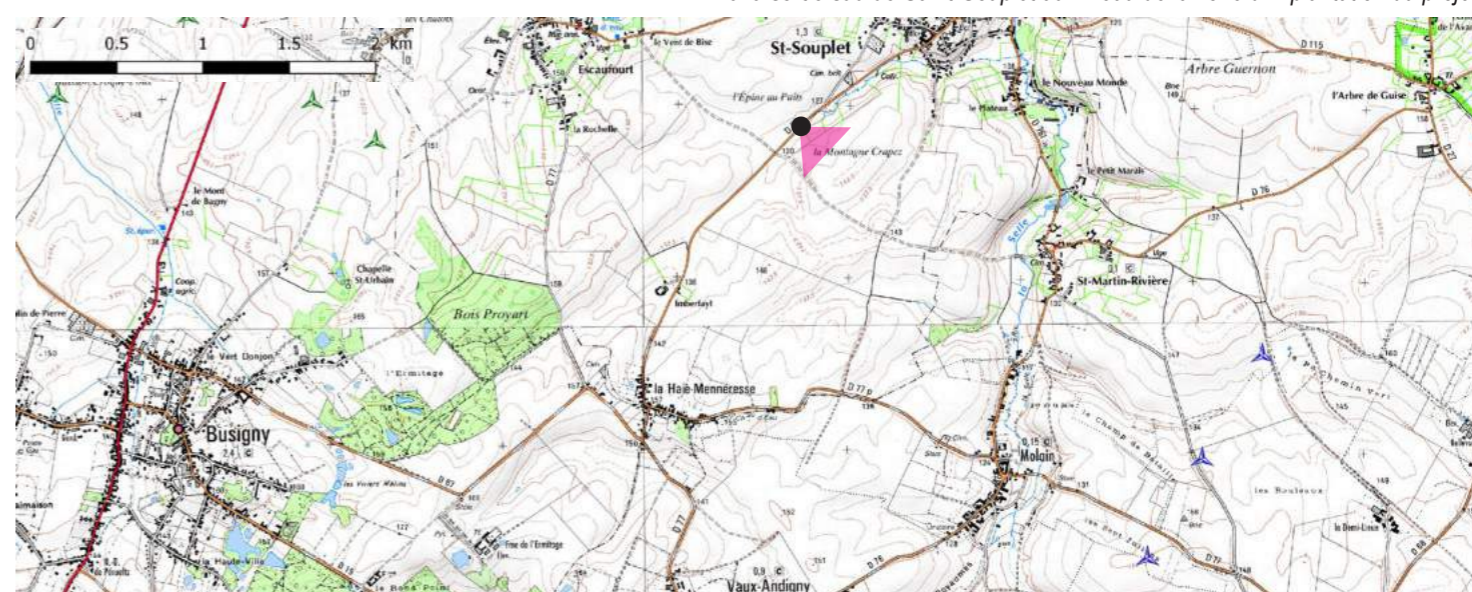


Fig. 6 : Localisation du point de vue de la photographie ci-dessus

## 2 CADRAGE ET CHOIX DU SITE

De nombreux documents à valeur réglementaire plus ou moins forte des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, aujourd'hui fusionnées en la même région Haut-de-France, traitent le sujet de l'éolien et fixent des règles d'implantation à respecter.

Les Schémas Régionaux Éoliens (SRE) du Nord-Pas de Calais et de la Picardie, annexes des Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de ces mêmes régions, représentaient des schémas directeurs importants pour la planification de l'aménagement de l'éolien terrestre. Pour rappel le SRE Picardie a été annulé par la cour administrative de Douai le 16 Juin 2016 tandis que celui de Nord-Pas-de-Calais a été annulé le 19 Avril 2016 par le tribunal administratif de Lille. Ils reprennent entre autres le travail réalisé auparavant pour la définition des zones de développement de l'éolien. Ces dernières sont établies entre autres en fonction des spécificités industrielles et urbanistiques ainsi que de l'analyse des paysages de la région considérée. Un SRE identifie les espaces favorables au développement de l'énergie de l'énergie éolienne, en prenant en compte divers critères : potentiel éolien (potentiel de vent, etc.), réglementaires, sociaux, environnementaux, paysagers et patrimoniaux. Pour ces zones sont ensuite définies des orientations stratégiques pour l'implantation des parcs éoliens et des recommandations relatives à leur installation.

Bien que les données réglementaires et techniques du Schéma Territorial Éolien (STE) du Cambrésis soient aujourd'hui considérées comme obsolètes, les données relatives à la perception du paysage ne le sont pas forcément.

### 2.1 Le SRE de la région Nord-Pas de Calais

Le Nord-Pas de Calais comptait en 2011 215 éoliennes en fonctionnement, 379 accordées et 181 en instruction, ce qui traduit une présence importante de cette activité sur le territoire. On les retrouvait majoritairement dans la partie Sud du territoire. Le parc de Saint-Souplet est localisé au Sud-Est de la région Nord-Pas-de-Calais.

Un certain nombre de paysages sont considérés comme à protéger dans le SRE du Nord-Pas-de-Calais. Ce dernier regroupe à la fois des données à valeur réglementaire et des données à valeur non réglementaire dans la classification de ses paysages à protéger. Cela conduit à une augmentation des espaces défavorables au développement de l'énergie éolienne.

#### A La protection des sites et des paysages dans le Nord-Pas-de-Calais

Dans le SRE du Nord-Pas-de-Calais, deux types de sites et paysages sont étudiés. Les paysages dits «réglementés» regroupent les sites répertoriés, à savoir les sites classés, les sites inscrits ainsi que les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager.

**Le futur parc de Saint-Souplet ne se situe pas à proximité d'un site répertorié.**

En plus de cela, la région Nord-Pas-de-Calais a choisi d'étendre sa liste de paysages à protéger à des paysages régionaux, dans une volonté de protection des paysages. La sélection s'est faite sur la base d'un inventaire réalisé par la DIREM Nord-Pas de Calais, repris dans l'Atlas des paysages de la région de 2008. Cet inventaire augmenta la part de zones défavorables au développement de l'éolien. Néanmoins, **le projet de Saint-Souplet se situe dans une zone propice au développement de l'énergie éolienne.**

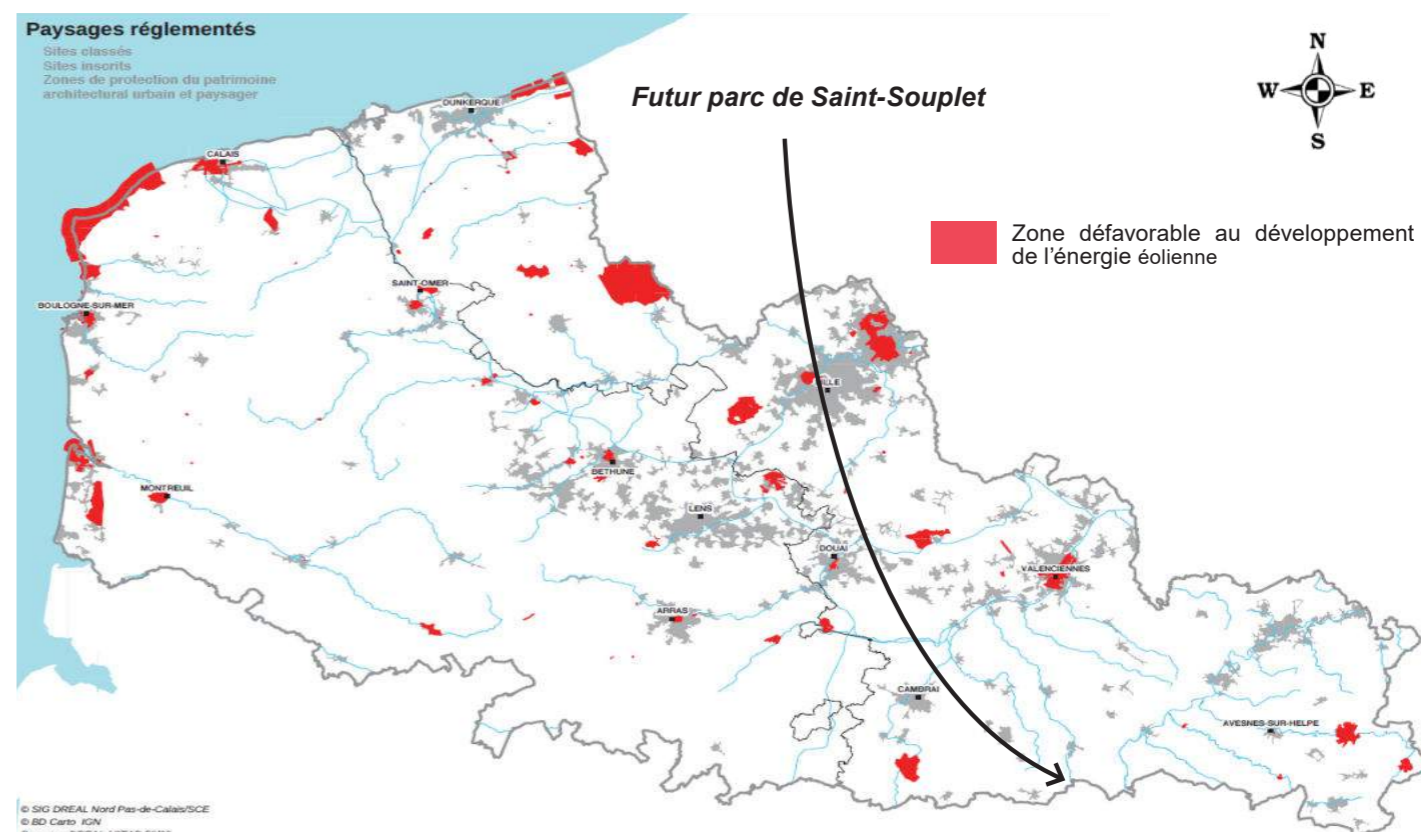


Fig. 10 : Paysages réglementés du Nord-Pas-de-Calais (source : SRE du Nord-Pas-de-Calais, 2011)

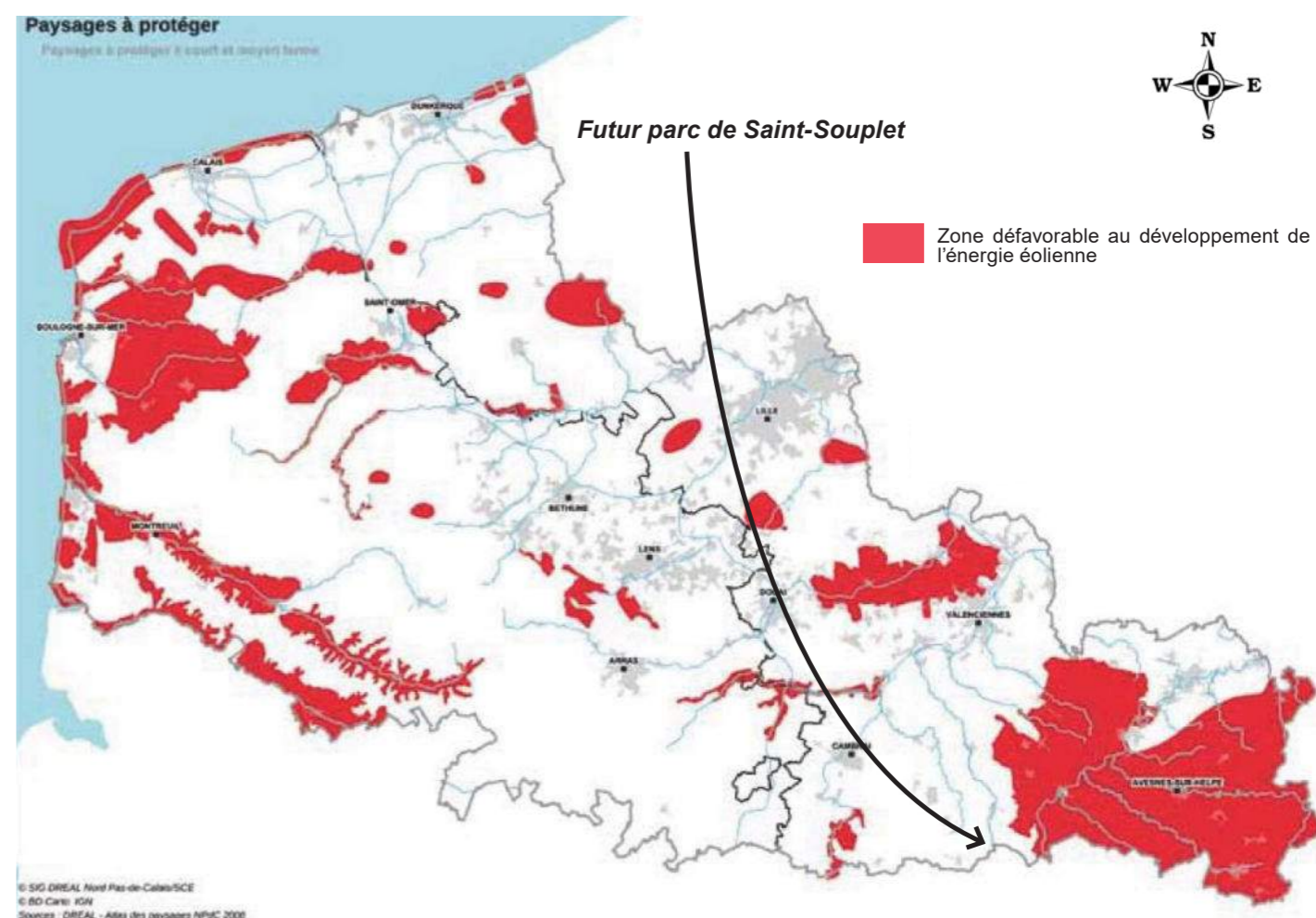


Fig. 11 : Paysages à protéger du Nord-Pas-de-Calais (source : SRE du Nord-Pas-de-Calais, 2011)



## B Les paysages de belvédère et le patrimoine culturel dans le Nord-Pas-de-Calais

Les deux cartes ci-après regroupent des données à valeur non réglementaire.

Les périmètres délimités autour des paysages de belvédère sont issus des études suivantes :

- D'une réflexion et d'une concertation menées dans le cadre du Schéma Paysager Éolien Départemental de 2009 pour le département du Nord ;
- L'étude «éoliennes et patrimoine» réalisée en 2007 par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) pour le département du Pas-de-Calais.

Les cônes de protection des sites patrimoniaux et des monuments historiques ont été obtenus par la même méthode, à partir des études suivantes :

- Une réflexion du SDAP 59 ainsi qu'une concertation menée dans le cadre de Schéma Paysager Éolien Départemental de 2009 pour le département du Nord ;
- Entre autre, l'étude «éoliennes et patrimoine» réalisée en 2007 par le SDAP pour le département du Pas-de-Calais

On constate que les espaces analysés dans les deux thématiques du patrimoine culturel et des paysages de belvédère se recoupent presque tous.

La zone d'implantation du futur parc de Saint-Souplet est située à proximité d'une zone de vigilance pour l'implantation d'éoliennes ainsi que d'un cône de protection. Il s'agit des différents sites inscrits et classés de la ville le Cateau-Cambrésis, qui compte pas moins de 5 monuments remarquables, ainsi que ceux des communes alentours. **Le projet reste néanmoins localisé dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne.**

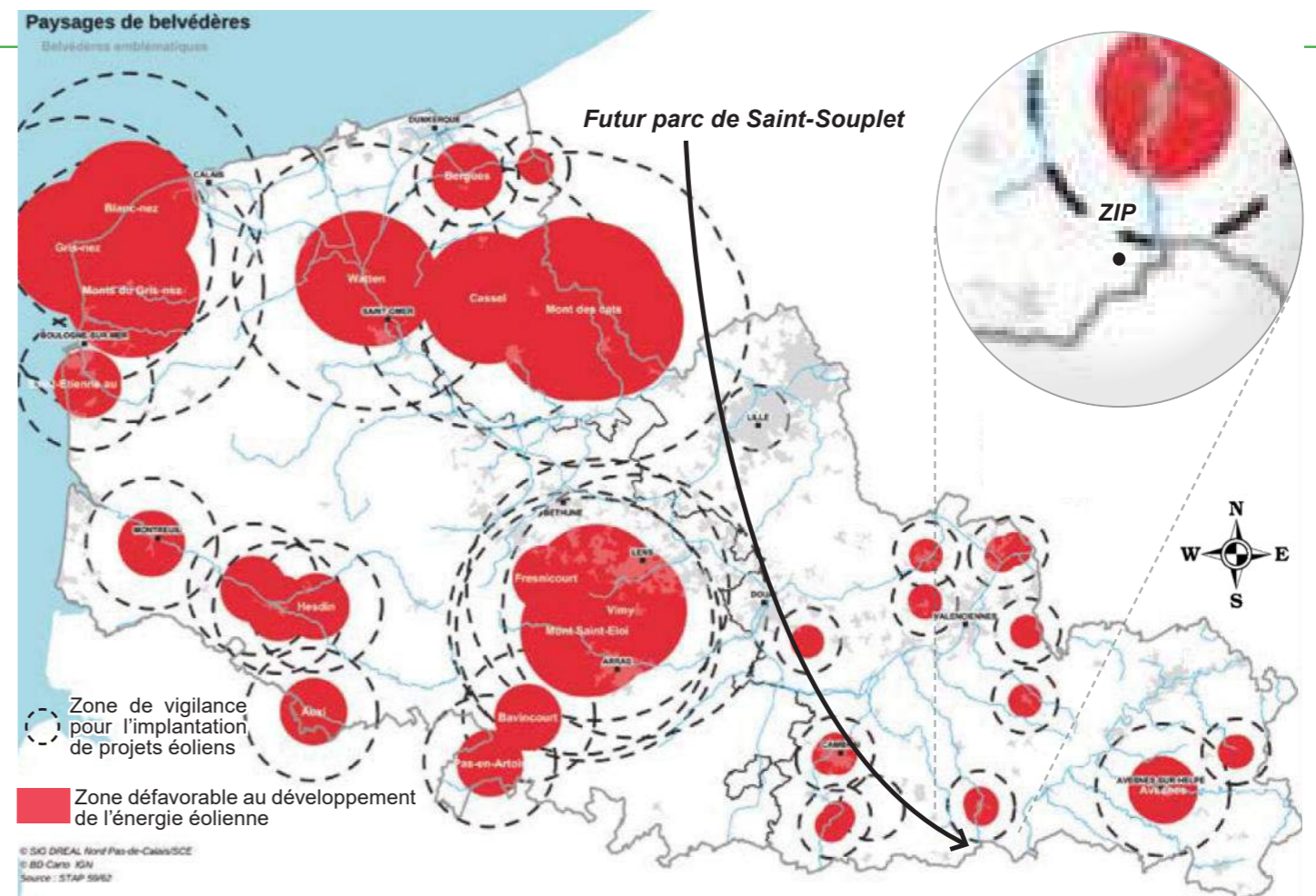


Fig. 12 : Paysages de belvédère du Nord-Pas-de-Calais. (source : SRE du Nord-Pas-de-Calais, 2011)

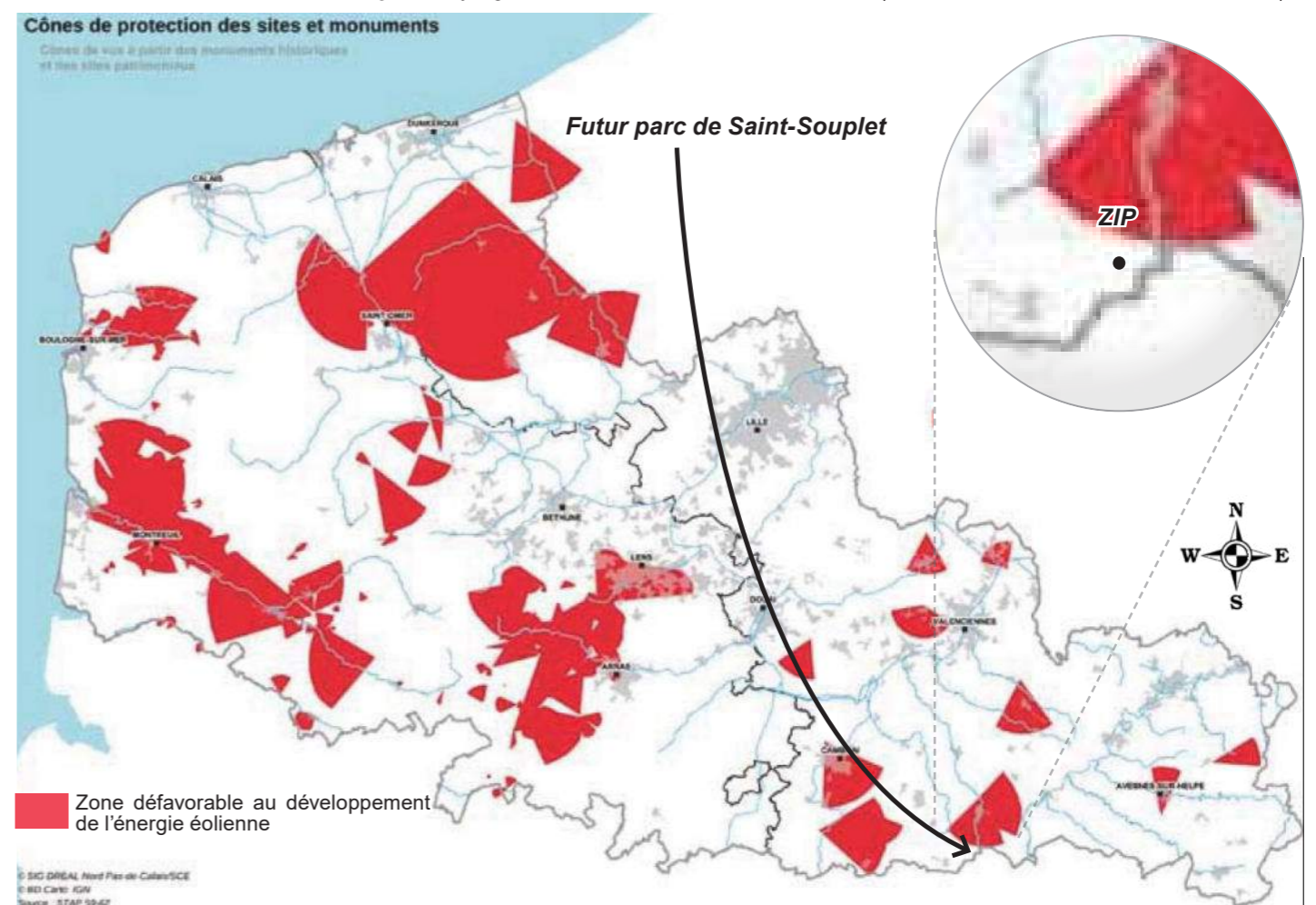


Fig. 13 : Cônes de protection des sites et monuments du Nord-Pas-de-Calais (source : SRE du Nord-Pas-de-Calais, 2011)

## C Les paysages non adaptés au développement de l'éolien dans le Nord-Pas-de-Calais

Plusieurs unités paysagères possèdent des caractéristiques ou des particularités qui ont été estimées non adaptées au développement de l'énergie éolienne, lors de l'élaboration du SRE Nord-Pas-de-Calais. Même si cette qualification ne revêt aucun caractère réglementaire, il convient d'en tenir compte dans le choix, à large échelle, d'un site d'implantation d'un parc éolien. Les unités paysagères suivantes sont donc considérées, à échelon régional, comme plutôt non adaptées au développement de projets éoliens :

### • **Paysages de Haut-Pays**

#### - **Cuvette du Boulonnais (A1)**

Il s'agit d'un bassin visuel de dimension moyenne dont l'échelle est limitée avec la possibilité de vues plongeantes et panoramiques sur l'ensemble de la cuvette. Ce paysage est donc d'une très grande sensibilité vis-à-vis de tout projet qui déséquilibrerait le rapport entre les coteaux et l'intérieur de l'amphithéâtre. Cela concerne notamment les projets qui viendraient se positionner en premier plan du coteau belvédère. L'implantation de l'éolien est à proscrire dans la cuvette et sur la cuesta afin de préserver l'intégrité du paysage.

#### - **Plateau Montreuillois (A2)**

Le Montreuillois est drainé par de nombreuses petites vallées aux interfluvies très resserrés. Ces dernières, de 5 à 6 km, séparent des vallées de 60 m de dénivelé dans la partie amont. L'implantation des éoliennes est très difficile dans ce paysage de micro-plateaux pour des raisons évidentes d'échelle.

#### - **Vallées du Ternois (A3)**

Le plateau du Ternois constitue un paysage à moyenne échelle, potentiellement compatible avec l'implantation d'éoliennes. Cependant les interfaces qui existent entre le plateau et les vallées, qui sont elles de micro-paysages, exigent une vigilance extrême. L'implantation des éoliennes en bordure de plateau est donc incompatible avec la morphologie de l'entité paysagère.

#### - **Vallée du Haut-Escout (A4)**

Le paysage du Haut-Escout regroupe des sites patrimoniaux remarquables. La partie amont de la vallée de l'Escout constitue un paysage à petite échelle où l'éolien doit être pros crit.

### • **Paysages d'interface**

#### - **Pays de Licque (B1)**

Il s'agit d'un bassin visuel de très petite dimension (10 km de longueur). Au vu de l'échelle réduite du bassin ainsi que de la possibilité de vues plongeantes sur l'ensemble de l'entité, l'implantation de l'éolien est à proscrire.

#### - **Belvédères Artésiens (cuvette Arrageoise) (B2)**

La cuvette Arrageoise est jalonnée par 4 monuments historiques emblématiques dont les dimensions sont incompatibles avec l'implantation d'éoliennes. Aucun projet éolien n'est donc envisageable au niveau de cette entité paysagère.

### • **Paysages du Bas-Pays**

#### - **Les Monts de Flandres (C1)**

Les monts de Flandres émergent de la plaine du Houtland à une centaine de mètres de dénivelé constituent des belvédères exceptionnels pour le département du Nord. Leur hauteur étant modérée par rapport à celle des éoliennes, il n'est pas souhaitable que des projets éoliens voient le jour dans cette entité paysagère.

### • **Paysages littoraux**

#### - **La bande littoral de la Baie de l'Authie au Cap Gris-Nez (D1)**

La Bande littoral regroupe des paysages d'une grande diversité. De plus, ce territoire est fortement approprié et investi par le tourisme. Ces paysages déjà en partie sanctuarisés méritent d'être globalement préservés de l'éolien.

Le projet n'est pas situé dans l'une des entités paysagères citées plus haut. **La localisation de l'implantation du futur parc éolien de Saint-Souplet est donc pertinente selon le SRE du Nord-Pas-de-Calais.**

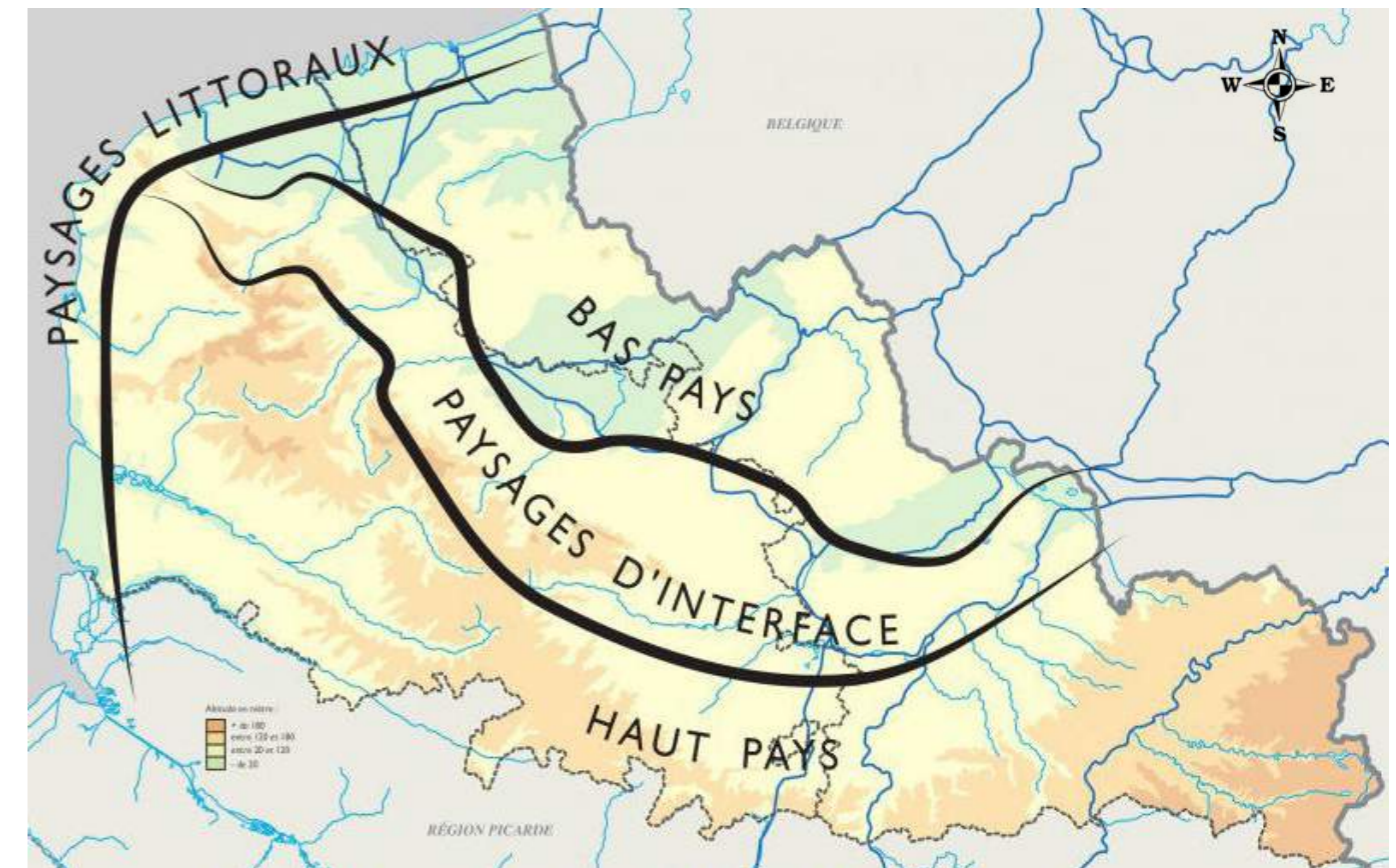


Fig. 14 : Grandes unités paysagères du Nord-Pas-de-Calais (source : Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais, 2008)

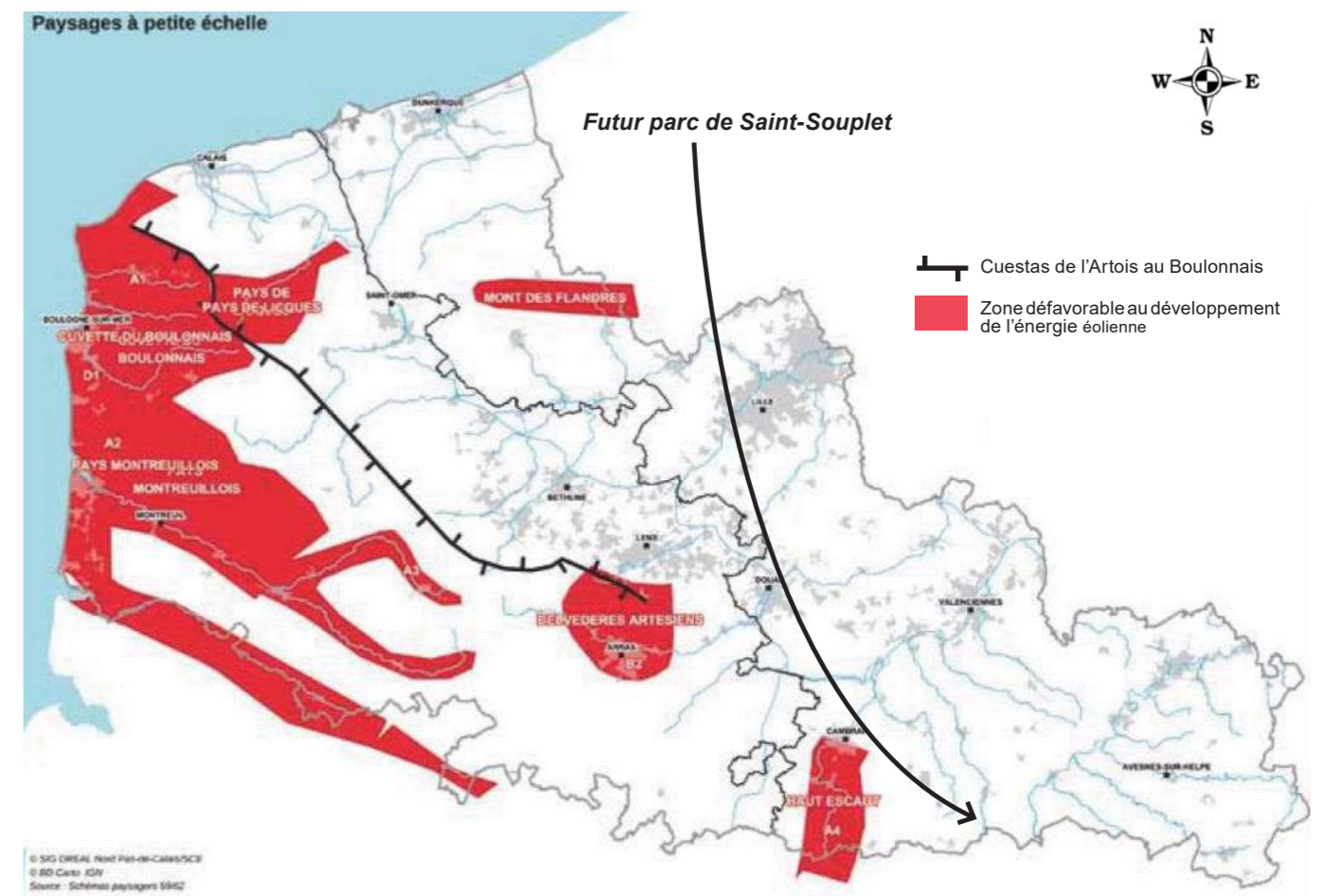


Fig. 15 : Paysages à petite échelle du Nord-Pas-de-Calais (source : SRE du Nord-Pas-de-Calais, 2011)

## D Les zones favorables au développement de l'éolien dans l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais

Cette carte définit les zones favorables à l'implantation de l'énergie éolienne dans l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Ces zones intègrent des territoires présentant des enjeux faibles à modérés, mais également des espaces présentant des enjeux assez forts. Les zones favorables au développement de l'éolien ne sont donc pas synonymes d'implantations systématiques de parcs éoliens.

Le projet est situé dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne. **L'implantation du futur parc éolien de Saint-Souplet est donc pertinente selon le SRE de la Nord-Pas-de-Calais.**

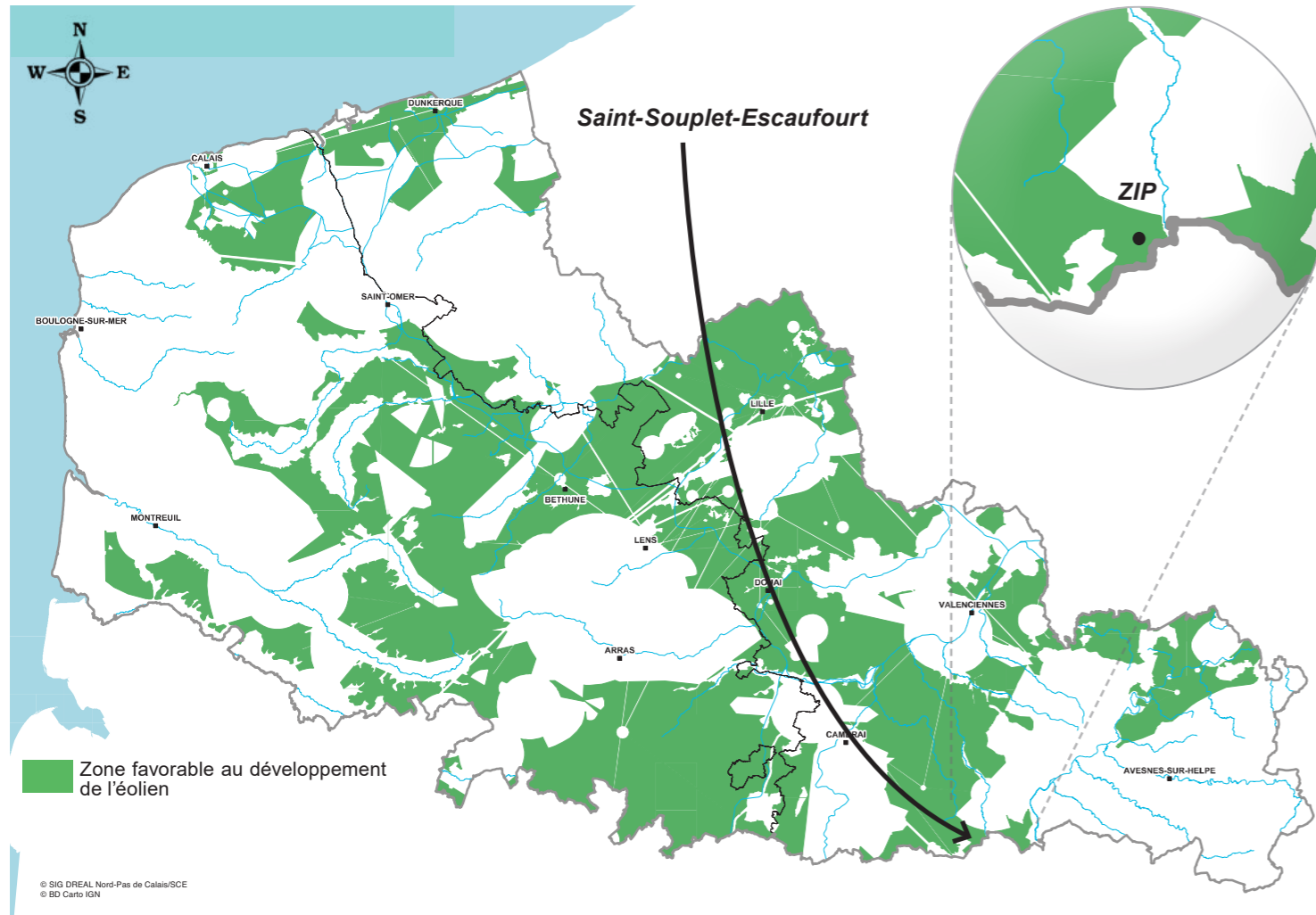


Fig. 17 : Paysages emblématiques du Nord-Pas-de-Calais. Saint-Souplet-Escaufourt se trouve en dehors de tout espace de sensibilité à l'éolien. (source : Schéma Régional Éolien du Nord-Pas-de-Calais, 2011)

## E Les grandes orientations du secteur Cambrésis-Ostrevent

Le plateau cambrésien, bien que propice, reste très peu investi par l'éolien. Cela s'explique en majeure partie car il est encadré par des secteurs très contraints (bases aériennes de Cambrai à l'Ouest, radar Météo-France à l'Est, aérodrome de Prouvy-Rouvignies au Nord).

Les orientations stratégiques sont fixées, entre autres, à partir du contexte éolien existant. Dans le cas de ce secteur, où la présence de l'éolien est faible, elles sont difficiles à figer. Le pôle axonais fait cependant partie d'un des secteurs éligibles au développement de l'énergie éolienne. Il compte parmi les pôles de densification de l'éolien.

**La localisation de l'implantation du futur parc éolien de Saint-Souplet est donc pertinente avec l'orientation proposée pour le pôle axonais en s'inscrivant dans une zone de densification des parcs existants.**

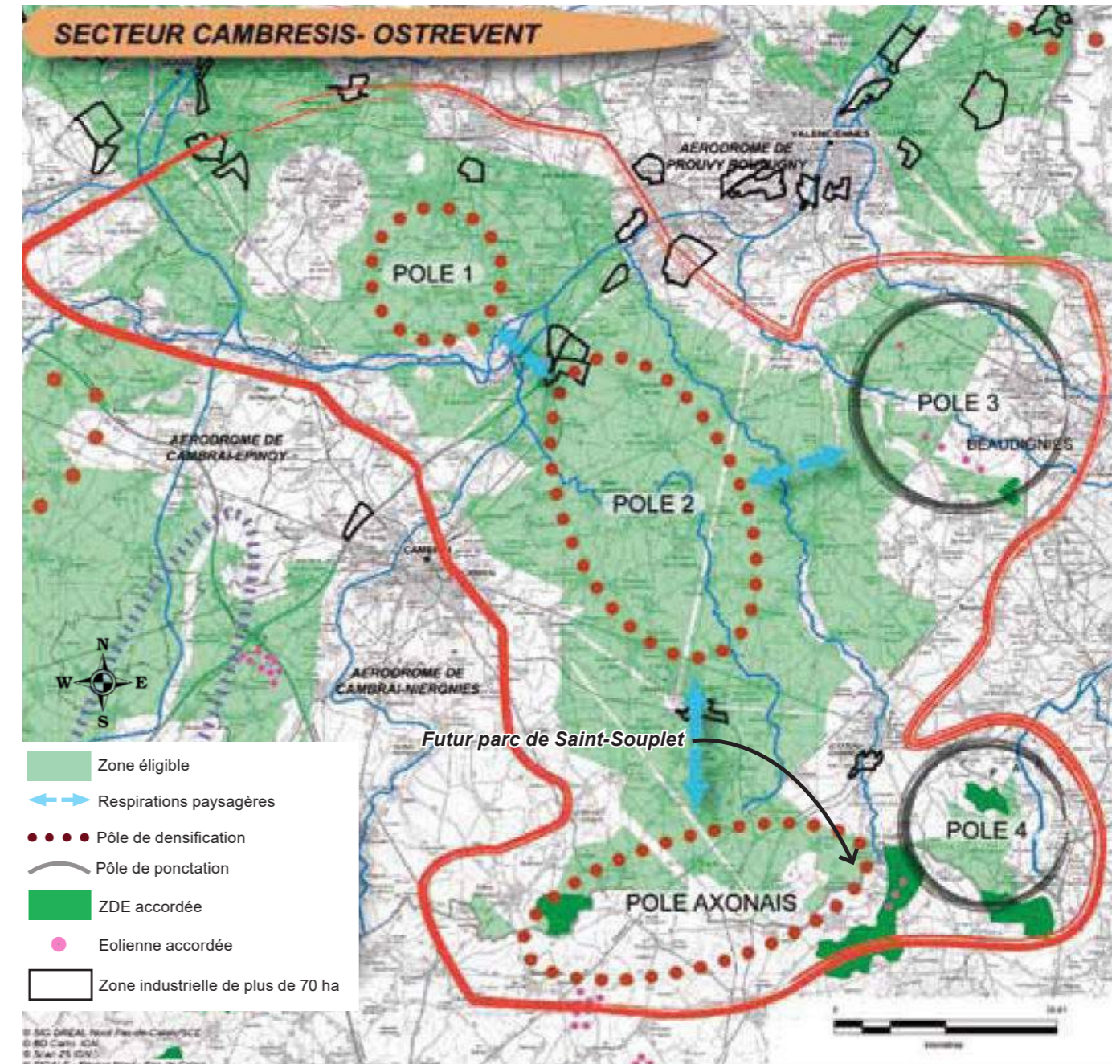


Fig. 16 : Grandes orientations du secteur Cambresis-Ostrevent (source : SRE du Nord-Pas-de-Calais, 2011)

||| L'implantation du projet de Saint-Souplet est en accord avec les préconisations du Schéma Régional Éolien du Nord-Pas-de-Calais, comme nous avons pu le voir à travers l'analyse de thématiques variées. |||

## 2.2 Le Schéma Territoire Eolien du Cambrésis

Le Schéma Territorial Eolien (STE) du Cambrésis est antérieur au SRE et est inscrit dans le document du SCot du Cambrésis. Il avait alors pour but de définir les préconisations et orientations non réglementaires pour la définition des futures Zones de Développement Eolien à l'échelle du Cambrésis. Ces dernières constitueront par la suite une base pour l'élaboration du Schéma Régional Eolien.

La commune de Saint-Souplet est située dans la séquence paysagère «Amont de la vallée de la Selle». Ce territoire est décrit comme contrastant avec les plateaux environnants d'une part par ses pentes et d'autre part par son fond fortement marqué par le végétal. Les coteaux sont couverts de champs cultivés où le caractère bocager s'affirme encore avec beaucoup de vigueur. Installés en fond de vallée, les bourgs ruraux sont noyés dans une végétation dense, et entourés de prairies bocagères. Le relief fortement accusé laisse deviner la présence de la Selle qui serpente dans les prairies humides entourées de saules têtards.

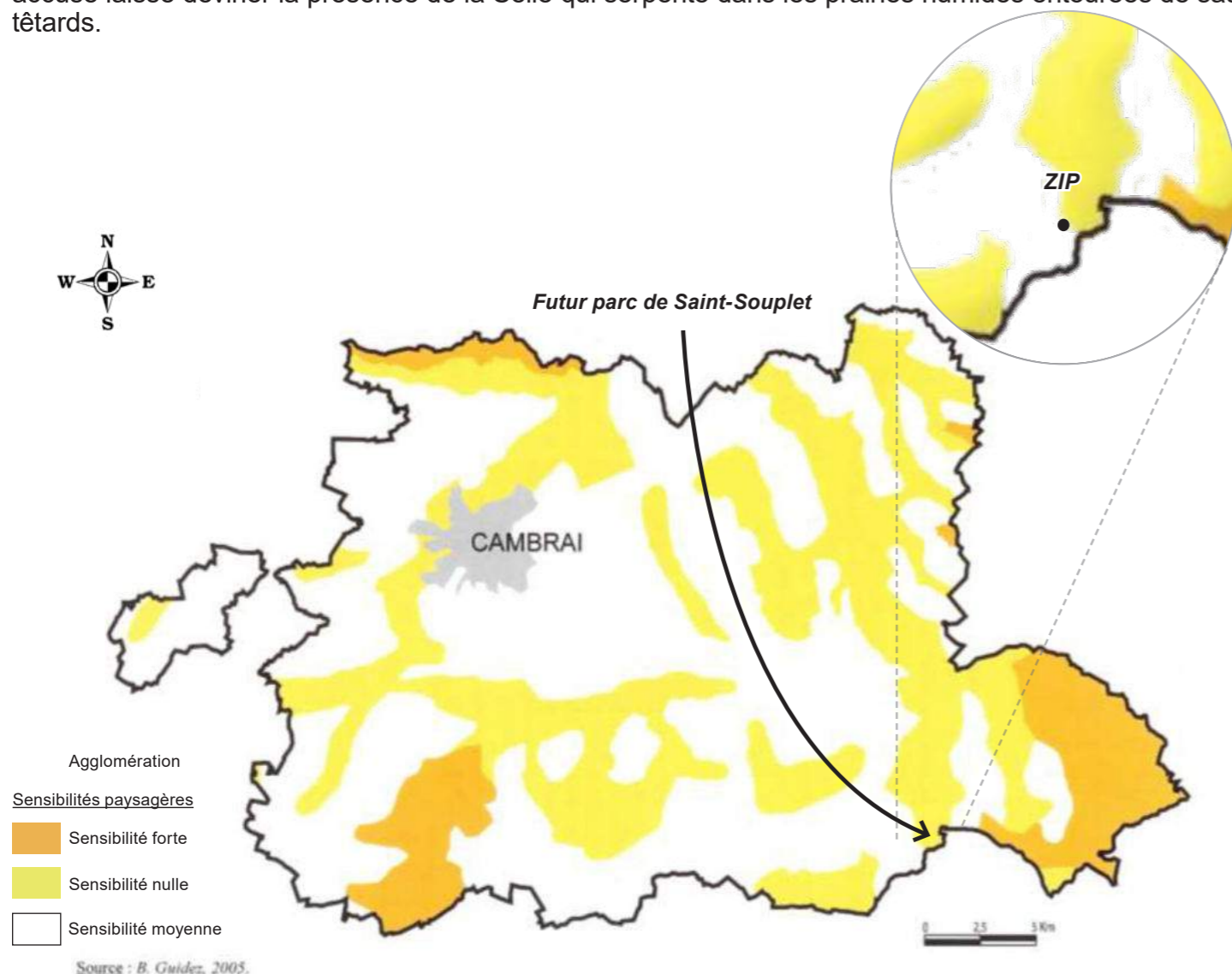


Fig. 18 : Les sensibilités paysagères liées à l'implantation de l'éolien dans le Cambrésis (source : STE du Cambrésis, 2005)

Cette carte illustre les sensibilités paysagères liées à l'implantation d'éoliennes dans le Cambrésis. Elle se base sur la capacité d'absorption du paysage, à savoir sa capacité intrinsèque à intégrer les équipements, étudiée dans le cadre d'une étude réalisée par la DDE (Direction Départementale de l'Équipement).

**Le futur parc de Saint-Souplet sera localisé à l'interface entre une zone à sensibilité paysagère nulle et une zone à sensibilité paysagère moyenne selon le STE du Cambrésis.**

||| L'implantation du projet de Saint-Souplet s'insère  
||| dans un paysage dont la sensibilité vis-à-vis de sa  
||| capacité d'absorption est jugée moyenne d'après  
||| le Schéma Territorial Éolien du Cambrésis. |||

## 2.3 Le SRE de l'ancienne région Picardie

De la même manière que le SRE du Nord-Pas-de-Calais, le SRE de l'ancienne région Picardie analyse différentes thématiques pour déterminer les espaces favorables ou non à l'implantation de l'éolien.

### A La protection des sites et des paysages emblématiques en Picardie

Deux types de sites et paysages sont étudiés. Les paysages réglementés regroupent les sites classés et les sites inscrits. **Le futur parc de Saint-Souplet ne se situe pas à proximité d'un site réglementé.** En plus de cela, la région Picardie a choisi d'étendre sa liste de paysages à protéger à des paysages emblématiques.

**La zone d'implantation du futur parc de Saint-Souplet n'est pas située à proximité d'un paysage emblématique. La localisation du projet est donc pertinente selon le SRE de la Picardie.**

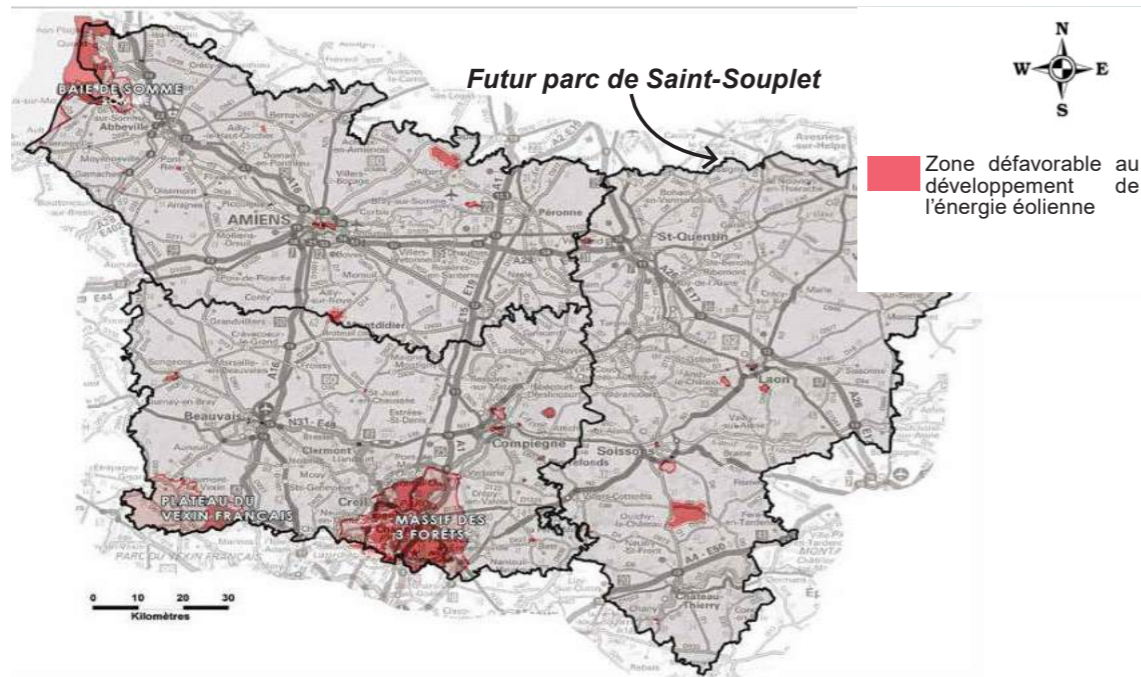


Fig. 19 : Paysages réglementés de Picardie (source : SRE de Picardie, 2011)

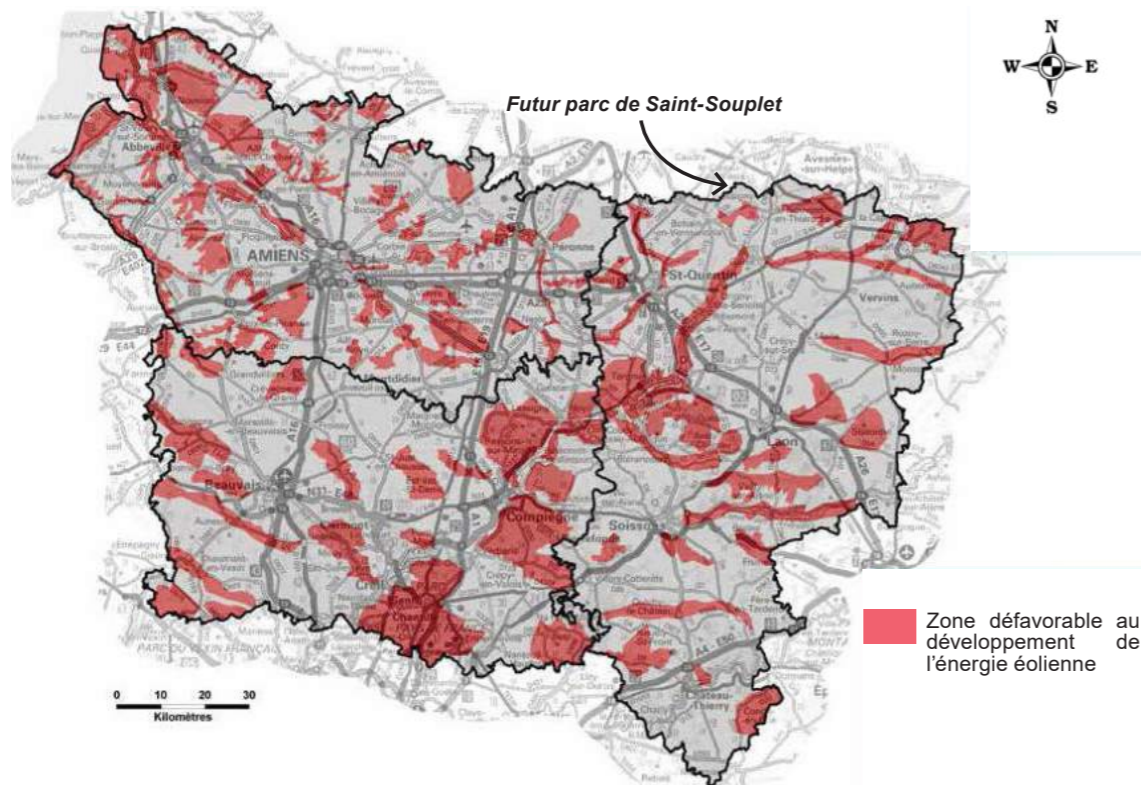


Fig. 20 : Paysages emblématiques de Picardie (source : SRE de Picardie, 2011)

### B Le patrimoine architectural de la Picardie

Cette carte concerne les bâtiments les plus emblématiques de Picardie. Les périmètres définis autour de ces derniers sont issus des schémas départementaux éoliens et de l'analyse produite par les STAP (Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine). Les données collectées n'ont pas de valeur réglementaire.

Les enjeux très forts (en rouge sur la carte) concernent les sites exceptionnels, notamment en belvédère, devant faire l'objet d'une protection maximale. Le cône de protection s'étend de 10 à 20 km autour de ces sites. Aux enjeux assez forts (en orange sur la carte) correspond un périmètre dans lequel les porteurs de projets éoliens devront faire une analyse approfondie au cas par cas de l'impact visuel de leur projet.

La zone d'implantation du futur parc de Saint-Souplet n'est pas située à proximité d'une zone de défavorable ou contrainte pour l'implantation de l'éolien. **La localisation du projet est donc pertinente selon le SRE de la Picardie.**

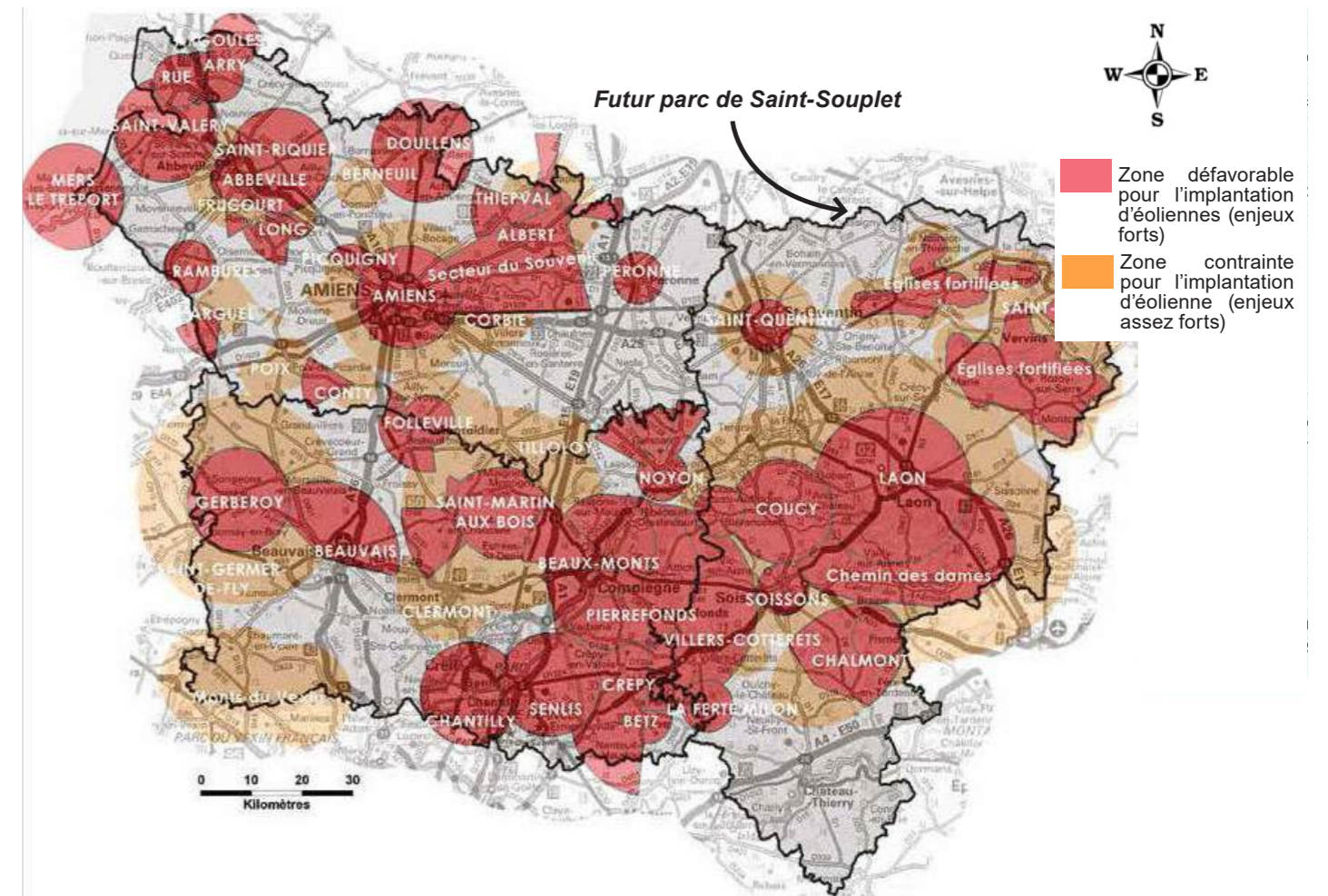


Fig. 21 : Périmètres de protection du patrimoine architectural de la Picardie (source : SRE de la Picardie, 2011)

## C Les paysages non adaptés au développement de l'éolien en Picardie

Le SRE de Picardie découpe le territoire régional en 5 entités paysagères. Certaines entités paysagères ont été jugées en totalité ou en partie inadaptées au développement de l'énergie éolienne lors de l'élaboration du SRE de Picardie, notamment à cause des paysages de petite échelle.

Même si cette qualification ne revêt aucun caractère réglementaire, il convient d'en tenir compte dans le choix, à large échelle, d'un site d'implantation d'un parc éolien. Une attention particulière doit donc être portée à l'éloignement des paysages à petite échelle identifiés dans le SRE de Picardie. Ci-dessous sont repris, du SRE de Picardie, les descriptions des parties jugées défavorables au développement éolien (paysages à petite échelle) au sein des 5 entités paysagères :

### • Paysages de plateaux

Le plateau Clermontois est un paysage d'échelle moyenne découpé par de nombreuses petites vallées, notamment celles de la Brèche et du Thérain, aux interfluvies très resserrés. Ces dernières sont, de par leur taille, inadaptées à l'implantation de l'éolien.

### • Paysages de collines

Les collines du Noyonnais forment un paysage à l'interface entre la grande échelle du plateau du Santerre au Nord et le paysage à petite échelle des collines boisées et des petites vallées humides. Ce paysage est à ce titre particulièrement fragile vis-à-vis de tout projet qui viendrait perturber son équilibre et notamment des projets éoliens dont l'impact visuel est à l'échelle de la dizaine de kilomètres.

### • Paysages de vallées

De nombreuses vallées parsèment le territoire de la Picardie. Il s'agit de paysages à petite échelle, larges de quelques kilomètres seulement, qui sont très peu propices à l'éolien. Les vallées concernées sont les suivantes : la vallée de l'Authie, de la Bresle, de la Marne, du Petit-Morin, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, du Thérain et de la Serre

Des dénivelés significatifs (centaine de mètres) permettent néanmoins d'envisager l'implantation d'éoliennes dans la partie aval de la vallée de la Somme (à l'Est d'Abbeville), dans la partie amont de la vallée de l'Authie (cuvette de Doullens notamment), dans la partie amont de la vallée de la Bresle et de façon également mesurée le long des vallées de l'Aisne, de la Marne et du Petit-Morin. Les projets éoliens devront être en retrait suffisant de la ligne de crête pour que le rapport d'échelle soit favorable au relief. Les projets devront également être de taille mesurée (hauteur, densité, nombre) et en séquences aléatoires afin d'éviter un effet répétitif.

### • Paysages de cuestas

La Boutonnière du Haut-Bray est une dépression d'environ 30 à 40 km de longueur et 15 km de largeur située dans l'Oise qui se prolonge vers la Normandie. Les dimensions de cette formation ne s'accordent pas à l'éolien, ce qui proscrit toute implantation dans la région.

### • Paysages littoraux

La frange littorale est un plateau à grande échelle incliné vers la baie de Somme. Elle est constituée de deux sous-unités paysagères. La première est un des derniers espaces de nature préservés du littoral français. Il est devenu un lieu emblématique du tourisme vert et naturel du Nord-Ouest de l'Europe. Aussi tout projet à l'échelle de ce paysage n'est guère envisageable car susceptible d'en perturber l'équilibre fragile. La seconde, moins emblématique, au Sud du fleuve Somme concerne le plateau du Vimeu qui présente en frange littorale un paysage caractérisé par l'urbanisation. Cet espace est moins sensible vis-à-vis du développement éolien, cependant sa forte proximité avec les sites emblématiques précédents exige une réelle vigilance.

**Le projet est situé à proximité des paysages de collines bocagères ou boisées. Le SRE Picardie a identifié les collines du Noyonnais comme étant défavorables à l'éolien au sein de cette unité paysagère. Ces collines sont situées à environ 80 km de l'Aire d'Etude Immédiate. L'implantation du futur parc éolien de Saint-Souplet est donc pertinente selon le SRE de la Picardie.**

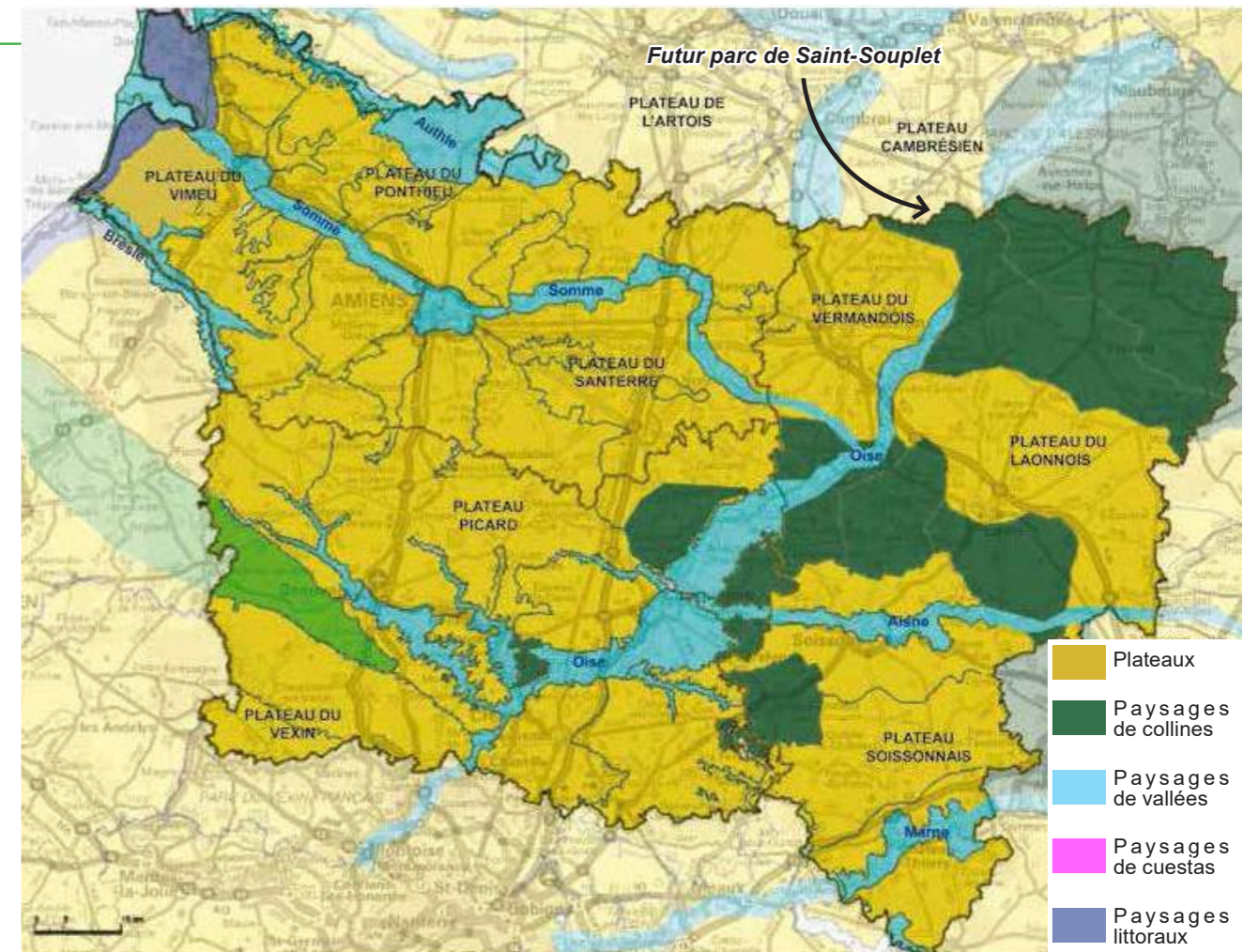


Fig. 22 : Grands paysages régionaux de la Picardie (source : SRE de la Picardie, 2011)

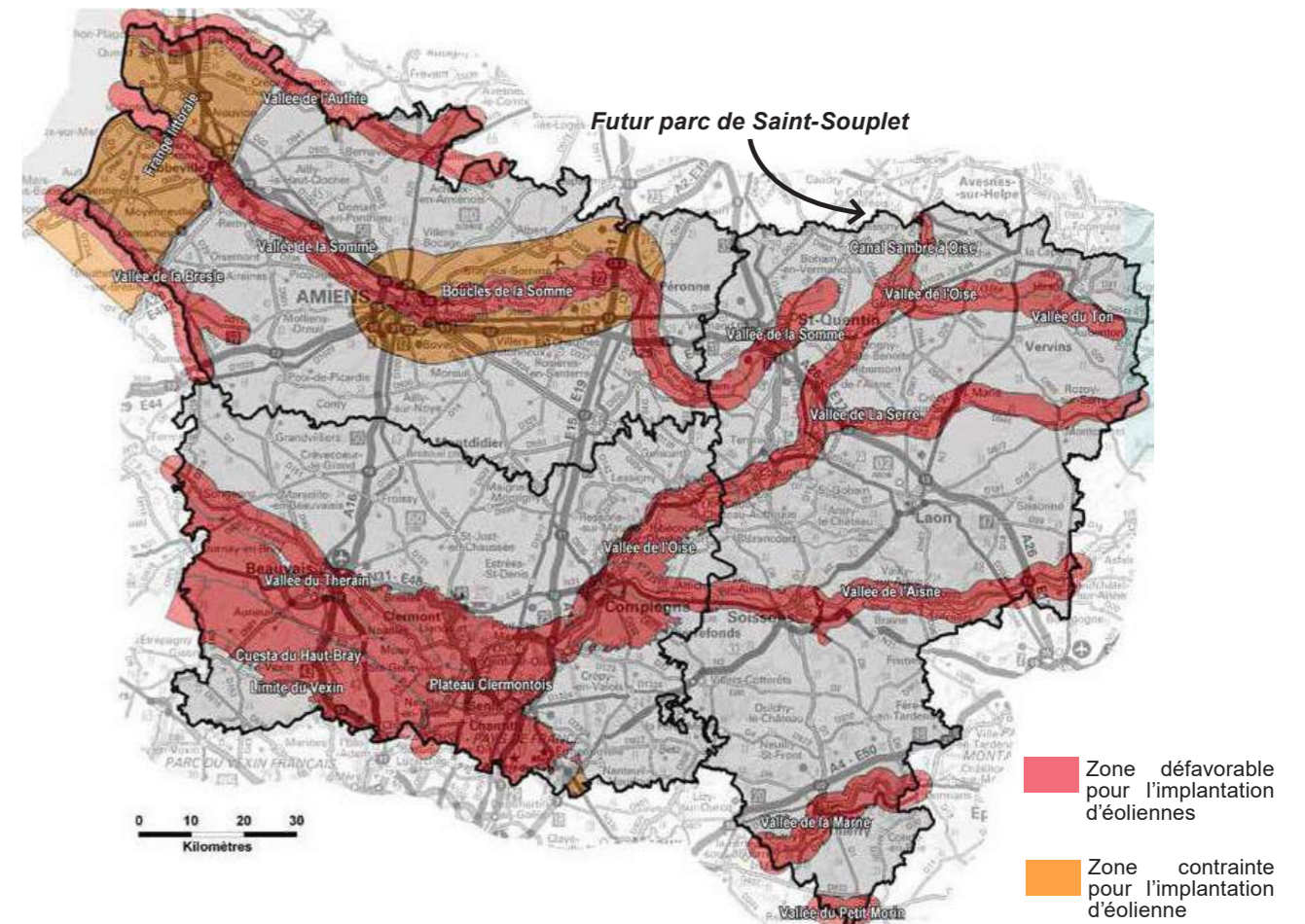


Fig. 23 : Paysages à petite échelle de la Picardie (source : SRE de la Picardie, 2011)

## D Les zones favorables au développement de l'éolien en Picardie

Cette carte définit les zones favorables à l'implantation de l'énergie éolienne sur le territoire de la Picardie, ceci par l'élimination de contraintes ou servitudes techniques, patrimoniales et paysagères. Les zones favorables (en vert sur la carte) présentent des contraintes faibles à modérées où l'implantation d'éoliennes est possible sous réserve d'études locales. Une grande partie de ces zones ont pour vocation à accueillir des pôles de densification de l'éolien. Les zones favorables à l'éolien (en orange sur la carte) concernent des espaces présentant des contraintes assez fortes, où l'implantation d'éoliennes est soumise à des études particulières adaptées. Ces zones ont vocation à accueillir des pôles de structuration ou de l'éolien en ponctuation, cependant des pôles de densification peuvent être envisagés de façon très maîtrisée par le biais d'études au cas par cas. Les zones défavorables à l'éolien (en transparent sur la carte) sont des espaces qui comprennent au moins une contrainte absolue, elles sont de ce fait défavorables à l'implantation d'éoliennes. Ces zones n'ont pas vocation à accueillir de l'éolien.

Le projet est situé à proximité de zones favorables à l'énergie éolienne. **L'implantation du futur parc éolien de Saint-Souplet est donc pertinente selon le SRE de la Picardie.**

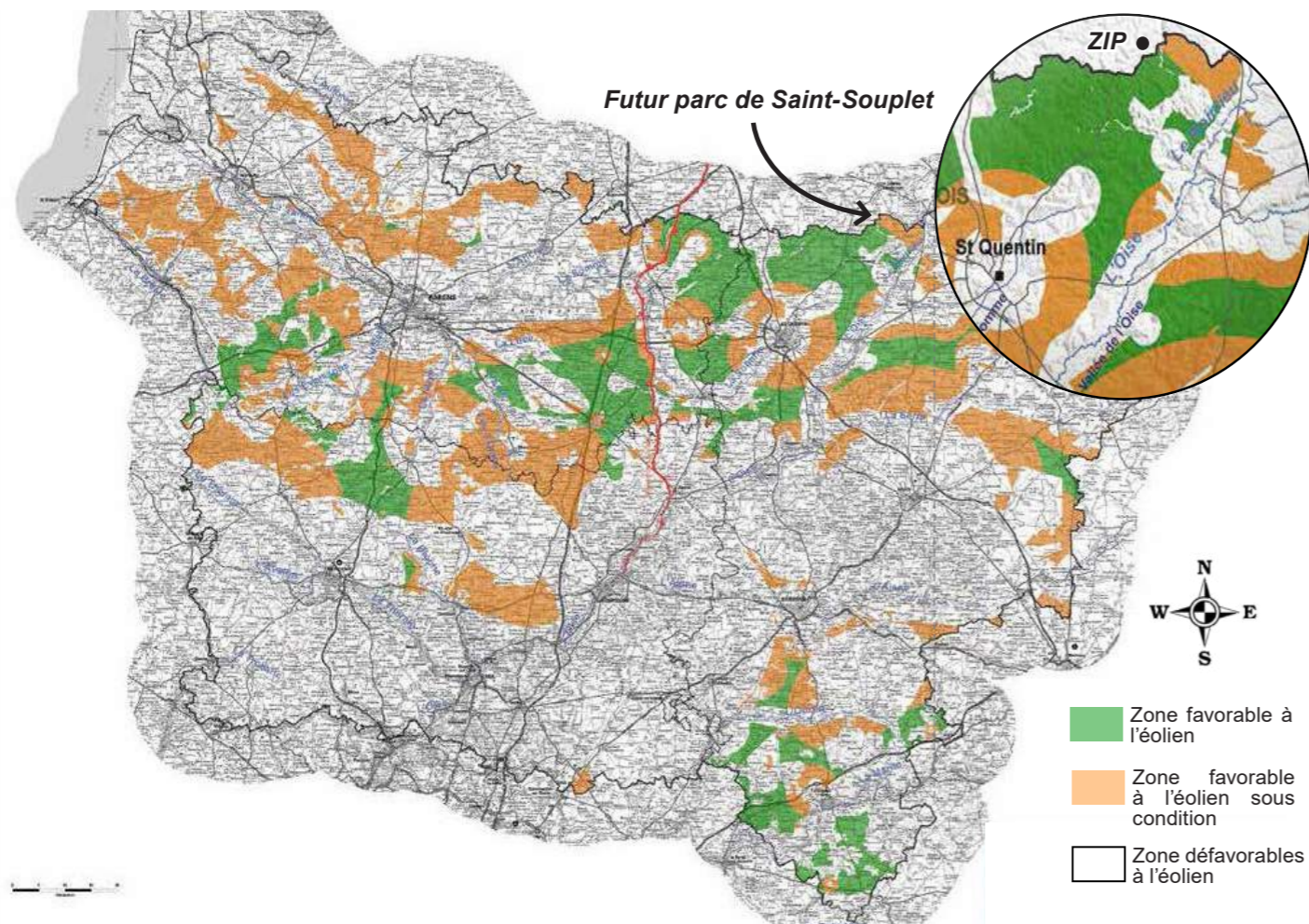


Fig. 24 : Zones favorables à l'éolien en Picardie (source : SRE de la Picardie, 2011)

## E Les grandes orientations du secteur Aisne Nord

Les zones propices à l'éolien sont assez importantes dans ce secteur, ce qui le rend favorable à une densification. Le pôle 2, à proximité duquel se trouve le futur parc de Saint-Souplet, est voué à la densification, de la même manière que la zone a été identifiée dans un pôle de densification dans le SRE Nord-Pas-de-Calais. Les nouvelles éoliennes devront être harmonisées avec les projets existants qu'elles viendront compléter (hauteur, rythme, type de machine ...)

**La localisation de l'implantation du futur parc éolien de Saint-Souplet est donc pertinente avec l'orientation proposée pour le pôle de densification dans lequel il s'inscrit.**

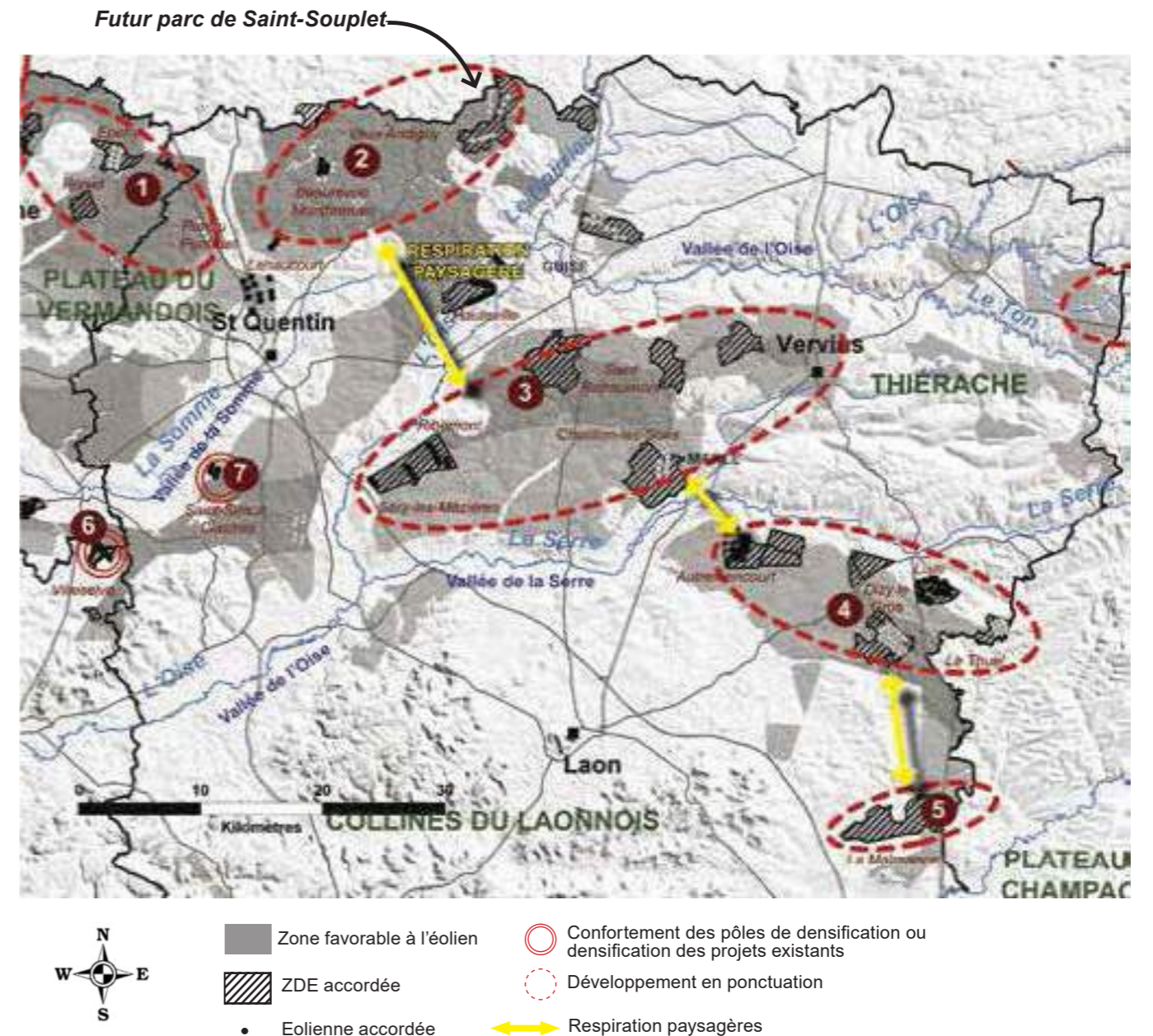


Fig. 25 : Grandes orientations du secteur Aisne Nord (source : SRE de la Picardie, 2011)

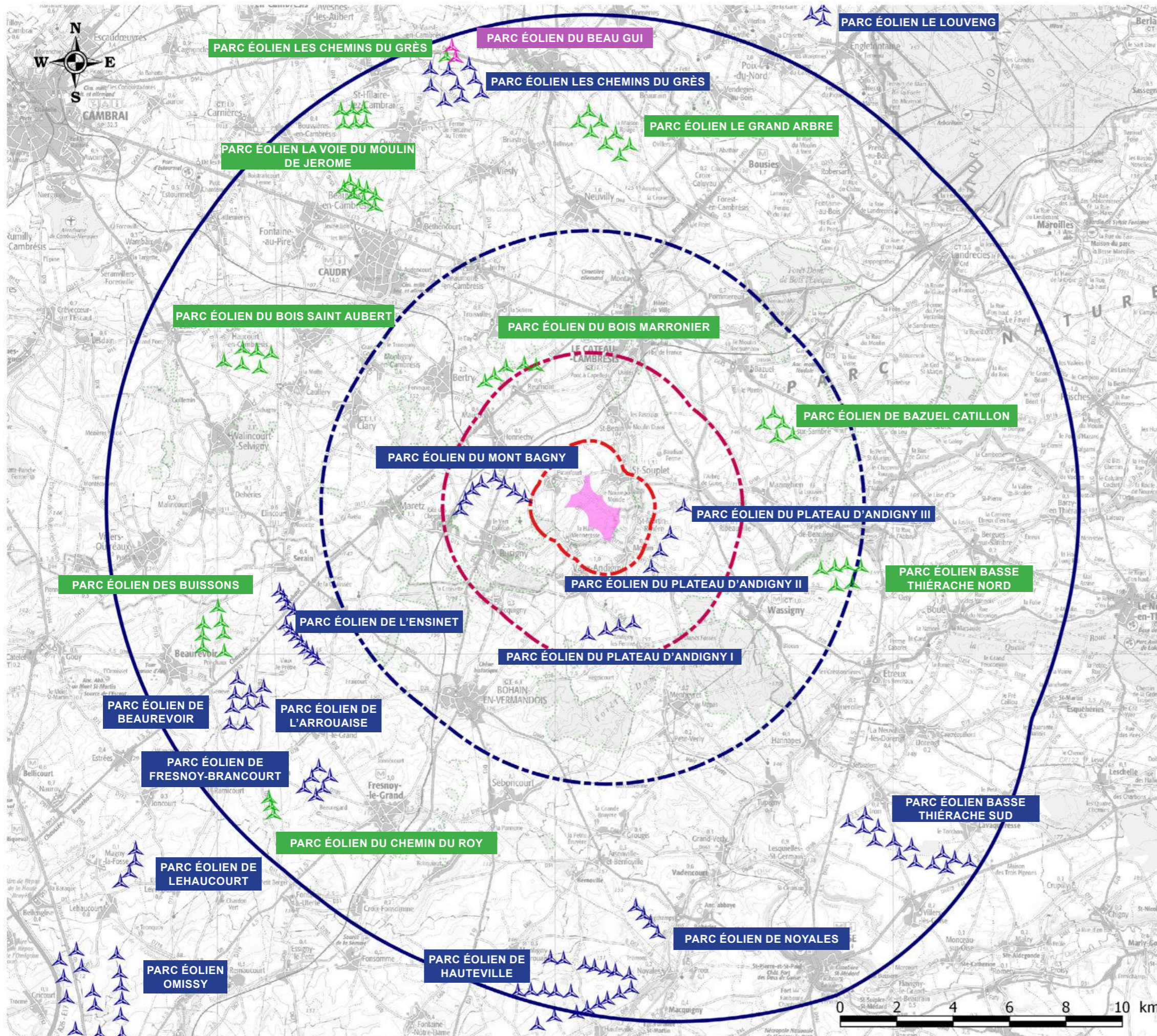
||| L'implantation du projet de Saint-Souplet est en accord avec les préconisations du Schéma Régional Éolien de la Picardie, comme nous avons pu le voir à travers l'analyse de thématiques variées. |||

# Etat des lieux éoliens

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2017

Sources : Scan100® ©IGN, Mâts éoliens ©DREAL  
Hauts-de-France 2017 -  
Copie et reproduction interdites.



## Légende

Zone d'Implantation du Projet

### Limites administratives :

Limite départementale Nord / Aisne

### Aires d'étude :

Immédiate (< 1,2 km)

Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)

Eloignée (entre 8,6 et 16,2 km)

### Parcs éoliens :

En exploitation

Autorisé ou en construction

En instruction avec avis de l'Autorité Environnementale



## 2.4 Le contexte éolien

« Compte-tenu de la puissance éolienne autorisée au 15 mars 2011 (757 MW), l'exercice de quantification conduit à estimer un potentiel d'installation supplémentaire d'ici 2020 de 325 à 590 MW, soit un potentiel régional de 1082 à 1347 MW. »<sup>1</sup>

Le Schéma Régional Éolien du Nord-Pas-de-Calais souligne le fort potentiel de ce territoire et ne stipule pas de contres-indications à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Saint-Souplet-Escaufourt. On remarque avec la carte ci-contre que l'aire d'étude éloignée est empreinte de la dimension éolienne, qui accueille une vingtaine de parcs ou projets éoliens.

Le nouveau projet éolien devra prendre en compte ce contexte, ce dossier sera l'occasion d'observer les dialogues possibles entre les différents parcs implantés dans le paysage. Compte tenu du relief faiblement marqué du territoire, les futures éoliennes du projet de Saint-Souplet devront tant que possible observer une cohérence tant avec les parcs existants que les parcs en construction ou accordés. Deux autres parcs sont situés à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet de Saint-Souplet. Il s'agit du parc éolien en fonctionnement du plateau d'Andigny et du parc éolien construit en 2017 du Mont Bagny.

La localisation de la zone d'implantation du projet est pertinente avec les remarques faites dans les différents documents détaillés précédemment, puisqu'elle vient en densification de l'éolien existant ou à venir tant dans le département du Nord que celui de l'Aisne.

1 : Schéma Régional Éolien du Nord-Pas-de-Calais, 2011



© ATER Environnement, 2017

Fig. 26 : Trois des éoliennes du parc construit du Plateau d'Andigny (vue depuis le Sud d'Escaufourt)



© ATER Environnement, 2017

Fig. 27 : Parc de Basse Thiérache Sud (vue depuis la D28 près de Wassigny)



© ATER Environnement, 2017

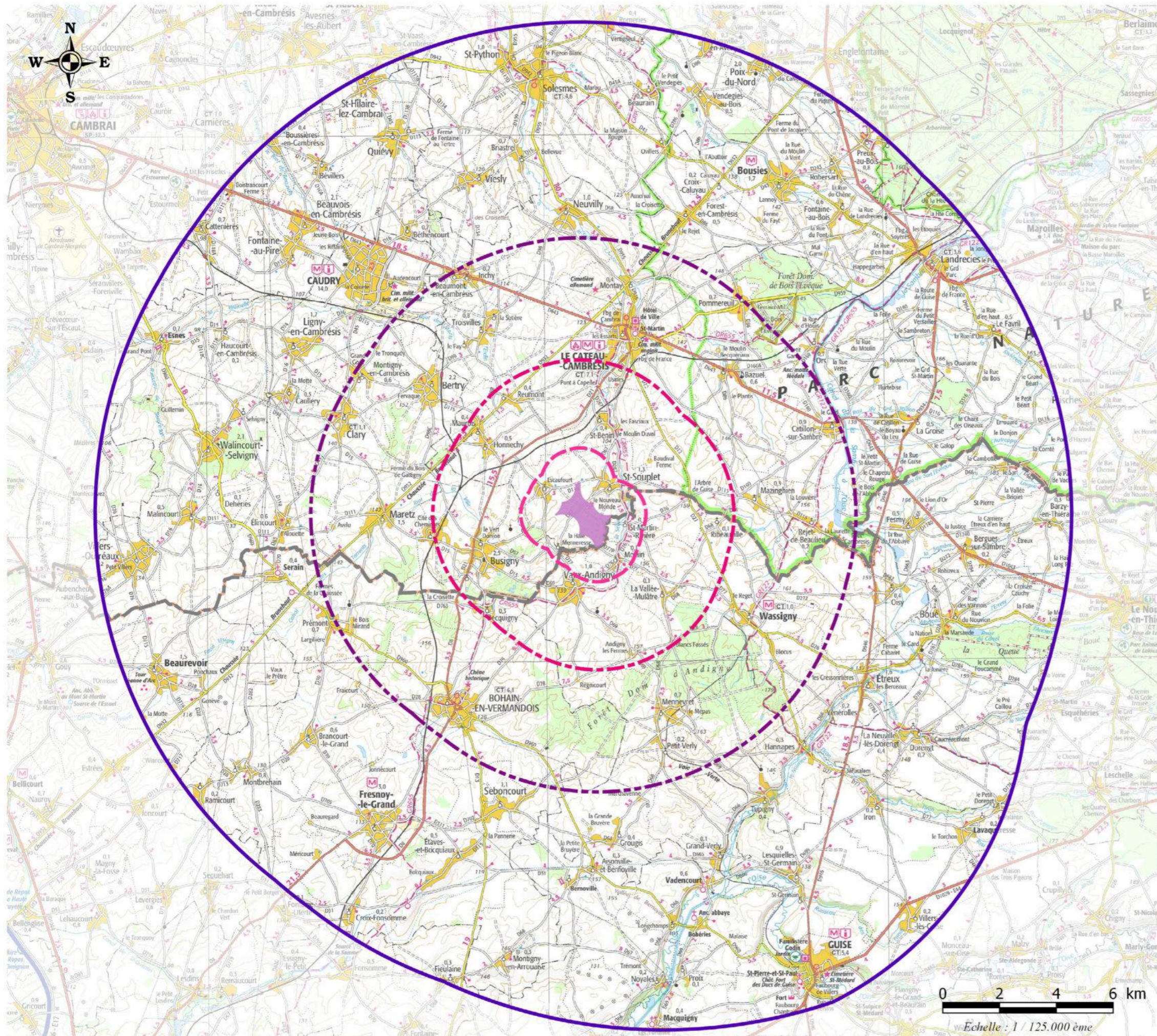
Fig. 28 : Les six éoliennes du parc de Fresnoy-Brancourt (vue depuis la D283)

# Aire d'étude éloignée

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® ©IGN  
Copie et reproduction interdites.



## Légende

Zone d'Implantation du Projet

*Limites administratives :*

Limite de département

*Aires d'étude :*

Immédiate (< 1,2 km)

Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)

Eloignée (entre 8,6 et 16,2 km)



Echelle : 1 / 125.000 ème

A wide-angle photograph of a rural landscape. In the foreground, a paved road with a white line on the left side leads towards the horizon. To the right of the road is a large field of green crops, possibly corn. In the distance, there are rolling hills, a few buildings, and a utility tower. The sky is filled with large, grey clouds, with a small patch of blue visible on the left. An orange banner with white text is overlaid on the lower part of the image.

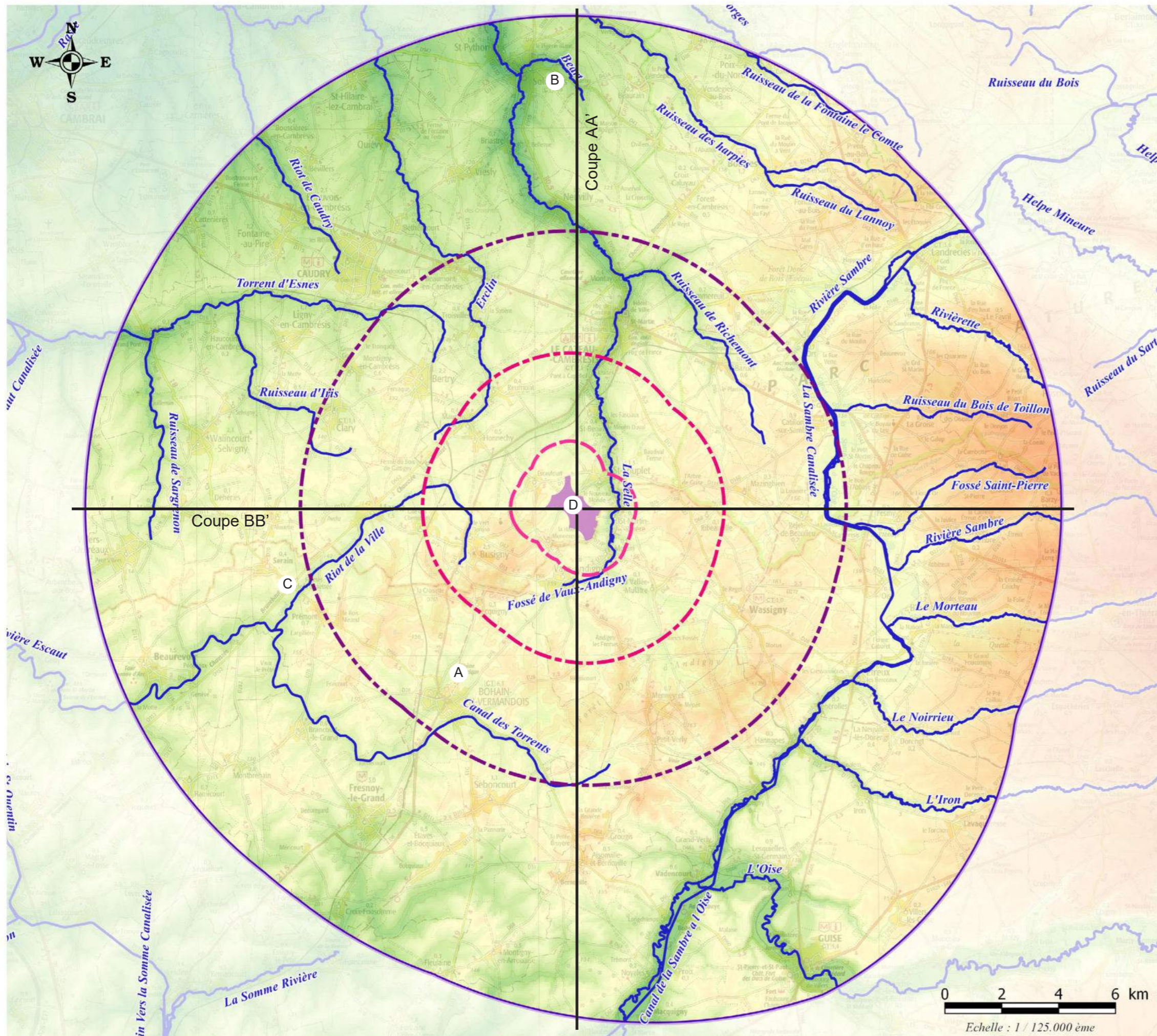
## 3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

# Topographie et hydrographie

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100®, Route500®, BD Carthage® et  
BD Alti® de ©IGN -  
Copie et reproduction interdites.



## Légende

Zone d'Implantation du Projet

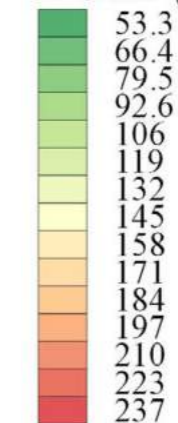
Aires d'étude :

- Immédiate (< 1,2 km)
- Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)
- Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)
- Eloignée (entre 8,6 et 16,2 km)

Hydrologie :

Cours d'eau principaux

Altitude (m) :



### 3.1 Relief, hydrographie et géologie

A l'interface entre trois bassins versants d'importance que sont ceux de la Sambre de l'Escaut et de l'Oise, ce territoire est marqué par une certaine homogénéité du relief. Entre espaces de plateaux agricoles vallonnés et petites vallées arborées, une cohérence de paysages naissent à l'échelle des différentes aires d'étude. La spécificité du territoire réside dans les différences d'altitude qui se manifestent discrètement : en découlent des horizons parfois très dégagés en situation de crête, parfois relativement fermés par le relief doux du territoire qui se présente en premier ou second plan. L'homogénéité apparente sur le territoire est nuancée grâce à la présence de nombreuses vallées essentiellement présentes sur les aires d'étude intermédiaire et éloignée.

Depuis ces vallées, les perceptions seront grandement limitées. Généralement accompagnées de végétation dense sur leurs flancs, ces espaces en creux ne laissent pas fuir le regard sur le grand paysage.

Pour ces raisons, les sensibilités depuis le chevelu hydrographique\* des aires d'études les plus éloignées ne représentera pas d'enjeu majeur pour le projet de Saint-Souplet. En situation de plateaux en altitude supérieure, les principales connexions visuelles se feront depuis les étendues au Sud-Ouest et celles au Nord-Est de la zone d'implantation du projet.

Comme peuvent l'illustrer les photographies suivantes, quelques mètres de dénivelé suffisent à fermer les vues en direction de l'horizon. Des pentes légères génèrent la plupart du temps des situations de contre-bas conduisant au raccourcissement du champ visuel.

\* Chevelu hydrographique : Ramification dense et très développée des cours d'eau fins en milieu imperméable



Fig. 29 : Vue depuis le sentier de Grande Randonnée GR655, au Nord de Bohain-en-Vermandois



Fig. 30 : Cours d'eau du Béart, au niveau du lieu-dit « Bout de l'eau », près de Solesmes



Fig. 32 : Vue depuis la chaussée Brunehaut entre Beaufort et Prémont



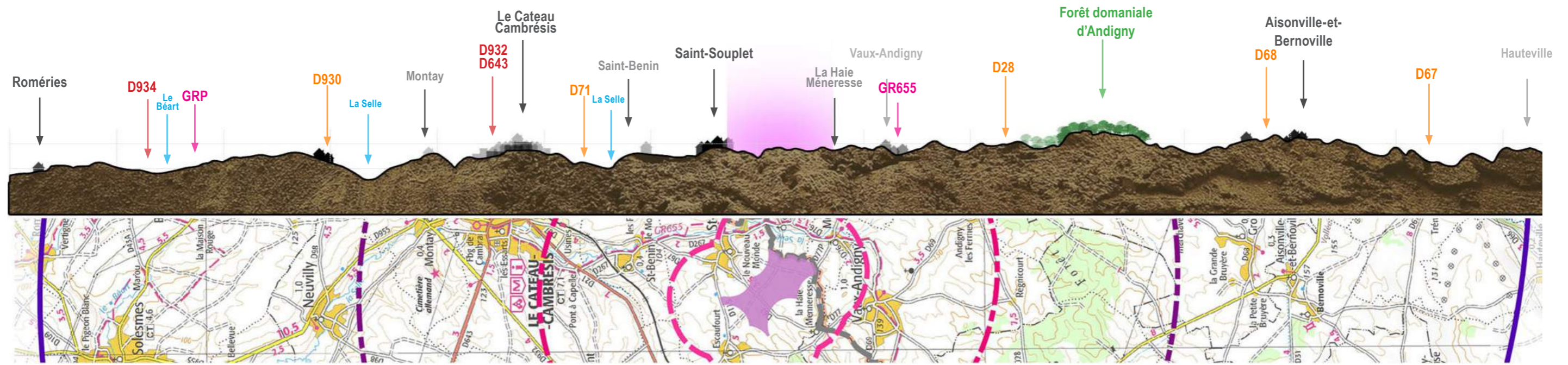
Fig. 31 : Vue en direction du Sud depuis la zone d'implantation potentielle (le village de Molain apparaît à l'horizon)

### 3.2 Contexte paysager : coupes générales

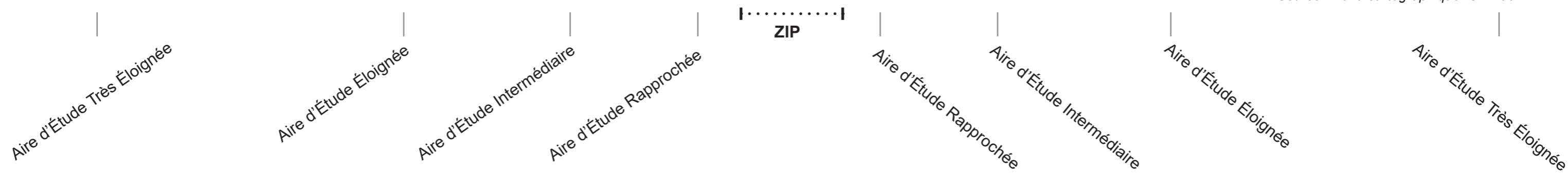
AA' - Coupe du territoire du Nord au Sud entre le Romeries et Hauteville

← N

S →



Source : Fond cartographique IGN 100



5 km

Fig. 33 : Coupe Nord-Sud du relief

BB' - Coupe du territoire d'Ouest en Est entre Villers-Outreaux et Barzy-en-Thiérache

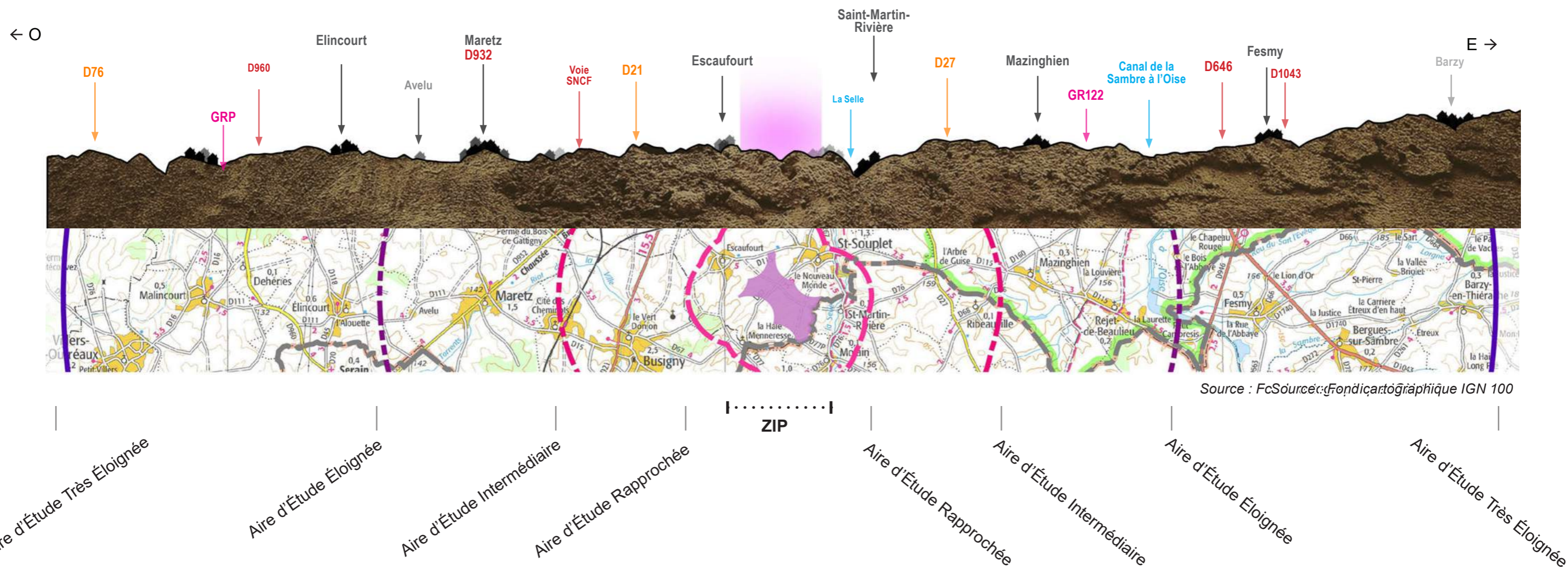
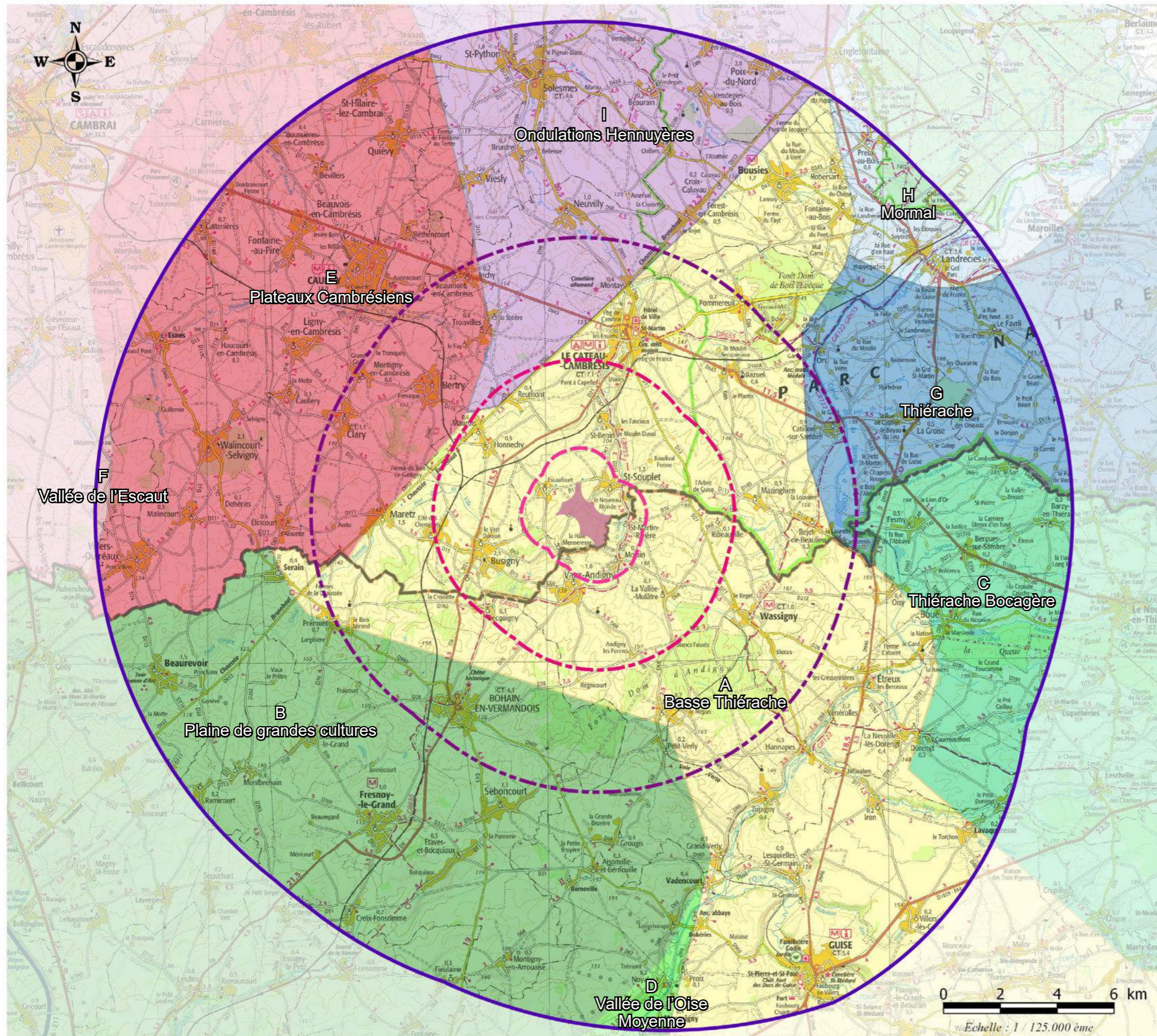


Fig. 34 : Coupe Ouest-Est du relief

Au-delà des masques visuels créés par le relief, les structures végétales et bâties qui caractérisent ce territoire viendront nuancer les sensibilités depuis les zones de visibilité théorique que suggèrent ces coupes topographiques en certains points du territoire.

Les coupes Nord-Sud et Est-Ouest révèlent le contexte unique évoqué précédemment. Ponctué de vallées et bombements du relief, le territoire présente de nombreuses ruptures topographiques qui limiteront les situations d'horizon dégagé. Les cônes de vues potentiels sur les points hauts du territoire feront l'objet d'analyses localisées afin de déterminer précisément les enjeux vis-à-vis du projet de Saint-Souplet.



# Unités paysagères

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® ©IGN - Atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais et de l'Aisne - Copie et reproduction interdites.

## Légende

Zone d'Implantation du Projet

*Limites administratives :*

Limite de département

*Aires d'étude :*

Immédiate (< 1,2 km)

Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)

Eloignée (entre 8,6 et 16,2 km)

*Paysages d'insertion du projet*

A - La Basse Thiérache

*Paysages de l'Aisne*

B - La plaine de grandes cultures

C - La Thiérache bocagère

D - La vallée de l'Oise moyenne

*Paysages des grandes plaines arrageoises et cambrésiennes*

E - Les plateaux cambrésiens

F - La vallée de l'Escaut

*Paysages avesnois*

G - La Thiérache

H - Mormal

*Paysages hennuyers*

I - Les ondulations hennuyères

0 2 4 6 km  
Echelle : 1 / 125.000 ème



### 3.3 Les unités paysagères

Les unités paysagères sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser.

Ainsi la lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages. L'étude de cette entité est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à une large échelle. Le site éolien est localisé à la jonction de 2 départements : le Nord et l'Aisne. La définition des unités paysagères s'appuie donc sur les atlas des paysages de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais et du département de l'Aisne.

Le territoire d'étude (16,2 kilomètres autour du site éolien) se partage entre 9 unités principales, regroupées tel que cela a été fait dans les Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais et de l'Aisne :

- **La Basse Thiérache** est l'unité dans laquelle s'insère le projet ;
- **Les paysages de l'Aisne**, qui regroupent les plaines de grandes cultures, la Thiérache bocagère et la vallée de l'Oise moyenne ;
- **Les paysages de grandes plaines arrageoises et cambrésiennes**, dans lesquels on retrouve les unités des plateaux cambrésiens et de la vallée de l'Escaut ;
- **Les paysages avesnois**, où on retrouve la Thiérache et le Mormal ;
- **Les paysages hennuyers**, dont les ondulations hennuyères sont comprises dans le territoire d'étude.

#### A Basse Thiérache

« Par son positionnement dans l'aire de l'étude, la Basse-Thiérache forme une large frange de transition paysagère entre la Thiérache bocagère et la Grande plaine agricole.

A ce titre, elle se caractérise par la mixité de ses paysages empruntant les composantes paysagères de l'une ou de l'autre entité géographique qui l'avoiine. En effet, la trame bocagère qui persiste en périphérie des zones urbanisées, n'est pas sans rappeler le maillage bocager de la « Haute » Thiérache. Inversement, l'omniprésence de l'activité agricole fonde un paysage d'Openfield qui se calque davantage sur celui de la Grande plaine agricole. Ce tiraillement entre deux entités se retrouve dans la forme des implantations urbaines. Le nord de la Basse-Thiérache s'individualise par son habitat diffus à dominante linéaire alors que les villages du sud de l'entité ont adopté une morphologie plus groupée adaptée à l'exploitation agricole.



Fig. 36 : Structure bocagère typique, ici visible depuis le Nord du Bois d'Andigny

© ATER Environnement, 2017

Même si des parallèles peuvent être établis entre les composantes paysagères de la Basse-Thiérache et celles des entités qui la jouxtent, il n'en demeure pas moins que la Basse-Thiérache constitue une entité paysagère à part entière.

La basse Thiérache s'est radicalement distinguée du terroir d'origine durant les cinquante dernières années. Les bouleversements générés par la transformation des pratiques agricoles ont induit une mutation profonde des paysages, tant naturels qu'urbains. Du temps où la Thiérache n'était qu'une seule entité ne subsiste comme témoignage que quelques haies en ceinture d'agglomérations, et une typologie architecturale caractéristique.

Cette scission n'est évidemment pas le fait du hasard ; si la Thiérache peut afficher deux visages c'est qu'une dualité existe, sous-jacente, que les nécessités économiques ont révélée. Cependant, le sentiment d'appartenance culturelle reste le lien indéfectible qui, au-delà du caractère des paysages, scinde la Thiérache des grandes cultures à la Thiérache bocagère.»

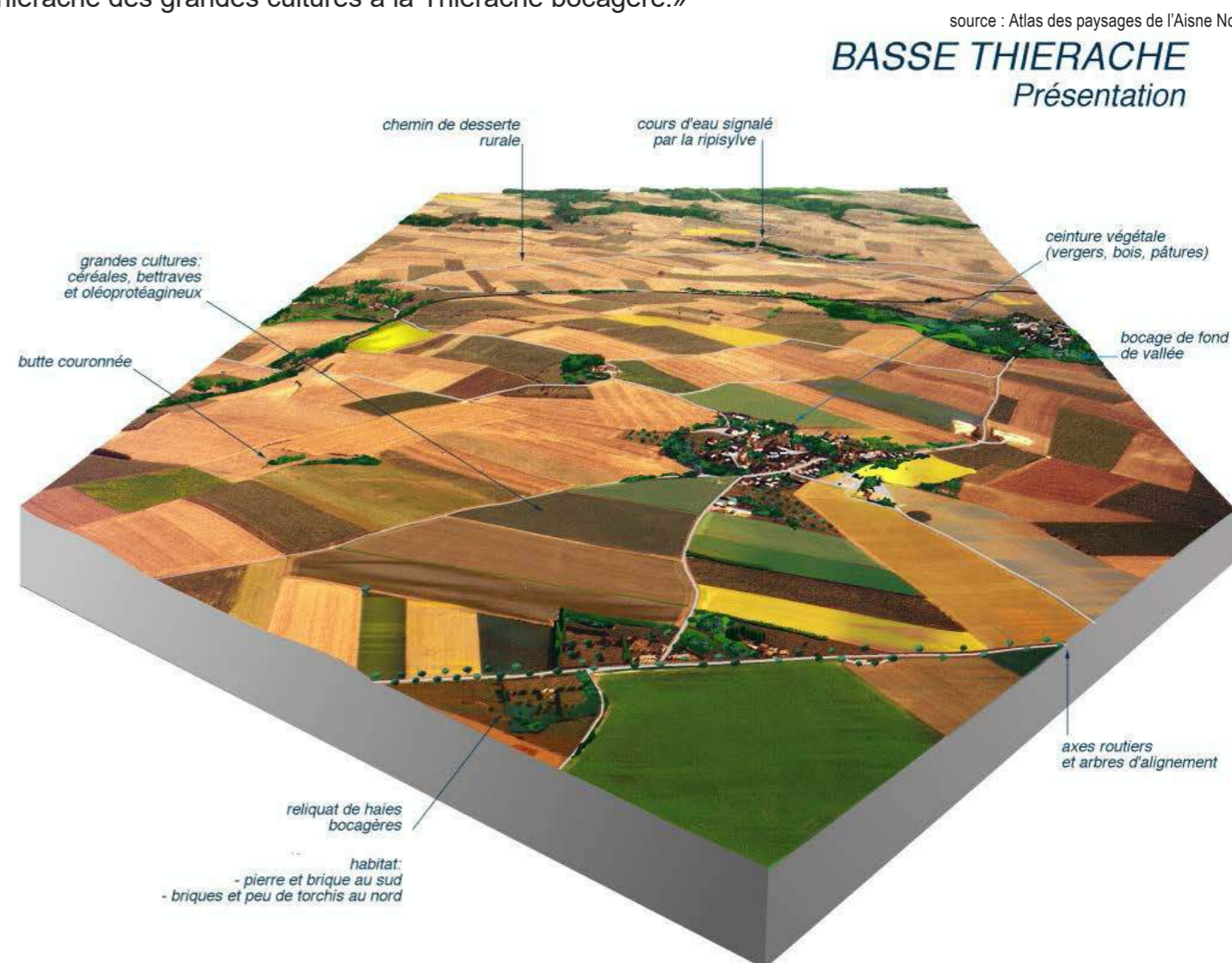


Fig. 37 : Bloc diagramme de la Basse Thiérache (extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne Nord)

#### Les ambiances paysagères

«La basse Thiérache est une nappe immense et mobile mue par un corps souterrain aux gestes lents. Un souffle laiteux noie les lointains. Le silence capitonné par une chape tantôt tiède tantôt cinglante, bourdonne.

Seuls obstacles : la brutalité anguleuse des silos, les vrombissements des camions au loin. De l'histoire, il ne reste que le moucharabier végétal qui isole les bourgs, et l'abandon des haies aux terres incultes ou escarpées. On est seul, l'homme est inexistant quand tout est voué au travail désincarné des champs à perte de vue. Tout est définitivement organisé, une léthargie harmonieuse hante l'air.»

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## La diversité végétale

« La couverture végétale de la basse Thiérache est largement dominée par les variétés cultivées : blés, maïs, betteraves, colza... et ponctuellement herbages et jachères. Les volumes végétaux, présents sous la forme de bosquets, appartiennent principalement à la série chênaie-freinaie, caractéristique des boisements de la région.

Localement, des plantations de jeunes plants de résineux ont fait surface générant ainsi de nouveaux équilibres biologiques. Comme corollaire de cette nouvelle pratique, sont apparus un certain nombre de bouleaux. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## La structure végétale

« Autrefois, l'ensemble du territoire était boisé. Ce n'est qu'à partir des Vème et VIIème siècle que les défrichements ont commencé, avec l'installation des premiers monastères par les moines Irlandais.

Jusqu'au IX ème siècle, le paysage de la Thiérache n'était qu'une vaste étendue de champs cultivés, ponctuée de bosquets dans les zones les plus pauvres, seuls témoins de la présence forestière initiale.

A partir de la seconde moitié du IX ème siècle, les cultures vivrières ont été remplacées par l'élevage et les vergers, mieux adaptés à la nature du sol et au climat: les vastes espaces cultivés ont fait place au maillage bocager tel qu'il a existé jusqu'à la moitié du XX ème siècle.

Mais avec les nouvelles exigences agricoles, la fin des industries traditionnelles et le déclin démographique, le bocage recule au profit des grandes cultures plus rentables en suivant le modèle dicté par le Sud du département.

Contrairement à la Haute Thiérache, l'implantation du maillage bocager n'a pas radicalement modifié les surfaces boisées : les bosquets et les boisements actuels sont tels qu'ils étaient au début du XX ème siècle. La carte de Cassini de 1815 confirme l'existence de certains massifs forestiers actuels : Bois de Cailleuse, Bois de Morfontaine, Bois de la Motte...

Aujourd'hui, le maillage bocager a totalement disparu, ne laissant aucune trace de son parcellaire ; seuls quelques arbres isolés et bribes de haie en périphérie des ensembles bâtis témoignent d'un passé révolu. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

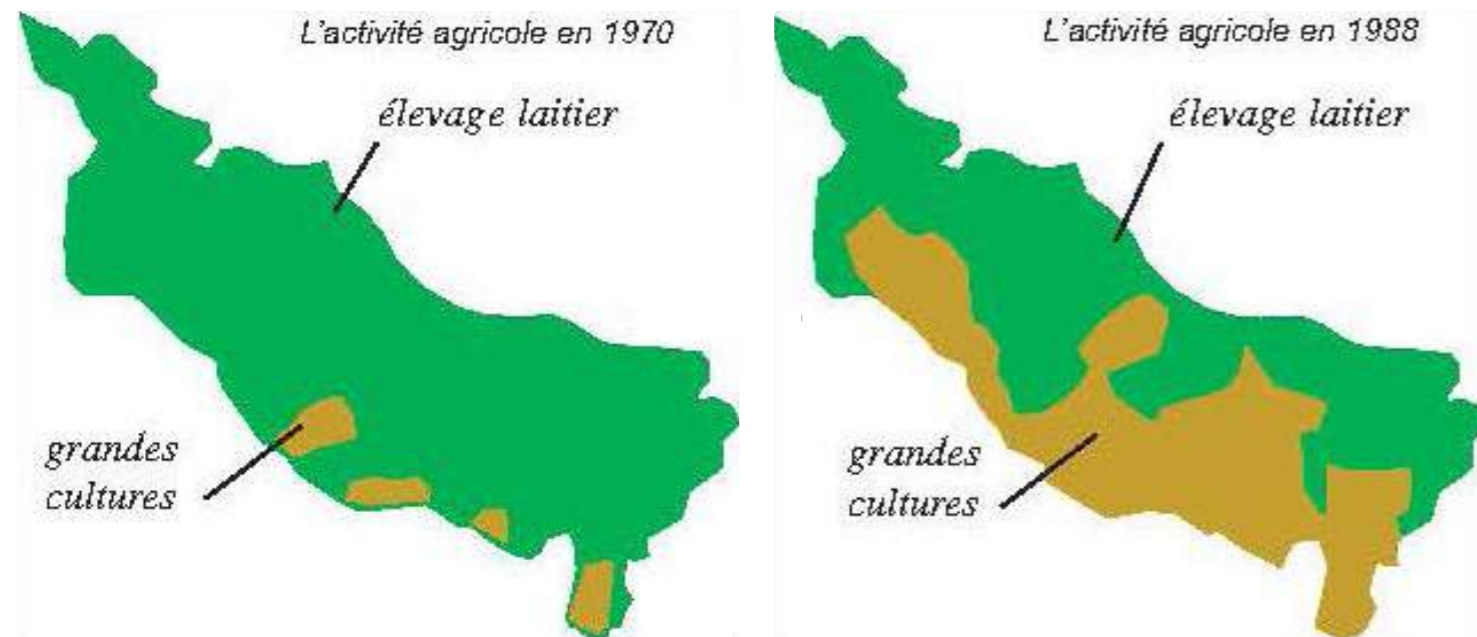


Fig. 39 : Évolution de l'activité agricole (extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne Nord)

## L'occupation du sol

« Si une très grande proportion du sol est entièrement dévolue à l'agriculture, il n'en reste pas moins que certains éléments, moins importants en surface, jouent un rôle fondamental dans la composition des paysages. Les agglomérations, les massifs forestiers, les infrastructures diverses sont autant d'éléments structurants depuis que le paysage s'est vidé en grande partie de ses haies bocagères.

Le mode de répartition des bourgs assure une couverture homogène de l'entité. Les villages ponctuent régulièrement la Basse-Thiérache et entretiennent souvent entre eux une covisibilité.

Si les limites de l'emprise bâtie ne sont pas très étendues, les vergers et pâtures tampons donnent une ampleur aux villages qui se détachent d'autant mieux que les masses végétales périphériques les « portent » dans cet univers de parcelles cultivées. Ce phénomène est d'autant plus vrai que l'on se rapproche des limites nord de l'entité. Seules les forêts de St-Richaumont, du Nouvion, la Haie d'Aubenton... définissent de vastes zones vierges de toute construction.

Les réseaux viaires, des départementales jusqu'aux chemins vicinaux, dessinent un maillage dense qui ceinture les parcelles cultivées.

Les cours de la Serre, de la Brune, du Vilpion définissent un linéaire non négligeable, occupé par la végétation instantanée de cours d'eau et par les lits eux-mêmes. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord



Fig. 38 : Implantation urbaine et trame végétale de la Basse-Thiérache (extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne Nord)

## Les modes d'organisation du sol

« L'aspiration à rationaliser l'organisation et la forme des vastes parcelles en culture a été visiblement contrariée par le relief vallonné et les quelques vallées qui coupent horizontalement l'entité paysagère. La persistance de certains lots de pâtures et vergers en périphérie des villages s'inscrit comme un obstacle supplémentaire que les cultures ont dû intégrer dans leur nécessité d'extension.

La structure des chemins de desserte rurale explicite la difficulté d'associer autant de paramètres contradictoires. Dans la proche périphérie, on lit nettement le dessin radio-concentrique de ce micro-réseau qui, très vite, se trouve compromis par l'impératif du relief qui impose un parcours sinueux le long d'une vallée sèche ou interdit toute accès et donc toute possibilité de culture optimale sur des pentes trop abruptes (ruptures de pentes des pelouses calcaires, vallées de la Serre, de la Brune, du Vilpion...). Sur tous les espaces qui, pour des raisons diverses, ont empêché l'extension agraire, le bocage a conservé ses droits.

La comparaison avec l'entité voisine du Sud, la grande plaine, montre le modèle vers quoi tendrait la basse Thiérache s'il n'était toutes ces entraves : un parcellaire homogène de grandes surfaces aux contours orthogonaux.

En fait, deux modes parcellaires sont contraints de se côtoyer : les grandes parcelles des cultures sur les plateaux et celles étroites et profondes des pâtures cernées de haies parfois en lambeaux ou plantées de peupliers dans le creux des vallées.

De temps à autre, des espaces résiduels ponctuent la platitude des champs pour laisser place à un bosquet épais, à des plantations de résineux, à des pelouses calcicoles... »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## Les activités économiques

« A bien des égards, les caractéristiques économiques de la Basse Thiérache se confondent avec celles de la Thiérache bocagère. Cependant, l'activité agricole y est plus diversifiée. Se côtoient ainsi des secteurs d'élevage propres à la Thiérache et des espaces voués à la grande culture caractéristique des grandes plaines situées plus au sud. Cette entité connaît une importante évolution tant dans la structure que l'orientation économique de ses exploitations agricoles qui ont tendance à s'agrandir et à faire le choix des grandes cultures. Pourtant, l'industrie agro-alimentaire y est moins représentée que dans la Thiérache bocagère. Il en est de même pour le tissu industriel plus lâche et essentiellement concentré autour de deux villes : Guise et Montcornet.

Toutefois, le tourisme culturel et sportif tend à prendre une importance croissante dans une économie qui cherche de nouveaux créneaux. L'Oise, l'axe vert, le vaste réseau de chemins de randonnées, le nombre élevé de résidences secondaires, les églises fortifiées ou l'héritage industriel de Guise, sont autant d'arguments favorables à la Basse Thiérache. Ces arguments tentent de générer une image de marque en rupture avec une agriculture qui s'intensifie et tend à transformer les paysages agraires. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## Les implantations urbaines

« Deux types de morphologies urbaines occupent l'entité de la Basse Thiérache. Au Sud et dans les vallées, on rencontre une typologie groupée et concentrique, très voisine de la typologie du Laonnois et du Marlois, avec une densité accrue en coeur de bourg.

Au Nord, les villages linéaires sur le modèle urbain de la Thiérache bocagère sont prédominants. Globalement les fronts bâtis sont denses laissant peu de percées sur le grand paysage.

En périphérie des bourgs, les constructions sont rares et limitées aux seuls bâtiments agricoles.

Les implantations sont prioritairement guidées par les axes routiers et le relief, laissant entre ces deux éléments de grands espaces inhabités. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

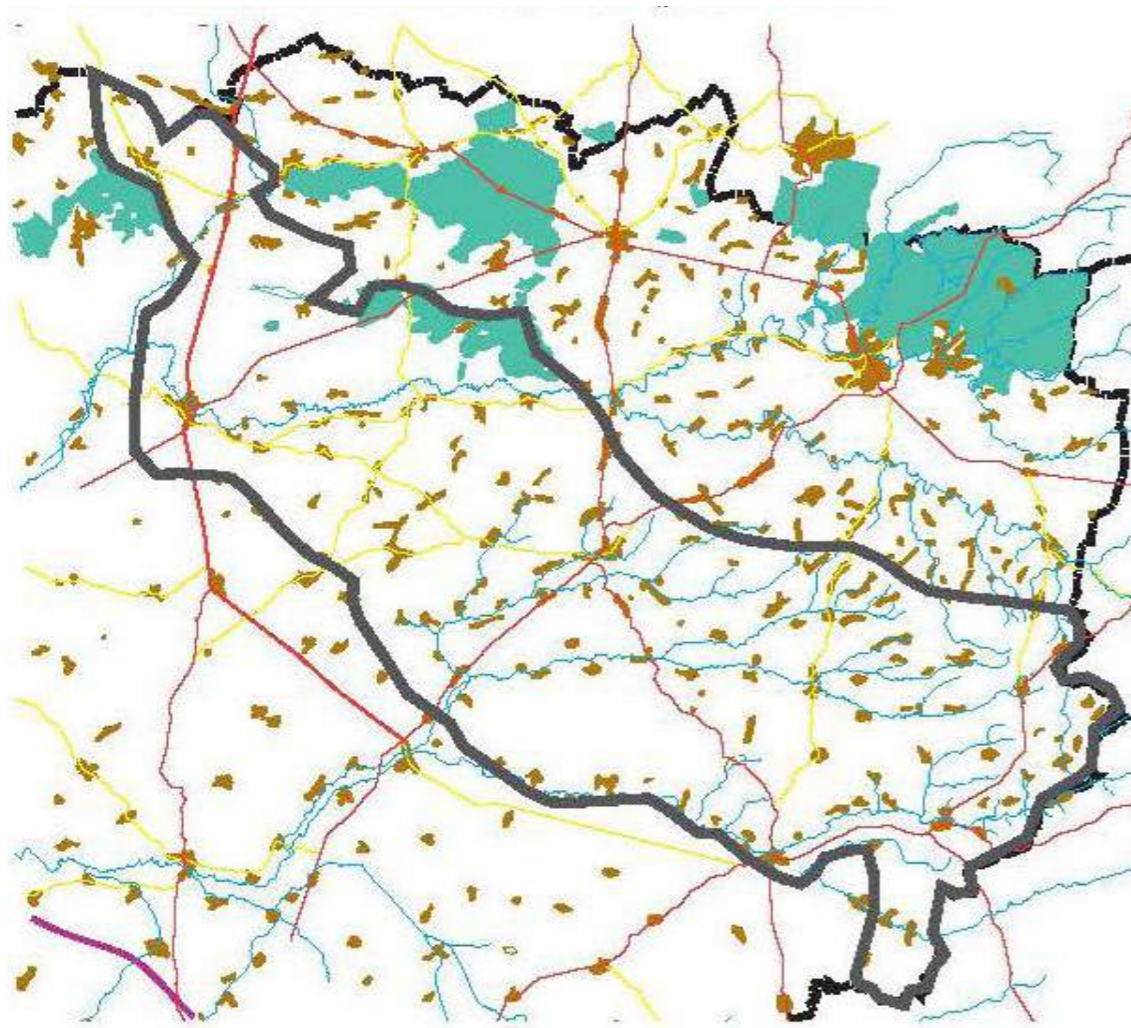


Fig. 40 : Occupation des sols de la Basse Thiérache (extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne Nord)

## B les paysages de l'Aisne

### LES PLAINES DE GRANDES CULTURES (B)

« L'uniformité du paysage est l'une des caractéristiques de la Grande plaine agricole. La topographie assez douce du Plateau Picard a voué ce territoire à la culture intensive. Les champs à perte de vue en ont fait un paysage ouvert ponctué par quelques bosquets isolés ou par l'alignement d'arbres qui suivent le tracé d'un cours d'eau. Cette végétation fait office de repère dans le paysage.

Réduire la Grande plaine agricole à un paysage de grande culture serait une erreur, et conduirait à fermer les yeux sur les verdoyants paysages de vallées que compte cette entité paysagère. L'on peut citer les vallées de l'Omignon, de l'Escaut, de la Somme ou de la Serre... De même, si le paysage d'openfield apparaît comme l'élément fédérateur de la Grande plaine agricole, il est important de souligner l'hétérogénéité de certaines composantes du paysage comme la géomorphologie, l'implantation urbaine, l'architecture ou les dominantes chromatiques. En effet, si dans le Vermandois, le relief affirme d'amples ondulations assez régulières, les ourlets s'estompent progressivement à l'approche du Laonnois, le relief se résume alors à des buttes témoins qui sont autant de repères dans la plaine. Par ailleurs, la Champagne s'individualise par l'affleurement de la craie qui confère à ses paysages une chromatique unique annonçant la transition départementale. Enfin et surtout, des appartenances culturelles très fortes se dégagent de l'ensemble de l'entité : le Vermandois, le Laonnois, le Marlois, la Champagne...

La grande entité qui s'étend du Vermandois à la Champagne se construit autour de la confrontation brutale de deux logiques de temps : l'une conditionne le grand paysage et son évolution précipitée par des impératifs économiques conjoncturels, c'est le paysage du présent ; l'autre plus immatérielle intéresse le sentiment d'appartenance culturelle construit sur des siècles ; le patrimoine bâti, la morphologie urbaine sont autant de figurations qui pérennisent la notion de terroir. Le phénomène de banalisation de l'espace par la grande culture contraint l'observateur à globaliser un vaste territoire qui révèle un détail pourtant disparate. L'héritage culturel, on l'a vu, mais aussi les données naturelles (géologie, pédologie, hydrologie...), les grandes phases de l'histoire sont autant d'éléments qui suggèrent la personnalité multiple de cette grande entité paysagère dont l'intérêt est négligé en raison de la proximité des terroirs phares de la moitié nord du département : Les collines du Laonnois et la Thiérache.»

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord



© ATER Environnement, 2017

Fig. 42 : Les grandes cultures depuis la route départementale D28 à proximité de Montbréhain

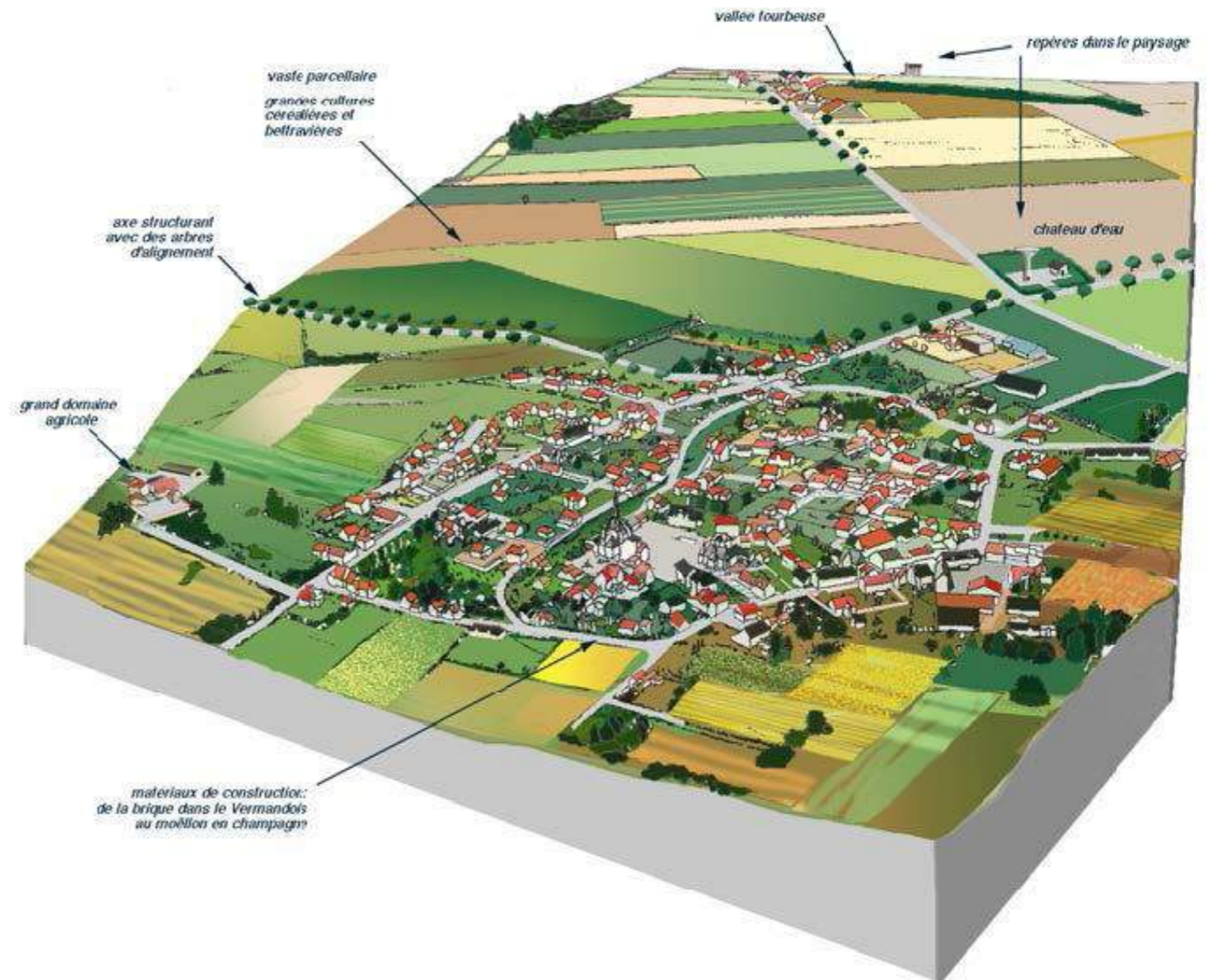


Fig. 41 : Bloc-diagramme de la plaine agricole du Vermandois (extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne Nord)

### Les ambiances paysagères

« Les paysages ne sont pas statiques. Si l'on fait abstraction des grandes mutations paysagères, consécutives, notamment, aux opérations de remembrement, au fil des saisons, les paysages évoluent. [...]

On a vu que l'entité qui s'étend du Vermandois à la Champagne se présente comme un ensemble de paysages aux horizons dégagés. La vision panoramique est de 180° en certains endroits. [...] La topographie plus ou moins ondulée du plateau Picard donne l'impression d'un paysage en mouvement et procure une sensation de douceur.

Lorsque les champs sont cultivés, l'ambiance qui se dégage varie selon le type de culture :

- tant qu'ils sont sur pieds, la danse des blés sous le souffle du vent accentue l'effet de douceur précédemment souligné,
- Dès qu'ils sont coupés, une impression de sécheresse émane des champs mis à nu.

La culture de la betterave vient rééquilibrer la palette des couleurs en ajoutant un peu de verdure dans le paysage. Cette couleur apporte un peu de fraîcheur.

Au début de l'automne, les champs ne se distinguent plus les uns des autres que par les stries des labours. Aux tons verts et jaunes des cultures succède le brun des labours. A cette période, les brouillards fréquents réduisent le champ de vision constaté par temps dégagé. Ainsi, la sensation de liberté liée aux grands espaces n'existe plus.

En hiver, lorsqu'il a neigé, le gris pâle du ciel entre en symbiose avec le manteau neigeux qui recouvre les champs. [...] »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## La diversité végétale

« Le chêne, le frêne, le charme sont les arbres principaux que l'on trouve surtout dans les boisements et parfois isolés. Les zones humides sont aussi peuplées de peupliers, de trembles, d'aulnes, d'érables, de bouleaux et de saules.

Le peuplier se trouve également dans les zones de cultures, en alignement et dans le prolongement des villages. La vallée de la Serre est, par endroit, investie par la populiculture.

Dans les grands espaces cultivés, on ne trouve guère que des fleurs messicoles quoique le traitement des sols tend à les faire disparaître. On les trouve néanmoins le long des routes et chemins, sur les talus et pelouses sèches, dans les jachères, à l'orée des zones boisées. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## La structure végétale

« Dans la grande plaine découverte, les arbres sont encore présents et prennent une dimension particulière, parfois insolite. Ceux que l'on observe, sous quelque forme que ce soit (bosquets, haies, arbres isolés) sont en général des reliquats de masses plus importantes qu'une exploitation intensive des sols a considérablement réduites.

La végétation boisée quand elle existe, est très souvent perçue de loin et se présente fréquemment sous forme de front linéaire sur l'horizon, au sommet d'une crête, dans le prolongement d'un village, le long d'un cours d'eau ou encore le long d'une limite parcellaire.

Dans la plaine du Laonnois, les buttes témoins qui se détachent parfaitement dans l'étendue agricole, sont toujours coiffées de boisements qui en renforcent l'impact dans le paysage. C'est une caractéristique très originale assez localisée au Nord de Laon, qui ne se retrouve ni en Champagne ni dans le Vermandois.

Les remembrements ont conduit au regroupement de terrains et à l'effacement d'une grande part de la trame arborée. Le parcellaire reste toutefois assez découpé comme on peut le voir sur les photos aériennes; au niveau du sol, c'est beaucoup moins perceptible, tout au moins en hiver où les labours ont tendance à homogénéiser les surfaces. Durant les autres saisons, ce découpage est mieux révélé par l'alternance des variétés culturales que leurs couleurs et leurs textures différencient nettement.

Les délimitations sont parfois marquées par des vestiges de haies discontinues et peu développées. Quelques petits bosquets persistent sur des zones pentues ou sommitales, on ne sait trop pourquoi. De beaux arbres isolés ou groupés (chênes, frênes) se dressent parfois au-dessus des cultures. Des continuités boisées ou des peupliers visibles de loin, révèlent la présence de cours d'eau et de zones humides telles que les marais.

Les masses boisées les plus importantes sont celles des marais de la Souche, de la forêt de Samoussy, des Savarts de Sissonne, des vallées de la Serre, de la Somme et de l'Omignon. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

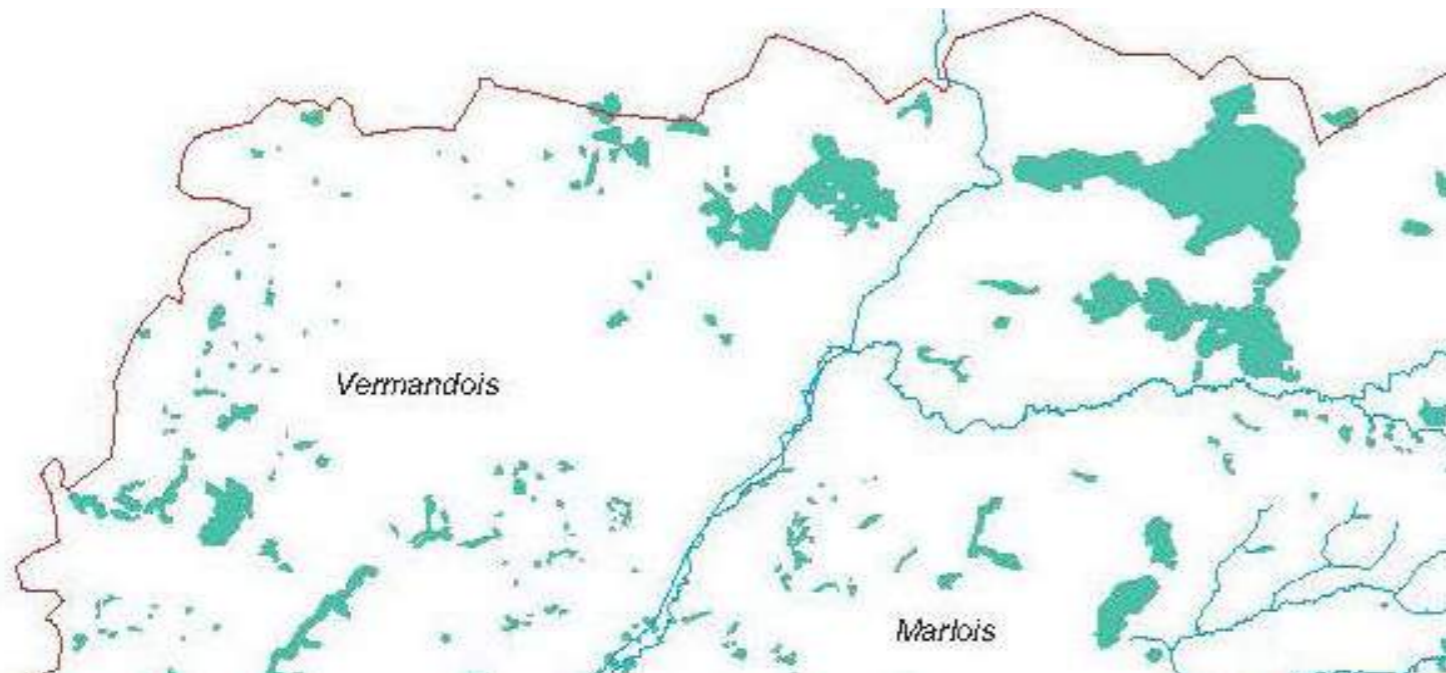


Fig. 43 : Carte de la trame arborée de la plaine du Vermandois (extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne Nord)

## Occupation des sols

« La nature du sol, combinée aux conditions climatiques, a fait de cette entité une zone favorable au développement de vastes exploitations agricoles. Le parcellaire se découpe en de larges bandes irrégulières qui semblent se juxtaposer à l'infini. Avec l'augmentation de la superficie des exploitations agricoles, cette tendance se développe. La production agricole du Vermandois jusqu'à la Champagne se concentre essentiellement autour de deux types de cultures : le blé et la betterave sucrière, qui concernent huit exploitations sur dix. Cette spécialisation fait de l'ensemble du département le premier producteur français de betteraves. Cependant, certains agriculteurs ont diversifié leur production. Ainsi oléagineux et protéagineux sont venus s'ajouter à l'activité agricole traditionnelle. En vue aérienne, le parcellaire agricole s'identifie à de larges toiles d'araignées tissées à partir des ensembles urbanisés. Les agglomérations occupent de façon équilibrée la surface de l'entité.

Tout élément venant rompre la rigueur de l'étendue cultivée fait figure de point de repère paysager. La végétation épars, les clochers des églises, les châteaux d'eau permettent un souffle qui enrayer la monotonie. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

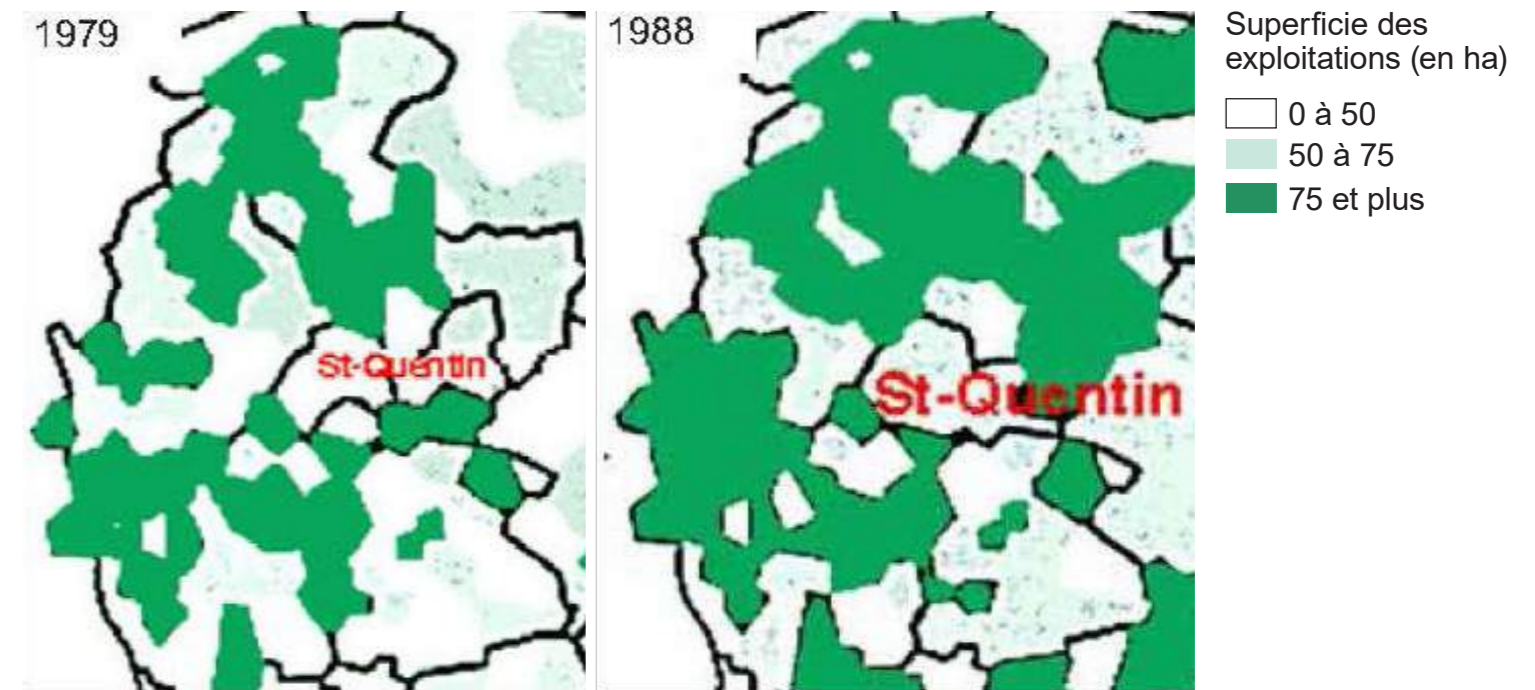


Fig. 44 : Evolution de l'activité agricole (extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne Nord)

## Les modes d'organisation du sol

« L'organisation actuelle résulte d'une volonté de rentabilité, en adaptant les surfaces cultivables aux moyens techniques d'exploitation agricole. La dimension croissante des parcelles agricoles a progressivement gommé les anciennes structures agraires. Cependant les grandes unités de découpage gallo-romaine affirment leur prégnance dans le réseau des chemins de desserte agricole.

En bordure des voies romaines (Reims/Bavay...), le quadrillage orthonormé figure de façon perceptible l'ancienne structure agraire romaine. Sur cette organisation régulière une autre trame plus tortueuse vient se superposer. On peut dater cette seconde distribution du Moyen-Age ; elle est globalement radioconcentrique et place au centre des faisceaux viaires un bourg ou une ferme isolée.

Parfois un bosquet marque, par son orientation, l'empreinte de ces découpages aujourd'hui disparus. Bien sûr, si les organisations anciennes apparaissent en filigrane elles ont été grandement remaniées et parfois, au lendemain d'un remembrement, ont totalement disparu. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## Les activités économiques

« Si cette vaste entité a été définie en tant que telle pour la relative homogénéité de ses paysages, il en est autrement des caractéristiques économiques. En effet, ce territoire occupant une grande partie de l'Aisne septentrionale rassemble en son sein des réalités économiques différentes du simple fait de l'étendue de cet espace. Contrastes soulignés par la dichotomie entre une campagne assez peu densément peuplée s'apparentant à une plaine agricole vouée à une agriculture intensive et les deux plus importantes unités urbaines du département : les villes de Saint-Quentin et de Laon.

Tout d'abord, la plaine agricole spécialisée dans la production de céréales, de betteraves et de protéolagineux bénéficie d'un système de culture moderne dont témoignent la taille des exploitations souvent supérieure à 100 ha et les rendements parmi les meilleurs de France. Toutefois, quelques spécificités locales existent comme la culture de légumes dans la Champagne Crayeuse et la production de betteraves plus présentes dans le Vermandois et la plaine laonnoise.

Si le Vermandois est plutôt industriel, le Laonnois se distingue de par son nombre élevé de salariés dans le secteur tertiaire, lié aux fonctions administratives du chef-lieu de département. Le bassin d'emploi de Saint-Quentin hérite d'un important passé industriel essentiellement orienté vers le textile habillement et l'industrie des machines mais aussi suite à une lente reconversion vers la production d'équipements électriques et électroniques. Toutefois, les emplois liés aux services occupent une part non négligeable résultant des services administratifs nécessaires au fonctionnement d'un pôle urbain tel que celui de la ville de Saint-Quentin. Le développement des activités tertiaires n'a que partiellement compensé les pertes d'emploi, répercussion négative d'une nécessaire évolution des unités de production industrielle de textile entre autres.

Bien que des efforts soient entrepris dans ce sens, l'activité liée au tourisme ne connaît pas un fort essor, excepté à Laon et dans une moindre mesure à Saint-Quentin. Il est fort probable, tel que cela a été confirmé par les enquêtes menées dans le cadre de cette étude, que les paysages agraires de grandes cultures ne répondent pas à l'attente des touristes.»

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## Les implantations urbaines

« La forme et le mode de répartition des villages sur le territoire qui s'étend du Vermandois à la Champagne relèvent de pratiques humaines et plus globalement, d'une histoire, différentes. L'implantation et la morphologie urbaine sont quelques-unes des rares données qui témoignent d'anciens découpages culturels, abolis par l'homogénéisation de l'utilisation de l'espace. Émerge donc en filigrane, un partage de l'entité en sous-unités : le Vermandois, la plaine du Laonnois, la Champagne. Ces dernières motivent un sentiment d'appartenance des populations bien plus profond que la grande entité de paysages d'openfields.»

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## Les villages du Vermandois

« Les habitants du Vermandois se sont établis sur le plateau Picard ou sur les versants des vallées. L'urbanisation initiale, qui s'est réalisée autour d'une église, explique la morphologie groupée des villages. Ces villages sont entourés de vastes étendues cultivées qui constituent une coupure agricole entre les unités urbaines. Rares sont les hameaux et les fermes isolées.

L'urbanisation récente apporte un bémol au mode d'implantation traditionnel. Les nouvelles constructions s'effectuent au gré de la pression foncière, créant ainsi un risque de mitage du paysage.

Le bâti est continu ; la fréquence des murs de clôture qui relient les constructions entre elles accentue l'aspect groupé.

L'implantation des constructions est variable : on trouve à la fois des bâtiments parallèles à la rue et d'autres qui lui sont perpendiculaires.»

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

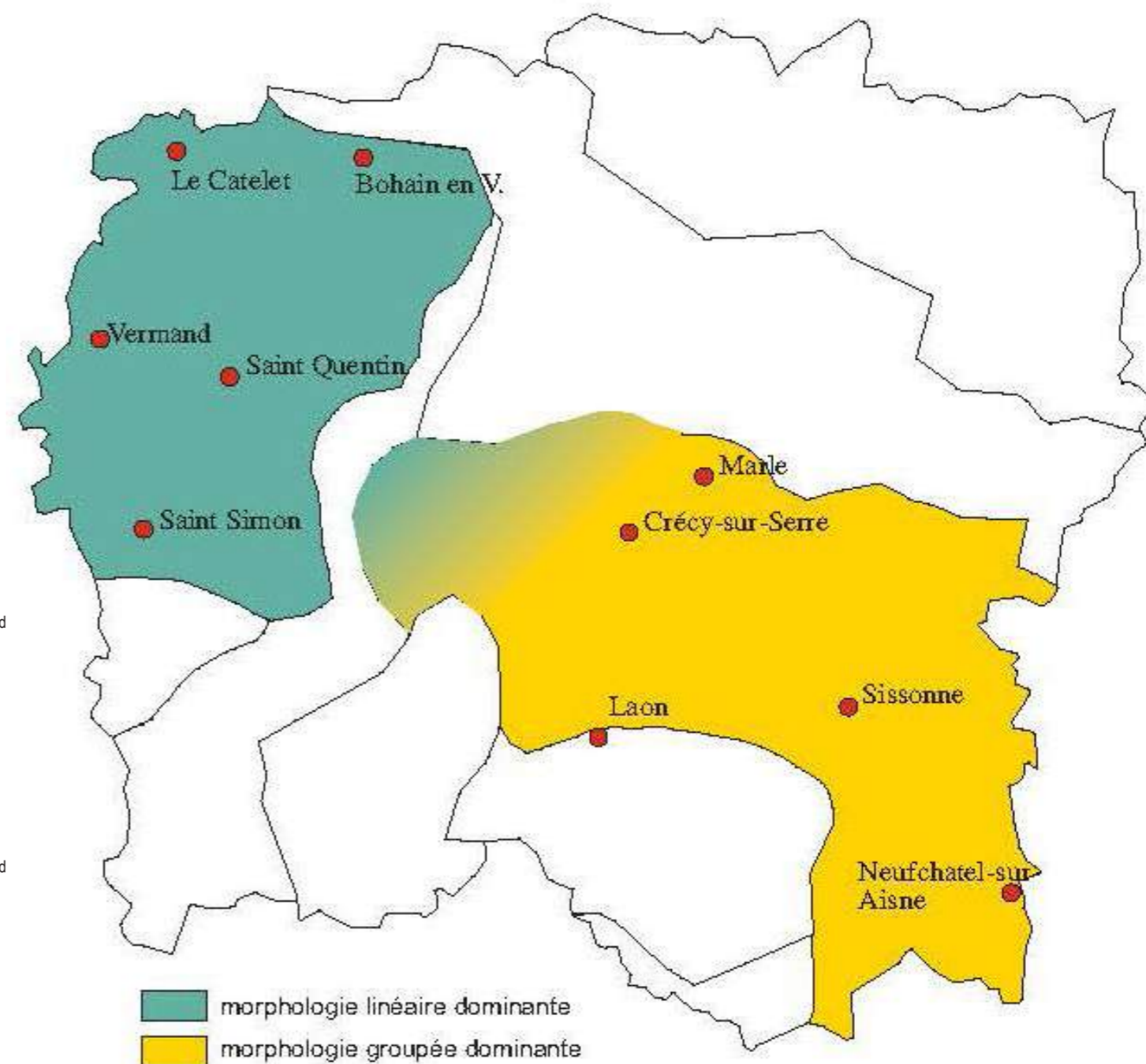


Fig. 45 : Carte de répartition des morphologies urbaines (extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne Nord)

## LA THIÉRACHE BOCAGÈRE (C)

« Située à la frontière du département de l'Aisne, l'entité Thiérache bocagère est bordée, au Nord par le département du Nord et la Belgique et, à l'Est par le département des Ardennes.

Cette position limitrophe fonde la ressemblance entre les paysages de Thiérache et ceux de ses «Pays» voisins. En effet, les composantes paysagères qui caractérisent la Thiérache bocagère (haies, urbanisation dispersée, vallonnements, prairies...), ne sont pas interrompues brusquement lorsque l'on quitte le département.

Si dans l'aire d'étude les limites septentrionales et orientales de la Thiérache bocagère correspondent à celles du département de l'Aisne, au Sud et à l'Est, la délimitation de l'entité se justifie par l'évolution des paysages.

Progressivement, l'activité pastorale cède le pas à l'exploitation agricole et, surtout, le maillage bocager, véritable identité culturelle de la Thiérache bocagère, est grignoté par les cultures.

Le mode d'implantation urbaine est également un critère de délimitation de l'entité. La Thiérache bocagère s'individualise par son habitat dispersé issu des défrichements médiévaux. Cette morphologie urbaine, caractéristique des paysages de bocage, se fait plus rare dans la Basse-Thiérache. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord



Fig. 46 : Depuis la D946 en sortie Ouest de Fesmy (vue en direction des bocages au Sud-Est)

« La Thiérache bocagère intègre la vaste entité culturelle de la Thiérache. Peut être doit-on la considérer comme le vestige d'un terroir anciennement homogène mais aujourd'hui fractionné par les modifications des pratiques humaines depuis une cinquantaine d'années. Il n'en reste pas moins que lorsqu'on évoque les paysages de Thiérache, l'image gravée dans l'esprit de chacun est celle des vallonnements striés de haies, celle d'une authenticité qui fait référence à une typologie de paysages nationalement reconnue : on aime à parler de "Normandie Picarde". »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## THIÉRACHE BOCAGÈRE Présentation

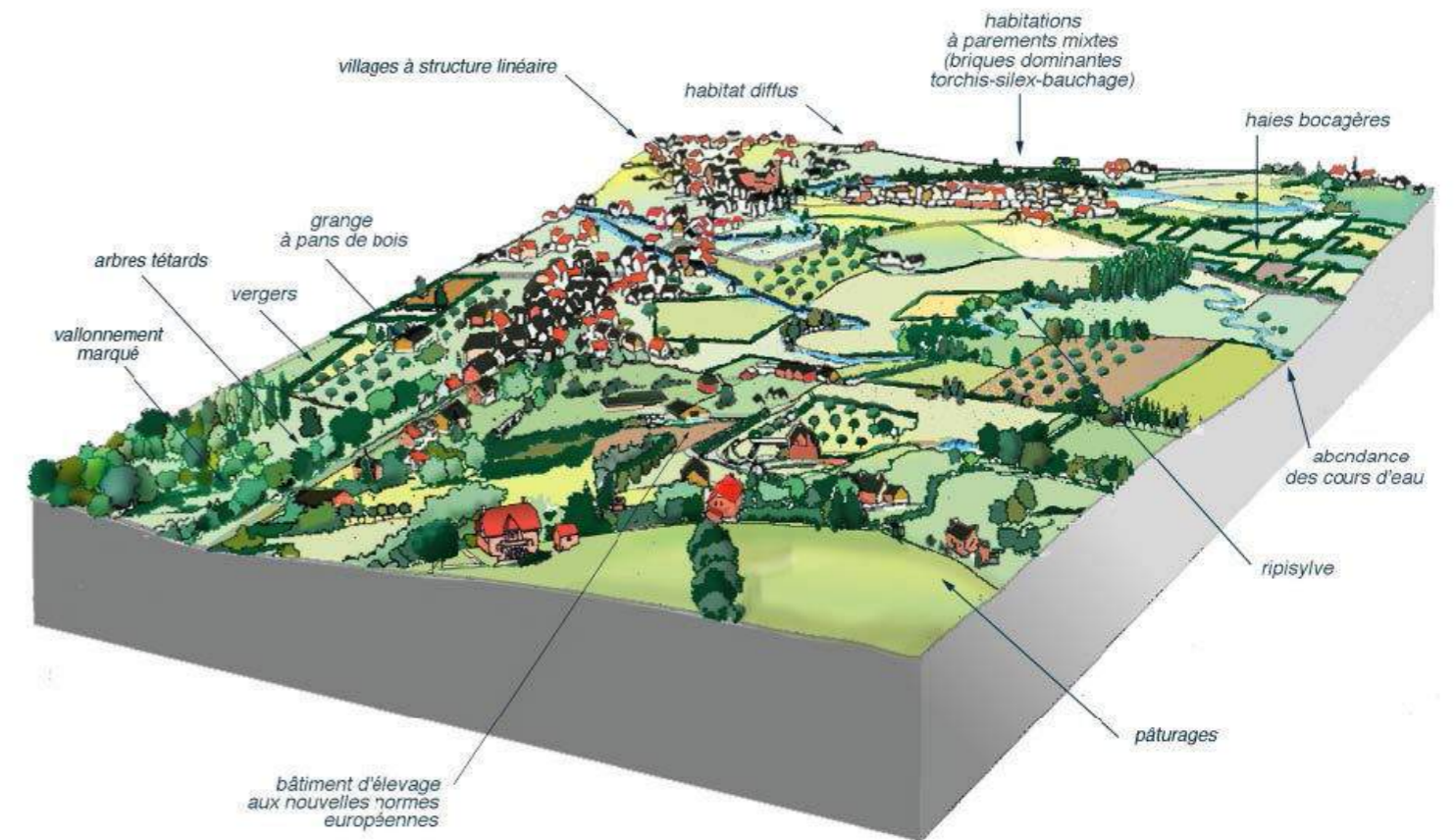


Fig. 47 : Bloc diagramme (extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne Nord)

### Ambiance paysagère

« La Thiérache bocagère est imprégnée de fraîcheur. Un voile d'humidité lumineuse baigne et tempère la profondeur des espaces. Le relief doux et régulier est ourlé d'une crête de haies plus ou moins denses, plus ou moins hautes, véritable toile de fond de tout regard. La présence de l'Homme ne s'affirme que par le damier organisé des prairies, le toit de quelques fermes et les ondulations disciplinées d'étroites routes. Les prairies, cachées par les haies aux belles saisons, s'offrent plus largement au regard dans la transparence des tissages de branches des arbustes taillés dès la fin de l'automne.

Le ciel répond souvent au volume des végétaux par l'ampleur de ses nuages qui assoit la douceur des courbes du relief.

Les haies touffues façonnent un cocon dans lequel le regard évolue dans une intimité rassurante. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## La diversité végétale

« Le bocage de la Haute Thiérache est un bocage à herbages et à vergers dont les arbres de hauts jets sont principalement des frênes (*Fraxinus excelsior*), mais aussi des aulnes (*Alnus glutinosa*), des chênes (*Quercus ruber* et *petraea*) et des merisiers (*Prunus avium*). Les charmes (*Caprinus betulus*), utilisés dans la composition des haies basses sont aussi présents sous la forme d'arbres têtards, taillés tous les 15 ans pour fournir du bois de chauffage.

Les espèces arbustives, aubépine (*Crataegus monogyna*) et charmile (*Carpinus betulus*) mais aussi prunellier (*Prunus spinosa*), cornouiller (*Cornus mas*), érable champêtre (*Acer campestre*), sureau noir (*Sambucus nigra*), fusain (*Euonymus europeus*), églantier (*Rosa canina*), constituent la trame végétale des haies basses.

La trame bocagère induit des écosystèmes associés variés : herbacés des milieux sur-piétinés, des fossés humides, des lisières de haies. La localisation de la haie nuance sa composition qui varie selon qu'elle se trouve en fond de vallée, en pente douce, sur plateau... »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## La structure végétale

« Le tissu végétal qui structure la Thiérache bocagère relève de quatre typologies de haies, toutes de plain-pied et fortement maîtrisées : La haie basse (1 m à 1,5 m), se dégarnissant relativement vite, on pratiquait autrefois le tressage des branches (plessage) afin de réduire au minimum les interstices entre les branches pour garantir le clos. Ce type de haie occupe généralement les bords de routes.

La haie mixte est composée d'un alignement régulier d'arbres de haut jet ou d'arbres têtards liaisonnés par une haie basse taillée. Elle se positionne le plus souvent perpendiculairement à la voie.

La haie moyenne témoigne de l'abandon de l'entretien de la haie basse; la limite entre la haie originelle et les repousses récentes est très nettement perceptible en hiver.

L'alignement d'arbres têtards, reliquat de la haie mixte, était pourtant la formule la plus répandue dans le passé.

Associés à la trame bocagère, les arbres fruitiers, en verger ou isolés, font partie de ces caractères forts qui marquent la Thiérache. Ils ponctuent les herbages entre les haies en périphérie des fermes et des villages. Les haies, dont la fonction initiale était d'assurer un parcage fiable et économique du bétail, ont rapidement révélé de nouvelles potentialités pratiques : fournir du bois de chauffage extrait des tailles en têtards, du bois d'œuvre (aulnes pour le bauchage), protéger les herbages, les bêtes et les habitations des vents. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## L'évolution de la structure végétale

« Le stéréotype de la Thiérache bocagère correspond à une réalité assez récente puisque ce type de découpage parcellaire lié à l'élevage s'est généralisé au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle ; il traduit l'adaptation de la région à un nouvel environnement politico-économique, la transformation du tissu social et l'évolution des exploitants vers une agriculture à meilleur rendement.

Initialement, la polyculture vivrière, issue de l'exploitation communautaire des terres, occupait la plus grande partie du territoire, jonché de massifs forestiers, de marais, et très localement de haies à l'extrême Nord. Progressivement, l'accession à la propriété d'exploitants privés qui ont voulu individualiser et délimiter leurs parcelles, a induit le paysage fractionné de la Thiérache bocagère. La polyculture a fait place à l'herbage, à l'engraissement du bétail, puis à la production laitière plus adaptés au contexte géologique et pédologique de la région.

On peut situer l'apogée du fractionnement agraire par des haies au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, après quoi la culture intensive s'est étendue progressivement par le Sud pour amener les limites de la Thiérache bocagère à ce qu'elles sont aujourd'hui. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## L'occupation du sol

« *Bocages et prairies* : Les terres pauvres et humides, les traditions séculaires n'ont pas permis à la Thiérache bocagère la mutation culturelle qui a bouleversé la Basse Thiérache. Les pratiques pastorales sont donc toujours majoritaires et les surfaces imparties aux pâturages restent élevées. Au total plus de deux tiers de la surface agricole utile sont couverts d'herbe. Au Sud de l'entité on trouve, annonçant la Basse Thiérache, quelques surfaces cultivées de blé. Disséminées dans les vallées, il n'est pas rare de rencontrer de petites parcelles de maïs. Globalement, cette production est négligeable.

*Les massifs forestiers* : Les forêts du Nouvion et de St-Michel, et de nombreuses petites et moyennes surfaces boisées font de la Thiérache une entité à forte présence forestière. Près de 20% de la surface de l'unité paysagère sont occupés par des massifs forestiers. Les horizons sont souvent fermés par une bande sombre dessinée par les franges de forêt.

*Les espaces industriels* : Le pôle industriel phare et historique de la Thiérache reste la périphérie d'Hirson-Buire qui, bien que marquée par la friche ferroviaire, occupe une surface vaste en périphérie de la ville et de son satellite.

Un nombre non négligeable d'industries s'est établi le long de l'axe entre Le Nouvion et La Capelle. Mises à part quelques rares constructions isolées, le tissu industriel est assez dense et se rassemble autour des villes majeures de l'entité qui se partagent les quelques centaines d'établissements d'ampleur variée.

*Les ensembles urbains* : La surface d'implantation urbaine est directement à mettre en rapport avec le dynamisme économique historique ou actuel des localités. Hirson arrive en première position avec plus de 10 000 habitants, suivent La Capelle, Le Nouvion, St Michel qui comptent moins de 5000 habitants. Les villes de moindre importance se concentrent dans les environs des vallées de l'Oise et du Thon. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

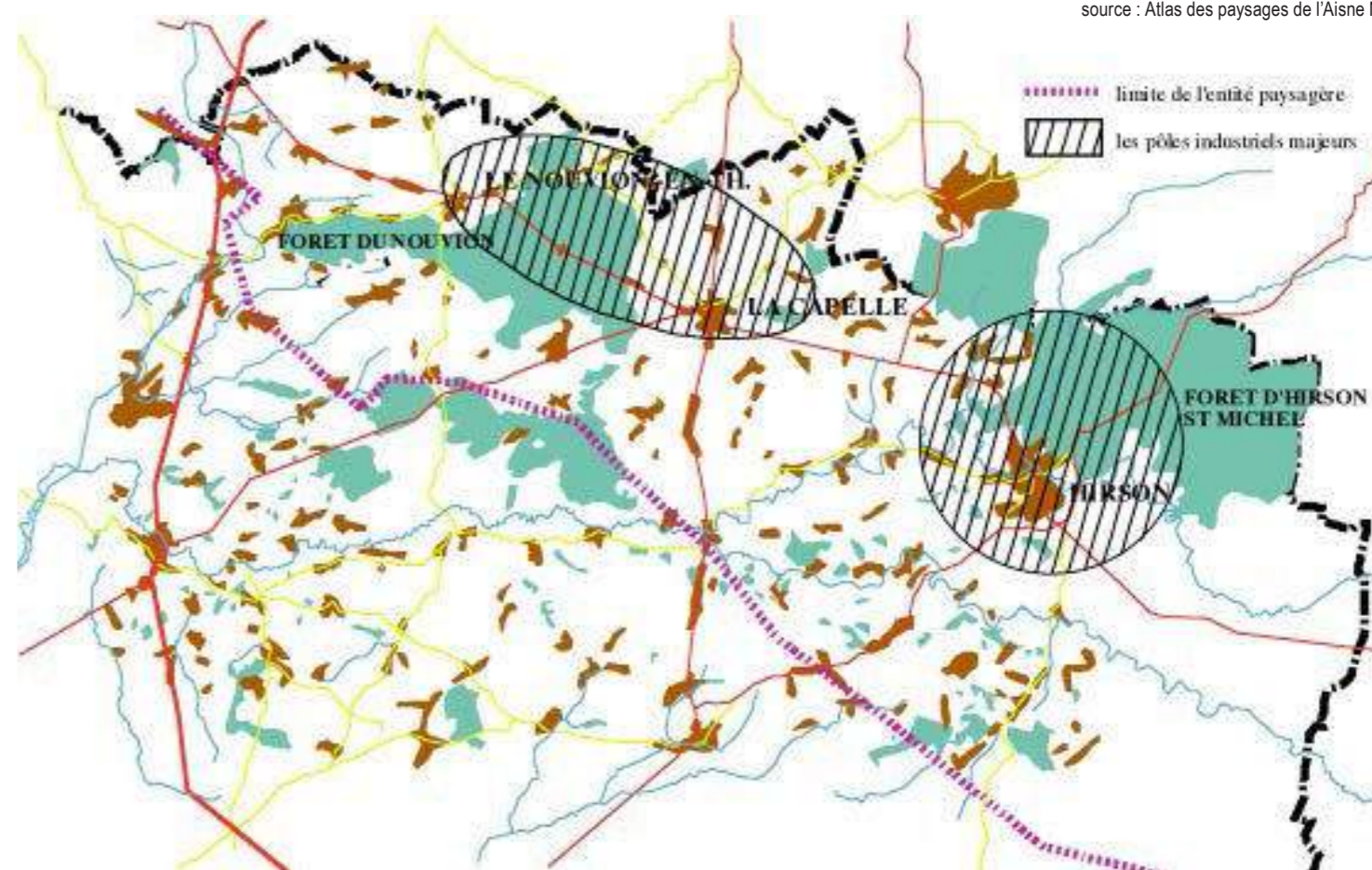


Fig. 48 : Carte d'occupation des sols de la Thiérache bocagère (extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne Nord)

## Mode d'organisation du sol

« La structure parcellaire est induite directement par le mode d'occupation du sol. L'activité agricole dominante se bornant à l'élevage laitier et boucher, parfaitement adapté à la structure bocagère, on constate que la quasi-totalité du territoire de la Thiérache du Nord est couverte de prairies. Celles-ci répercutent fidèlement le découpage parcellaire.

La trame des haies organise de manière orthogonale chaque parcelle sur la base du réseau viaire, en bandes étroites et profondes.

La pratique relativement récente de l'élevage à grande échelle, et par conséquent la disparition des haies, n'a su évincer la prégnance des éléments fédérateurs anciens qu'étaient les domaines seigneuriaux et les oppidums (cf. l'évolution de la trame végétale). Seuls les massifs forestiers et les gros bosquets viennent perturber le tissu omniprésent du bocage. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord



## Les activités économiques

« La localisation de la Thiérache bocagère aux marges du département et du territoire national n'est pas favorable à son développement économique. Cette entité se situe en effet dans l'angle mort des grands flux commerciaux et des réseaux de voies de communications. Ainsi, sa population compte un pourcentage élevé de chômeurs (plus de 16%, sauf cantons de La Capelle et du Nouvion, d'après recensement de 1990) et d'agriculteurs (8%, soit au-delà de la moyenne nationale). Les revenus y sont également, toutes proportions gardées, moins élevés que dans les autres entités. Cependant, la Thiérache a su tirer profit de la spécialisation de ses exploitations agricoles orientées essentiellement vers l'élevage et la production de lait. L'entreprise comptant le plus grand nombre de salariés est en effet l'unité de production de lait concentré et en poudre Nestlé située à Boué. Ainsi, le secteur agro-alimentaire constitue une des filières économiques les plus importantes de l'entité. La production industrielle y est également assez diversifiée. En revanche, les services aux entreprises sont peu développés et se limitent à répondre aux besoins liés aux transports de marchandises.

Une autre caractéristique des entreprises de la Thiérache bocagère est leur modeste taille tant au niveau des exploitations agricoles, dont la superficie agricole utilisée est en moyenne inférieure à 70 ha, que des entreprises industrielles ou artisanales. Néanmoins, ce réseau de PMI au regard du taux d'exportation, ne constitue pas un handicap mais un atout pour cette entité. Les paysages de la Thiérache bocagère bénéficiant d'une forte reconnaissance et d'une identité marquée ainsi qu'un riche patrimoine autour des églises fortifiées, ont permis le développement des activités touristiques de type « tourisme vert ». Plus de 50% des séjours touristiques, contrairement aux autres entités du Nord de l'Aisne, ont une durée supérieure à trois jours et le mode d'hébergement privilégié est le camping-caravaning (d'après enquête COMEX). A ces atouts, s'ajoutent les nombreuses primes d'aménagement du territoire qu'elles soient nationales ou européennes qui contribuent au dynamisme de l'économie. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## Les implantations urbaines

« La carte des implantations et morphologies urbaines révèle une occupation très diffuse des bourgs dans le périmètre. Mises à part les agglomérations à la croisée des axes principaux, qui, ayant bénéficié de cet emplacement privilégié ont connu une croissance radiale, l'ensemble des villages adopte une structure linéaire guidée le plus souvent par une voie ou une vallée. Sur cette base filiforme se greffe une constellation de hameaux ou de constructions isolées, généralement à destination agricole, ce qui aboutit à une occupation disséminée de l'espace.

Ce mode d'implantation donne un rôle structurant aux édifices publics, qui ponctuent ces villages-rues en affirmant une centralité. Les fronts bâtis des centres-bourgs favorisent un dialogue permanent avec l'environnement. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## LA VALLÉE DE L'OISE MOYENNE (D)

« Entaille marquant nettement la césure entre Est et Ouest, la vallée de l'Oise va s'élargissant du Nord au Sud. Dissymétrique dans sa topographie, elle l'est également dans la répartition de son peuplement. Les bourgs sont plus nombreux et plus importants sur la rive droite, moins accessibles aux fréquentes inondations. Comme la vallée de l'Aisne, celle de l'Oise fait l'objet de nombreuses extractions de granulats dans son lit majeur, voire sur ses coteaux, comme à Origny-Sainte-Benoite.

La vallée de l'Oise n'est pas uniforme d'un point de vue paysager. L'évolution du relief tout au long du parcours emprunté par l'Oise dans le département de l'Aisne, depuis Hirson jusqu'à Quierzy, a une incidence sur la vitesse du courant. Celle-ci est plus lente en aval de Beautor dès que la topographie s'adoucit.

La dynamique du cours d'eau a, quant à elle, des répercussions sur le paysage. Au fur et à mesure que le courant ralentit, la vallée s'élargit et le cours d'eau, lui-même, forme des méandres. Les variantes du paysage ne se résument pas au relief ou à la forme de l'Oise ; l'utilisation du sol, le couvert végétal, la destination du cours d'eau (gravière, étang...) sont autant d'éléments qui influent sur cette diversité. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord



© ATER Environnement, 2017

Fig. 49 : Un des bras de l'Oise dans le village de Bohéries

« Ainsi, la complexité du paysage de la vallée de l'Oise, nous amène à différencier deux unités géographiques : l'Oise moyenne et la confluence Oise-Ailette (Bassin Chainois).

Les deux unités géographiques de la vallée de l'Oise ne renvoient pas à l'ensemble de son bassin versant. Il convient de ne retenir que la portion dont les caractéristiques paysagères ne peuvent être rattachées à une autre entité. Ainsi, la partie située en amont de Guise n'est pas constitutive d'une entité, puisque l'Oise se fond dans le paysage de la Thiérache.

Le périmètre pris en compte pour les limites de l'entité de l'Oise moyenne a pris pour référence la courbe de niveau la plus haute. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

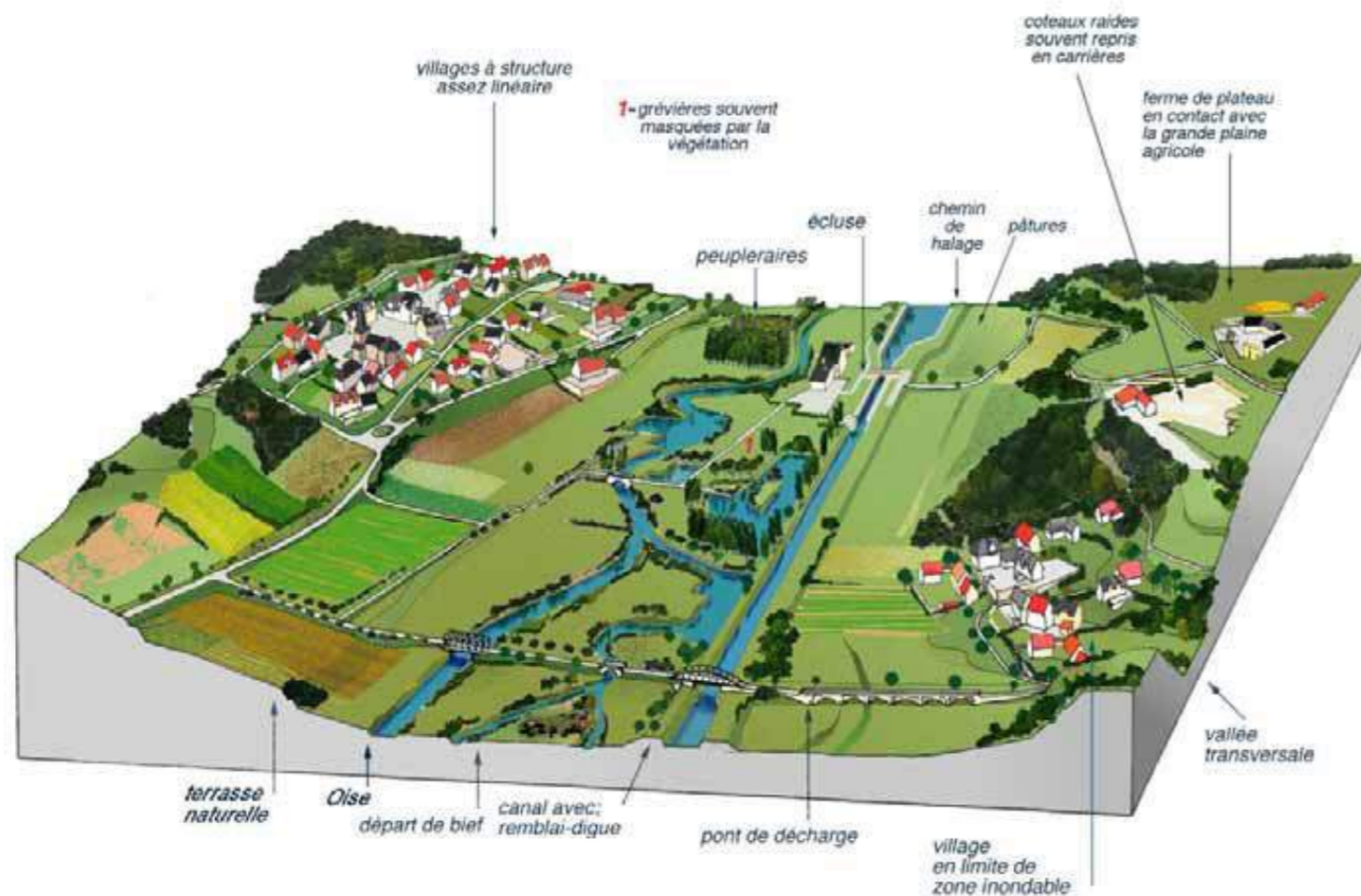


Fig. 50 : Bloc diagramme de la vallée de l'Oise (extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne Nord)

« Depuis sa source jusqu'à Guise, l'écoulement de l'Oise s'effectue rigoureusement d'Est en Ouest. A Guise, le cours d'eau devient plus capricieux. Il dessine une large boucle, puis abandonne sa trajectoire initiale pour se diriger plus au Sud.

L'Oise garde ce "cap" jusqu'à La Fère. Elle se démarque ainsi de la plupart des autres rivières du département orientées Est-Ouest. Cette orientation explique en partie la rupture topographique qui caractérise l'Oise moyenne. C'est sur cette portion de la vallée que l'encaissement est le plus net. Toutefois, très progressivement, en amont de Thenelles, la vallée s'élargit à un tel point que l'on ne distingue plus les coteaux. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

### Les ambiances paysagères

« Charles Poette disait de l'Oise que c'est une belle et bonne rivière, que presque partout ses bords sont charmants. L'Oise tire son charme de la richesse du paysage qu'elle parcourt. Au vert des vastes prairies se superpose le vert plus soutenu du feuillage des arbres, des taillis et des bosquets ainsi que les tons dorés et argentés des peupliers exposés au soleil.

La vallée est bordée de coteaux qui, par leur hauteur, ont pu être comparés à des falaises. Le paysage est grandiose, "on pourrait croire que des ouvriers les ont taillées aux temps anciens pour laisser les eaux s'écouler" (Charles Poette).

Par ailleurs, le fort dénivelé accélère le débit de la rivière. La rapidité du cours d'eau nous permet d'imaginer que l'Oise est impatiente de rejoindre la mer.

Dans sa course folle, la rivière emprunte un tracé sinueux; les ondulations qu'elle décrit la font ressembler à une anguille.

Seul bémol à souligner : les gravières qui constituent de véritables verrues dans le paysage. Les sites exploités semblent meurtris. Les engins d'extraction qui se pressent sur le site ressemblent à des insectes dévastateurs »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

### La diversité végétale

« La trame végétale de la vallée de l'Oise se présente selon une double facette qui est fonction de l'humidité du sol.

Les bords de l'Oise sont envahis d'une végétation caractéristique du bord des eaux. L'aulne et le frêne y abondent et, plus secondairement, le saule.

Plus en retrait de la rivière, les peupleraies tapissent largement la plaine alluviale. Enfin, très partiellement, des haies basses, sorte de reliquat du bocage qui délimitait anciennement les prairies, se sont maintenues. A hauteur de Bernot, la richesse floristique confère à la vallée un caractère exceptionnel. On trouve la séslyrie bleutée, protégée en Picardie, la silène des éboulis, le léontodon hyoséroïde et quelques variétés d'orchidées. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

### La structure végétale

« Le contenu végétal de la Vallée de l'Oise présente une structure qui varie en fonction de son mode d'implantation et des essences qui le composent. Il se présente sous forme d'arbres isolés, de bosquets, d'alignements d'arbres et parfois de haies basses.

Les arbres isolés ont pris racine dans les prairies inondables de la plaine alluviale. L'été, ils servent de zone d'ombre aux troupeaux de vaches. Il s'agit souvent d'arbres fruitiers qui formaient auparavant un verger.

Les bosquets se composent généralement de taillis. On les trouve sur les coteaux les plus abrupts de la vallée, là où le relief prononcé ne facilite pas les labours. Ils servent également de refuge au petit gibier.

A hauteur de Ribemont et de Berthenicourt, le tracé du Canal de l'Oise à l'Aisne se devine par l'alignement des peupliers. La populiculture a progressivement envahi la Vallée de l'Oise. Le peuplier ne détient pas, à lui seul, l'exclusivité de la disposition en alignement. Les coteaux en vis à vis offrent des points de vues intéressants desquels se dégagent parfois une trame végétale linéaire qui correspond au cheminement d'un axe routier.

Enfin, le maintien de quelques rangées de haies basses, en lisière de champs ou de prairies nous renseigne sur l'existence passée d'un maillage bocager. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

### L'occupation du sol

« L'eau est l'élément le plus représentatif de l'occupation du sol de la vallée de l'Oise. Elle se décline sous plusieurs formes qui n'ont pas le même impact dans le paysage : la rivière Oise, le Canal de la Sambre à l'Oise, les zones marécageuses et les gravières.

Le cours d'eau dessine d'amples méandres et se divise parfois, sur quelques centaines de mètres, en deux bras qui se rejoignent un peu plus loin. La ripisylve qui l'encadre le masque partiellement ou complètement. Le Canal tranche avec la rivière par son tracé direct et linéaire. A hauteur de Ribemont, il s'entoure de peupliers.

L'exploitation de gravières est depuis longtemps pratiquée dans la vallée. Des engins d'extractions en tous genres explorent minutieusement les sites les plus riches en matériaux alluvionnaires. L'extraction achevée, les terrains sont réaménagés en plans d'eau ou, plus rarement, reconquis par les cultures, notamment, lorsque le propriétaire est un agriculteur qui a accordé un droit d'extraction.

L'occupation humaine se répartit harmonieusement de part et d'autre de la vallée. Les villages qui s'étirent sur chacun des flancs de la vallée sont positionnés en vis-à-vis. La liaison entre les deux coteaux s'effectue à partir d'un réseau routier qui coupe régulièrement la vallée. Par ailleurs, chacun des villages implantés sur une même rive est parcouru par une route départementale. Enfin, entre Moy-de-l'Aisne et Alaincourt, la Vallée de l'Oise est traversée par l'A26. L'activité économique constitue une autre composante de l'occupation du sol. Elle est à la fois agricole (labours et prairies) et industrielle (cimenterie d'Origny-Ste-Benoîte, aujourd'hui fermée). Les labours se situent à l'abri des inondations, sur les coteaux ou en périphérie de la vallée. On cultive principalement des céréales, des betteraves et secondairement du maïs et des légumes.

Prairies et peupleraies occupent généreusement le fond de la vallée. Les sols situés en zone inondable sont voués exclusivement à l'élevage. Saules et peupliers se mêlent parfois aux pâtures.

Les peupleraies les plus étendues sont situées à Sissy, Ribemont et Sery les Mézières. De Moy-de-l'Aisne à La Fère, elles sont plus disséminées. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

---

## Les activités économiques

« Les caractéristiques économiques de la vallée de l'Oise se limitent à l'agriculture spécialisée dans les productions végétales et l'élevage lié à la présence de prairies inondables.

Les industries sont relativement peu présentes et se cantonnent à quelques entreprises de petite dimension. A cette dominante agricole et rurale s'oppose la partie méridionale (vallée inférieure de l'Oise) fortement urbanisée et industrialisée autour de La Fère que nous considérons comme faisant partie du secteur économique de Chauny-Tergnier. Les activités touristiques se réduisent au tourisme fluvial et culturel à La Fère. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## Les implantations urbaines

« La présence de la rivière et l'étroitesse de la vallée expliquent le mode d'implantation humaine. Excepté le bourg d'Origny-Ste-Benoîte qui occupe le centre de la vallée, les villages se sont ancrés sur les coteaux, surplombant légèrement le cours d'eau. On compte davantage de villages sur la rive droite. Leur développement linéaire les rapproche de plus en plus et crée une semi-continuité de l'urbanisation, notamment entre Sissy et Moy de l'Aisne, en rive droite, ou entre Brissay-Choigny et Achery, en rive gauche.

L'implantation des bâtiments ne répond à aucune règle. Ils sont tantôt parallèles, tantôt perpendiculaires à la route ; en retrait ou donnant directement sur celle-ci. Le bâti est dense mais lâche, il est fréquemment relié par des murets. »

source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord

## C Les paysages de grandes plaines arrageoises et cambrésiennes

### LES PLATEAUX CAMBRÉSIENS ET LA VALLÉE DE L'ESCAUT (E et F)

« C'est sur une large bande de 20km environ, située entre Le Cateau-Cambrésis et Cambrai de part et d'autre de la nationale 43, que l'on retrouve les paysages de grandes plaines arrageoises et cambrésiennes. Ils sont marqués par les petites vallées affluentes de l'Escaut (l'Erclin, la Selle) qui naissent sur les plateaux et se poursuivent vers le Nord pour y devenir de « véritables » vallées. Sur le plateau cambrésien, elles constituent des entailles assez profondes, pas encore des vallées, mais des vallées en puissance qui donnent à ces plateaux un relief spécifique. La toponymie utilise ici et là le terme de « riot ». Vers le Sud, il faut noter la présence assez régulière de petits bois aux formes géométriques, dont le bois du Gard est le plus significatif. Un élément structurant de cette entité réside dans le maillage routier au départ de Cambrai, avec sa structure radiale en étoile vers Le Cateau-Cambrésis, Bohain, ou Solesmes. Alors que les grandes voies larges, comme la nationale 43, offrent une vision peu valorisante de ces paysages, le réseau secondaire qui relie les villages entre eux est enrichi par les pavés qui parfois constituent encore les voies et surtout par les talus qui les bordent. Le plateau cambrésien se singularise par le réseau dense des villes et des villages, au sein duquel s'organisait le bassin dentellier, fondé sur le travail à domicile.

C'est le registre de la plaine cultivée qui se déploie sur cette extrémité Nord du Bassin parisien. Ce Grand paysage donne au département du Nord - Pas-de-Calais des ciels immenses et une lumière franche qui, ne rencontrant aucun obstacle sur son chemin, frappe de sa pureté les œuvres humaines édifiées çà et là pour en habiter l'immensité.

Car immensité il y a ! Ces plateaux rivalisent avec le ciel qui y est si omniprésent que l'on finit par ne plus savoir qui est le miroir de l'autre. S'il faut lui trouver des limites elles seront donc terrestres, et somme toute assez progressives, car l'immensité semble n'avoir jamais vraiment de fin... Sauf peut-être au Nord où cet infini du plateau vient se heurter aux fourmillements humides de la vallée de l'Escaut, qui bifurque vers l'Est en sortant de ce Grand paysage, et à ceux de la Sensée et de la Scarpe.

Vers le Sud en revanche c'est l'infini qui se perpétue vers la terre des cathédrales puis vers Paris, sans limites autres qu'administratives, et avec peut-être une empreinte visuelle de la brique rouge qui se réduit au fur et à mesure que l'on progresse vers le Sud plus calcaire. Sur son axe Est-Ouest, le Grand paysage des plateaux artésiens et cambrésiens vient mourir doucement dans la verdure. Vers l'Est le Hainaut ménage une transition douce vers le bocage avesnois, et vers l'Ouest c'est le Ternois, avec son alternance de vallées, de villages bocagers et de petits plateaux ondulés, qui fait prendre conscience, par une sorte de miniaturisation progressive, du fait que l'on est bien sorti de ces plaines infinies. Peu à peu les grands plateaux y sont bientôt marqués d'entailles de plus en plus rapprochées où s'écoulent des vallées verdoyantes et tranquilles qui font définitivement quitter le lieu du combat grandiloquent que se livrent les forces horizontales... »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais



Fig. 51 : Vue depuis la D960 à proximité du bourg d'Esnes (vue en direction de l'Ouest)

© ATER Environnement, 2017

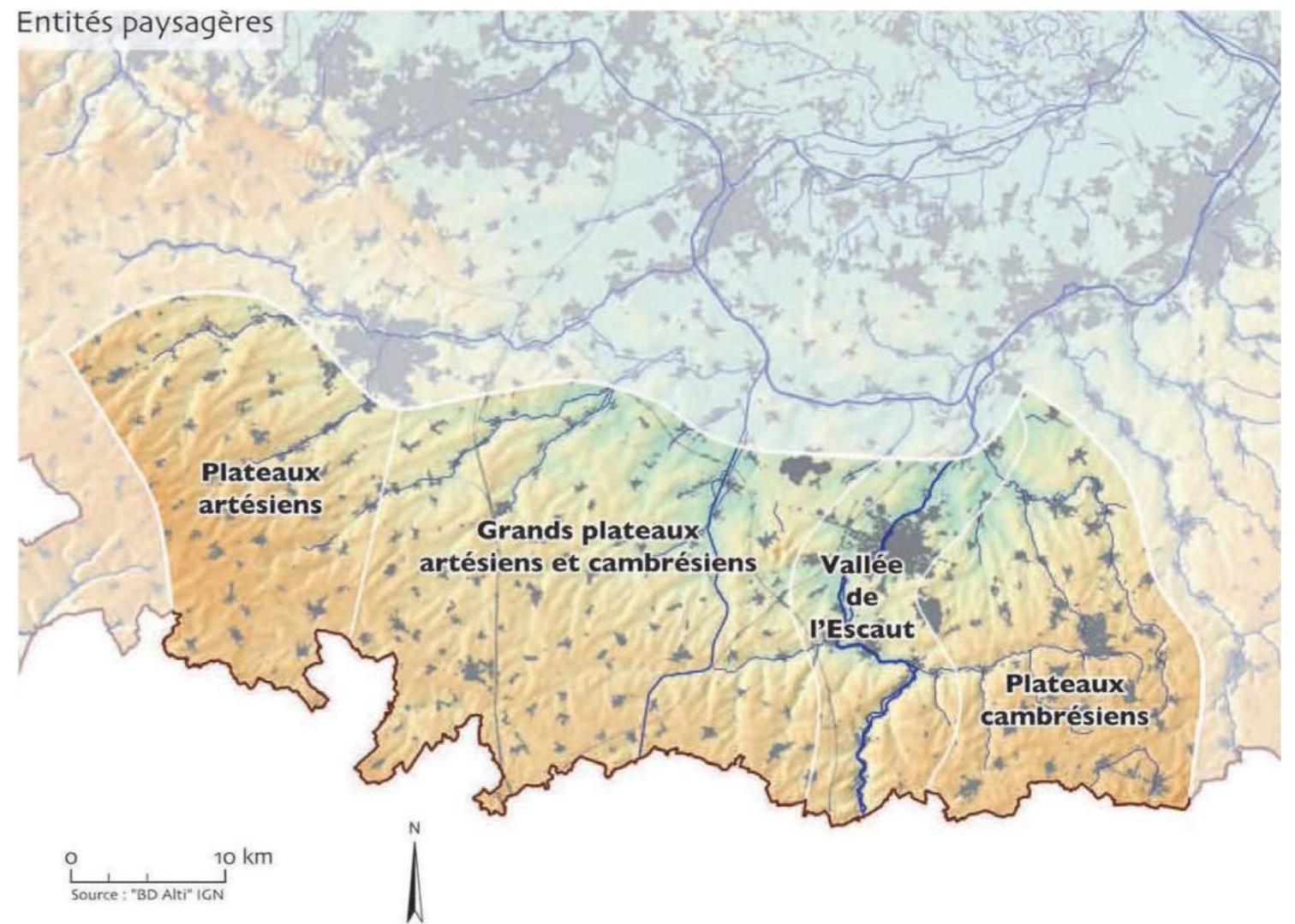


Fig. 52 : Entités paysagères des plateaux cambrésiens (extrait de l'atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais)

### Ambiances paysagères

« Le Cambrésis et l'Artois au Sud d'Arras sont sans conteste le royaume des grands plateaux, le lieu où leur amplitude est la plus spectaculaire car empreinte de démesure et d'infinitude. Le plateau est sans doute le paysage terrestre qui se rapproche le plus de la mer, ridé de houle, à la fois monotone et infiniment renouvelé, miroir du ciel et plage interminable d'un océan, passé ou à venir. Les ciels y ont, du fait de la planéité du relief, une présence implacable. Dans ces paysages, d'abord météoriques, l'observateur est livré à l'impression que la langue terrestre est très peu épaisse tant les ciels prennent le dessus, écrasant sans pitié jusqu'aux ridelles des labours.

La solitude fait donc partie intégrante de ces paysages vécus, l'Homme qui se dresse ou qui édifie sur ces plateaux, comme celui qui y travaille la terre tel un sculpteur de vagues, apparaissent comme des « axes du monde ». Aussi, il ne faut pas s'étonner que le moindre obstacle vertical prenne dans ces immensités l'allure d'un symbole démesurément chargé de sens, tant son impact visuel est important. Clochers de brique ou de pierre, fermes isolées ou immense silhouette d'un hangar agricole, d'un château d'eau, petits bois isolés, buissons abritant des postes de nourrissage du gibier, ou alignements de peupliers d'Italie forment des repères essentiels à l'humanisation de ces paysages. Il faut tenter l'expérience d'une panne de voiture sur un chemin de terre au milieu des labours pour laisser affluer les questions : comment l'homme habitait-il cette étendue avant l'ère de la mécanisation ? Le caractère groupé des villages s'explique-il par le besoin non seulement d'un travail en commun, mais également d'une « résistance » commune ? La peur peut-elle gagner dans l'un des paysages les plus maîtrisés par la main de l'homme et ce depuis la nuit des temps, puisque les romains déjà cultivaient ces terres ? »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

« On ne prend la mesure de l'amplitude des plateaux cambrésiens et artésiens que grâce à la vitesse à laquelle on le parcourt. Le TGV permet de les voir comme une transition entre le bassin parisien et le Nord - Pas-de-Calais, l'automobile permet de les lire avec plus de finesse, d'en ressentir les ondulations, les variations, et le tracteur permet d'en percevoir la dimension artisanale, indéfiniment répétée. L'homme à pied est définitivement «impertinent» dans ces immensités ; seuls les chasseurs tutoient en piétons ces labours où l'état des cultures donne le tempo des saisons successives.

L'intimité de la majorité des hommes avec ce Grand paysage est donc plus mentale que réelle ; les villages apparaissant comme des «oasis» au-delà desquelles on ne s'aventure que pour se déplacer... à grande vitesse. La charge mystique de ces étendues est encore renforcée par des images de «l'inconscient collectif». Celle, héritée du XIX<sup>ème</sup> siècle, où les famines pouvaient encore ravager les campagnes, de la terre nourricière et fertile, recouverte de blés généreux dispersant leur blondeur dans le vent. Celle des grandes batailles aussi, où le sang des soldats «abreuvait les sillons» pour fertiliser la terre.

Un élément vient pourtant faire le pendant reconfortant à cette vision du grandiose et de la démesure, comme pour en renforcer l'ampleur. Il s'agit de la vallée de l'Escaut, seul grand sillon verdoyant dans ces vastes plateaux. Une vallée comme toutes les vallées : verdoyante, fourmillante d'activités et de diversité. Une vallée si radicalement opposée à ses alentours, qu'elle se charge d'une grâce sereine, comme les eaux de son canal... »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

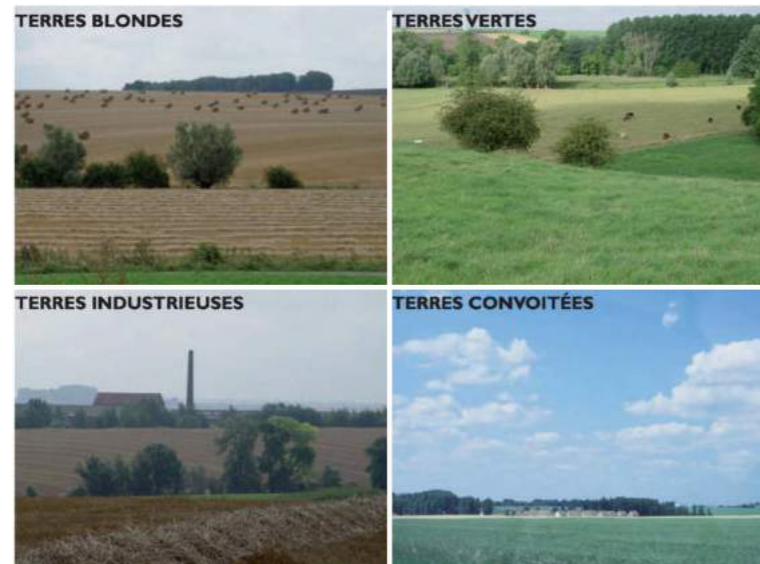


Fig. 53 : Paysages de campagne (Atlas des Paysages Nord-Pas-de-Calais)



Fig. 54 : Paysages de ville (extrait de l'atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais)

## Occupation du sol

« Pays de champs ouverts et de culture intensive, ces pays du seuil sont entièrement dédiés à l'agriculture et surtout aux «grandes cultures», céréales et betteraves industrielles entre autres. Elles occupent à elles deux plus de 70 % de la S.A.U. (Surface Agricole Utile)

Les prairies permanentes sont peu abondantes : rarissimes sur les grands plateaux artésiens et cambrésiens, elles sont plus présentes à l'Est et surtout à l'Ouest, sur les plateaux artésiens où elles constituent de véritables auréoles bocagères autour des villages. Leur présence également au Sud-Est de Caudry annonce déjà les verts pâturages de la Thiérache.

Aucun grand paysage du Nord - Pas-de-Calais n'est aussi peu boisé que celui-ci. À part quelques bois d'une relative importance (bois de Bourlon ou d'Havrincourt), l'espace forestier est parsemé et peu dense. Il se réduit souvent à quelques buttes boisées, délaissées par l'agriculture à cause de la médiocrité des sols.

L'eau est peu abondante sur la zone. Les plateaux ne disposent ni de source ni de cours d'eau pérenne. Pendant la période pluvieuse certaines vallées sèches sont parfois parcourues par des ruisseaux intermittents, les «riots». Ces écoulements sont hélas bien trop éphémères pour nous faire oublier l'impression d'aridité que dégagent ces grands plateaux crayeux.

La vallée de l'Escaut vient pourtant apporter une touche de diversité à ces paysages monotones avec ses plans d'eau, surtout au Nord de Cambrai, ses prairies humides au contact des villages et ses boisements souvent minuscules qui amènent de-ci de-là quelques touches de fraîcheur.

Au sein de cette vallée, les espaces artificialisés sont importants (13,4 % de la zone), de même que les friches industrielles surtout dans sa partie Nord fortement aménagée.

C'est sur les plateaux cambrésiens, autour de Caudry, que l'on trouve un réseau dense de gros villages. Il s'agit essentiellement de villages industriels voués aux industries textiles, ce qui explique également le fort taux de friches industrielles dans la zone.

Partout ailleurs, les villages souvent de taille modeste se groupent en une trame régulière. Seule ville importante de la zone, Cambrai déploie une zone périurbaine étendue où l'espace industriel est très présent. »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

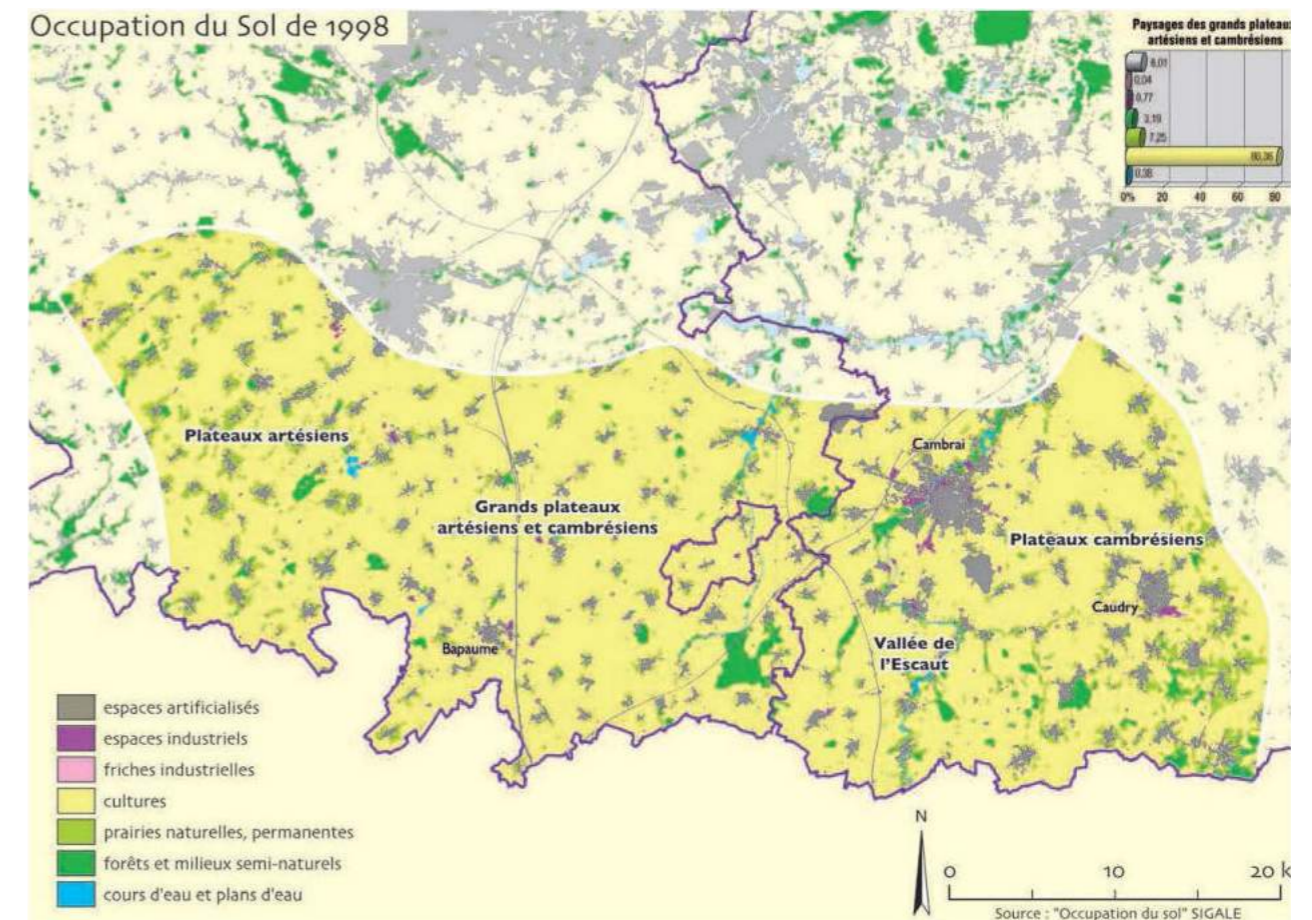


Fig. 55 : Carte d'occupation des sols (extrait de l'atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais)

## Éléments structurants du paysage

« Les plateaux artésiens et cambrésiens semblent livrés à une temporalité longue, qui les ferait presque percevoir comme des paysages immuables, n'offrant pas de prise aux mutations urbaines et rurales. Le cycle des saisons s'y répète avec peu de variations perceptibles, puisque la végétation non agricole y est plutôt rare. Et la rotation des cultures y joue une sorte de gigantesque valse paysagère, mais qui demeure imperceptible pour le voyageur qui ne verra pas que le colza a pris la place de la pomme de terre, le blé celle de la betterave, avant que les choses ne s'inversent l'année suivante. En outre, ces paysages donnent l'impression d'être faits pour être vus à travers une vitre de voiture ou une fenêtre de train, à vive allure : tout le monde y passe, personne ne s'y attarde. C'est la grande vitesse qui fait correspondre l'immensité abstraite de ces paysages avec l'échelle humaine, au prix d'une impression de désertification des villages de plateau qui semblent comme perdus au milieu du désert, un peu comme ces motels américains situés le long de routes interminables et où l'on ne s'arrête que pour en repartir. De là à convoquer le cinéma de Wim Wenders pour situer dans ces plateaux un improbable «Paris Texas» il y a peu, et ce n'est pas l'impression fugace laissée par les abords de certaines nationales qui pourrait contredire cette impression (confusion du cadre bâti, enseignes, publicités...). À ces impressions correspondent de réelles difficultés économiques, avec des pôles urbains relativement isolés et les lendemains de l'agriculture qui paraissent obscurs, même sur ces terres riches. Pourtant ce Grand paysage comporte deux agglomérations de taille significative, l'une se situe dans le Grand paysage, l'agglomération de Cambrai, et l'autre sur sa frange Nord, l'agglomération d'Arras. Ces deux agglomérations, dynamiques, sont sujettes à des évolutions urbaines qui marquent les paysages à leurs alentours. Avec le renforcement des liaisons autoroutières, vers Paris, l'Angleterre et la Belgique, certains espaces présentent par ailleurs des potentiels importants de développement pour des entreprises de transport, des plateformes logistiques, des entreprises à l'international, etc... Dans ces paysages de l'espace libre, ces mutations appellent des prises en compte spécifiques, proposant une gestion particulièrement attentive des limites des implantations. Enfin le Canal Seine Nord va certainement modifier le paysage des zones humides de la vallée de l'Escaut et de la vallée de la Sensée, tout en modifiant l'attractivité économique du territoire : les schémas de cohérence territoriaux de l'urbanisme prennent ici toute leur valeur. »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais



Fig. 56 : Éléments structurants du paysage de l'unité paysagère des Plateaux Cambrésiens (extrait de l'atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais)

## D Les paysages avesnois

« Assurément, en entrant dans les paysages avesnois, tout observateur perçoit qu'il quitte un système pour en aborder un autre. Très franche au niveau du Bois l'Évêque, la transition est pourtant plus délicate au Nord et à l'Ouest du Grand Paysage Régional. Les grandes plaines céréalières, les grandes conurbations sont étrangères au paysage avesnois ; c'est en réalité davantage à la campagne anglaise ou à la Normandie qu'au Nord - Pas-de-Calais que ce dernier semble emprunter cette structure bocagère si « radicale ». De la même manière que le marais audomarois, mais sur un territoire beaucoup plus étendu, l'Avesnois reste rebelle aux images d'Épinal des paysages nordiques. Herbager, rural, isolé, immuable... voici l'esquisse de ce Grand paysage de l'extrémité Sud de la Région. Mais si les bocages donnent l'étonnante impression de la longévité, celui qui couvre les collines entre les deux Helves n'a peut-être pas 300 ans !

Paradoxalement, le bocage fut sans doute au XIX<sup>ème</sup> siècle une forme d'intensification de l'agriculture grâce à une production laitière et de viande au service des agglomérations industrielles. Son maintien aujourd'hui, alors que le bocage flamand a totalement disparu, signe cependant l'âpreté de ces sols froids. Comprenant également les plus grands massifs forestiers de la région, le Grand paysage avesnois est par excellence un paysage fermé, sans cesse borné par des formes paysagères très typées : haies taillées à hauteur d'homme, arbres d'alignement, chemins sinueux bientôt transformés en routes étroites formant labyrinthe. L'horizon se dérobe sans cesse derrière une haie, un virage, et puis finalement une lisière... Un « paysage sériel » en somme, qui se répète selon des modalités mille fois recommencées ou le promeneur a l'impression de progresser au sein d'un labyrinthe... »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

### LA THIÉRACHE (G)

« La Thiérache est le cœur bocager d'un Avesnois qui revendique pour l'ensemble de son territoire cette caractéristique agricole. Mais c'est bien en Thiérache que ce bocage s'exprime dans sa plus complète plénitude. Les infinis vallonnements entre les deux Helpe sont au fondement de ce bocage, qui mêle à loisir haies basses et charmes têtards. Le Favril, Prisches, Etroeungt... sur la Petite Helpe sont au sommet de ce pays d'enclosure ou l'homme à cheval peut seul porter le regard par-delà les haies. Maroilles, Dompierre-sur-Helpe, Avesnes... sur l'Helpe Majeure ne démeritent pas, mais composent une limite septentrionale au « tout bocage » des terres du Sud. Toutes les communes évoquées ici – en dehors d'Avesnes, capitale de l'Avesnois et de Maroilles, ville abbatiale – n'offrent pas de véritables paysages urbains. L'habitat est aussi dispersé que les arbres fruitiers, les fermes comme habillées de leurs jupons d'aubépines.

La découverte de ces paysages, tellement décrits déjà dans le cadre des pages précédentes, mérite de prendre le temps de l'errance. Se perdre en pays bocager, rien de plus simple et de plus agréable... le paysage tout entier est un vaste jeu de piste avec un motif unique qui s'impose, mais une grande variété de déclinaisons possibles, comme les combinaisons entre pierre bleue et brique que l'on voit aux maisons. Dans cette terre d'accueil touristique, les chemins balisés foisonnent pour les piétons rêveurs, les cycles peu pressés, les chevaux qui musardent... La RN 2, avec sa rectitude de voie romaine propose un itinéraire utile à la perception des grandes masses paysagères : du Sud au Nord, le gradient bocager passe de son maximum à son minimum en ayant traversé la belle ville d'Avesnes et plus au Nord sa « haie défensive »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

### LE MORMAL (H)

« La forêt de Mormal est le plus vaste massif forestier de la région Nord – Pas-de-Calais. Cette dimension pourrait à elle seule justifier l'identification d'une entité paysagère. Mais Mormal, c'est plus qu'une grande forêt de quinze kilomètres sur huit. Mormal, est un château d'eau. Mormal est un village. Mormal est une frontière. Mormal est une plaque tournante. Toutes ces identités sont unifiées par l'épaisseur des hautes frondaisons, car Mormal est également une forêt épargnée, une forêt qui ne fut pas complètement mise à terre lors des deux conflits mondiaux du XX<sup>ème</sup> siècle. Toutes ces identités fondent l'identité de cette forêt, sa spécificité. La forêt de Mormal est située globalement sur une ligne de partage des eaux : au Sud-Est s'écoule la vallée de la Sambre et au Nord-Ouest un fin chevelu de ruisseaux naissent dans la forêt et poursuivent leur route après s'être rassemblés en ruisseaux puis en rivières vers la vallée de l'Escaut. Cette hydrographie dessine le relief intérieur du massif. Au cœur de ce dernier, le village de Locquignol niche ses quelques maisons dans une clairière prairiale plantée de vergers. Comme bien des forêts en Avesnois, Mormal est une forêt frontalière séparant le vaste territoire avesnois du plus vaste encore espace hennuyer. L'ancienne voie romaine, qui quittait Bavay en direction du Sud-Ouest, coupe au cordeau la lisière forestière et renforce ainsi par son aspect artificiel le sentiment de frontière. Plaque tournante enfin, l'idée renvoie à la diversité environnant Mormal qui voit se succéder des villes industrielles modestes ou plus importantes (Landrecies, Aulnoye-Aymeries), des bourgs ruraux

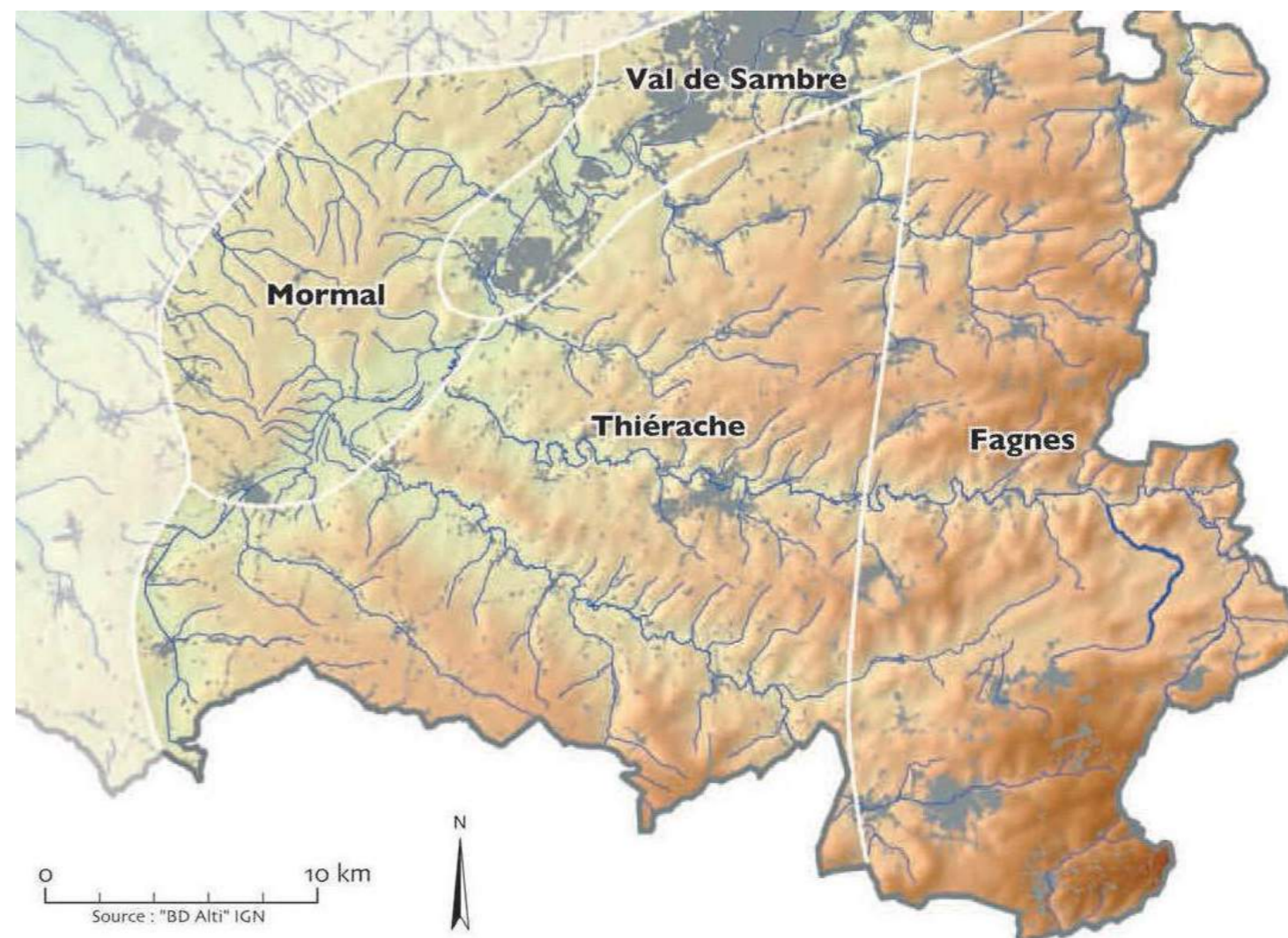


Fig. 57 : Carte des entités paysagères de l'Avesnois (extrait de l'atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais)

(Maroilles), la belle plaine de la Sambre, des villages de lisière (Preux-aux-Bois, Hecq, Obies, etc.) et finalement cet étonnant ensemble des vallons et plateaux du Hainaut qui sont décrits dans le Grand paysage régional hennuyer.

La découverte de cet ensemble est splendide sur la RD 233 entre Le Quesnoy et Maroilles en passant par Locquignol. D'innombrables voies forestières sillonnent la forêt et la découpent comme tous les grands massifs de chasse à cour. La RD 932 propose donc la lisière la plus mathématique, mais sans doute pas la plus poétique ; il faut pour cela se perdre dans les villages à la recherche de la ligne sombre des bois et imaginer les défrichements qui permirent ces implantations humaines. »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

## Ambiance paysagère

« La pierre et l'arbre sont au principe des paysages avesnois, lui offrant ses qualités d'étrangeté au sein des paysages septentrionaux. Ces paysages marient les verts de l'herbe et des feuillages aux gris de la pierre dite bleue et des ardoises... Les touches rouges et oranges des tuiles et des briques cèdent doucement le pas vers le Sud et l'Est pour confondre peu à peu les villages avec les ciels gris. Mais, ce sont bien les verts qui marquent des ambiances paysagères dominées par la prégnance du végétal et tout particulièrement par les haies bocagères et les massifs forestiers. Le printemps est ici une profusion généreuse de verts tendres. L'Avesnois est un pays d'arbres, comme en témoignent de nombreux éléments de toponymie : Thiérache, la forêt de Thierry ... Avec le bocage et les bois, sur un relief délicatement ondulé ou pointent des clochers villageois, il n'en faut pas davantage pour voir poindre « la campagne » des livres d'enfants. Une campagne ponctuée de la présence de vaches noires et blanches, ramifiée de « petits chemins qui sentent la noisette » par lesquels les habitants se rendaient visite de village en village, de ferme isolée en ferme isolée.

Le bocage avesnois est principalement composé de haies coupées à hauteur d'homme et d'arbres taillés en têtards. Les chemins sillonnent ainsi dans une maille tissée d'aubépines et de charmes. Ces paysages génèrent des sentiments très contrastés : certains y trouvent une protection chaleureuse et rassurante, tandis que d'autres, avides de lointains, y souffrent d'enfermement. Il s'agit très certainement d'un paysage de « l'intérieur », où l'on peut cultiver le repli sur soi et l'introspection davantage que la quête d'absolu dans un ailleurs accessible du regard. Le bocage est, à l'instar du cœur des villes médiévales, un paysage aux vues étroites et très cadrées, tel un immense terrain de jeu de cache-cache, où le voisin est présent mais invisible, et l'étranger aussitôt remarqué. C'est l'image du labyrinthe qui vient à l'esprit en terre avesnoise, tant les trajets ne peuvent s'opérer « à vue » et sans l'aide d'une bonne carte.

Vers le Sud et vers l'Est, le relief se fait plus ample et élevé, le climat plus rude, l'isolement plus intense... Les paysages gagnent une dimension « montagnarde », que ne démentent pas les Ardennes toutes proches. Ainsi, l'Avesnois tout entier, regardé depuis le Sud et non pas depuis le Nord, peut se lire comme un pays de piémont, une marche vers les frimas ardennais.

Les forêts sont essentielles à ces paysages d'arbres. Massives comme Mormal ou effilochées comme les massifs frontaliers des Fagnes, les forêts sont denses et profondes. L'Est, les hautes silhouettes se reflètent dans les miroirs d'eau des étangs ; tandis que dans les passes orientées d'Est en Ouest, étroits passages entre la France et la Belgique, les villages se dressent comme des gardiens. Mormal est la seule forêt régionale à abriter en son sein un village tout entier. Locquignol, le mystère de la forêt y gagne une autre dimension, celle de ces habitants qui s'endorment au milieu des arbres, remettant leur souffle à celui du vent dans les frondaisons. La lisière Ouest de la forêt, comme coupée au couteau s'oublie vite dans l'ombre de la sylve ; Mormal donne ses lettres de noblesse à la forêt en région Nord - Pas-de-Calais. Rares sont les visiteurs qui ne s'émerveillent pas de ses infinies variations végétales, plus rares encore ceux qui perçoivent derrière le potentiel d'images positives dont dispose le bocage, sa fragilité, son lent délitement, sa difficile adaptation aux conditions agricoles contemporaines. »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

## L'occupation du sol

« L'analyse de l'occupation du sol de l'Avesnois peut paraître simple, tant sont dominants les deux modes qui la caractérisent : la prairie et la forêt. Les zones de prairies vouées à l'élevage représentent 35 % du territoire contre 26 % pour les espaces boisés et 28 % pour les cultures. Pourtant la réalité est plus diversifiée avec des contrastes importants entre le Nord et le Sud, entre les plateaux et les fonds de vallées, contrastes qui évoluent au gré des conditions économiques et de la déprise agricole. »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

## LA THIÉRACHE (G)

« Traversée d'Est en Ouest par les vallées des deux Helpe, elle présente l'aspect d'une zone tampon, assez diffuse, aux vallonnements chaotiques, qui a du mal à trouver son unité.

Au Sud de l'Helpe Majeure, c'est le domaine du bocage, avec ses parcelles étroites et systématiquement encloses, abritant en alternance prairies, vergers ou parcelles cultivées et donnant l'impression d'une mosaïque paysagère diffuse et désordonnée. L'espace boisé y est quasiment absent et les villages se sont regroupés en bourgs de faible importance.

Au Nord d'Avesnes, le bocage se fait moins présent et laisse place sur les plateaux inter-fluviaux à de larges parcelles vouées à la polyculture. Dans la région de la Haie d'Avesnes, on retrouve quelques espaces boisés résiduels. »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

## MORMAL (H)

« Située sur une zone de transition géologique entre les pays de la craie (le Hainaut et le Cambrésis) et le pays de la pierre bleue, c'est le domaine de la forêt (près de 70 % de la surface) avec la présence du plus grand domaine forestier du Nord, la forêt de Mormal. Logée sur un plateau (130 mètres d'altitude en moyenne), elle est limitée assez brutalement sur sa lisière Ouest par une ancienne voie romaine reliant Bavay et, à l'Est, par la vallée de la Sambre. La structure imperméable du sous-sol en fait un véritable château d'eau alimentant en eaux vives le pays Quercitain... »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

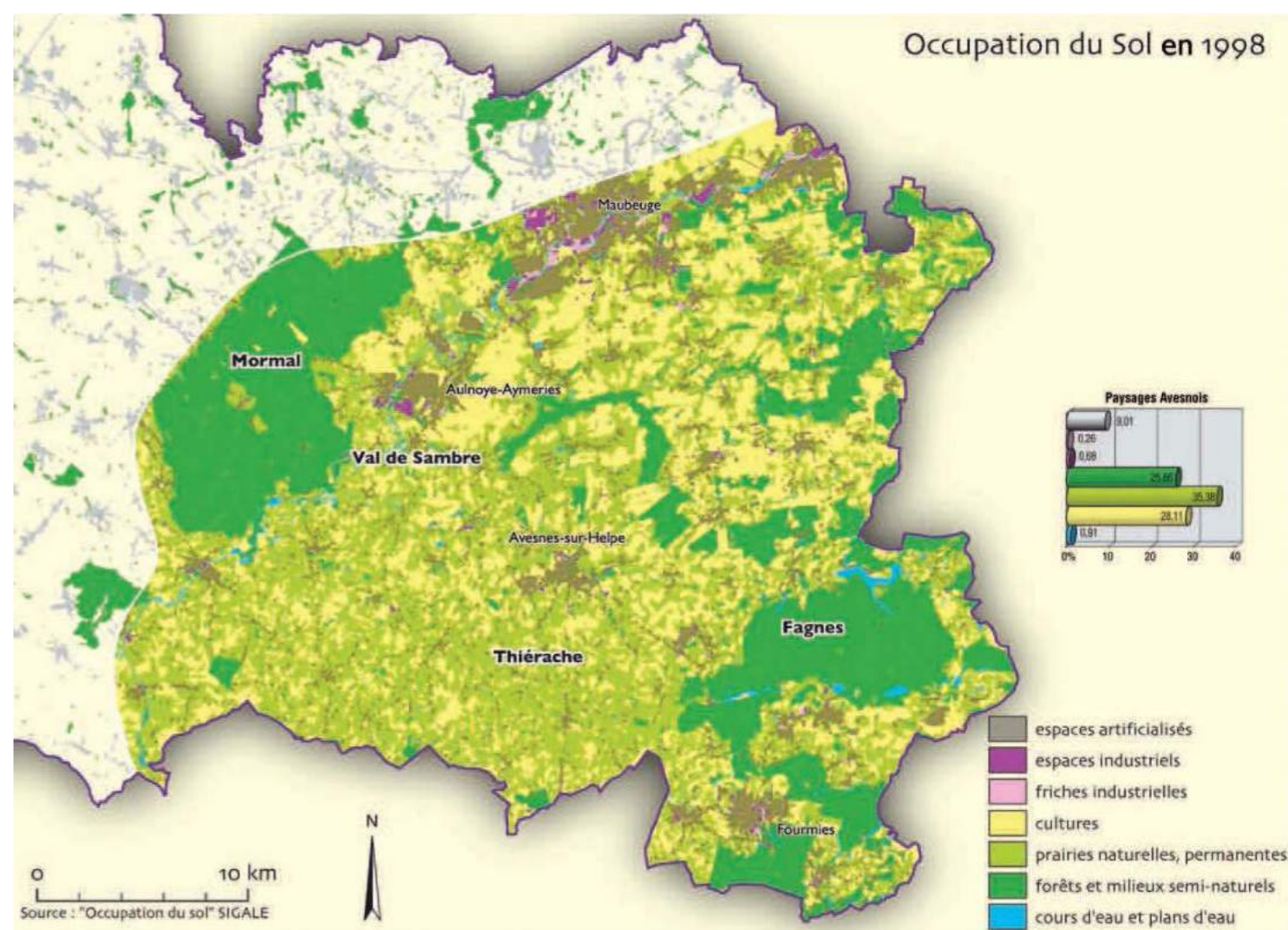


Fig. 58 : Carte d'occupation des sols (extrait de l'atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais)





Fig. 59 : Vue depuis l'Est du village d'Ors sur les paysages bocagers de la Thiérache

## La structure végétale

« À première vue, les paysages bocagers de l'Avesnois semblent homogènes et caractéristiques d'un vaste ensemble géographique qui s'étend de la Sambre à la limite de la région (ces paysages se poursuivant en réalité plus au Sud). Cette impression est peut-être due à l'absence de regard « critique » face à ces paysages, symboles de « belle campagne ». Les paysages bocagers sont difficiles à décrypter ! Mais une fois passé cet assentiment un peu convenu pour les paysages bucoliques, il convient d'appuyer sur les nuances nombreuses qui existent au sein de ce grand ensemble paysager, même si elles ne présentent pas de limites internes très franches. Tout au contraire, cet ensemble de nuances est lié par d'imperceptibles glissements d'une ambiance dans une autre, par des transitions longues constituées d'infimes ajouts ou retranchements d'attributs essentiels. L'exemple le plus frappant se révèle en quittant la vallée de la Sambre au niveau de Maubeuge pour s'engager plein Sud vers le département de l'Aisne. Les paysages sont d'abord très ouverts, mais les pâtures et les haies sont déjà présentes dans les creux, aux abords des fermes ou des villages... Kilomètre après kilomètre, les paysages verdissent, les parcelles deviennent plus modestes en taille, les haies plus nombreuses. Saurait-on dire quand le paysage a basculé ? Était-ce un peu avant Avesnes ou plutôt après la traversée de la ville ? Tout est question ici d'impressions visuelles, comme si la progression vers le bocage s'opérait en quelque sorte par la « saturation » de ses attributs les plus marquants : un horizon totalement constitué d'une ligne d'aubépines, quelques fenêtres ouvertes sur une pâture mais aussitôt fermées par une haie plus lointaine, et sur fond de ciel, des arbres têtards se partageant l'azur avec les toits d'ardoise.

D'Ouest en Est, l'imbrication est moins forte, les transitions étant un peu plus nettes. Après les voutes majestueuses de Mormal, le bocage de la plaine de la Sambre étonne par la platitude des sols et l'argent des saules. Très rapidement, l'oeil exercé voit le changement chromatique : les saules cèdent la place aux charmes. Le bocage qui s'étend entre les deux Helpe est sans doute « le bocage Avesnois », tant il en concentre les caractéristiques. Mais, alors quand donc précisément les bois se font plus nombreux ? Et les haies moins touffues ?

Indubitablement, le bocage est un puissant unificateur. Mais, il serait dommage de ne pas découvrir la diversité qui lui est sous-jacente. Il est possible de distinguer quatre variantes, quatre « modes » du paysage de bocage en Avesnois.

Le « *bocage de plateau* », qui se concentre sur les terres les moins rudes pour constituer un paysage « mixte » ou l'élevage côtoie les grandes cultures.

Le « *bocage de collines* » qui se déploie sur des côteaux, les vallées et autour des villages pour constituer l'archétype du paysage bucolique. Le relief est essentiel aux perceptions dans ce bocage : il permet en effet d'échapper au cadre étroit des haies pour offrir de larges respirations en belvédère au dessus de centaines de kilomètres de haies...

Le bocage des « *plaines humides* », marqué par le vif argent du revers des feuilles de saules et par sa planéité absolue, privant le promeneur de toute ouverture sur l'horizon.

Et enfin le « *bocage forestier* », entrecoupé de bois ou de forêts plus ou moins vastes, mais ou paradoxalement la maille bocagère se fait plus ample, plus propice aux vues lointaines, bornées cependant par quelque sylvie. »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

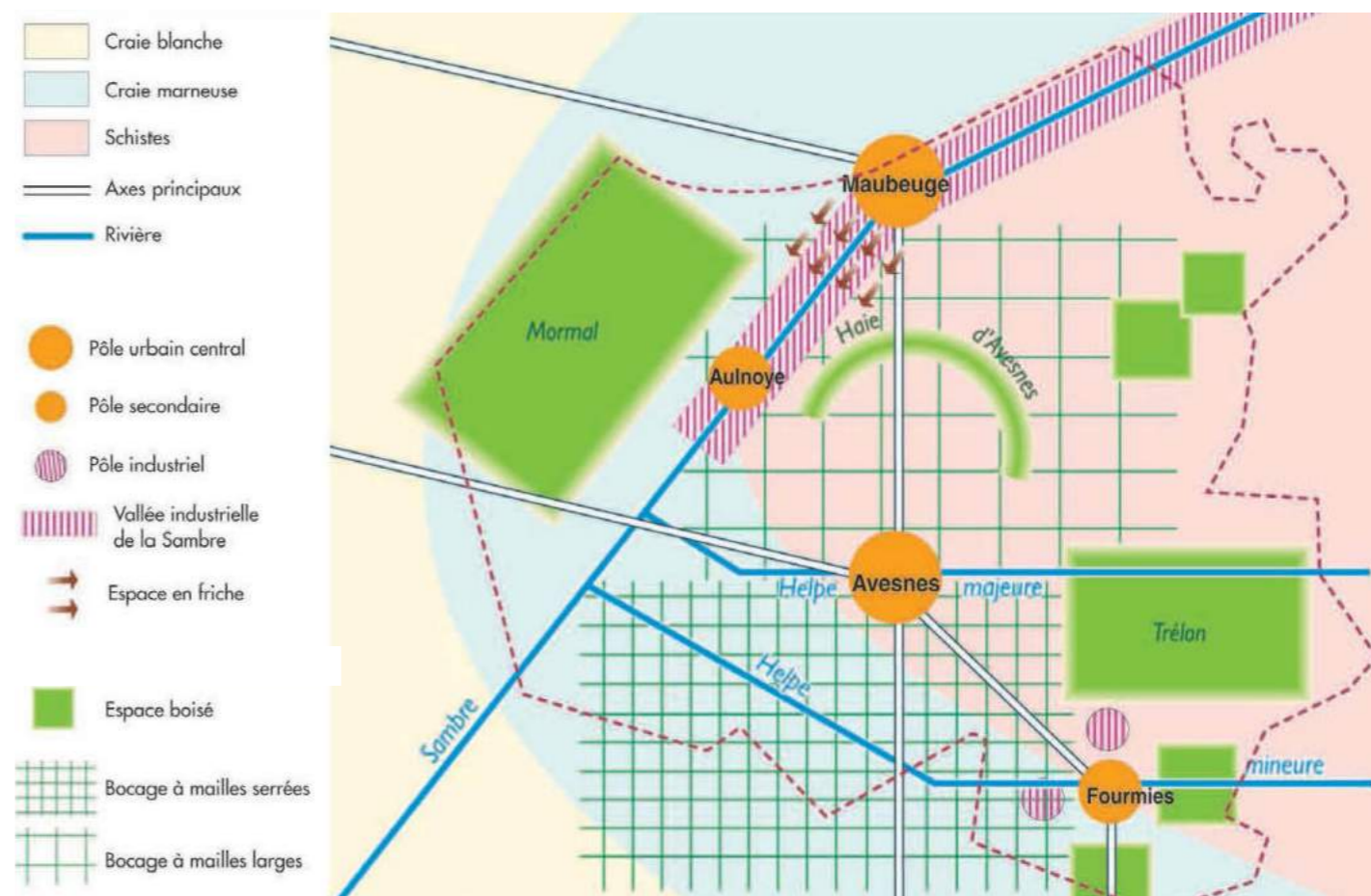


Fig. 60 : Elements structurants du paysage de l'unité paysagère de l'Avesnois (extrait de l'atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais)

« L'Avesnois connaît depuis plusieurs décennies une mutation décisive dans son histoire et peut-être surtout dans sa forme ; le paysage qu'il offre encore au regard repose sur l'infinie répétition de gestes qui manquent de bras. L'image du paysage avesnois, si on le livrait à un scénario « au fil de l'eau », verrait inévitablement disparaître le bocage tel qu'on le connaît actuellement : haies basses taillées à hauteur d'homme, charmes têtards, entretien très régulier, présence humaine dispersée mais forte, fermes d'élevage isolées. Avec la concurrence que subit l'élevage et le vieillissement de la population agricole, le bocage disparaîtra lentement ou plutôt changera de forme [...]. Cette métamorphose a été intégrée dans les actions menées conjointement par la profession agricole et le Parc naturel régional. La haie d'hier assurait de multiples fonctions [...] ; il faudra trouver les nouvelles fonctionnalités de la haie de demain entre paysage, corridor biologique et bois-énergie. Le paysage en sera profondément changé. Moins dessiné, le bocage à venir ressemblera davantage à ses frères de l'intérieur du territoire national, composés de grands arbres et garnis d'arbustes et d'arbrisseaux.

La taille de la maille devrait également évoluer vers des parcelles plus vastes et donc des haies moins nombreuses. Ces dynamiques concernent plutôt le pays d'entre les deux Helpe.[...]

L'évolution des paysages bocagers avesnois ne doit pas être regardée avec la nostalgie qui souvent encombre les transformations du monde rural ; l'Avesnois ne rompt pas avec sa tradition, il l'adapte et par là même la réinvente.

Situé à plus d'une heure et demi de Lille, adossé à la forêt ardennaise belge et aux espaces ruraux du Nord de l'Aisne, l'Avesnois préservera sans doute sa vocation agricole couplée au développement du tourisme. La vocation industrielle qui avait animé la vallée de la Sambre et la région de Fourmies est sujette à une grave crise de reconversion. Le désenclavement routier du territoire [...] sera sans doute salvateur[...].

Urbaine ou rurale, l'évolution des paysages avesnois dispose d'un potentiel d'image très positif qui devrait lui permettre d'envisager l'avenir sereinement, en suscitant des démarches partenariales alliant vitalité économique et entretien du paysage, à l'image des actions menées par le Parc naturel régional. La conjonction entre le fromage de Maroilles, qui signe l'identité culinaire de la Région Nord – Pas-de-Calais, et la forte image du bocage ouvre les portes d'une labellisation qui pourrait éclaircir l'avenir de ce territoire. »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

## E Les Paysages Hennuyers

« Les paysages hennuyers peuvent être regardés comme un vaste ensemble de transition entre l'Est bocager et l'Ouest céréalière, entre le Sud rural et le Nord industrialo-minier. L'organisation subtile de cette transition constitue l'essence même de ces paysages. C'est dans le passage entre l'Est et l'Ouest que le caractère principal de ces paysages s'offre le plus aisément. En Avesnois, les prairies bocagères habillent les creux et les bosses du froid relief collinaire. Au niveau des grands plateaux artésiens et cambrésiens, les labours écorchent les douces ondulations des plateaux limoneux. Entre les deux, les paysages hennuyers reprennent une musicalité classique dans la région : les vallées foisonnent des verts des prairies et des arbres, tandis que sur les plateaux les paysages se font plus silencieux. Ainsi, des dispositifs de transition sont assurés tant du côté des paysages avesnois que de ceux du Hainaut. Et cela d'autant plus que ce grand paysage régional encercle littéralement les paysages avesnois, selon une courbe qui épouse globalement la vallée de la Sambre. Dans ce contexte, la vaste forêt de Mormal est en elle-même un paysage-passage : on y entre en Avesnois et on en sort en Hainaut et vice-versa. La magnifique lisière Ouest de la forêt, lisière « coupée au couteau », représente une étonnante césure au sein de paysages pourtant dévolus aux glissements progressifs. L'Ouest de cette limite infiniment rigoureuse est immédiatement bordé d'un bocage encore très structuré qui cède progressivement la place à des paysages de plus en plus ouverts. La vallée de la Sambre, élargie en plaine au Sud ou urbanisée et industrielle au Nord, constitue également et dans tous les cas un moment paysager spécifique composant une limite de fait. Au Nord du Grand paysage, le bassin minier, ancré ici sur l'axe de la vallée de l'Escaut, sert de limite et de « miroir à deux faces ». Les paysages hennuyers apparaissent ainsi comme un espace rural tampon entre le bassin de la Sambre et celui du Valenciennois. »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais



Fig. 61 : Depuis le sentier de Grande Randonnée Pédestre au Sud-Est de Solesmes

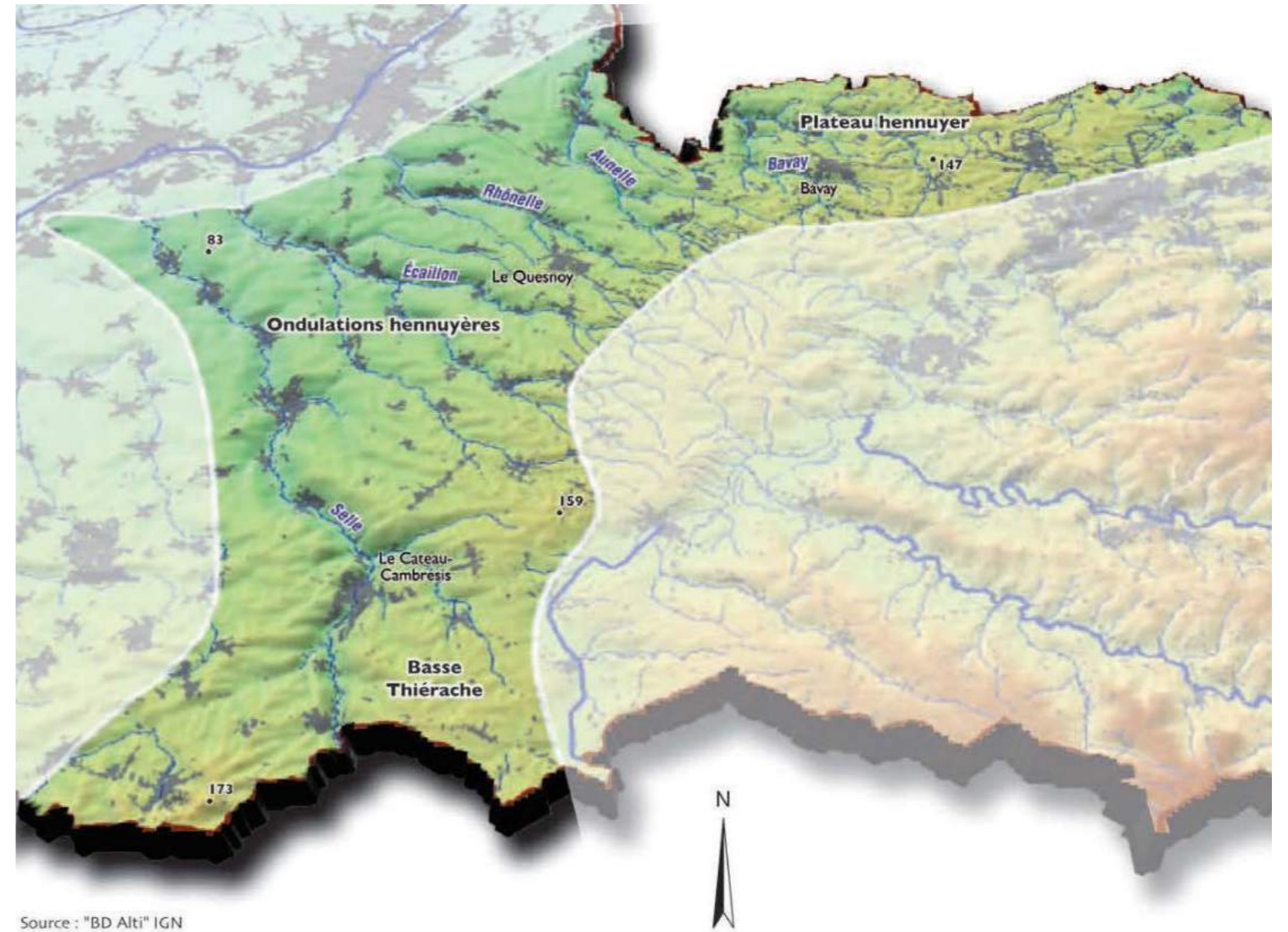


Fig. 62 : Carte des unités paysagères de l'Hennuyer (extrait de l'atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais)

### Ambiances paysagères

« Une fois de plus - et il s'agit là sans doute de l'illustration réussie d'un véritable motif régional - l'aspect le plus marquant des paysages hennuyers réside dans l'alternance des plateaux et des vallées. Mais en l'occurrence, la rigueur de l'organisation conduit à un degré d'harmonie qui permet d'associer ces paysages à ceux du Montreuillois. Les vallées sont l'âme vivante de ces paysages. Ce sont les multiples filets d'eau issus de la forêt de Mormal qui donnent progressivement naissance à cette structure paysagère en grandes vagues régulières. Une fois échappés de la forêt, les rus préservent un cadre paysager très verdoyant, opulent et dense : un bocage délicat fait de prairies, de haies et de nombreux vergers. Un relief, léger encore, ménage des surprises comme ces vieux peupliers de haute tige qui bordent un chemin en bruissant. Petit à petit, en direction du Nord-Ouest, les rus deviennent ruisseaux qui deviennent rivières, les coteaux sont plus marqués et les paysages changent : ils gagnent en simplicité et donc en lisibilité, en évidence. La végétation se fait moins dense, moins bocagère au sens où elle ménage de plus en plus d'ouvertures sur les coteaux, les hauteurs... Les vallées sont bien sûr encore herbagères, mais le bocage dans sa modénature avesnoise dense et fournie n'est plus de mise. Les prairies ne sont plus systématiquement encloses, leur taille augmente, de temps en temps une parcelle cultivée s'immisce, pour lentement devenir la norme. Au fur et à mesure que les vallées tracent des sillons plus profonds, les plateaux prennent de l'ampleur, de l'ouverture. La qualité des paysages hennuyers tient en grande partie de cette imbrication progressive entre deux paysages très typés : les plateaux céréalières occidentaux et le bocage oriental. Paradoxalement pour une description sensitive, ces paysages nécessitent de la part de l'observateur un minimum de connaissances pour échapper aux pièges de l'archétype, un peu monotone bien que toujours renouvelé, de l'alternance des plateaux et des vallées. Ces paysages demandent d'aller au-delà de la sensation première, pour découvrir la subtilité des glissements qui finalement font la spécificité des ambiances paysagères en Hainaut. Il faut d'ailleurs mentionner les somptueux passages

entre les hauteurs et les fonds, véritables moments de symbiose entre ces deux éléments de base : routes plongeantes, imposants talus herbeux, surplombs de toutes natures qui ménagent des entrées théâtrales et des sorties métaphysiques, aspirées vers les cieux.

L'habitat s'organise également peu à peu différemment entre la périphérie avesnoise et les parages des plateaux cambrésiens et des pays miniers. Aux abords de Mormal, l'habitat se diffuse au cœur des vergers; tandis qu'à l'Ouest et au Nord, les villages sont groupés, tout en restant cependant inféodés aux vallées. Cette disposition engendrant une image d'Épinal en ces lieux: un bombement labouré au premier plan découvre comme un voile une moitié de clocher, bien avant que les premières toitures n'apparaissent. Car les villages aiment l'eau et ne s'en éloignent guère. D'ailleurs, dès que la vivacité des eaux le permet, les villages et les bourgs présentent un patrimoine industriel marquant, mais qui pourtant s'intègre aisément au sein des imposantes architectures rurales du territoire. Enfin, il ne saurait être question des paysages hennuyers sans mentionner l'importance et la diversité des «petites» villes qui ponctuent son espace et composent un vaste calendrier historique de Bavay à Solesmes en passant par Le Quesnoy. »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

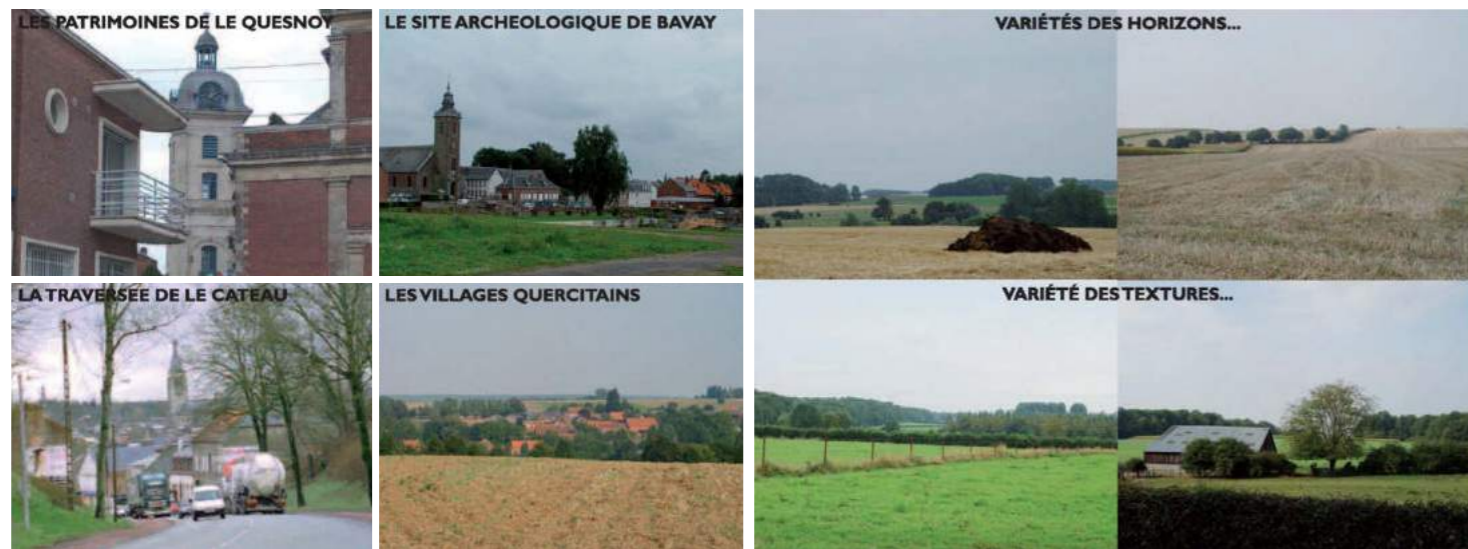


Fig. 63 : Paysages de ville et de campagne (extrait de l'atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais)

## Occupation du sol

« La carte de l'occupation du sol illustre avec force l'organisation spatiale des paysages hennuyers, qui semble entièrement voués à gérer la transition entre les collines bocagères de l'Avesnois et les plateaux céréaliers du Cambrésis. Ainsi, l'Est de ce grand paysage régional voit dominer les herbages, tandis que l'Ouest présente une plus forte proportion de cultures. Cependant, cette distinction doit être modérée au Sud du Grand paysage régional, en Basse Thiérache, mais également au Nord, sur le plateau hennuyer.

La part des labours dans les trois sous-ensembles identifiées ici est symptomatique. Alors qu'ils représentent 63% des sols des Ondulations hennuyères, ils ne couvrent que 53% des terres de Basse Thiérache et 45% du plateau hennuyer. Les prairies connaissent une progression inversement proportionnelle ; elles occupent ainsi respectivement 25, 31 et 34%.

Comme souvent, les bois et les prames voisinent fréquemment, ce qui explique la plus grande proportion des bois au Nord/Est et au Sud du grand paysage régional (9,5% entre Bavay et Feignies et 7,5% autour du Cateau Cambrésis). Ils représentent moins de 3% des sols des ondulations hennuyères.

Ces paysages hennuyers qui voient alterner vallées et plateaux proposent des usages des sols très rigoureusement tranchés. Les prairies associées à l'habitat occupent les fonds de vallées, laissant libre espace aux grandes cultures. Seuls, les très rares bois du secteur semblent également répartis entre vallées et plateaux. Aux abords de Mormal, les villages apparaissent plus dispersés encore, insérés dans une maille herbagère très importante.

A l'inverse, le secteur du plateau hennuyer ne laisse guère deviner sa structure géographique. Les alentours de Bavay sont très herbagers, mais le Nord de l'agglomération de Maubeuge présente un petit secteur très cultivé. Il n'est guère évident ici de distinguer un gradient paysager sur la dizaine de kilomètres entre le haut du coteau de la vallée de la Sambre et la frontière franco-belge.

Au niveau de la Basse Thiérache, la ligne de la vallée de la Selle se devine en amont comme en aval de la ville du Cateau-Cambrésis. Pour le reste, les herbages se concentrent autour de bourgades affectant des formes «avesnoises» très linéaires comme Rejet-de-Beaulieu ou des formes «cambrésiennes» plus ramassées comme Saint-Souplet.

Enrobant le grand paysage régional de l'Avesnois, les paysages hennuyers voient se succéder les petites villes comme autant de bastions protégeant une frontière fictive. Certaines de ces villes faisant d'ailleurs partie intégrante des places fortes du Pré carré de Monsieur Vauban. Le Cateau-Cambrésis et Le Quesnoy sont de celles-là. Mais on peut y ajouter aujourd'hui Solesmes, Bavay et Feignies. Ces cinq villes concentrent par ailleurs les 0,64% du territoire consacré aux activités industrielles du Grand paysage régional. »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

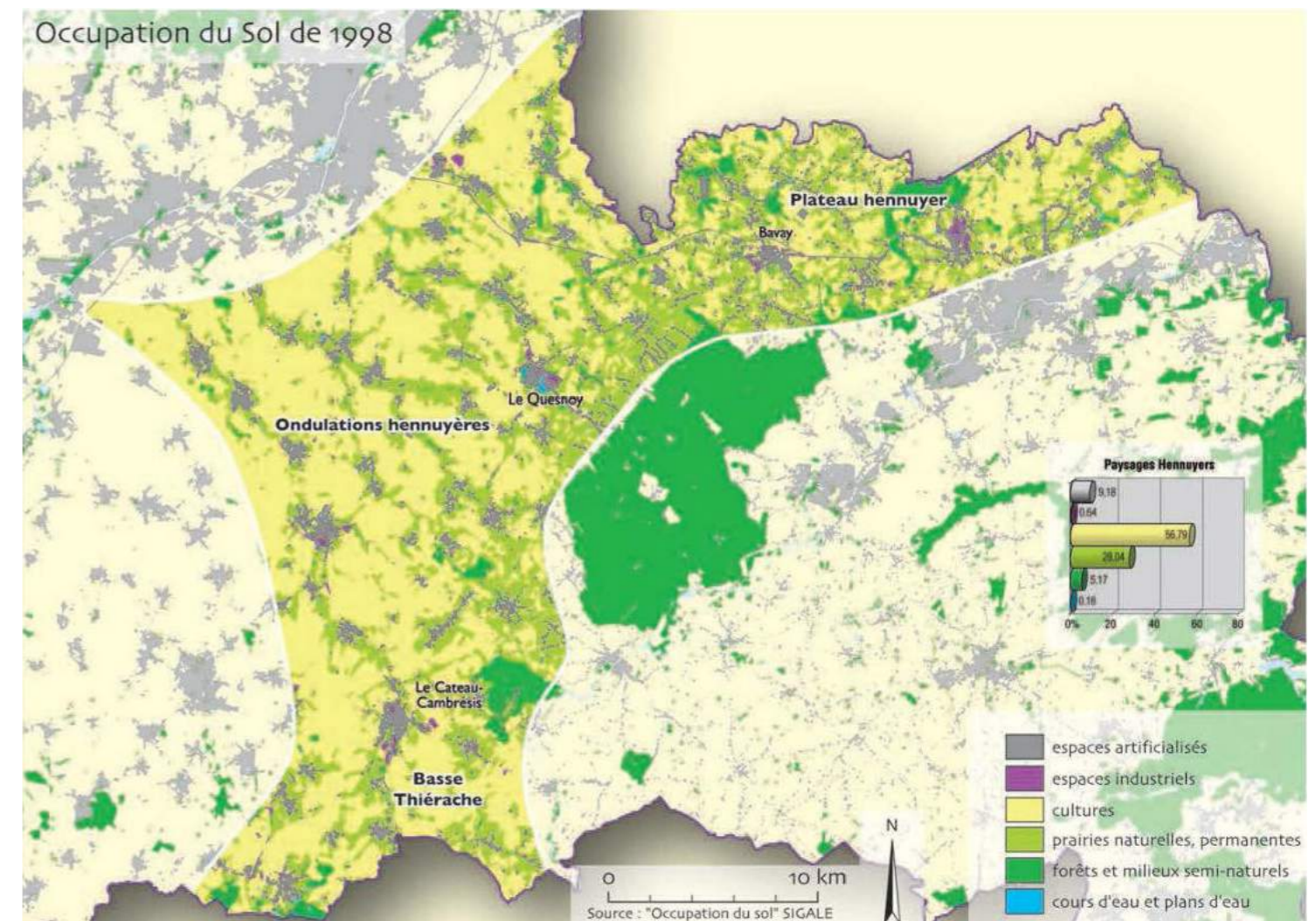


Fig. 64 : Carte d'occupation des sols (extrait de l'atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais)

## Éléments structurants du paysage

« Les paysages sont ici «sous influences». Écartelée en trois arrondissements administratifs entre Cambrésis, Avesnois et Valenciennois, l'unité n'est pas de mise et pourtant ce Grand paysage régional respire au rythme de vie des trois agglomérations périphériques : l'agglomération minière au Nord, l'agglomération sambrienne au Sud et l'agglomération cambrésienne à l'Ouest. L'aire d'influence de ces trois agglomérations délimite d'ailleurs le champ de certaines problématiques qui ne sont pas propres à ce grand paysage ; sont ainsi posées les questions des évolutions urbaines et rurales des communes placées sous l'emprise des villes.

Dans les villages, les énormes volumes de certains bâtiments agricoles ou industriels semblent difficiles à réemployer. Couplée à la tendance générale au développement de zones pavillonnaires, cette difficulté engendre un certain abandon des cœurs villageois. Quant aux évolutions rurales, elles conduisent ici comme ailleurs à une certaine simplification des paysages : diminution des haies, disparition des arbres, développement des labours. Quelques peupleraies, en particuliers dans les vallées, soulignent une évolution possible des terres les moins faciles.

Au regard des caractéristiques topographiques des paysages hennuyers - tout ici se joue dans la finesse et le glissement - l'effet conjugué d'une banalisation des paysages urbains et des paysages ruraux laisse présager une perte irrémédiable. Car ces paysages chuchotent une mélodie qui leur est propre, nuancée et modeste, offrant un étonnant mélange des principales notes des paysages régionaux. L'exceptionnel est ici concentré sur les petites villes ; ce qui paradoxalement implique une attention extrême pour ces campagnes «banales», tout à la fois rurales, industrielles et urbaines.

Les petites villes du Hainaut suscitent des questionnements spécifiques. Face aux villes plus grandes, ces dernières ont tenté un positionnement «en concurrence», qui les a conduit à multiplier l'offre de services et de commerces, au détriment parfois de leurs entrées de ville. Dans les centres historiques, les enjeux patrimoniaux se conjuguent aux contraintes d'un cadre bâti qui répond peu aux aspirations d'habitants de plus en plus exigeants. L'énorme effort de valorisation des fortifications de Le Quesnoy ne suffit pas à redynamiser un tissu urbain en souffrance. Et la question est à double sens, comment intégrer l'histoire urbaine de Bavay sans muséifier la ville ? »

source : Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais



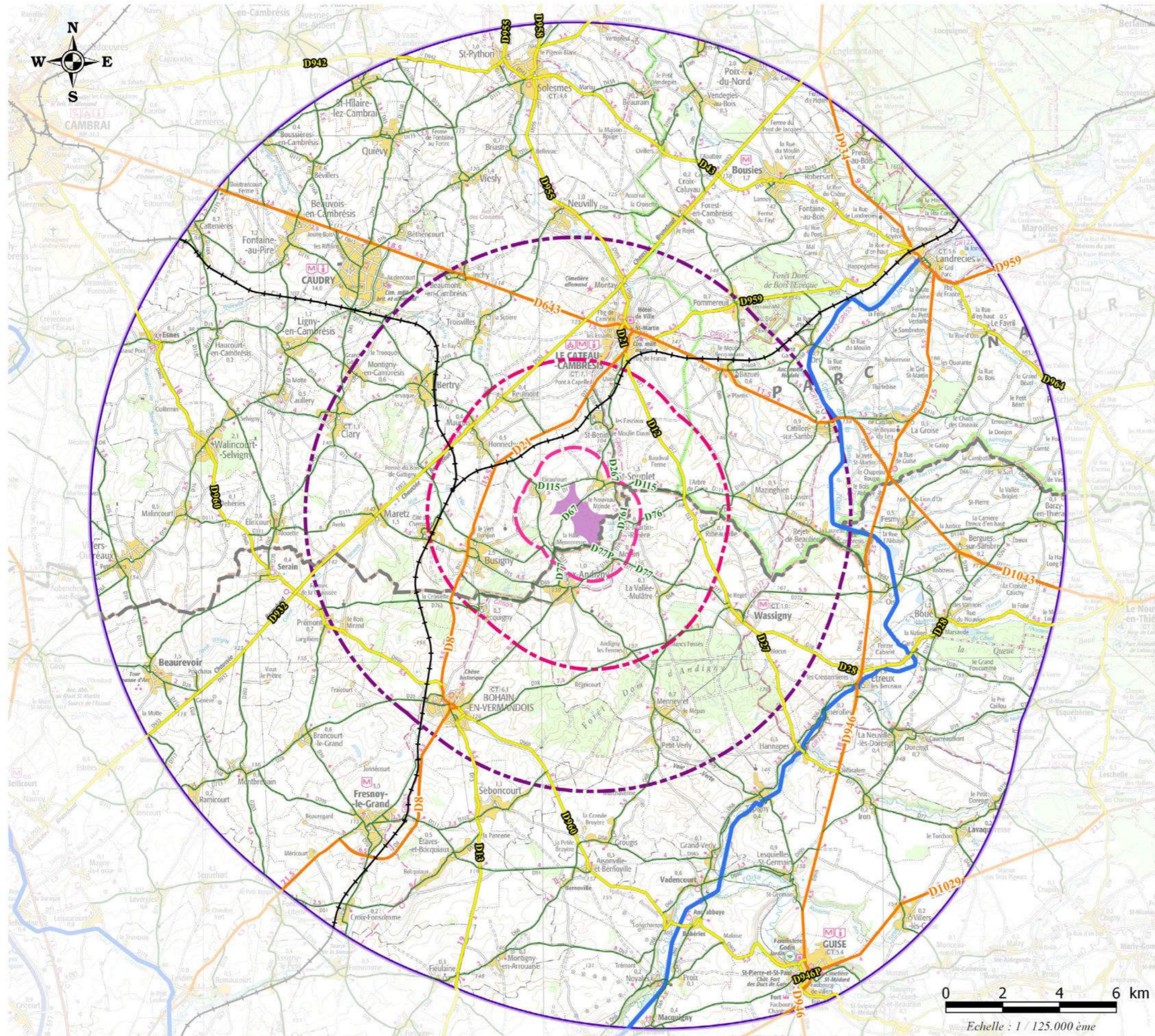
Fig. 65 : Carte des éléments structurants du paysage (extrait de l'atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais)

L'étude des unités paysagères de la région permet de renforcer les premiers éléments de réponse quant à l'organisation des vues d'un observateur.

Le territoire se divise globalement entre deux types de paysages : Le Sud-Ouest en plateaux céréaliers d'Openfield aux vues ouvertes et le Nord-Est bocager, aux vues plus restreintes. La division de ce territoire est marquée par la vallée de l'Oise et le Canal de la Sambre à l'Oise.

Le Nord-Est du territoire avec son maillage bocager n'offre pas de perceptions sur le lointain et sa faible topographie offre peu de points de vue en hauteur. Sur les paysages de plateaux, les vues sont plus ouvertes et on perçoit tour à tour, les différents parcs déjà présents sur le territoire : quand l'un s'efface, le suivant apparaît, particulièrement depuis le Sud-Ouest. La vallée du canal de la Sambre à l'Oise est majoritairement préservée même si des perceptions ponctuelles de parcs éoliens restent possibles.





# Infrastructures de transport

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® et Route500® de ©IGN - Copie et reproduction interdites.

## Légende

Zone d'Implantation du Projet

### Limites administratives :

Limite départementale Nord / Aisne

### Aires d'étude :

Immédiate (< 1,2 km)

Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)

Eloignée (entre 8,6 et 16,2 km)

### Infrastructures routières :

Liaison principale

Liaison secondaire

Liaison locale

### Infrastructures ferroviaires :

Voie ferrée

### Infrastructures fluviales :

Canal

0 2 4 6 km

Echelle : 1 / 125.000 ème

### 3.4 Perception depuis les principaux axes de communication



© ATER Environnement, 2017

Fig. 66 : Vue depuis la Chaussée Brunehaut à l'Ouest de Bousies, à environ 15 km au Nord de la ZIP

La Chaussée Brunehaut (D932) constitue un des axes majeurs concernés par le futur projet de Saint-Souplet. Traversant le territoire de l'Ouest de l'aire d'étude éloignée au Nord-Est de celle-ci, cette voie de communication très fréquentée parcourt également les aires d'études intermédiaire et rapprochée.

Depuis les différents points d'observation de cette route départementale importante, les perceptions en direction de la zone d'implantation sont le plus souvent nulles ou peu ouvertes. Parcourant le territoire de manière latérale par rapport à la zone d'implantation du projet, les sensibilités sont inexistantes grâce aux ondulations du relief et à la végétation du territoire.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 67 : Vue depuis la Chaussée Brunehaut à l'Est de Bearevoir



© ATER Environnement, 2017

La portion de la route départementale D1043 sur la partie orientale du territoire d'étude ne représente pas d'enjeu pour le projet. Elle traverse en effet la partie du territoire présentant des paysages à la densité végétale très marquée, qui ferment la vue y compris en automne et en hiver, quand le feuillage s'appauvrit. Les vues depuis cet axe important seront peu probables.

Les voies communales émanant depuis les bourgs situés dans l'aire d'étude éloignée ne représentent également pas d'enjeu particulier. L'éloignement et la présence d'éléments intermédiaires entre la zone d'implantation du projet et ces voies secondaires retirent toute sensibilité.

Fig. 68 : Vue depuis la D1043 à l'Est de Bergues-sur-Sambre

La route départementale D1043 devient la D643 sur la partie occidentale du territoire d'étude. Cet axe, non dirigé vers la zone d'implantation du projet, bénéficie largement d'un environnement bâti formant un écran. Aussi la section comprise dans l'aire d'étude éloignée présente peu de sensibilité.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 69 : Vue en direction du Sud depuis le village d'Ovillers



© ATER Environnement, 2017

Fig. 70 : Vue depuis la D643 à Beauvois-en-Cambrésis





© ATER Environnement, 2017

Fig. 71 : Vue depuis la D946 au Nord de Guise

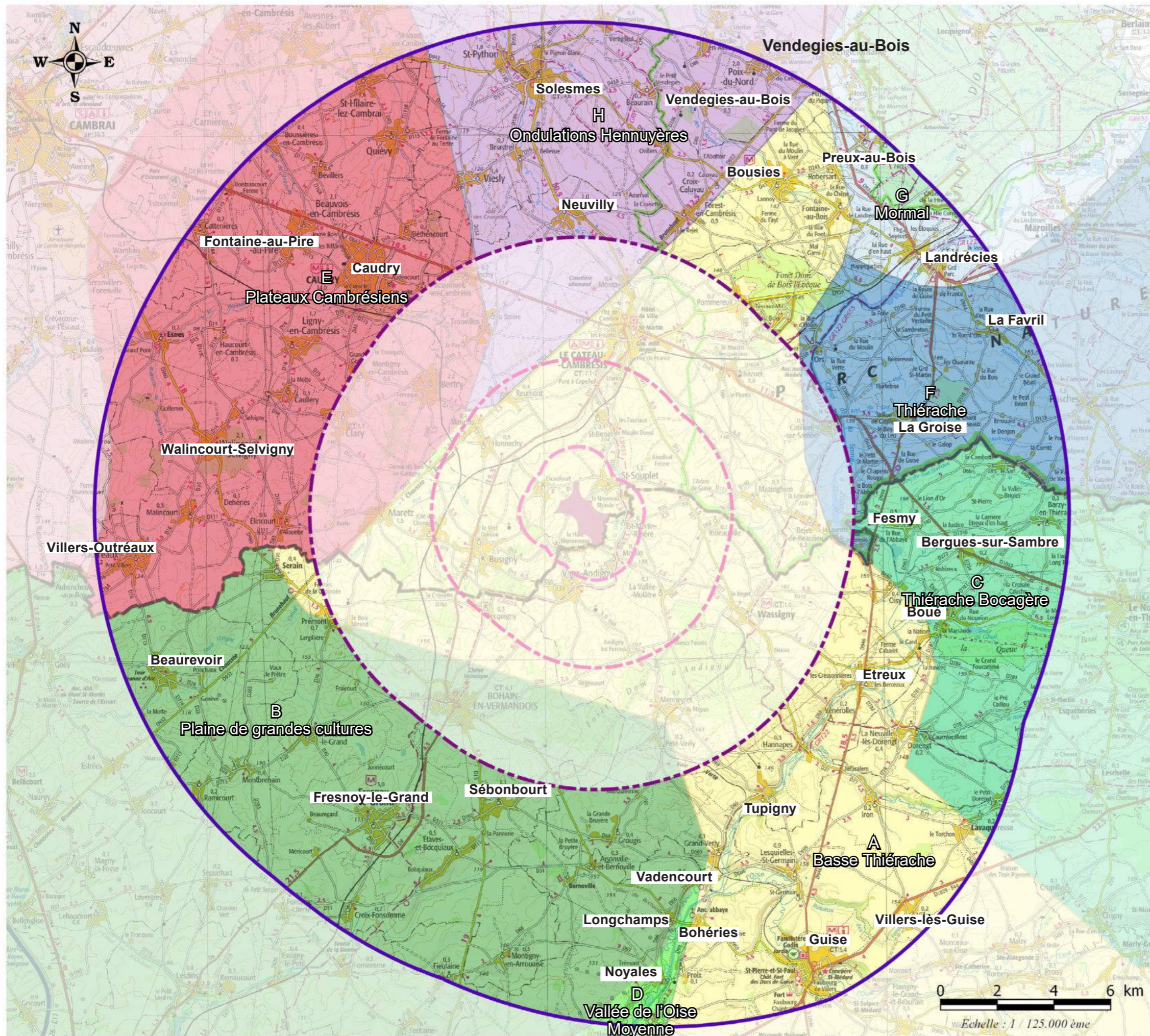
La route départementale D946 menant à Guise, en plus d'être accompagnée de cordons plantés le long de sa voie, traverse l'aire d'étude éloignée de manière latérale sur sa partie Est. Même si ce ruban boisé est discontinu et génère des fenêtres de perception, l'éloignement de la zone d'implantation potentielle, mais également les masques formés par le contexte végétal et topographique vont grandement limiter les perceptions depuis cet axe.

Les vallonnements du territoire permettent de fermer l'horizon depuis les axes secondaires parcourant l'aire d'étude éloignée. Depuis la D960 par exemple, la relative planéité n'empêche pas les courbes du relief de jouer un rôle structurant, comme en témoigne la couverture végétale cachée par la topographie.



Fig. 72 : Vue depuis la D960 en direction de la ZIP entre Serain et Walincourt-Selvigny. Ici, la ZIP est dissimulée par le relief

Les principaux axes de communication sont situés à plus de 2 km de la zone d'implantation du projet éolien de Saint-Souplet. A cette distance, les probabilités de percevoir la zone d'implantation du projet de Saint-Souplet sont très minces. Les ondulations du relief et l'éloignement au projet ne permettront pas de bénéficier de vues marquées en direction de la zone d'implantation du projet. L'éloignement et le couvert végétal atténueront les potentielles perceptions. L'enjeu est faible.



# Unités paysagères et bourgs de l'aire d'étude éloignée

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® ©IGN - Atlas des Paysages du Nord-Pas-de-Calais et de l'Aisne - Copie et reproduction interdites.

## Légende

Zone d'Implantation du Projet

*Limites administratives :*

Limite de département

*Aires d'étude :*

Immédiate (< 1,2 km)

Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)

Eloignée (entre 8,6 et 16,2 km)

*Paysages d'insertion du projet*

A - La Basse Thiérache

*Paysages de l'Aisne*

B - La plaine de grandes cultures

C - La Thiérache bocagère

D - La vallée de l'Oise moyenne

*Paysages des grandes plaines arrageoises et cambrésiennes*

E - Les plateaux cambrésiens

*Paysages avesnois*

F - La Thiérache

G - Mormal

*Paysages hennuyers*

H - Les ondulations hennuyères



© ATER Environnement, 2017

Fig. 74 : En lisière Nord du bourg de Guise, au bout de l'impasse Georges Delaplace

### A - Bourgs de la Basse Thiérache

Guise, Tupigny, Villers-lès-Guise, Étreux, Bousies...

L'implantation des bourgs de la Basse Thiérache obéit à une logique de découpage strict de l'espace : si les hauteurs des plateaux sont réservées aux grandes cultures, l'habitat lui se concentre dans les vallées, encaissé auprès des cours d'eau. Le relief et la végétation qui accompagnent ces cours d'eau compensent ainsi le caractère diffus du front bâti et les fenêtres de perception qui en résultent. Compte tenu de l'éloignement du projet, les vues depuis les vallées larges ou les zones de confluence ne présentent pas de sensibilité : les éoliennes, faiblement pérnantes à cette distance, ne dépasseront pas le relief.

Si les fonds de vallée ne présentent pas de visibilité, l'ouverture relative de l'unité paysagère génère une sensibilité plus importante au niveau des hauteurs. Ainsi les sorties de bourgs mais également certaines extensions récentes sont plus sensibles. Toutefois, la présence d'alignements d'arbres ou de végétation le long des routes atténueront ces perceptions potentielles.

**> L'enjeu de ces bourgs est nul à faible.**



© ATER Environnement, 2017

Fig. 73 : Vue depuis le centre-bourg de Beaufort

### B - Bourgs des Plaines de Grandes Cultures

Fresnoy-le-Grand, Beaufort, Séboncourt...

Dans une unité aussi ouverte que les plaines de Grandes Cultures, le relief et l'implantation du bourg vis-à-vis de celui-ci vont être des éléments primordiaux dans la perception. Or, les bourgs n'obéissent ici pas à une règle unique commune à toute l'unité. Si les villages tas, comme Fresnoy-le-Grand ou Beaufort, sont implantés en dépression au niveau des points bas du relief, les villages rues, comme Séboncourt ou Étaves-et-Bocquiaux, sont situés sur les hauteurs. Les premiers ne présenteront donc que très peu de vue, voire pas du tout, alors que les seconds seront plus sensibles.

Un autre facteur de perception correspond à la continuité du front bâti. Sur ce point, les bourgs sont homogènes, avec des fronts bâtis majoritairement continus. Les rares fenêtres entre les habitations sont fermées par des murs et barrières délimitant la limite privée, et sont en générale occupées à l'arrière-plan par un boisement ou d'autres bâtiments. Elles ne permettent donc aucune visibilité vers le futur parc.

Les sensibilités vont donc concerner principalement les sorties de certains bourgs situés sur les points hauts du territoire. Toutefois, la distance va grandement atténuer la présence visuelle du parc, ainsi que la végétation des plans intermédiaires.

**> L'enjeu de ces bourgs est donc faible.**



© ATER Environnement, 2017

Fig. 77 : Village de Fesmy

### C - Bourgs de la Thiérache Bocagère

Boué, Fesmy, Bergues-sur-Sambre...

Les bourgs de la Thiérache Bocagère sont très diffus : le tissu urbain ne s'organise pas autour d'un centre, mais s'étire le long des axes de communication depuis un coeur historique. Cette organisation a tendance à favoriser les implantations en fond de vallée humide, créant ainsi des masques topographiques parfois importants. Autre résultante de cette organisation, le front bâti est largement discontinu, avec de larges ouvertures entre les habitations, et donc une communication visuelle plus importante entre le bourg et ses alentours.

Autre élément particulier de la Thiérache bocagère, la présence de nombreuses fermes isolées qui, distantes du tissu urbain, offre des visibilités importantes.

Toutefois, malgré ces fenêtres de perceptions possibles, le caractère bocager du territoire empêche toute visibilité vers le futur parc de Saint-Souplet.

**> L'enjeu de ces bourgs est donc nul.**



© Google, 2017

Fig. 76 : Vue depuis le bourg de Longchamps

### D - Bourgs de la Vallée de l'Oise Moyenne

Vadencourt, Longchamps, Bohéries, Noyales...

Encaissés en fond de la Vallée de l'Oise, les bourgs de cette unité ne communiquent que très peu avec leurs alentours. Les logements, parfois de hauteur réduite, côtoient les prairies humides ceinturées de haies basses et d'arbres conduits en têtards, ce qui entraîne une impression de discontinuité du front bâti. Pourtant, cette discontinuité ne génère pas une ouverture importante : si les haies sont insuffisantes pour former un masque, la ripisylve qui accompagne l'Oise et les boisements importants de cette unité paysagère viennent compléter le relief, qui reste le principal masque de cette unité.

**> L'enjeu de ces bourgs est donc nul.**



© ATER Environnement, 2017

Fig. 79 : Vue depuis le centre-bourg de Caudry

## E - Bourgs des Plateaux Cambrésiens

Caudry, Walincourt-Selvigny, Fontaine-au-Pire, Villers-Outréaux...

Dans ces grands plateaux ouverts, les bourgs se sont organisés en suivant le rayonnement industriel de Caudry. Il en découle un chapelet de bourgs secondaires, organisés le long de la route, plutôt qu'en suivant des éléments paysagers comme les courbes de niveau. Cette implantation systématique, qui ignore le relief, entraîne des positions différentes de l'observateur, tantôt en fond de vallon, tantôt en sommet de buttes, avec des visibilitées potentielles plus importantes en hauteur. Toutefois, ce développement à l'ère de l'industrie puis à la reconstruction entraîne une typologie urbaine compacte : les bourgs sont nombreux mais très polarisés, avec un centre clairement identifiable et peu ou pas de hameaux. Le front bâti y est donc continu et dense, et les logements à 2 étages ou plus ne sont pas rares. Aussi le tissu urbain constitue un masque d'une grande prégnance.

Les sorties de bourgs sont plus sensibles, notamment compte tenu de l'ouverture importante du paysage des plateaux. Toutefois le relief ondulant et la distance importante vont atténuer la présence du futur parc.

> L'enjeu de ces bourgs est donc faible.



© Google, 2009

Fig. 78 : Vue depuis le centre-bourg de La Groise

## F - Bourgs de la Thiérache

La Groise, le Favril...

Dans la continuité de la Thiérache Bocagère, les bourgs de la Thiérache dans le département du Nord sont diffus le long des axes, avec un front bâti discontinu générant des fenêtres de perception. Toutefois, tout comme pour la Thiérache Bocagère, le cadre végétal important vient fermer le paysage.

> L'enjeu de ces bourgs est donc nul.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 80 : Vue depuis Landrecies

## **G - Bourgs du Mormal**

Landrecies, Preux-au-Bois...

Les bourgs du Mormal, notamment Landrecies, correspondent à une autre typologie des bourgs de l'Avesnois. Contrairement aux bourgs de la Thiérache où l'habitat est diffus, Landrecies est beaucoup plus polarisée, concentrée au bord de l'eau. Le centre bourg est d'autant plus dense qu'il renvoie à l'histoire d'une ville médiévale fortifiée. Si le cœur est très fermé et continu, on retrouve les implantations diffuses suivant les axes de communication une fois quitté le bourg. Toutefois, une fois encore, le bocage de l'Avesnois diminue de manière importante les visibilitées possibles à cette distance.

Le Canal de la Sambre à l'Oise, qui traverse la ville, offre une fenêtre potentiellement importante vers la zone d'implantation du projet. Toutefois, l'arrière-plan visible depuis cette fenêtre est largement occupé par la végétation, que le futur parc ne dépassera pas à cette distance.

**> L'enjeu de ces bourgs est donc nul.**



© ATER Environnement, 2017

Fig. 81 : Vue sur le l'entrée de bourg Ouest de Solesmes depuis la D113


## **H - Bourgs des Ondulations Hennuyères**

Solesmes, Neuville, Vendegie-au-Bois...

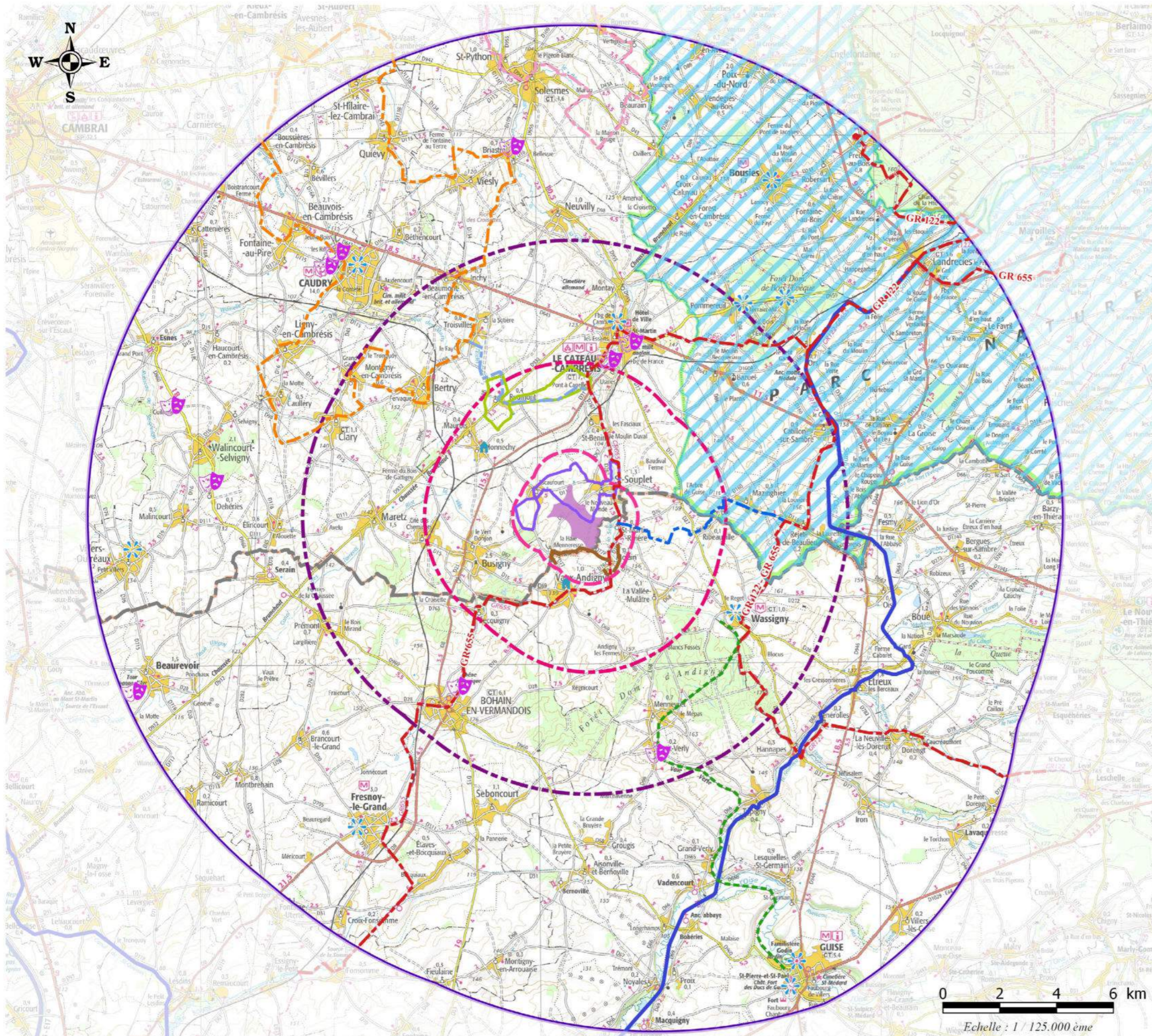
Les bourgs de l'unité des Ondulations Hennuyères sont à l'image de l'ensemble des paysages : organisés suivant les vallées. Dans l'aire d'étude éloignée, ce constat se confirme, avec Biastre et Neuville le long de la Selle, Vendegies-au-Bois le long du Rau des Harpies et surtout Solesmes à la confluence entre la Selle et le Béart. Cet encaissement va limiter les vues possibles depuis les centres-bourgs, mais également depuis les sorties de bourgs, qui bénéficient du relief en pente douce et des ondulations du territoire.

Beurain, Orvillers et Forest-en-Cambrésis font figure d'exception. Ces petits bourgs compacts ne sont pas localisés en fond de vallée humide, ce qui les rend plus sensibles, notamment leurs entrées et sorties. Toutefois ils profitent largement du relief ondulé de l'unité paysagère, qui va largement limiter les perceptions à cette distance.

**> L'enjeu de ces bourgs est donc faible.**

A street scene in a town. On the right, a tall brick building with a tiled roof and a sign that says "BOUL PA". On the left, a brick wall and a black gate. In the background, there are several trees, some bare and some evergreen. A road with a zebra crossing and a dashed line runs through the center. A person in a red jacket is walking on the sidewalk, and several cars are driving on the road. The sky is overcast.

Les bourgs de l'aire d'étude éloignée obéissent à plusieurs typologies en fonction des unités paysagères. Certains sont plus compacts, avec un front bâti continu, tandis que d'autres sont plus diffus avec des fenêtres de perception entre les constructions. Les localisations sont également différentes. Si de manière générale les bourgs sont inscrits en dépression voir encaissés le long des cours d'eau, plusieurs bourgs se sont implantés sur les hauteurs, et ne profitent donc pas du masque offert par le relief. Toutefois, de manière générale, les vues sont peu importantes : les bourgs diffus sont concentrés dans les unités bocagères, où le contexte végétal ne permet que peu de visibilité. En contexte ouvert, les bourgs sont plus groupés et plus tournés sur eux-mêmes. Toutefois, en sortie de bourgs, des perceptions peuvent exister, bien qu'atténuées par la distance. Aussi, l'enjeu global est faible.



# Activités touristiques

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® et BD Carthage® de ©IGN -  
Copie et reproduction interdites.

## Légende

Zone d'Implantation du Projet

*Limites administratives :*

Limite départementale Nord / Aisne

PNR de l'Avesnois

*Aires d'étude :*

Immédiate (< 1,2 km)

Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)

Eloignée (entre 8,6 et 16,2 km)

*Itinéraires de randonnées :*

GR

Voie verte

GRP du Cambrésis Boucle 1

GRP du Cambrésis Boucle 2

GRP du Cambrésis Boucle 3

GRP Pays du Cambrésis Liaison

Canal de la Sambre à l'Oise

*Chemins inscrits aux PDIPR 59 et 02 :*

Autour de Reumont

Autour de Saint-Souplet

Chemins ruraux

*Tourisme :*

Site culturel

Site de loisir

*Hébergement :*

Localisation



### 3.6 Perception depuis les sentiers de randonnée



© ATER Environnement, 2017

Fig. 82 : Sentier de Grande Randonnée 655 depuis le canal de la Sambre à l'Oise, à Landrecies

Les circuits de Grande Randonnée (GR) 122 et 655 suivent le tracé de la Sambre, qui serpente dans le quart Nord-Est de l'aire d'étude éloignée. Ils suivent le même itinéraire jusqu'à Ors, d'où ils se séparent, le GR655 partant vers le Nord et le GR122 vers le Sud. La Sambre est encadrée de part et d'autre par des alignements d'arbres qui forment un cordon presque continu dans l'aire d'étude éloignée. Le facteur d'éloignement et la végétation dense présente sur le tracé des deux GR les rendent peu sensibles à l'implantation du futur parc de Saint-Souplet.

Les deux GR suivent leur progression jusque dans la partie Sud de l'aire d'étude éloignée, où on retrouve le GR655 à proximité de Fresnoy-le-Grand, suivant la voie ferrée. Le territoire modérément vallonné et ponctué par une végétation arborée, notamment au niveau de la voie ferrée, offre de nombreux masques, protégeant les vues depuis le GR655. Le GR122 passe à proximité d'Hannapes, Venerolles et La-Neuville-les-Dorengt. Les vues potentielles sur la zone d'implantation du projet de Saint-Souplet seront bloquées par la présence du Bois d'Hannapes.

Dans le quart Nord-Est de cette aire d'étude, le circuit de Grande Randonnée Pédestre (GRP) du Cambrésis Boucle 2 suit le même parcours que les deux circuits de Grande Randonnée. Il n'offrira donc aucune vue sur le futur parc de Saint-Souplet.

Le circuit vélotouristique de la Voie Verte traverse l'aire d'étude éloignée depuis le Sud, en passant par Guise, Grand-Verly et à proximité de Tupigny en suivant un itinéraire sinueux. Elle suit globalement le tracé d'une partie de l'Oise et du Noirrieu. Elle est caractérisée par une végétation arborée dense à ses abords. La forêt domaniale d'Andigny, présente dans l'aire d'étude intermédiaire lui fait face, bloquant la vue sur la zone d'implantation potentielle du projet de Saint-Souplet.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 83 : Vue vers le Sud depuis le GRP du Cambrésis boucle 1, à proximité du lieu-dit la Maison Rouge

Suivant les vallées de l'unité des Ondulations Hennuyères, la boucle 1 du circuit GRP du Cambrésis n'offre que très peu de vues. Outre sa situation encaissée, son parcours emprunte des secteurs boisés, où la végétation forme un masque et filtre les vues. Certains secteurs, plus en hauteur et plus ouverts, pourraient présenter une sensibilité accrue. Toutefois, le relief forme, dans cette aire d'étude, un masque important qui limite les possibilités de perception.

Contrairement aux boucles 1 et 2, la boucle 3 du GRP du Cambrésis ne suit pas de dépression marquante du relief. Empruntant les axes de communication, ce circuit alterne entre point hauts et points bas, offrant à l'observateur la perception d'un territoire rythmé par le relief. Cette succession de points hauts et de points bas aura pour conséquence de générer des vues vers le futur parc de Saint-Souplet. Toutefois, ces vues seront largement atténuées par le relief et la distance.



© Google, 2018

Fig. 84 : Vue depuis le GRP du Cambrésis boucle 3, au Nord de Viesly



Fig. 85 : Vue vers le Sud depuis le Canal de la Sambre à l'Oise au Sud d'Etreux

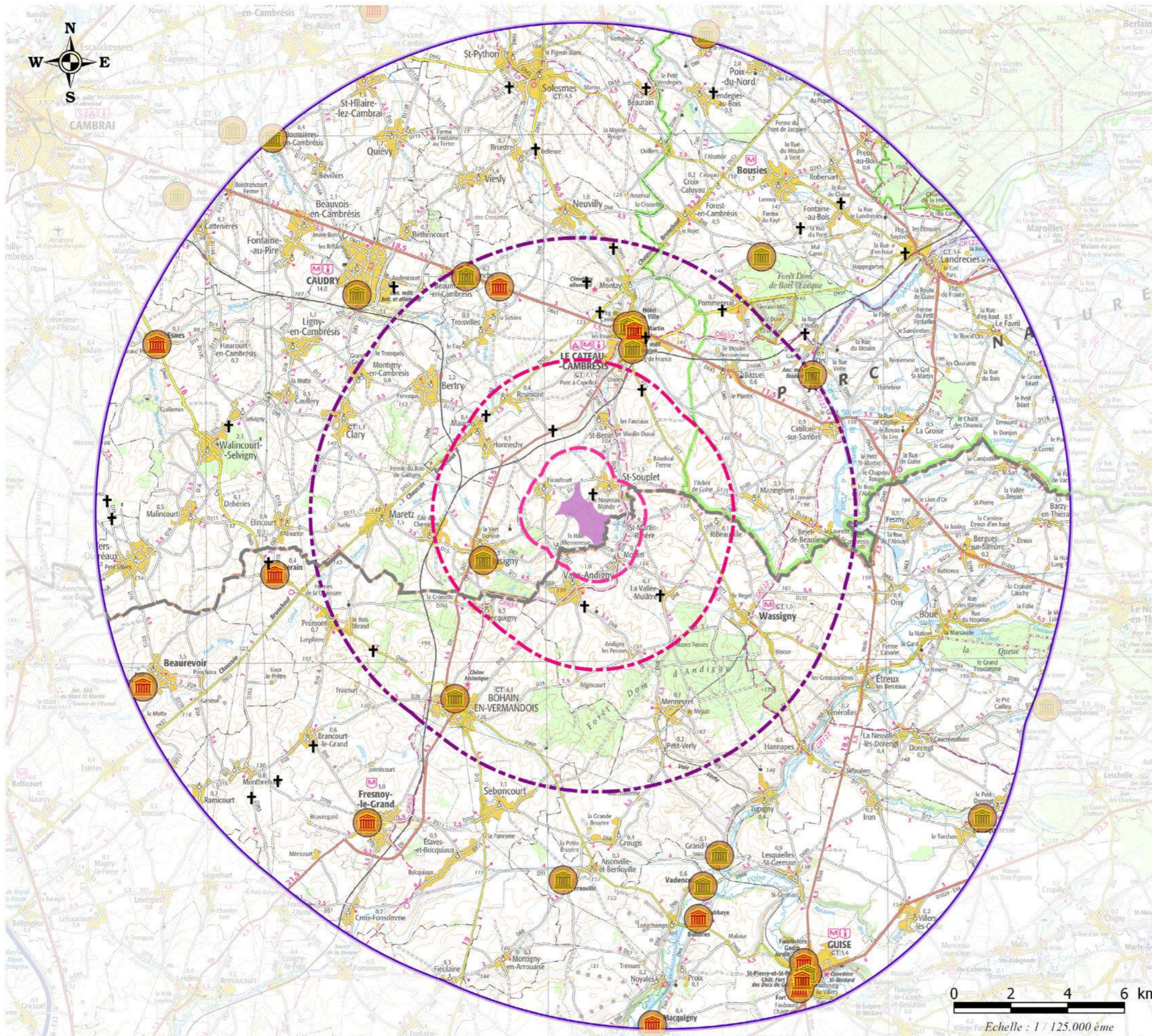


Fig. 86 : Vue sur le bocage du PNR de l'Avesnois à l'Est d'Ors

Traversant la partie orientale de l'aire d'étude éloignée, le Canal de la Sambre à l'Oise n'offre que peu de vues vers les paysages qu'il traverse. Son caractère boisé et sa situation encaissée limitent les vues possibles. Il ne présente donc aucune sensibilité.

Le quart Nord-Est du territoire est occupé par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Ce territoire est occupé par un bocage dense, formant des cordons boisés structurant l'espace sur plusieurs plans, fermant ainsi entièrement ce paysage et limitant toutes les vues.

Depuis l'aire d'étude éloignée, les itinéraires de Grande Randonnée GR122 et GR655 ne posséderont pas de perceptions marquées en direction de la zone d'implantation potentielle. Les nombreux autres circuits auront également peu de sensibilité vis-à-vis des futures éoliennes de Saint-Souplet, les vues possibles seront localisées sur les hauteurs des plateaux agricoles du Cambrésis, au Nord de l'aire d'étude éloignée. L'enjeu est faible.



# Patrimoine historique

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2019

Sources : Scan100® et Route500® de ©IGN -  
Base Mérimée® du Ministère de la Culture et de la  
Communication -  
Copie et reproduction interdites.

## Légende

Zone d'Implantation du Projet

### Limites administratives :

Limite départementale Nord / Aisne

### Aires d'étude :

Immédiate (<math>< 1,2\text{ km}</math>)

Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)

Eloignée (entre 8,6 et 16,2 km)

### Monuments historiques :

Monument classé

Monument inscrit

Périmètre de protection de 500 m

### Sites naturels :

Site classé

Site inscrit

### Cimetières militaires :

Cimetière militaire - Nécropole

### 3.7 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

Commune	Nationalité du cimetière militaire	Distance à la ZIP (Km)	Localisation dans la commune	Situation topographique	Ouverture de l'unité paysagère	Principaux masques à la perception	Sensibilité
Ors	Britannique	9,3	Périphérie de bourg (intégré au cimetière)	Plateau	Très Boisée	Front bâti, Cimetière civil, haie et végétation du bourg, Forêt de Bois-l'évêque en arrière plan	Nulle
Caudry	Britannique et Allemand	9,4	Périphérie du bourg	Plateau, en depression	Peu boisée	Boisements et Bosquets, microtopographie locales	Nulle
Serain	Britannique	10,2	Extérieur du bourg	Fond de Vallon	Très peu boisée	Cimetière civil, haies hautes, arbres isolés, microtopographie locale	Nulle
Brancourt-le-Grand	Britannique	11,8	Périphérie du bourg	Plateau	Très peu boisée	Front bâti proche	Nulle
Briatre	Britannique	11,8	Périphérie du bourg	Fond de vallée	Peu boisée	Topographie, Boisement éloignés	Nulle
Fontaine-au-Bois	Britannique	11,8	Périphérie du bourg	Plateau	Boisé, Secteur bocager de la Basse Thiérache	Cadre bocager (haies, bosquets et arbres isolés sur plusieurs plans), front bâti proche, Topographie ondulante	Nulle
Walincourt-Sélvigny	Allemand	11,9	Périphérie du bourg	Plateau	Peu boisée	Forêt de Wallincourt	Nulle
Fontaine-au-Bois	Britannique	13,5	Extérieur du bourg	Plateau	Boisé, Secteur bocager de la Basse Thiérache	Cadre bocager (haies, bosquets et arbres isolés sur plusieurs plans), Topographie ondulante	Nulle
Montbrehain	Britannique	13,5	Extérieur du bourg	Plateau, en depression	Très peu boisée	Butte très proche	Nulle
Landrecies	Britannique	13,8	Périphérie du bourg	Plateau	Très boisée	Front bâti, végétation du bourg, Cadre bocager (haies, bosquets et arbres isolés sur plusieurs plans)	Nulle
Beaurains	Britannique	14,1	Périphérie du bourg	En dépression	Peu boisée	Front bâti proche, topographie ondulante	Nulle
Solesmes	Britannique	14,1	Extérieur du bourg	Flanc de Vallée	Peu boisée	Topographie ondulante, microtopographie locale	Nulle
Vendegies-au-Bois	Britannique	14,5	Périphérie du bourg	Plateau	Boisé, secteur bocager des Ondulation Hennuyères	Cadre bocager (haies, bosquets et arbres isolés sur plusieurs plans), front bâti proche	Nulle
Montbrehain	Britannique	14,6	Extérieur du bourg	Plateau	Très peu boisée	Boisements proches, butte proche	Faible
Villers-Outréaux	Britannique	15,6	Extérieur du bourg	Plateau	Peu boisée	Topographie ondulante	Faible
Villers-Outréaux	Britannique	15,8	Extérieur du bourg	Plateau	Peu boisée	Boisement très proche, topographie ondulante	Nulle

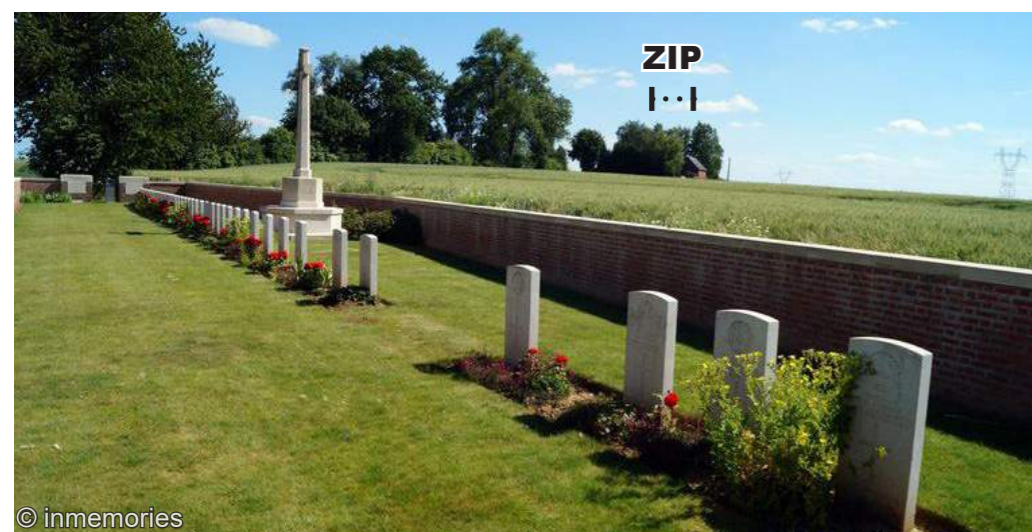


Fig. 88 : Cimetière britannique, Montbrehain



Fig. 89 : Cimetière britannique, Solesmes

Fig. 87 : Tableaux de synthèse de l'analyse des cimetières militaires de l'aire d'étude éloignée

Les cimetières militaires, notamment britanniques, sont très présents dans ce territoire touché par les guerres, notamment dans la partie Nord et Ouest du territoire. La plupart des cimetières se trouve en périphérie, mais non loin des villages, ils profitent donc des masques végétaux et bâtis. Certains cimetières sont localisés en plein champs, et ne profitent pas de masque très prégnant, ils sont donc plus sensibles. Toutefois, la distance couplée aux ondulations naturelles du relief de l'aire d'étude éloignée va atténuer les possibilités de perception depuis les cimetières.

Distance à la ZIP (en km)	Commune	Monument	Classement	Département
10,1 NO	CAUDRY	Maison d'industriel dite maison Dumont, 43 rue Emile-Salembier, 20e siècle, du 2ème quart du 20ème siècle	Classé	Nord (59)
10,2 NE	ORS	Polissoir, Grand Bois Lévêque, Route Forestière du Flaquet Brifaux	Inscrit	Nord (59)
10,3 O	SERAIN	Église Saint-Sauveur	Classé	Aisne (02)
11,6 S	AISONVILLE-ET-BERNOVILLE	Château de Bernoville, 18e siècle	Inscrit	Aisne (02)
11,8 SE	GRAND-VERLY	Eglise Saint-Pierre de Grand-Verly, 15e siècle	Inscrit	Aisne (02)
12,5 SSE	VADENCOURT	Maisons de Nicolas Grain, 5, 7 rue Nicolas-Grain, 18e siècle	Inscrit	Aisne (02)
12,6 SO	FRESNOY-LE-GRAND	Usine textile La Filandière, 54 rue Roger-Salengro, 19e siècle	Classé	Aisne (02)
13,5 S	VADENCOURT	Ancienne abbaye de Bohéries, 18e siècle	Classé	Aisne (02)
15,2 NO	ESNES	Château	Classé	Nord (59)
15,6 OSO	BEAUREVOIR	Ancien château, 14e siècle	Classé	Aisne (02)
16,2 NO	BOUSSIERES-EN-CAMBRAISIS	Église Saint-Médard, 16e siècle	Inscrit	Nord (59)
16,4 NE	NEUVILLE-EN-AVESNOIS	Église Sainte-Élisabeth de Neuville-en-Avesnois	Inscrit	Nord (59)
16,4 SE	GUISE	Famillière de Guise	Classé	Aisne (02)
16,5 SE	LAVAQUERESSE	Église Notre-Dame-de-l'Assomption de Lavaqueresse	Inscrit	Aisne (02)
16,6 SE	GUISE	Hôtel Warnet	Inscrit	Aisne (02)
16,7 S	MACQUIGNY	Eglise Saint-Martin, 20e siècle	Inscrit	Aisne (02)
16,7 SE	GUISE	Maison située au 18 rue de la Citadelle	Classé	Aisne (02)
16,7 SE	GUISE	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Guise	Inscrit	Aisne (02)
17,2 SE	GUISE	Château-fort de Guise	Classé	Aisne (02)
8,8 ENE	ORS	Motte castrale, Moyen-Age, Malmaison	Inscrit	Nord (59)

Fig. 90 : Tableau des monuments classés et inscrits de l'aire d'étude éloignée



© ATER Environnement, 2017

Fig. 91 : Vue depuis le Château d'Esnes

De la même façon que les visions depuis les bourgs sont fermées par la végétation et le relief dans l'aire d'étude éloignée, la notion de covisibilité entre les futures éoliennes et les monuments historiques ne représente qu'un enjeu très faible. Bien que présents en grand nombre, la majorité des monuments historiques s'implantent au coeur des bourgs, eux-mêmes faiblement sensibles à l'éolien (cf 3.6). L'analyse fine des monuments montre de nombreux masques locaux, souvent de nature végétale, qui viennent compléter la topographie ondulante du territoire et ainsi limiter les visibilités depuis les monuments extérieurs aux bourgs.

Pour illustrer ce qui précède on notera ci-dessus l'exemple du château d'Esnes qui exprime la très faible probabilité de percevoir le futur projet du fait de l'insertion du monument en creux de vallée et du masque bâti à proximité immédiate. A l'inverse quelques rares monuments de l'aire d'étude éloignée ne bénéficieront pas des effets de masquage du relief et du couvert boisé.

A titre d'exemple la Tour Jeanne d'Arc, visible ci-dessous, s'implante dans une situation en hauteur privilégiée offrant des vues importantes sur le territoire, ce qui la rend sensible. Le futur parc de Saint-Souplet sera donc visible, bien que fortement atténué par la distance.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 92 : Vue depuis la Tour Jeanne d'Arc à Beaufort



© ATER Environnement, 2017

Fig. 93 : Ancienne abbaye de Bohéries à Vadencourt



© ATER Environnement, 2017

Fig. 94 : Église de Serain



© ATER Environnement, 2017

Fig. 95 : Polissoir dans le Grand Bois Lévêque, à Ors

Qu'il soit végétal ou bâti, l'environnement immédiat des éléments de patrimoine situés dans l'aire d'étude éloignée constitue le plus souvent un cocon efficace empêchant de posséder des vues dégagées en direction de la zone d'implantation du projet. De même, la microtopographie locale joue un rôle dans la diminution de la perception. À plus grande échelle, les ondulations du territoire et la distance vont fortement atténuer la visibilité depuis les éléments sensibles du patrimoine. Des photomontages spécifiques permettront de déterminer l'impact réel sur certains de ces monuments.



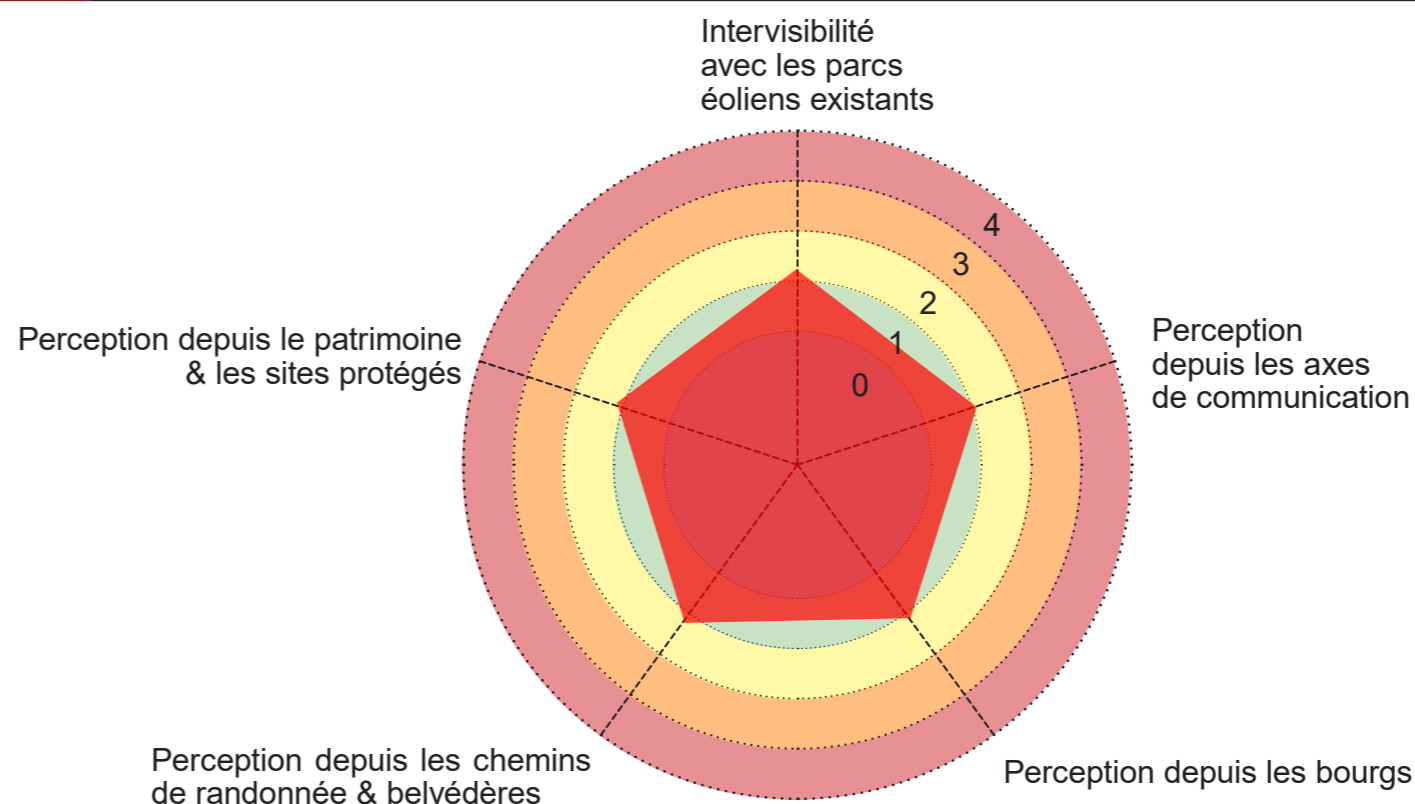
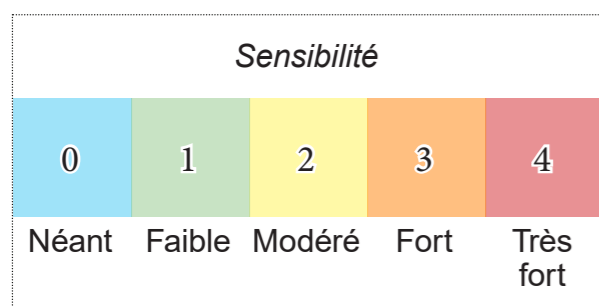
Commune	Monument	Distance à la ZIP (Km)	Localisation dans la commune	Situation topographique	Ouverture de l'unité paysagère	Principaux masques à la perception	Sensibilité
ORS	Motte castrale	8,8	Extérieur de bourg	Fond de vallée	Très boisée (bocage)	Bosquets d'arbres	Très faible
CAUDRY	Maison Dumont	10,1	Cœur de bourg	À flanc de vallée	Peu boisée	Front bâti continu	Nulle
ORS	Polissoir	10,2	Extérieur de bourg	Plateau	Peu boisée	Forêt Domaniale de Bois-l'Évêque	Nulle
SERAIN	Église Saint-Sauveur	10,3	Cœur de bourg	Plateau	Très peu boisée	Front bâti continu, Haies et boisements	Nulle
AISNVILLE-ET-BERNOVILLE	Château de Bernoville	11,6	Périphérie de bourg	Promontoire	Très peu boisée	Ceinture végétale haute et dense (parc du château)	Nulle
GRAND-VERLY	Église St-Pierre	11,8	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Peu boisée	Habitation, végétation haute et dense, topographie	Nulle
VADENCOURT	Maison de Nicolas Grain	12,5	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Boisée	Front bâti continu	Nulle
FRESNOY-LE-GRAND	Usine de la Filandière	12,6	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Très peu boisée	Front bâti continu, Haies et boisements	Nulle
VADENCOURT	Abbaye de Bohéries	13,5	Périphérie de bourg	Fond de Vallée	Boisée	Ceinture végétale haute et dense	Nulle
ESNES	Château	15,2	Périphérie de bourg	Fond de vallée	Peu boisée	Végétation haute et dense, topographie	Nulle
BEAUREVOIR	Tour Jeanne d'Arc (Château)	15,6	Extérieur de bourg	Promontoire	Très peu boisée	Uniquement atténuée par la distance	Très Faible
BOUSSIERES-EN-CAMBRAISIS	Église Saint-Médard	16,2	Cœur de bourg	Flanc de vallée	Peu boisée	Front bâti continu	Nulle
GUISE	Famillière de Guise	16,4	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Peu boisée	Front bâti continu, Végétation	Nulle
NEUVILLE-EN-AVESNOIS	Église Sainte-Elisabeth	16,4	Cœur	Flanc de vallée	Peu boisée	Front bâti continu, Haies et boisements	Nulle
LAVAQUERESSE	Église Notre-Dame-de-l'Assomption	16,5	Cœur de bourg	Flanc de vallée	Très boisée (bocage)	Végétation dense intermédiaire, topographie	Nulle
GUISE	Hotel Warnet	16,6	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Peu boisée	Front bâti continu	Nulle
GUISE	Maison	16,7	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Peu boisée	Front bâti continu, Topographie	Nulle
GUISE	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul	16,7	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Peu boisée	Front bâti continu, topographie	Nulle
MACQUIGNY	Église Saint-Martin	16,7	Cœur de bourg	Fond de vallée	Boisée	Front bâti continu, Végétation	Nulle
GUISE	Château fort de Guise	17,2	Périphérie de bourg	Promontoire	Peu Boisée	Bosquets d'arbres	Très faible

Fig. 96 : Tableaux de Synthèse de l'analyse des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

Les monuments historiques et cimetières de la Grande Guerre situés dans l'aire d'étude éloignée ne représentent qu'un enjeu très faible pour le futur projet. La majorité d'entre eux profite en effet de divers masques, majoritairement bâtis et végétaux qui rendent la plupart des vues impossibles. Certains éléments du patrimoine, situés à l'extérieur des bourgs, sont plus sensibles. Toutefois, l'éloignement et le caractère ondulé du relief du territoire vont diminuer la présence visuelle du futur parc de Saint-Souplet.

### 3.8 Enjeux paysagers pour l'aire d'étude éloignée

ENJEUX	SENSIBILITÉ	COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	1	Des intervisibilités potentielles entre la zone d'implantation du projet et les parcs éoliens de l'aire d'étude éloignée sont à envisager depuis le Sud-Ouest du territoire, au niveau des positions en altitude. Cependant, la très grande distance d'éloignement entre ces parcs en fait un enjeu nul à faible.
Perception depuis les axes de communication	1	A cette distance, les probabilités de percevoir la zone d'implantation du projet de Saint-Souplet sont très minces. Les ondulations du relief et l'éloignement au projet ne permettront pas de bénéficier de vues marquées en direction de la zone d'implantation du projet. L'éloignement et le couvert végétal atténueront les potentielles perceptions. L'enjeu est faible.
Perception depuis les bourgs	1	Les bourgs de l'aire d'étude éloignée obéissent à plusieurs typologies en fonction des unités paysagères. Toutefois, de manière générale, les vues sont peu importantes : les bourgs diffus sont concentrés dans les unités bocagères, où le contexte végétal ne permet que peu de visibilité. En contexte ouvert, les bourgs sont plus groupés et plus tournés sur eux-mêmes. Toutefois, en sortie de bourgs, les perceptions peuvent exister, bien qu'atténuées par la distance. Aussi, l'enjeu global est faible.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	1	Depuis l'aire d'étude très éloignée, les itinéraires de Grande Randonnée GR122 et GR655 ne posséderont pas de perceptions marquées en direction de la zone d'implantation potentielle. Les nombreux autres circuits auront également peu de sensibilité vis-à-vis des futures éoliennes de Saint-Souplet, les vues possibles seront localisées sur les hauteurs des plateaux agricoles du Cambrésis, au Nord de l'aire d'étude très éloignée. L'enjeu est faible.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	1	Les monuments historiques et cimetières de la Grande Guerre situés dans l'aire d'étude éloignée ne représentent qu'un enjeu très faible pour le futur projet. La majorité d'entre eux profite effet de divers masques, majoritairement bâtis et végétaux qui rend la plupart des vues impossibles. Certains éléments du patrimoine, situés à l'extérieur des bourgs, sont plus sensibles. Toutefois, l'éloignement et le caractère ondulé du relief du territoire vont diminuer la présence visuelle du futur parc de Saint-Souplet.

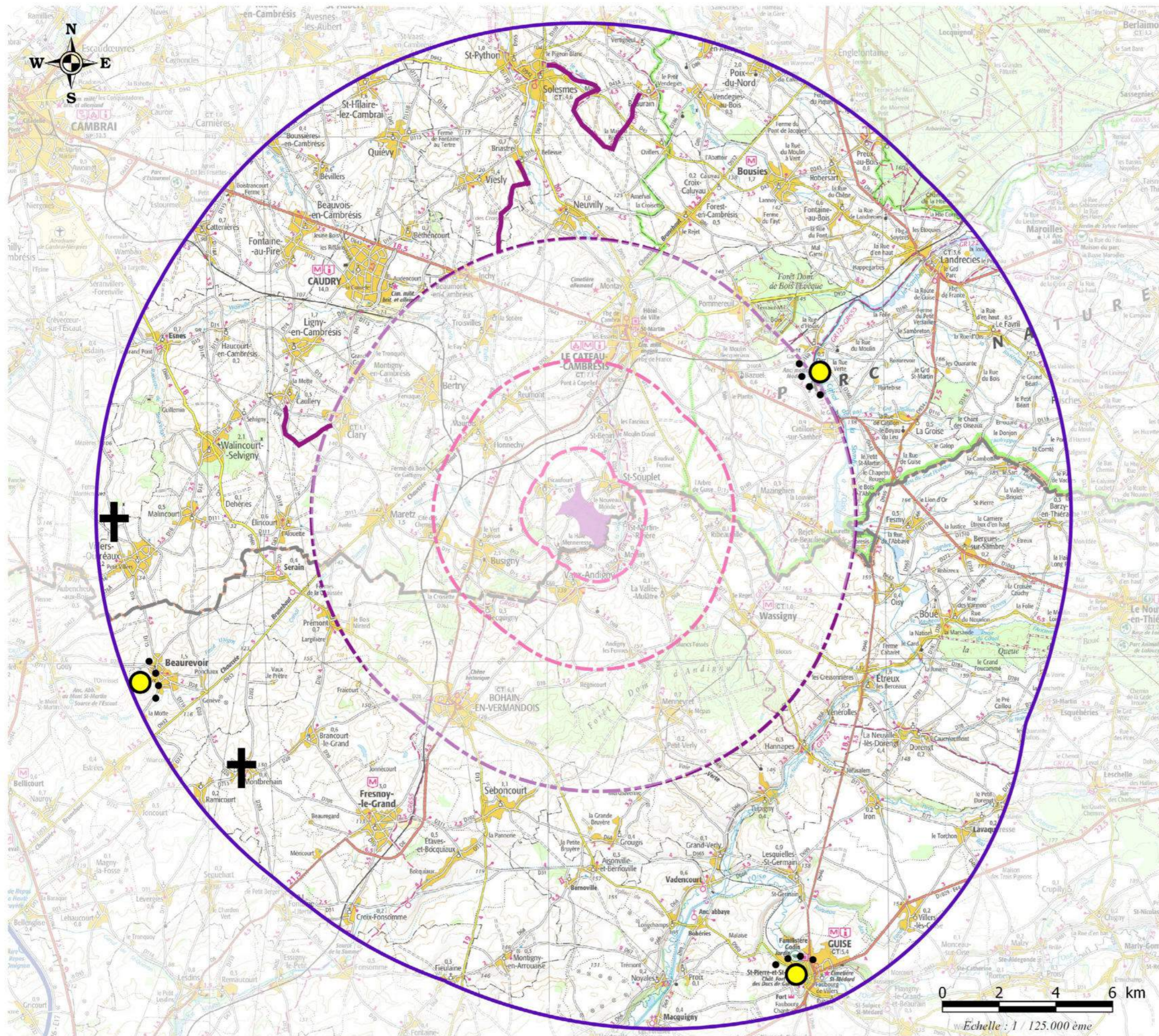


# Aires d'étude

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2017

Sources : Scan100® ©IGN  
Copie et reproduction interdites.



✚ Cimetière militaire

— Circuit de randonnée sensible

● Patrimoine sensible

## Légende

■ Zone d'Implantation du Projet

--- Limites administratives :

--- Limite de département

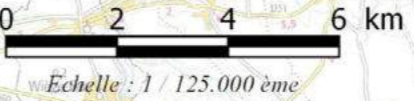
Aires d'étude :

□ Immédiate (< 1,2 km)


□ Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

□ Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)

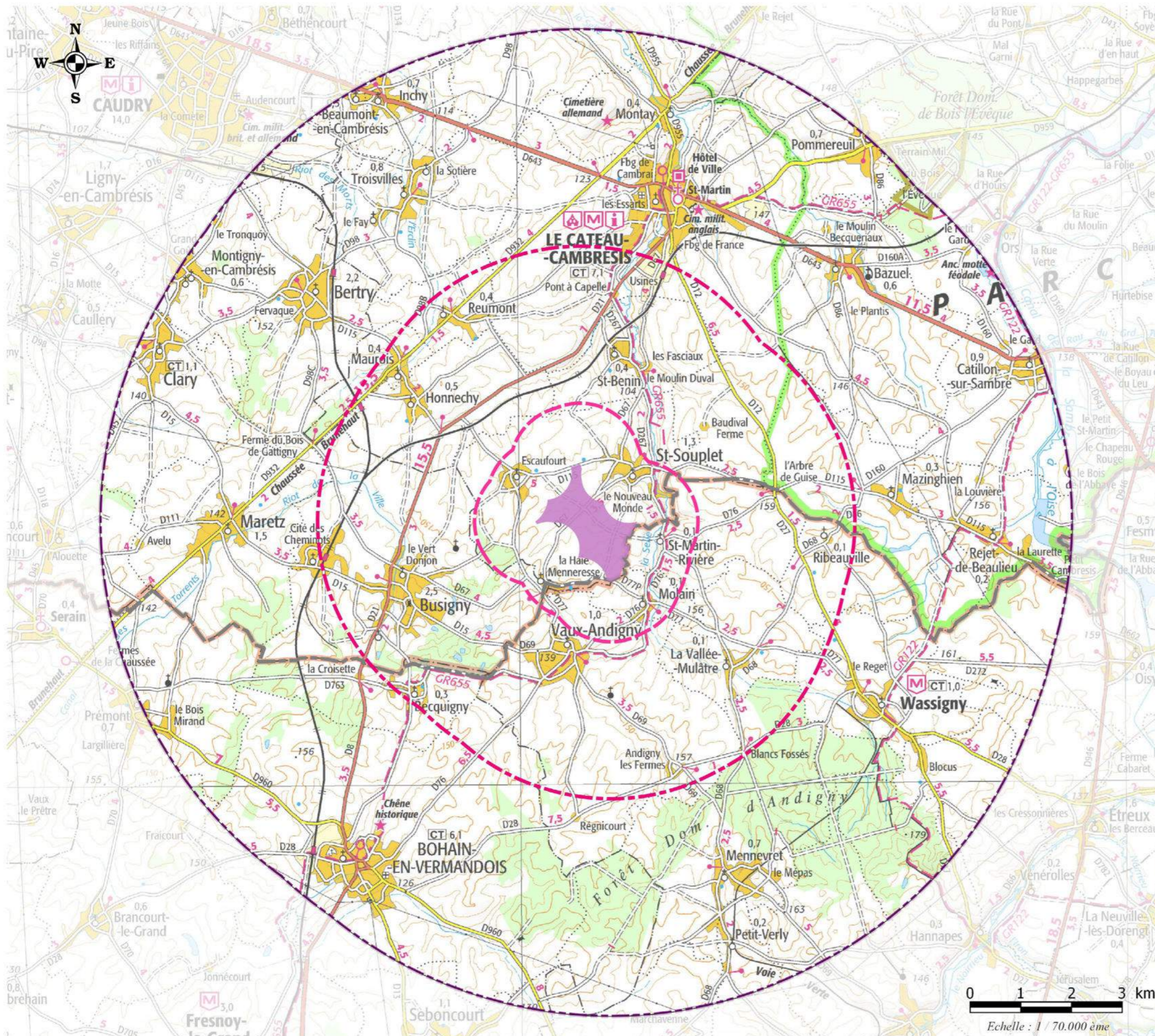
□ Eloignée (entre 8,6 et 16,2 km)







Les enjeux pour l'aire d'étude éloignée sont faibles à nuls. Outre la distance, divers masques à la fois topographiques, végétaux et bâtis limiteront les perceptions des futures éoliennes. La configuration légèrement ondulée du relief, la présence de densités végétales régulières sur la frange Est de l'aire d'étude éloignée et les boisements épars sur le reste du territoire retirent les éventuelles sensibilités depuis ces points de vue. Seuls les axes de communication ou les sorties de bourg en altitude avec de larges fenêtres visuelles permises par les plateaux agricoles au Nord-Ouest pourront éventuellement laisser apparaître de manière très lointaine **les futures éoliennes de Saint-Souplet.**



# Aire d'étude intermédiaire

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® ©IGN  
Copie et reproduction interdites.

## Légende

Zone d'Implantation du Projet

*Limites administratives :*

Limite de département

*Aires d'étude :*

Immédiate (< 1,2 km)

Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)



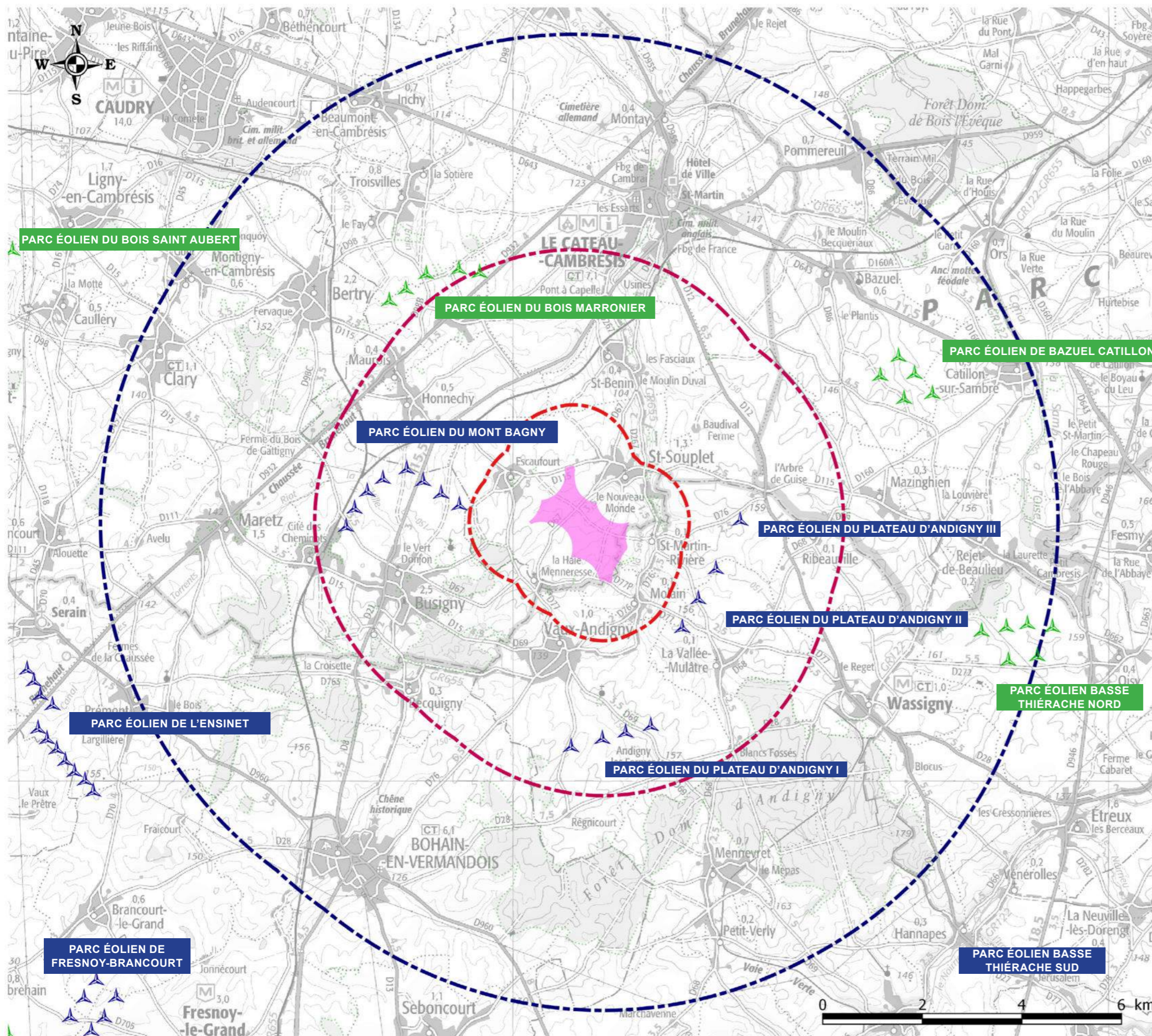
## 4 AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

# Etat des lieux éolien de l'aire d'étude intermédiaire

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Sources : Scan100® ©IGN, ©DREAL Hauts-de-France 2017 -  
Copie et reproduction interdites.



## Légende

Zone d'Implantation du Projet

### Limites administratives :

Limite départementale Nord / Aisne

### Aires d'étude :

Immédiate (< 1,2 km)

Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)

### Parcs éoliens :

Accordé

Construit

En instruction



## 4.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants

Aucun parc éolien construit n'est présent dans l'aire d'étude intermédiaire, aussi aucune inter-visibilité avec les parcs de l'aire d'étude rapprochée n'est constatée à la rédaction de cette étude. Toutefois, plusieurs projets sont actuellement accordés : parcs éoliens de Bazuel-Catillon du Bois Marronnier et de Basse Thiérache Nord. Depuis le quart Nord-Ouest, mais également au niveau de la D 643 à l'Est de Bazuel, le paysage sera animé par les parcs en projets, et le futur parc de Saint Souplet apparaîtra à l'arrière-plan. Compte tenu de la distance supérieure à 4km, il n'y aura pas de concurrence visuelle. Il faudra toutefois être vigilant à ce que la géométrie du projet de Saint-Souplet soit lisible pour garantir l'harmonie entre les parcs. Depuis les franges Sud, en revanche, ces parcs ne seront que des motifs d'arrière-plan, peu visibles compte tenu du relief et des boisements épars du territoire.

Depuis l'aire d'étude intermédiaire, l'observateur peut également voir les parcs situés dans l'aire d'étude rapprochée. Les inter-visibilités envisageables entre les parcs visibles du Plateau d'Andigny et celui du futur parc de Saint-Souplet sont localisées au niveau des points de vue sur la frange Nord-Ouest de l'aire d'étude intermédiaire, qui propose une topographie légèrement surélevée. Sur les crêtes des vallonnements cultivés, des vues conjointes entre les parcs seront possibles. L'addition de la végétation aux ondulations du relief sur la frange Est et Sud-Est du territoire réduit les chances de percevoir simultanément les parcs dans le paysage.



Fig. 97 : Les six éoliennes du parc de Fresnoy-Brancourt, depuis la D960 au Sud-Ouest de l'aire d'étude éloignée

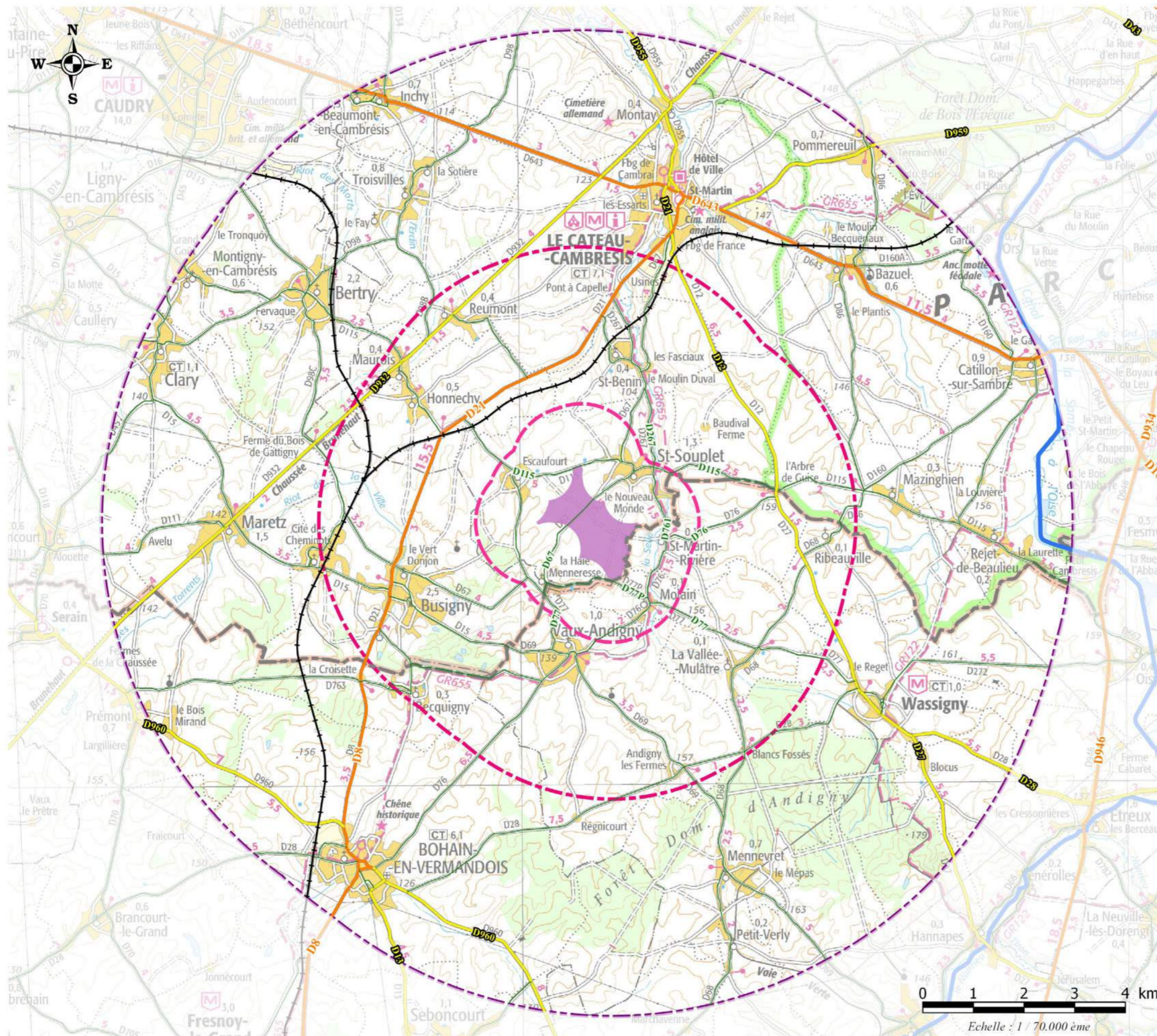
Les inter-visibilités concernent principalement la partie Nord-Ouest du territoire, avec en premier plan des parcs actuellement en instruction, et à l'arrière-plan les parcs de l'aire d'étude rapprochée. Le futur parc de Saint-Souplet aura une position intermédiaire entre ces parcs. L'implantation finale du projet de Saint-Souplet devra renforcer le lien visuel entre les plans, pour maintenir la cohérence du motif éolien à l'échelle du grand paysage. Toutefois, les ondulations de la topographie et les boisements épars qui structurent ce territoire vont atténuer la présence des parcs en général, diminuant les risques d'inter-visibilité. L'enjeu est donc modéré.

# Infrastructures de transport de l'aire d'étude intermédiaire

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® et Route500® de ©IGN - Copie et reproduction interdites.



## Légende

- Zone d'Implantation du Projet
- Limites administratives :*
- Limite départementale Nord / Aisne
- Aires d'étude :*
- Immédiate (< 1,2 km)
- Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)
- Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)
- Infrastructures routières :*
- Liaison principale
- Liaison secondaire
- Liaison locale
- Infrastructures ferroviaires :*
- Voie ferrée
- Infrastructures fluviales :*
- Canal

## 4.2 Perception depuis les axes de communication



© ATER Environnement, 2017

Fig. 98 : Vue depuis la Chaussée Brunehaut à Marez

Les perceptions latérales à l'axe de la Chaussée Brunehaut seront possibles en sortie de bourg Nord de Marez dans le sens Marez-Le Cateau Cambrésis et sur la section entre la D643 et la limite de l'aire d'étude rapprochée en se déplaçant vers le Sud-Est.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 99 : Vue depuis la D643 entre Inchy et Le Cateau Cambrésis

Compte-tenu de la distance et du contexte végétal local, formé de bosquets et d'alignements d'arbres, les perceptions depuis la D643 entre Inchy et Le Cateau Cambrésis seront minimales. Cette voie de communication ne propose pas de vue axée en direction de la zone d'implantation potentielle et la vitesse de circulation sur cette voie diminue les perceptions possibles.



Fig. 100 : Vue depuis la D8 en sortie de bourg Nord de Bohain-en-Vermandois

La route départementale D8 offrira possiblement des vues lointaines en direction de la zone d'implantation du projet. Toutefois, l'éloignement et les ondulations du relief abaisseront fortement les enjeux depuis cet axe de communication, les sensibilités restent nulles à faibles.

Les axes routiers secondaires ne représentent pas d'enjeu particulier du fait des ondulations du relief et grâce aux boisements épars du territoire. Une exception peut être faite concernant la route départementale D28 uniquement sur la partie entre Wassigny et Etreux relativement axée en direction de la zone d'implantation du projet, en circulant du Sud-Est au Nord-Ouest (cf. Fig 104). La partie de la D28 située entre Bohain-en-Vermandois et Wassigny n'est quant à elle pas orientée vers la zone d'implantation potentielle et bénéficie par endroit de boisements épars (cf. Fig 102).



Fig. 101 : Vue depuis la D98C à l'Ouest de Maurois



Fig. 102 : Vue en direction de la ZIP depuis la D28 entre Andigny-les-Fermes et Bohain-en-Vermandois



Fig. 103 : Vue depuis la D28 entre Wassigny et Étreux (ZIP hors champ visuel)



Fig. 104 : Vue depuis la D28 à proximité de l'intersection avec la D27, en direction de Wassigny



© Google, 2018

Fig. 106 : Vue depuis la Chaussée Brunehaut au Nord de Montay

Les perceptions depuis la Chaussée Brunehaut mettront potentiellement en évidence des covisibilités entre le projet de Saint-Souplet et le bourg du Cateau Cambrésis. L'enjeu depuis cette voie de communication reste modéré du fait de la distance d'éloignement mais le dégagement visuel permis par la vue en altitude suggère une attention particulière depuis la route départementale D932 (Chaussée Brunehaut).



© ATER Environnement, 2017

Fig. 105 : Vue sur les voies ferrées en direction de la ZIP à proximité de Bohain-en-Vermandois, depuis la D960

Les voies ferrées parcourant l'aire d'étude éloignée ne seront pas exposées à la zone d'implantation du projet de Saint-Souplet. La plupart du temps longées de cordons végétaux denses ou encaissées entre des talus importants, les probabilités de percevoir les éoliennes depuis les chemins de fer seront très faibles.

Les axes compris dans l'aire d'étude intermédiaire ne constituent pas un enjeu majeur pour le futur projet. Les vues potentielles émaneront de la route départementale D28 entre Étreux et Wassigny et à la sortie de Wassigny, ainsi que sur la Chaussée Brunehaut en sortie Nord de Marez et au Nord de Montay. Les perceptions depuis les hauteurs du bourg du Cateau Cambrésis représentent un enjeu modéré à prendre en compte. En dehors de ces cas particuliers, la configuration du territoire, avec son relief ondulé et ses rubans végétaux nombreux et denses vont atténuer, voire masquer, les perceptions, notamment à cette distance où l'éolien est encore peu prégnant. Ajoutés à ces masques, la vitesse importante de l'observateur et l'orientation des axes de communication vont limiter les perceptions, qui ne seront que ponctuelles. Ainsi, les chaussées comprises dans l'aire d'étude intermédiaire représentent un enjeu moyen à faible.

### 4.3 Perception depuis les bourgs



© ATER Environnement, 2017

Fig. 107 : Vue depuis le bourg de Bertzy



© ATER Environnement, 2017

Fig. 108 : Vue depuis l'entrée de bourg Ouest de Bazuel



© ATER Environnement, 2017

Fig. 109a : Vue depuis la sortie de bourg Nord-Est de Prémont, sur la D763



Fig. 110 : Vue depuis la sortie de bourg Ouest de Wassigny



Fig. 111 : Vue depuis la D68 à Mennevret



Fig. 109b : Vue depuis la sortie de bourg Nord-Est de Prémont, sur la D763



© ATER Environnement, 2017

Fig. 112 : En sortie Sud du Cateau Cambrésis depuis la D267

La ville du Cateau Cambrésis prend position au creux de vallée de la Selle et se dote sur la partie Sud de la commune de nombreux rideaux de végétation limitant les perceptions vers l'horizon. La présence du viaduc entre Le Cateau Cambrésis et Saint-Benin crée une barrière visuelle supplémentaire qui limite les perceptions. Le tissu urbain sur la partie méridionale du bourg (dans la direction du projet de Saint-Souplet) est essentiellement composé de bâtiments industriels aux enjeux limités. Les vallonements du relief et la présence de végétation au niveau des sorties au Sud du Cateau Cambrésis empêcheront l'observateur de bénéficier de vues en direction du futur projet.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 113 : En sortie Nord de Bohain-en-Vermandois depuis la D8

La ville de Bohain-en-Vermandois est naturellement protégée par son inscription à l'arrière d'ondulations du relief. La frange urbaine Nord-Est de la commune, orientée vers la zone d'implantation du projet, est en outre dotée de chapelets de végétation qui renforcent les masques visuels déjà créés par la topographie du territoire. Les perceptions depuis les lieux de vie en cœur de bourg ainsi que les sorties de bourg ne possèdent aucune sensibilité au projet.





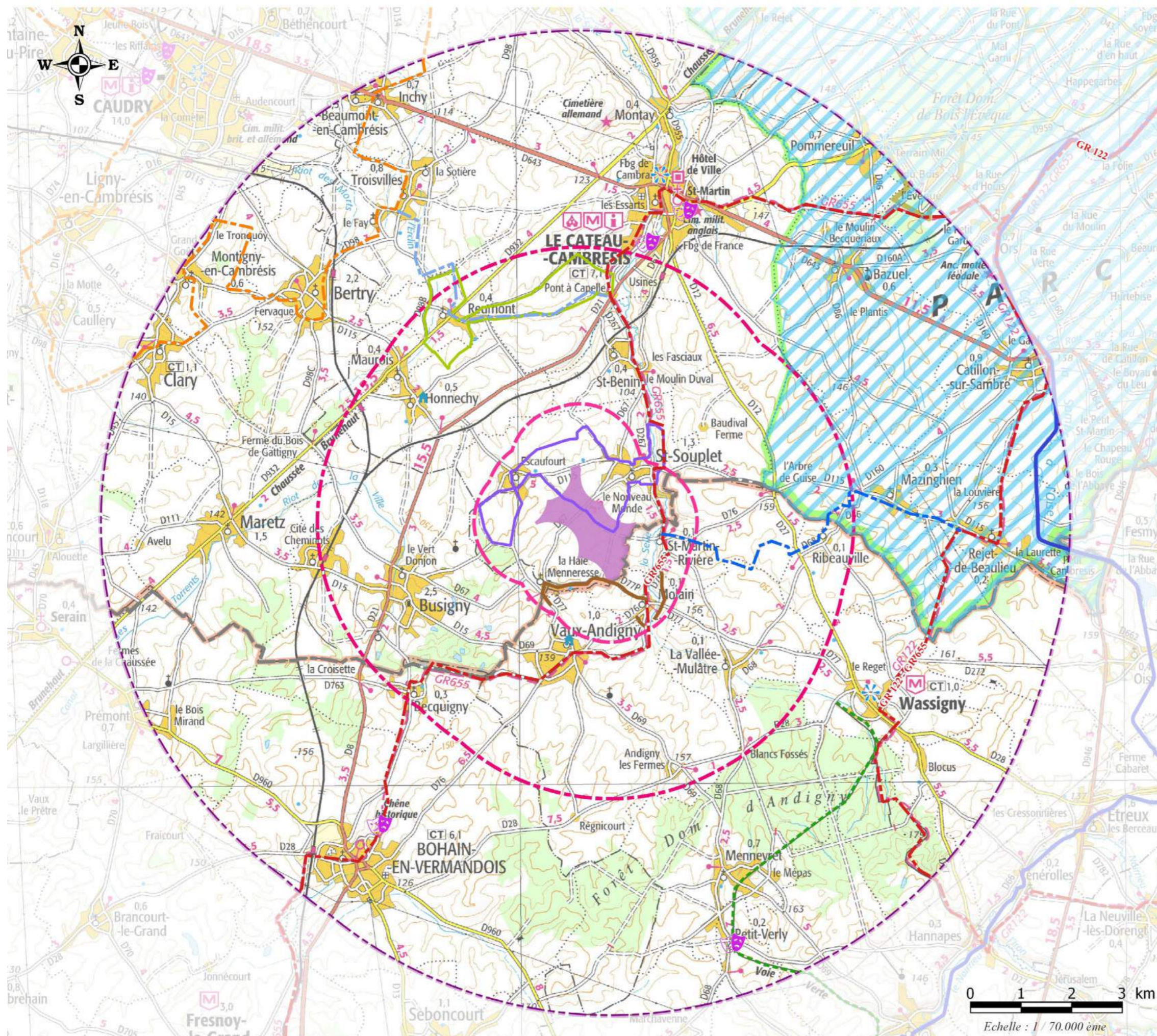
© ATER Environnement, 2017

Fig. 114 : Vue depuis le bourg de Marez (D932)

Tandis que le coeur de bourg de Marez ne bénéficiera pas de vues en direction du projet de Saint-Souplet, les ouvertures visuelles en sortie de bourg Sud-Est et Nord-Est offriront des vues lointaines en direction de la zone d'implantation du projet. Les bosquets de boisements ponctuant la lisière du bourg contribuent à fermer les vues depuis les quelques dents creuses qui ponctuent le village.

L'observation depuis les bourgs et les entrées de bourgs de l'aire d'étude intermédiaire révèle les faibles potentialités de percevoir le futur parc depuis les villages. L'environnement bâti, la structure arborée qui ceinture parfois les villages ainsi que les perspectives limitées sur l'horizon lointain induites par les vallonnements du territoire permettent de réduire les sensibilités vis-à-vis des futures éoliennes. Les bourgs de Wassigny et Marez seront ceux ayant le plus de perceptions, notamment en sortie de bourg. Si la distance et le caractère boisé de l'arrière-plan vont atténuer les vues, la sensibilité de ces paysages quotidiens nécessite une vigilance accrue. L'incidence visuelle du projet éolien devra donc être étudiée depuis ces sorties de bourg, grâce à des photomontages.

Inscrits dans les vallées et micro-vallées, séparés du futur parc par des volumes ondulés et boisés, les bourgs sont peu exposés. Toutefois, ces perceptions concernent les paysages quotidiens, ainsi que la dimension parfois touristique de certaines villes (voir le chapitre qui suit concernant le tourisme). Les cas particuliers des bourgs limitrophes de l'aire d'étude rapprochée sont à observer avec attention : les communes de Wassigny et Marez, notamment, peuvent devenir des points de vue sur le futur parc. L'enjeu est donc modéré.



# Activités touristiques de l'aire d'étude intermédiaire

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® et BD Carthage® de ©IGN -  
Copie et reproduction interdites.

## Légende

- Zone d'Implantation du Projet
- Limites administratives :*
- Limite départementale Nord / Aisne
- PNR de l'Avesnois
- Aires d'étude :*
- Immédiate (< 1,2 km)
- Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)
- Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)
- Itinéraires de randonnées :*
- GR
- Voie verte
- GRP du Cambrésis Boucle 2
- GRP du Cambrésis Boucle 3
- GRP Pays du Cambrésis Liaison
- Canal de la Sambre à l'Oise
- Chemins inscrits aux PDIPR 59 et 02 :*
- Autour de Reumont
- Autour de Saint-Souplet
- Chemins ruraux
- Tourisme :*
- Site culturel
- Site de loisir
- Hébergement :*
- Localisation

#### 4.4 Perception depuis les sentiers de randonnée

Les perceptions depuis les sentiers de Grande Randonnée GR122 et GR655 seront très faibles sur les portions comprises dans l'aire d'étude intermédiaire. Le GR122 parcourt le territoire bocager sur la partie Est de l'aire d'étude intermédiaire tandis que le tracé du GR655 entre Bohain-en-Vermandois et Becquigny et en sortie de bourg du Cateau Cambrésis offre peu de vues remarquables en direction de la zone d'implantation du projet. Tous deux traversent un paysage aux ondulations amples. Les points hauts deviennent ainsi des points d'observation spontanés.



Fig. 115 : Vue depuis le GR122 à proximité de Rejet-de-Beaulieu (en haut) et depuis le GR655 au Nord de Bohain-en-Vermandois (en bas)



Fig. 116 : Vue sur la Voie Verte



Fig. 118 : Vue depuis le circuit GRP du Cambrésis Boucle 2



Fig. 117 : Vue depuis le circuit GRP du Cambrésis Boucle 2 en sortie de Bertry...



Fig. 119 : ... et en entrée de Troisvilles



Fig. 120 : Vue à proximité de l'intersection entre la D86 et la D115 à Mazinghien, au sein du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

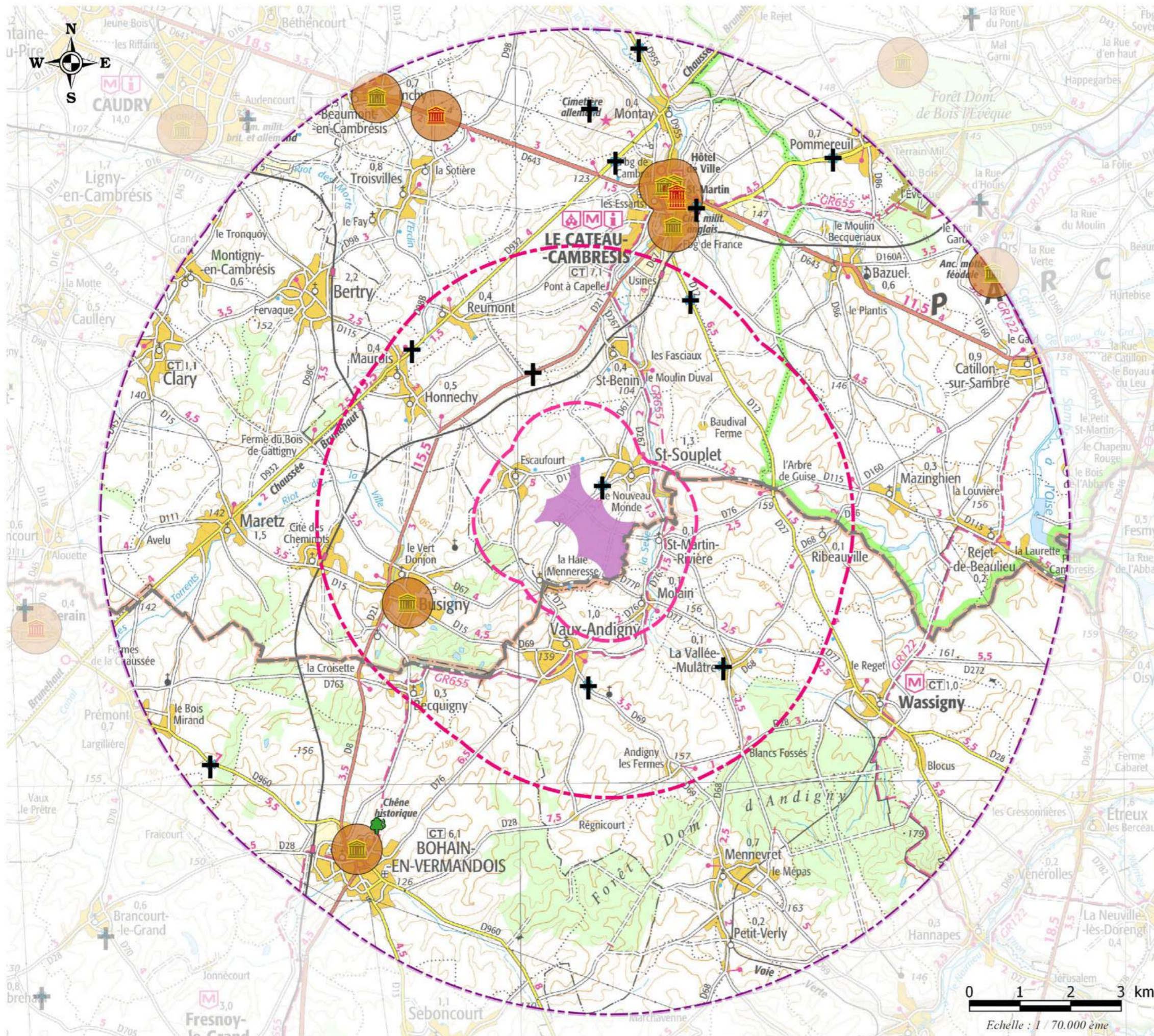
Outre les deux sentiers de Grande Randonnée, plusieurs autres sentiers sont accessibles dans l'aire d'étude intermédiaire. Au Sud, la Voie Verte ne présente aucune sensibilité vis-à-vis du projet de Saint-Souplet : son profil parfois encaissé et la végétation importante qui l'accompagne ne permet que très peu de vue sur l'extérieur. De plus, son parcours dans l'aire d'étude intermédiaire traverse plusieurs bourgs, notamment Mennevret, ainsi que la forêt domaniale d'Andigny.

À l'Ouest, le circuit de Grande Randonnée Pédestre du Cambresis Boucle 2 traverse un territoire similaire à celui du GR122. Dans l'aire d'étude rapprochée, son tracé passe par deux bourgs très bocagers qui ne permettent aucune vue sur le futur projet. Entre les bourgs, c'est un territoire de bocage lâche et ondulé qui se dessine, avec des vues possibles mais atténuées par le relief et les nombreux boisements des plans intermédiaires.

Au Nord-Est, la boucle 3 du GRP du Cambresis présente deux profils très différents. Sur certains tronçons, elle est encadrée de végétation, qui vient former un écran, alors que sur d'autres portions de son parcours, c'est un grand paysage ouvert au relief faiblement marqué qui s'offre au regard.

Autre élément touristique majeur, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, s'étend encore dans cette aire d'étude, sous forme d'un bocage fermé et ondulé limitant les vues. Toutefois, à mesure que l'on s'approche du projet et que l'on s'éloigne du cœur du bocage, les cordons végétaux s'écartent et les parcelles s'élargissent, offrant une sensation d'ouverture plus importante.

||| L'enjeu est faible pour les sentiers et itinéraires touristiques de l'aire d'étude intermédiaire. En dehors des tronçons bocagers ou encadrés par la végétation locale, le futur parc de Saint-Souplet créera un point d'appel lointain dans le paysage, uniquement perceptible depuis certaines crêtes du territoire. |||



# Patrimoine historique de l'aire d'étude intermédiaire

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® et Route500® de ©IGN -  
Base Mérimée® du Ministère de la Culture et de la  
Communication -  
Copie et reproduction interdites.

## Légende

- Zone d'Implantation du Projet
- Limites administratives :*
- Limite départementale Nord / Aisne
- Aires d'étude :*
- Immédiate (< 1,2 km)
- Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)
- Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)
- Monuments historiques :*
- Monument classé
- Monument inscrit
- Périmètre de protection de 500 m
- Sites naturels :*
- Site classé
- Cimetières militaires :*
- + Cimetière militaire - Nécropole

## 4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés



© ATER Environnement, 2017

Fig. 121 : Cimetière Britannique et Allemand au Nord du Cateau Cambrésis

Bien que pour la plupart situés à l'extérieur des bourgs, les cimetières militaires de l'aire d'étude intermédiaire sont peu sensibles. La majorité d'entre eux se situe dans la partie Nord de la Basse Thiérache, une unité marquée par son relief ondulant, alternant entre creux et bosses, et par ses lignes d'arbres et boisements épars.

Dans la majorité des cas, en plus du contexte paysager global, des masques localisés vont se dessiner : des habitations ou rideaux de végétation ornementale pour les cimetières du Cateau-Cambresis et de Pommereuil, un boisement important pour celui de Prémont ou une implantation topographique sur le versant opposé à la zone d'implantation du projet pour le Selridge Cemetery de Montay.

Un cimetière ne fait pas l'objet de tels masques : le cimetière Britannique de Montay. De ce fait, la perception depuis ce point, diminuée par la distance, la topographie et la végétation d'arrière-plan, sera possible. Des photomontages devront être menés pour déterminer l'impact réel sur ces cimetières.

Commune	Nationalité des cimetières militaires	Distance à la ZIP (Km)	Localisation dans la commune	Situation topographique	Ouverture de l'unité paysagère	Principaux masques à la perception	Sensibilité
Le Cateau-Cambresis	Anglais	5,6	Cœur de bourg (intégré au Cimetière Civil)	Fond de Vallée	Peu boisée	Front bâti, murets hauts, végétation du bourg	Nulle
Le Cateau-Cambresis	Britannique et Allemand	6	Extérieur du bourg	Plateau	Peu boisée	Cadre boisé du cimetière, topographie, végétation sur les plans intermédiaires	Faible
Montay	Britannique	7	Extérieur du bourg	Plateau	Peu boisée	Microtopographie locale (implantation sur un versant orienté Nord, soit opposé à la ZIP)	Nulle
Pommereuil	Britannique	7,9	Périphérie du bourg	Plateau	Peu boisée	Front bâti, végétation du bourg	Nulle
Prémont	Britannique	8	Extérieur du bourg	Plateau	Très peu boisée	Forêt de Prémont	Nulle
Montay	Britannique	8,3	Extérieur du bourg	Flanc de Vallée	Peu boisée	Topographie, végétal sur les plans intermédiaires	Faible

Fig. 122 : Tableaux de synthèse de l'analyse des cimetières militaires de l'aire d'étude intermédiaire



Fig. 125 : Site du Chêne Vieux de Bohain-en-Vermandois



Fig. 124 : Hôtel de ville de Bohain-en-Vermandois



Fig. 126 : Temple d'Inchy

Insérés dans un cadre très urbanisé, au front bâti continu, les monuments de l'aire d'étude intermédiaire ne représentent pas d'enjeu majeur pour le projet. Les bâtiments de haute taille, comme les deux hôtels de ville, profitent d'une situation en dépression, qui renforce le pouvoir occultant des bâtiments alentours. Aussi, ils n'offriront aucunes vues sur le futur parc éolien de Saint-Souplet. Le Chêne vieux de Bohain-en-Vermandois, dit également le chêne brûlé, est inséré dans un parc boisé qui limite les vues. Toutefois, les abords de la souche historique sont plus sensibles, compte tenu du caractère très ouvert du territoire. Celles-ci seront néanmoins atténuées par la distance et les boisements de l'arrière-plan.

Parmi les monuments protégés de l'aire d'étude intermédiaire, la borne d'Inchy constitue l'élément le plus à même de posséder des vues en direction des futures éoliennes de Saint-Souplet. Située à l'extérieur du bourg, dans un espace très dégagé, il est possible qu'elle présente des vues sur le futur projet. Toutefois, si le paysage perçu depuis ce point semble très ouvert, cette impression est à relativiser avec le relief. Celui-ci paraît peu marqué compte tenu des pentes douces, d'où l'impression d'ouverture. Ces ondulations et ces buttes vont former des masques à la perception très efficace.

Distance à la ZIP (en km)	Commune	Monument ou site	Classement	Département
<b>Monuments Historiques</b>				
5 NNE	CATEAU-CAMBRESIS	Ecole maternelle Henri Matisse, avenue Henri-Matisse, 20e siècle	Inscrit	Nord (59)
5,5 NNE	CATEAU-CAMBRESIS	Ancienne brasserie-malterie Lefebvre-Scalabrino, 14 rue du Marché-aux-Chevaux ; rue Jean-Jaurès, 20e siècle	Classé	Nord (59)
5,7 NNE	CATEAU-CAMBRESIS	Hôtel de ville, 17e siècle	Classé	Nord (59)
5,7 NNE	CATEAU-CAMBRESIS	Eglise Saint-Martin, 1-17 Rue Jean Jaurès	Classé	Nord (59)
5,7 NNE	CATEAU-CAMBRESIS	Ancien Palais des Archevêques de Cambrai (musée Matisse), 8 Rue Charles Seydoux	Inscrit	Nord (59)
5,8 NNE	CATEAU-CAMBRESIS	Groupe scolaire Auguste Herbin, place du 3-Septembre-1944 ; rue Cuvier, 20e siècle	Inscrit	Nord (59)
7,3 SO	BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Hôtel de ville, 19e siècle	Inscrit	Aisne (02)
7,5 NO	INCHY	Borne ancienne, route 39, au croisement du C.V.de Troisvilles à Biastres	Classé	Nord (59)
8 NO	INCHY	Temple protestant, 5 rue du Docteur-Eloire, 19e siècle	Inscrit	Nord (59)
<b>Sites Naturels</b>				
6,6 SO	BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Chêne Vieux	Classé	Aisne (02)

Fig. 123 : Tableau des monuments classés et inscrits de l'aire d'étude intermédiaire





© ATER Environnement, 2017

Fig. 127 : École Maternelle Henri Matisse de Le Cateau-Cambrésis



© ATER Environnement, 2017

Fig. 128 : Groupe scolaire Auguste Herbin de Le Cateau-Cambrésis



© ATER Environnement, 2017

Fig. 130 : Entrée de la Brasserie-Malterie de Le Cateau-Cambrésis



© ATER Environnement, 2017

Fig. 131 : Palais des Archevêques de Cambrai de Le Cateau-Cambrésis



© ATER Environnement, 2017

Fig. 132 : Église Saint-Martin de Le Cateau-Cambrésis



© ATER Environnement, 2017

Fig. 129 : Hotel de Ville de de Le Cateau-Cambrésis

Commune	Nationalité	Distance à la ZIP (Km)	Localisation dans la commune	Situation topographique	Ouverture de l'unité paysagère	Principaux masques à la perception	Sensibilité
<b>Monuments Historiques</b>							
CATEAU-CAMBRESIS	École maternelle Henri Matisse	5	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Peu boisée	Front bâti continu, haie haute, végétation du bourg, topographie	Nulle
CATEAU-CAMBRESIS	Brasserie-Mlterie Lefebvre-Scalabrino	5,5	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Peu boisée	Front bâti continu, topographie	Nulle
CATEAU-CAMBRESIS	Hotel de Ville	5,7	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Peu boisée	Front bâti continu	Nulle
CATEAU-CAMBRESIS	Église Saint-Martin	5,7	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Peu boisée	Front bâti continu	Nulle
CATEAU-CAMBRESIS	Palais des Archevêque de Cambrai - Musée Matisse	5,7	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Peu boisée	Front bâti continu, topographie	Nulle
CATEAU-CAMBRESIS	Groupe Scolaire Auguste Herbin	5,8	Cœur de bourg	Fond de Vallée	Peu boisée	Front bâti continu, végétation du bourg	Nulle
BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Hotel de Ville	7,3	Cœur de bourg	Flanc de Vallée	Très peu boisée	Front bâti continu, topographie, haut bâtiments en surplomb	Nulle
INCHY	Borne ancienne	7,5	Extérieur du bourg	Flanc de Vallon	Peu boisée	Topographie	Faible
INCHY	Temple protestant	8	Cœur de bourg	Plateau	Peu boisée	Front bâti très dense, haie, végétation du bourg	Nulle
<b>Sites Naturels</b>							
BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Chêne Vieux	6,6	Périphérie du bourg	Plateau	Très peu boisée	Cadre boisé (parc), haies	Faible

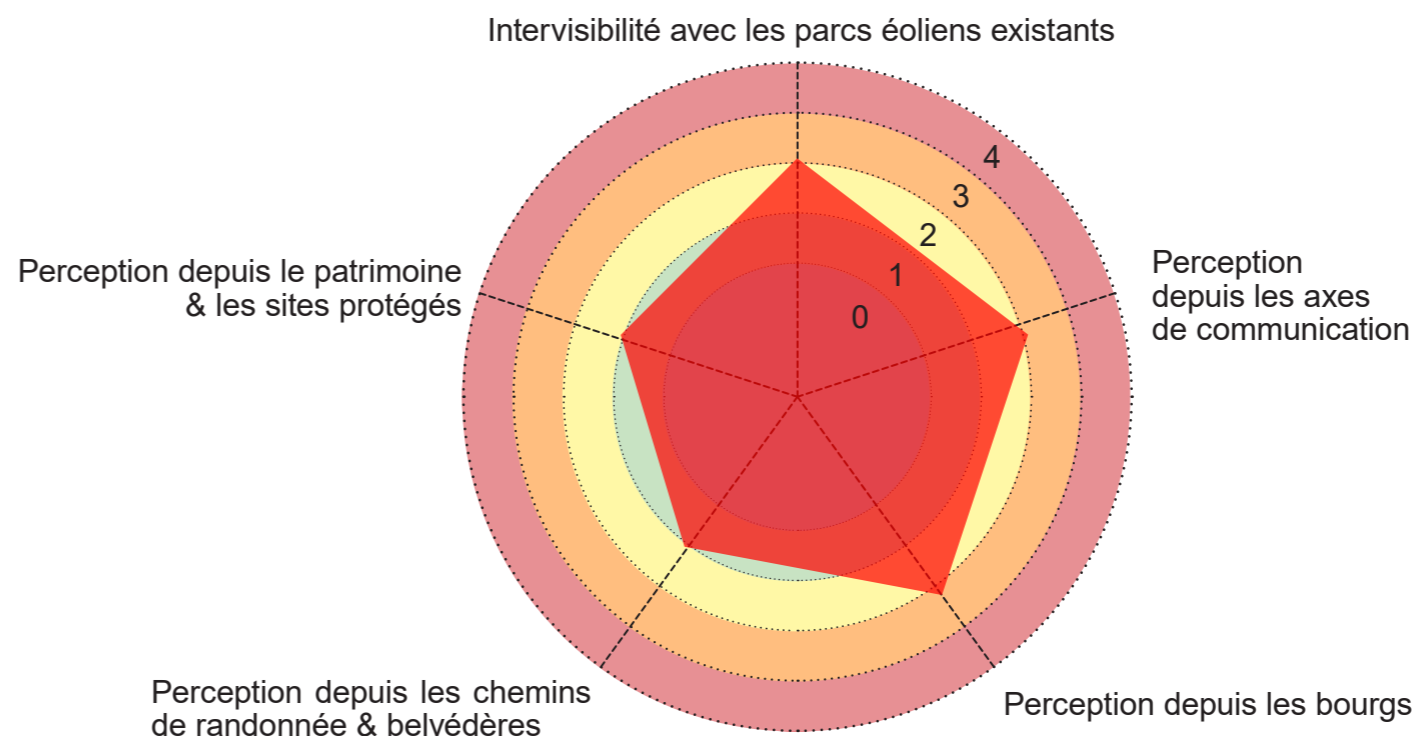
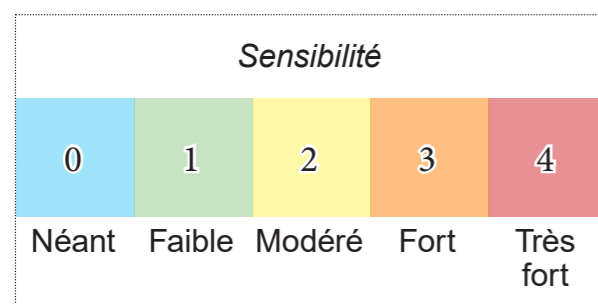
Fig. 133 : Tableaux de synthèse de l'analyse des monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire

Les monuments, sites et cimetières militaires de l'aire d'étude intermédiaire ne représentent qu'un faible enjeu à la vue de leur insertion dans le territoire : le bâti, le couvert végétal existant ainsi que le relief constituent des masques qui limitent les perceptions. Situés en coeur de bourg, la majorité des monuments et sites sont isolés de la campagne environnante et ne permettent aucune visibilité sur le futur parc de Saint-Souplet. Seule la Borne d'Inchy et le Chêne Brûlé de Bohain-en-Vermandois présentent une sensibilité due à l'ouverture des paysages alentours. Cette sensibilité est toutefois largement atténuée par la topographie ondulante du territoire, et leur position en point bas. L'étude fine des cimetières militaires montre deux sensibilités non nulles mais relativement faibles. L'implantation devra prendre en compte ces points sensibles et des photomontages permettront de déterminer les impacts résiduels du futur parc.



## 4.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude intermédiaire

ENJEUX	SENSIBILITÉ					COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants			2			Les intervisibilités concernent principalement la partie Nord-Ouest du territoire, avec en premier plan des parcs actuellement en instruction, et à l'arrière-plan les parcs de l'aire d'étude rapprochée. Le futur parc de Saint-Souplet aura une position intermédiaire entre ces parcs. L'implantation finale du projet de Saint-Souplet devra renforcer le lien visuel entre les plans, pour maintenir la cohérence du motif éolien à l'échelle du grand paysage. Toutefois, les ondulations de la topographie et les boisements épars qui structurent ce territoire vont atténuer la présence des parcs en général, diminuant les risques d'intervisibilité. L'enjeu est donc modéré.
Perception depuis les axes de communication			2			Les axes compris dans l'aire d'étude intermédiaire ne constituent pas un enjeu majeur pour le futur projet. Les vues potentielles émaneront de la route départementale D28 entre Étreux et Wassigny et à la sortie de Wassigny, ainsi que sur la Chaussée Brunehaut en sortie Nord de Marez et au Nord de Montay. Les perceptions depuis les hauteurs du bourg du Cateau Cambrésis représentent un enjeu modéré à prendre en compte. En dehors de ces cas particuliers, la configuration du territoire, avec son relief ondulé et ses rubans végétaux nombreux et denses vont atténuer, voire masquer, les perceptions, notamment à cette distance où l'éolien est encore peu prégnant.
Perception depuis les bourgs			2			Inscrits dans les vallées et micro-vallées, séparés du futur parc par des volumes ondulés et boisés, les bourgs sont peu exposés. Toutefois, ces perceptions concernent les paysages quotidiens, ainsi que la dimension parfois touristique de certaines villes (voir le chapitre qui suit concernant le tourisme). Les cas particuliers des bourgs limitrophes de l'aire d'étude rapprochée sont à observer avec attention : les communes de Wassigny et Marez, notamment, peuvent devenir des points de vue sur le futur parc. L'enjeu est donc modéré.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères		1				L'enjeu est faible pour les sentiers et itinéraires touristiques de l'aire d'étude intermédiaire. En dehors des tronçons bocagers ou encadrés par la végétation locale, le futur parc de Saint-Souplet créera un point d'appel lointain dans le paysage, uniquement perceptible depuis certaines crêtes du territoire.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés		1				Les monuments, sites et cimetières militaires de l'aire d'étude intermédiaire ne représentent qu'un faible enjeu à la vue de leur insertion dans le territoire : le bâti, le couvert végétal existant ainsi que le relief constituent des masques qui limitent les perceptions. Situés en coeur de bourg, la majorité des monuments et sites sont isolés de la campagne environnante et ne permettent aucune visibilité sur le futur parc de Saint-Souplet. Seule la Borne d'Inchy et le Chêne Brûlé de Bohain-en-Vermandois présentent une sensibilité due à l'ouverture des paysages alentours. Cette sensibilité est toutefois largement atténuée par la topographie ondulante du territoire, et leur position en point bas.

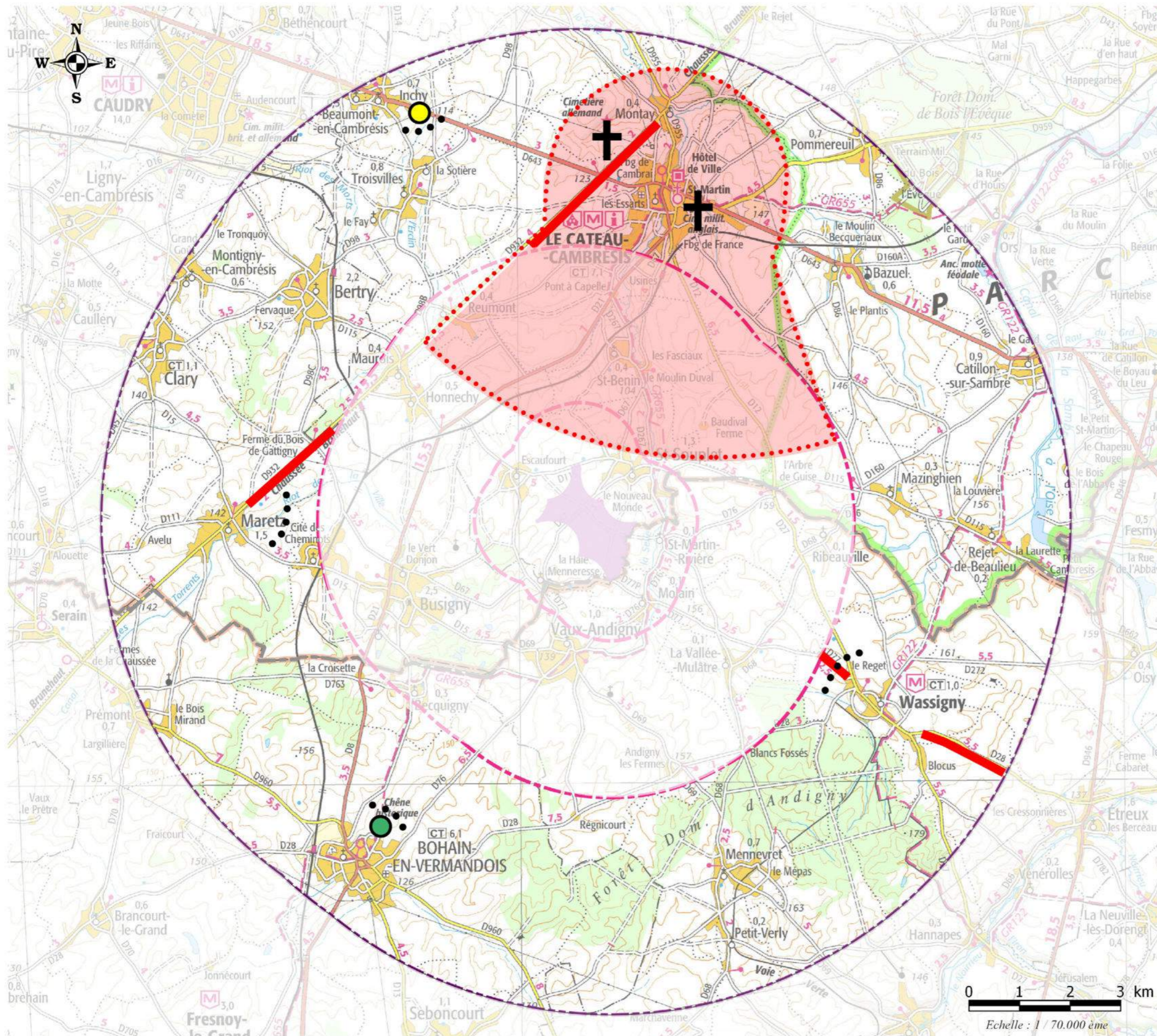





# Aire d'étude intermédiaire

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Sources : Scan100® ©IGN  
Copie et reproduction interdites.




-  Patrimoine sensible
-  Site naturel sensible
-  Axe de communication possédant des vues latérales ou orientées vers la ZIP
-  Cimetière militaire
-  Frange bâtie présentant une sensibilité
-  Cône de vue à préserver


## Légende


 Zone d'Implantation du Projet


*Limites administratives :*

 Limite de département


*Aires d'étude :*

 Immédiate (<math>< 1,2\text{ km}</math>)

 Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

 Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)

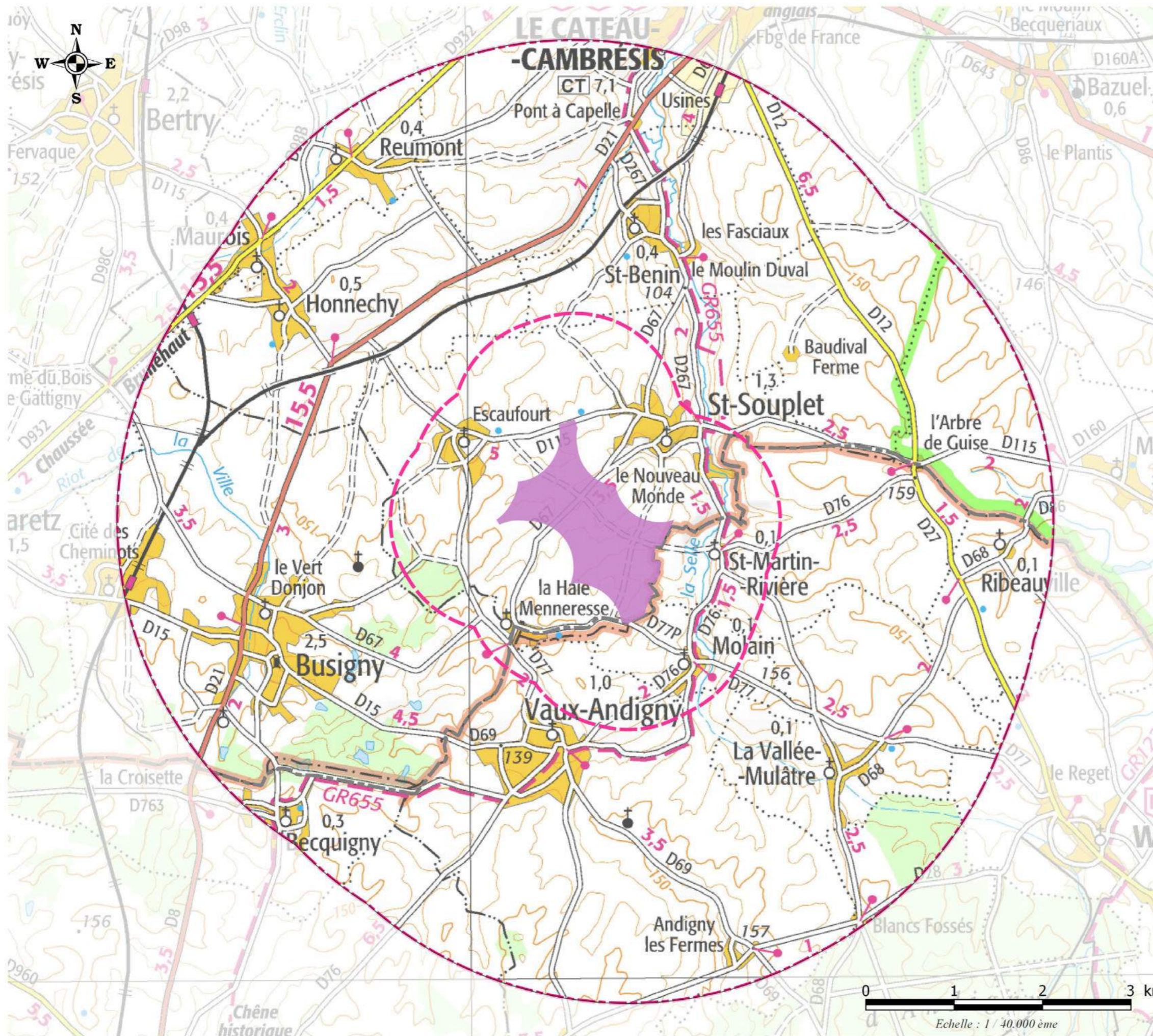




Les perceptions depuis l'aire d'étude intermédiaire restent très modérées. L'éloignement au projet et les dénivellations douces du relief confèrent à l'observateur des points de vue arrêtés par les nombreux vallonnements. L'intervisibilité entre le futur parc éolien et les parcs existants semble peu engagée grâce aux variations d'altitudes et à la couverture végétale qui évolue sur la frange Est de l'aire d'étude intermédiaire.

Les positions au Nord-Ouest du territoire sont les plus favorables à la perception du projet, notamment depuis les points hauts des plateaux agricoles qui se situent à la limite de l'aire d'étude rapprochée. De plus, deux bourgs présentent une sensibilité légèrement accrue : Marez et Wassigny.

En dehors de ces positions, les axes de communication, la majorité des bourgs, les monuments et les itinéraires touristiques ne présentent qu'une faible sensibilité au futur projet de Saint-Souplet. La végétation et le relief aidant, l'observateur se retrouve la plupart du temps confronté à des écrans visuels qui ne laissent pas filtrer le regard en direction de la zone d'implantation du projet.



# Aire d'étude rapprochée

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® ©IGN  
Copie et reproduction interdites.

## Légende

Zone d'Implantation du Projet

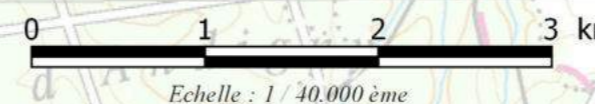
*Limites administratives :*

Limite de département

*Aires d'étude :*

Immédiate (< 1,2 km)

Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)







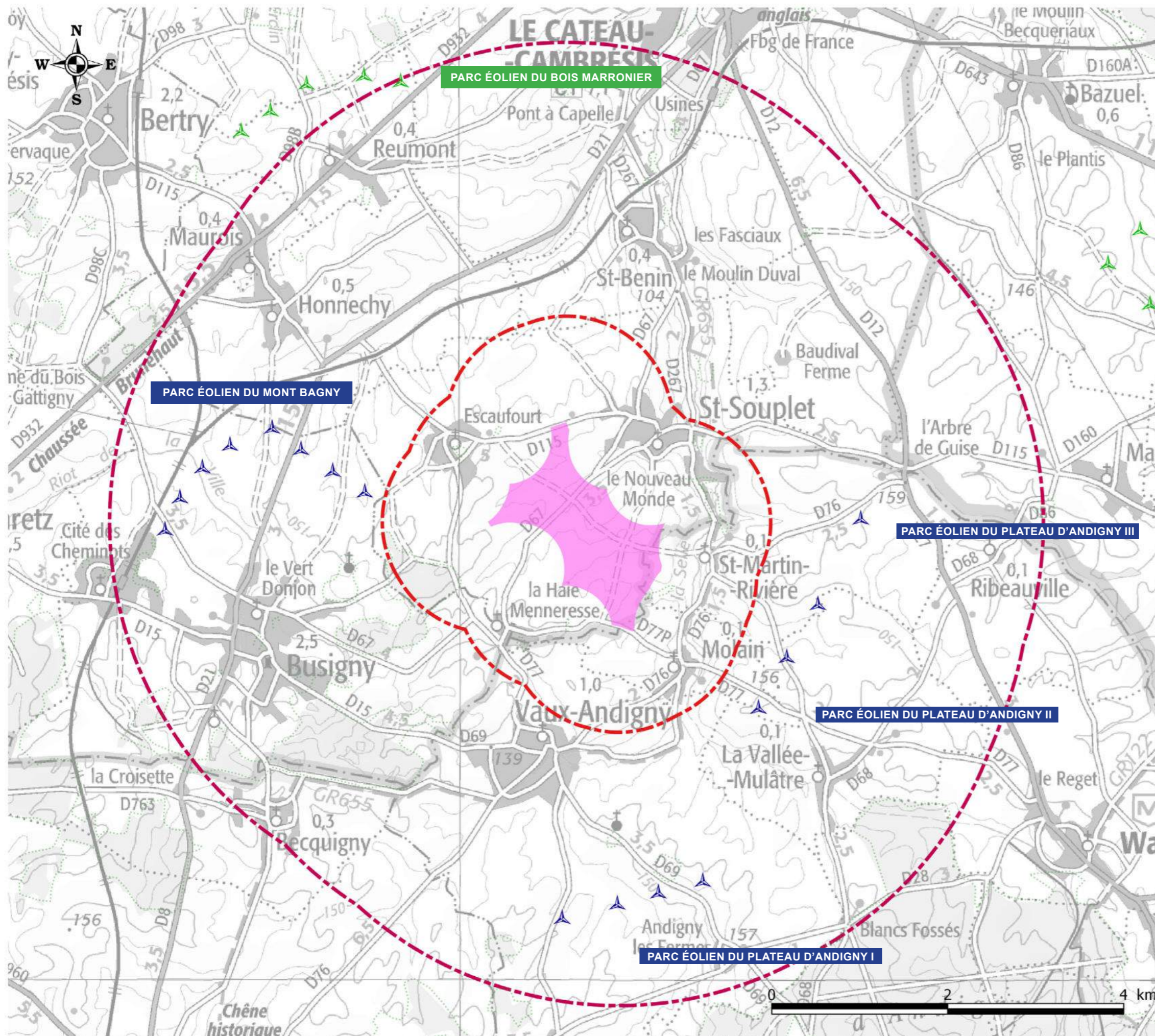
## 5 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

# Etat des lieux éolien de l'aire d'étude rapprochée

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2019

Sources : Scan100® ©IGN, ©DREAL Hauts-de-France 2017 -  
Copie et reproduction interdites.



## Légende

Zone d'Implantation du Projet

*Limites administratives :*

Limite départementale Nord / Aisne

*Aires d'étude :*

Immédiate (< 1,2 km)

Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

*Parcs éoliens :*

Accordé

Construit

En instruction

## 5.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants



© ATER Environnement, 2017

Fig. 135 : Deux éoliennes du parc du plateau d'Andigny

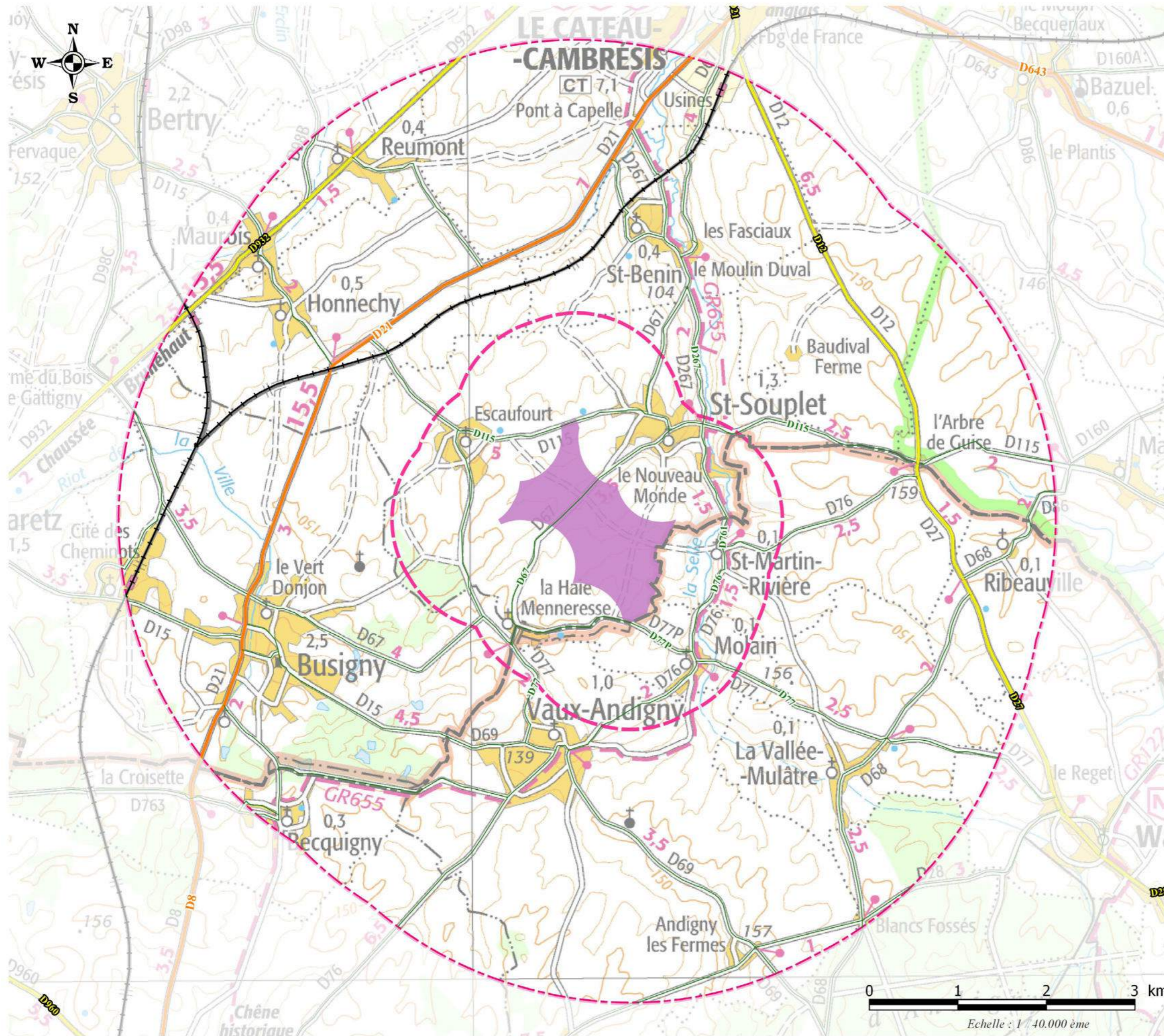


© ATER Environnement, 2018

Fig. 136 : Depuis la sortie Sud de l'Arbre de Guise de Guise, vue sur le parc construit du Mont Bagny

Entre les éoliennes du parc du plateau d'Andigny et celles du parc construit à l'été 2017 du Mont Bagny, de fortes intervisibilités seront à envisager. La cohérence entre ces trois ensembles éoliens devra être recherchée afin de créer une lisibilité à l'échelle du territoire.

L'enjeu des intervisibilités depuis l'aire d'étude rapprochée est fort. Le futur parc de Saint-Souplet devra composer avec deux parcs aux géométries différentes pour garantir la cohérence du motif éolien. Lors de la conception du projet éolien de Saint-Souplet, une attention particulière devra être portée aux intervisibilités et aux alignements structurants des parcs éoliens du Plateau d'Andigny et du Mont Bagny.



# Infrastructures de transport de l'aire d'étude rapprochée

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® et Route500® de ©IGN - Copie et reproduction interdites.

## Légende

- Zone d'Implantation du Projet
  
- Limites administratives :*

  - Limite départementale Nord / Aisne

  
- Aires d'étude :*

  - Immédiate (< 1,2 km)
  - Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)

  
- Infrastructures routières :*

  - Liaison principale
  - Liaison secondaire
  - Liaison locale

  
- Infrastructures ferroviaires :*

  - Voie ferrée

## 5.2 Perception depuis les axes de communication



Fig. 138 : Vue depuis le pont au Nord de la Gare de Busigny



Fig. 139 : Vue depuis les quais de la gare du Cateau Cambrésis



Fig. 140 : Vue depuis la Chaussée Brunehaut au Nord-Est de Maurois, en direction de l'Est



Fig. 141 : Viaduc entre Le Cateau Cambrésis et St-Benin

Tandis que les gares situées dans l'aire d'étude intermédiaire ne bénéficieront que peu ou pas de visibilité en direction de la zone d'implantation du projet (densités végétales en premier et second plan installées sur des reliefs proéminents), la voie ferrée passant par le Viaduc sera particulièrement exposée. Ce viaduc, âgé de plus de 150 ans, a été construit pour desservir le Cateau-Cambrésis. Il est identifié dans l'Observatoire du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord et est le site de manifestations annuelles. La Chaussée Brunehaut (D932), les routes départementales D21 et D12 posséderont des vues latérales notables en direction de la zone d'implantation du projet, surtout depuis les points hauts du relief, dans cette aire d'étude où les éoliennes risquent de dépasser les masques végétaux.

De la même manière, les perceptions depuis les axes secondaires dépendent énormément du relief. Si la D267 est encaissée dans la vallée de la Selle et donc peu sensible, la plupart des autres axes alterne entre des positions en sommet de relief et des positions en points bas, les premières étant plus sensibles. Quant à la D69 entre Vaux-Andigny et le hameau d'Andigny les Fermes, elle est localisée en ligne de crête sur une grande partie de son parcours dans l'aire d'étude. Ces axes secondaires sont le support de la découverte des paysages, offrant des vues parfois importantes sur la campagne environnante. Si le relief ondulant atténue la présence des futures éoliennes, la structure végétale peu dense ou éloignée du territoire rendra certaines vues sur le parc possibles.

**L'enjeu est fort pour les axes de communication de l'aire d'étude rapprochée. Ces derniers parcourent le territoire en traversant des paysages assez exposés visuellement. La proximité plus importante avec la zone d'implantation du projet, et le fait de se situer dans le cadre de vie local entourant le projet, seront à prendre en compte pour concevoir le projet de façon lisible à cette échelle.**

### 5.3 Perception depuis les bourgs

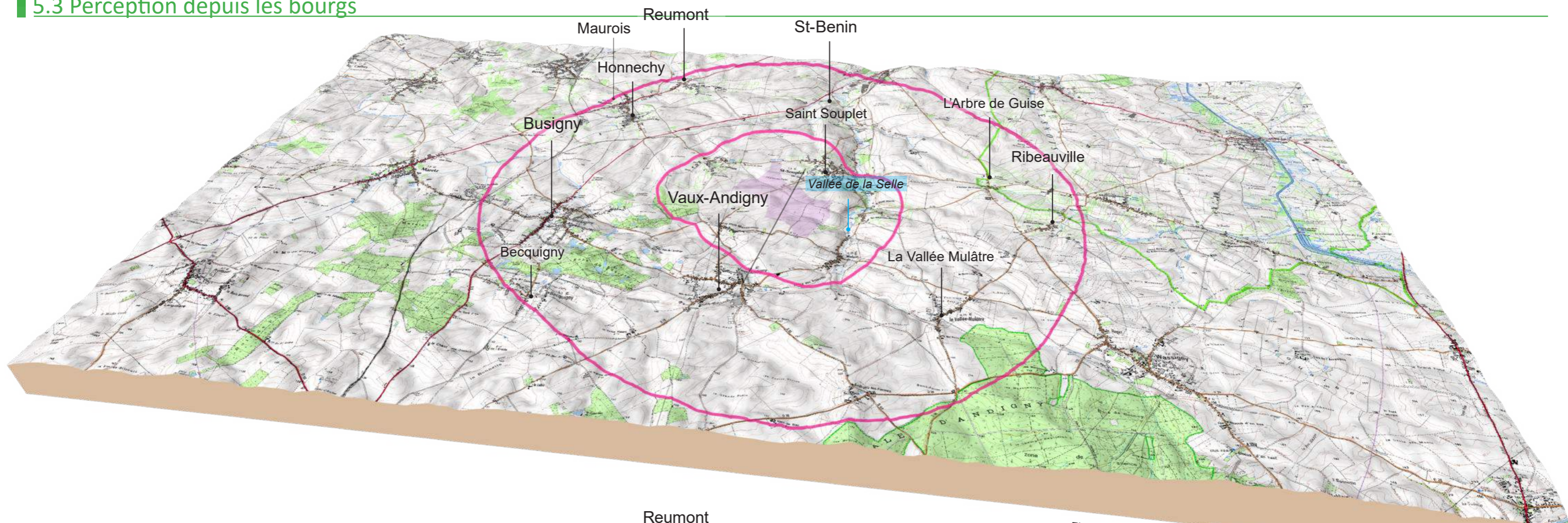


Fig. 142 : Bloc diagramme du territoire à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée , Source IGN 25

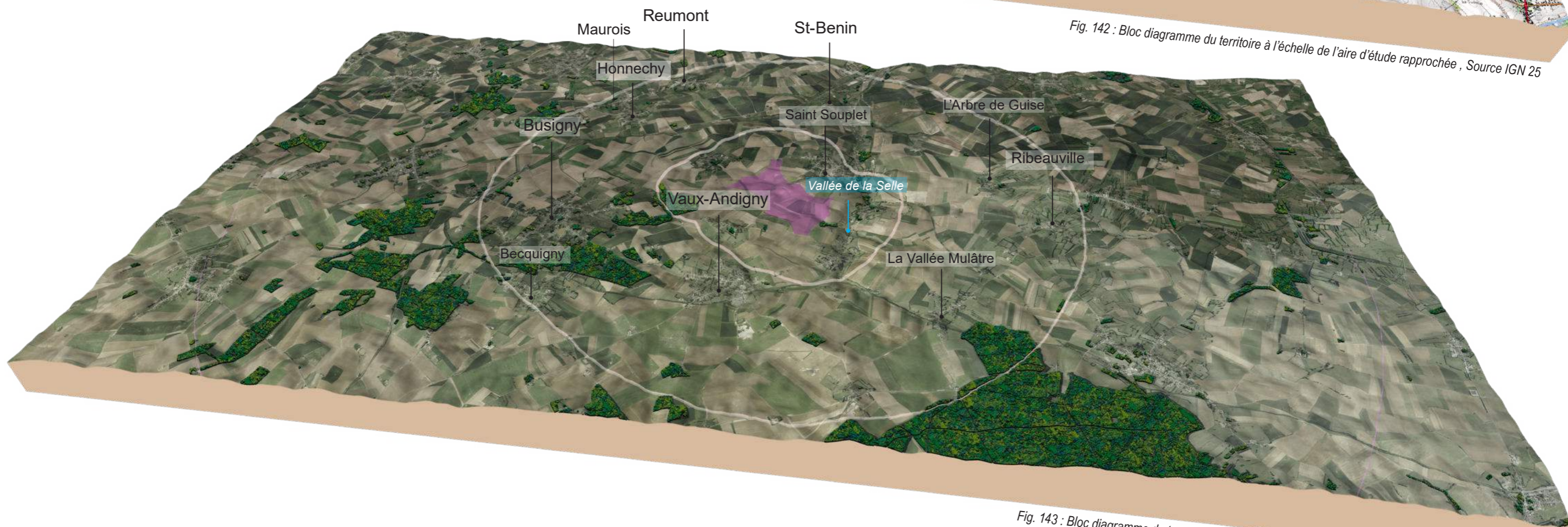
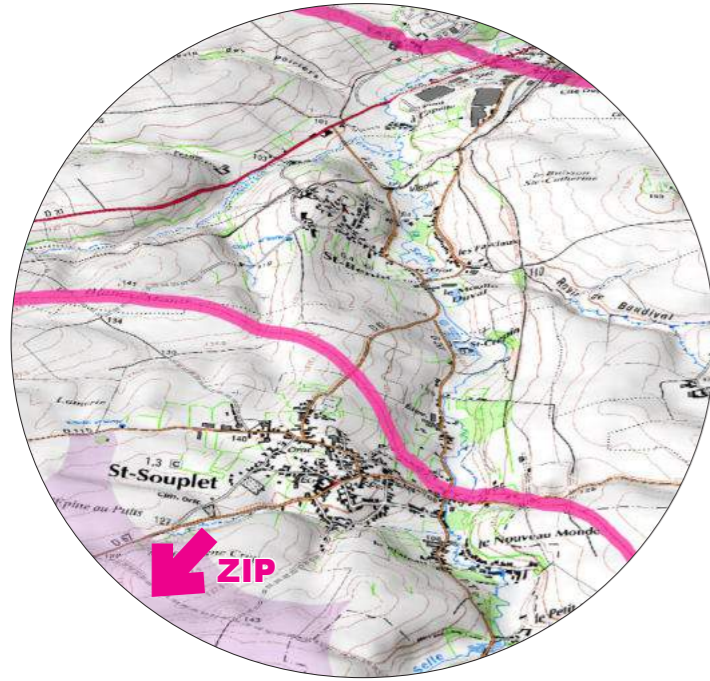
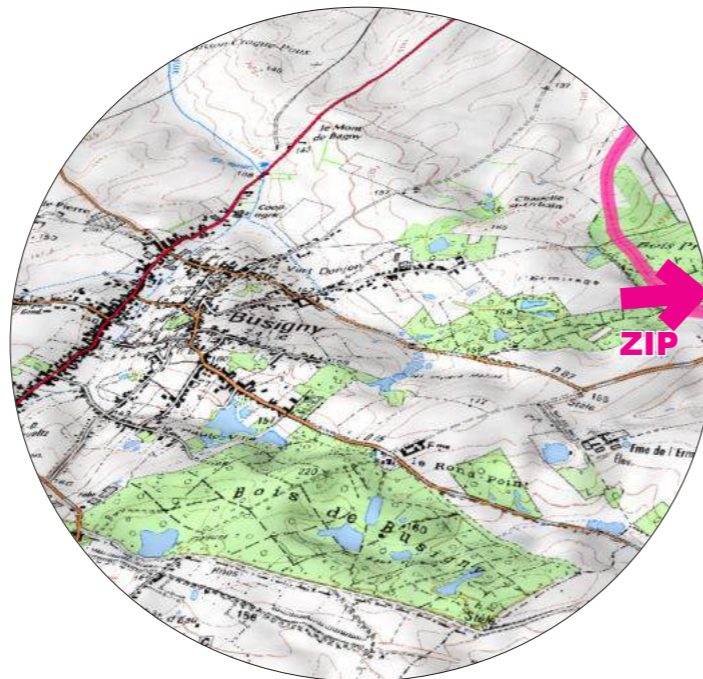


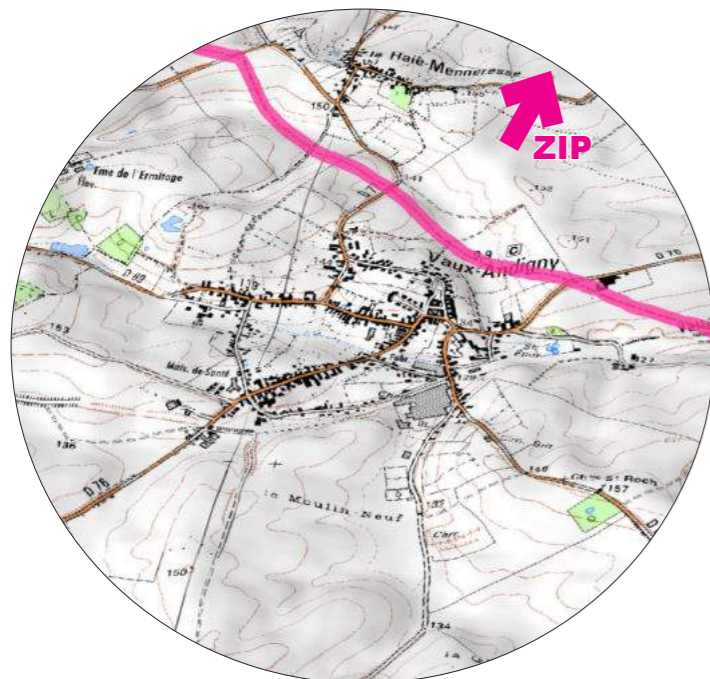
Fig. 143 : Bloc diagramme du territoire à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée , Source IGN, BD ORTHO



La situation de l'observateur par rapport au contexte topographique influera de manière importante sur les perceptions des futures éoliennes dans le paysage. Ainsi par exemple, la partie du village de Saint-Benin tournée vers la vallée de la Selle possèdera des sensibilités réduites tandis que la partie située sur la crête offrira de vues plus marquées en direction de la zone d'implantation du projet.



La position en fond de Vallée de Busigny écarte les fortes sensibilités du fait du double écran formé par les volumes du relief au Nord-Est et par les manteaux boisés couvrant ces reliefs. Malgré une certaine proximité avec la zone d'implantation potentielle, la perception des aérogénérateurs sera fortement atténuée grâce au contexte paysager.



Le cas de Vaux-Andigny illustre les variations de perceptions qui pourront exister à l'avenir, selon que les quartiers du village soient inscrits dans une dépression ou plutôt sur légère crête du territoire. Depuis les dépressions, les futures éoliennes de Saint-Souplet se feront moins présentes.

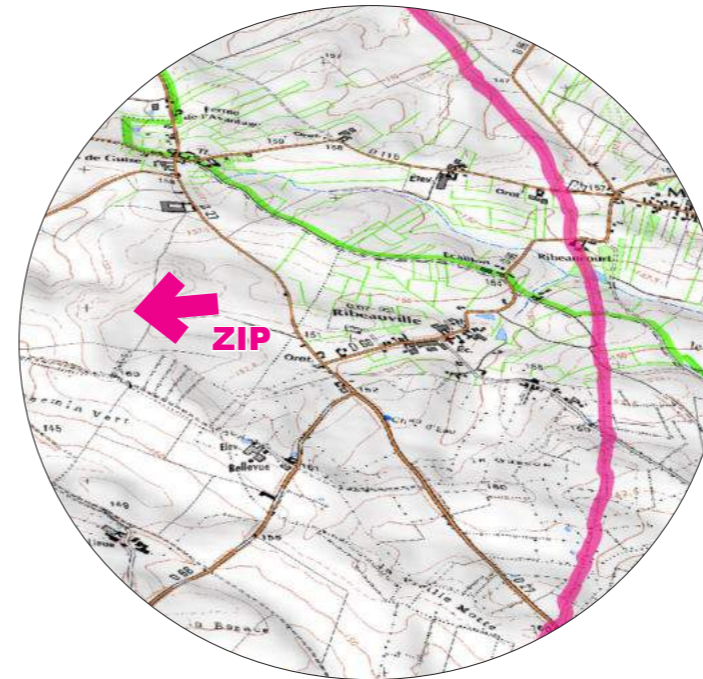


© ATER Environnement, 2017

Fig. 144 : Vue depuis le Sud de Vaux-Andigny

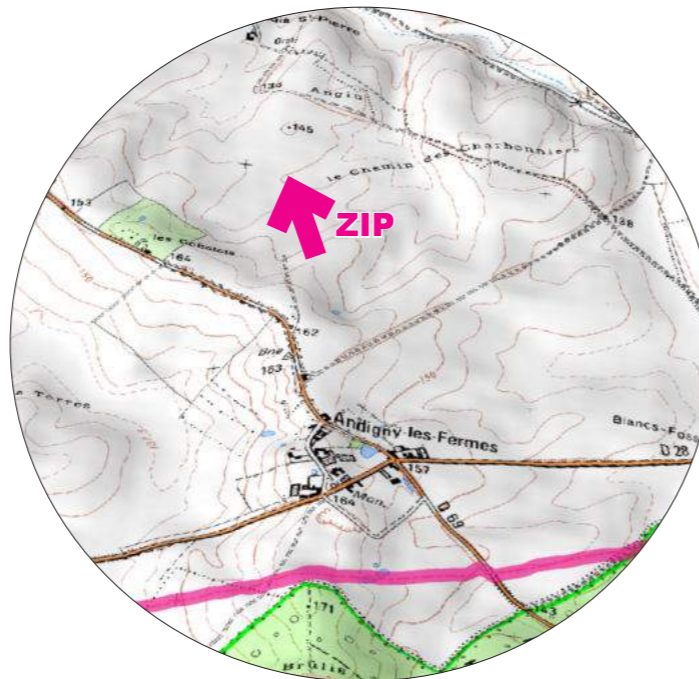


Le bourg de Becquigny ne possède pas de sensibilités vis-à-vis du futur projet. Son inscription à l'arrière des bois de Busigny ainsi que la persistance marquante de la trame bocagère écartent tout potentiel de perception des éoliennes du projet de Saint-Souplet.

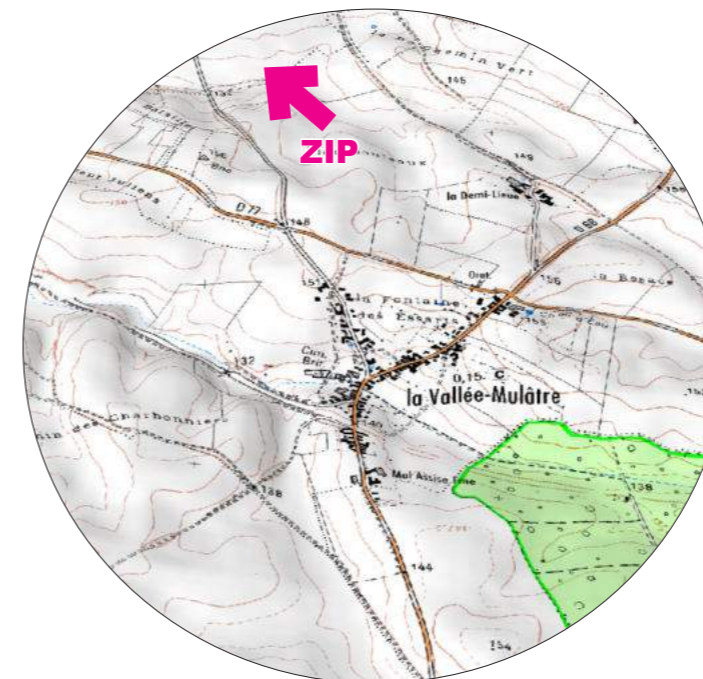
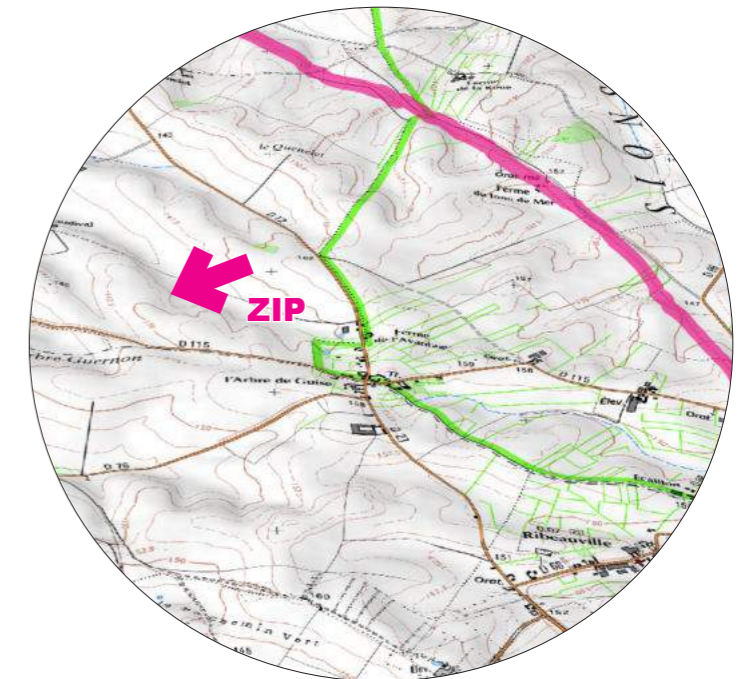


Le village de Ribeauville est représentatif des paysages bocagers avec un maillage de haies exceptionnel. Les positions depuis le centre et les sorties de bourgs confronteront inmanquablement l'observateur à des rideaux de végétation en premier plan qui empêcheront au regard de s'étendre au loin. La topographie légèrement ascendante en direction du projet minimise les possibilités de voir les futures éoliennes de Saint-Souplet.

Les perceptions depuis le hameau d'Andigny les Fermes seront fortement limitées par la topographie et la végétation au Nord du Hameau. Des haies et rideaux d'arbres créent des écrans naturels entre l'observateur et de projet, notamment depuis la route départementale D28 qui ne bénéficiera d'aucune vue en direction des futures éoliennes. La sortie de hameau au Nord depuis la D69 possèdera potentiellement une vue ouverte en direction du projet.

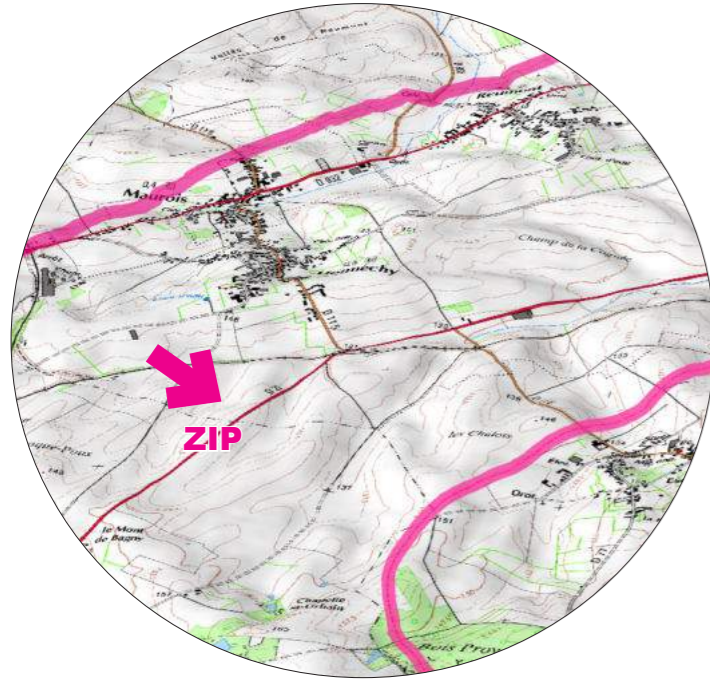


A l'instar de Ribeauville et de manière encore plus prononcée, le hameau de l'Arbre de Guise se dote d'une structure végétale très dense composée de rideaux d'arbre et de haies entourant les habitations. Aucune perception en direction du projet n'est possible depuis cette étendue de territoire.

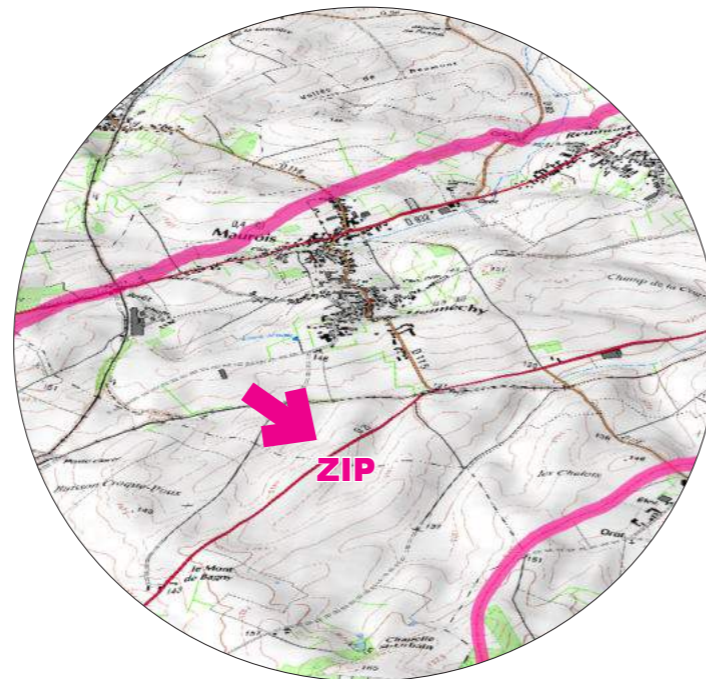


L'essentiel du village de la Vallée-Mulâtre est inscrit au creux d'une dépression topographique réduisant les possibilités de vues ouvertes en direction de l'horizon. Le maillage végétal enveloppant le bourg fermera encore davantage le champ visuel de l'observateur qui ne possèdera de dégagement visuel prononcé qu'en sortant du village par le Nord, en rejoignant la route départementale D77.

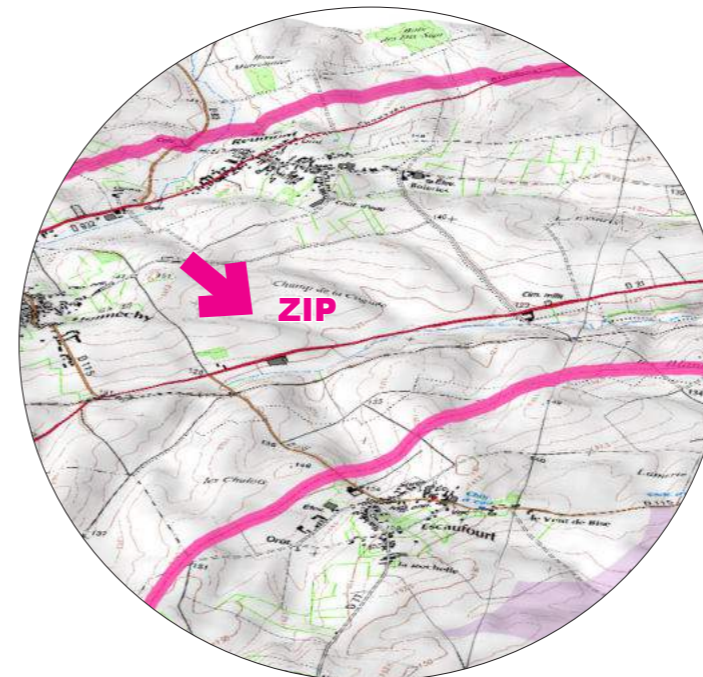




Les fenêtres visuelles en direction du paysage lointain seront rares depuis le village de Maurois, à la fois du fait de la présence du tissu bâti d'Honnechy plus au Sud-Est et ainsi que des éléments de végétation ponctuant le bourg. Toutefois la situation sur un relief légèrement bombé permet d'annoncer des perceptions possibles en direction de la zone d'implantation potentielle.



Les sorties au Sud-Est d'Honnechy sont prédisposées à bénéficier de vues en direction des éoliennes du projet de Saint-Souplet. L'altitude légèrement supérieure à laquelle s'inscrit la commune d'Honnechy induit des vues en direction des futures éoliennes, notamment en sortie Sud-Est depuis la route départementale D115.



L'emplacement et l'altitude du bourg de Reumont suggère des sensibilités modérées depuis les rues à l'extrémité Sud-Est du village. La végétation ceinturant les lisières de la commune viendra atténuer les perceptions potentielles en direction du projet de Saint-Souplet.



Fig. 147 : Vue depuis le centre-bourg de la Vallée-Mulâtre



Fig. 145 : Vue depuis la Cité des Cheminots à Busigny



Fig. 146 : Vue depuis la sortie de bourg à Andigny-les-Fermes

Les villages de l'aire d'étude rapprochée représentent un enjeu fort pour le futur projet. Les ondulations du relief ne permettront pas dans certains cas de masquer complètement les aérogénérateurs. Maurois, Honnechy, et Reumont bénéficieront de perceptions fortes, notamment en sortie de bourg.

Certaines habitations de Vaux-Andigny en limite d'aire d'étude rapprochée présenteront également une visibilité importante.

La commune de Saint-Benin offrira moins de vue compte tenu de son encaissement, mais la proximité à la zone d'implantation potentielle et la faible couverture végétale donneront potentiellement au bourg une vue directe sur le futur parc. De la même manière, les hameaux de la Vallée-Mulâtre et d'Andigny les Fermes sont encaissés entre plusieurs buttes, qui limitent la communication visuelle avec le paysage alentour malgré un front bâti discontinu. Toutefois, les sorties de bourgs, notamment de la Vallée-Mulâtre rejoignent les hauteurs et sont donc plus sensibles.

Malgré certains quartiers situés en sommet de ligne de crête, Becquigny et Busigny sont encadrés de boisements qui viennent renforcer le relief. Ces deux bourgs sont donc peu sensibles, y compris au niveau de leurs entrées et sorties.

A l'Est de l'aire d'étude, les hameaux de l'Arbre de Guise et de Ribeuville se distinguent par leur contexte bocager, qui démultiplie les masques végétaux locaux. Leur sensibilité est donc beaucoup plus faible.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 148 : Vue depuis la ferme de l'Ermitage entre Busigny et Vaux-Andigny

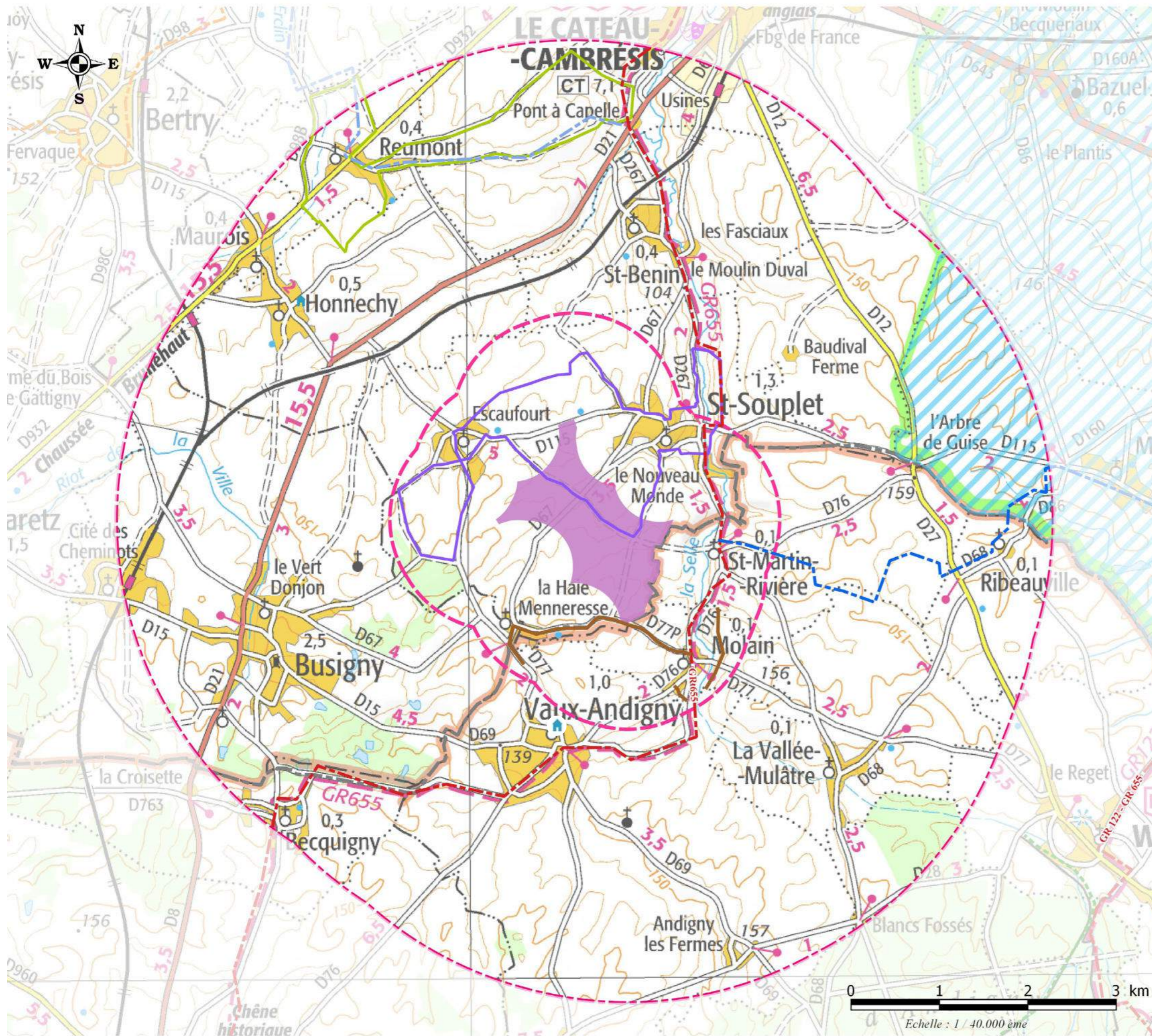
Le relief ondulant du territoire va largement conditionner les visibilités sur le futur parc de Saint-Souplet. Si les bourgs situés sur la partie Sud-Ouest profitent de boisements et d'un relief plus prononcé, les bourgs de Saint-Benin et de la frange Ouest-Nord-Ouest seront plus exposés. Les bourgs à l'Est de l'aire d'étude sont eux moins sensibles, inscrits en creux de vallée ou dans un contexte bocager. Toutefois, leurs entrées et sorties restent sensibles car plus en hauteur et moins préservées par les masques bâtis.

L'enjeu global est donc modéré à fort : modéré pour les communes de l'Est et du Sud-Ouest, mais fort pour les communes du Nord-Ouest, ainsi que pour Saint-Benin et Vaux-Andigny, les deux communes les plus proches de la zone d'implantation du projet dans l'aire d'étude rapprochée.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 149 : Vue depuis le bourg de Honnechy



# Activités touristiques de l'aire d'étude rapprochée

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® et BD Carthage® de ©IGN -  
Copie et reproduction interdites.

## Légende

- Zone d'Implantation du Projet
- Limites administratives :*
- Limite départementale Nord / Aisne
- PNR de l'Avesnois
- Aires d'étude :*
- Immédiate (< 1,2 km)
- Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)
- Itinéraires de randonnées :*
- GR 122 - GR 655
- GRP du Cambrésis Boucle 2
- GRP Pays du Cambrésis Liaison
- Chemins inscrits aux PDIPR 59 et 02 :*
- Autour de Reumont
- Autour de Saint-Souplet
- Chemins ruraux
- Hébergement :*
- Localisation



© ATER Environnement, 2017

Fig. 150 : Depuis le sentier de Grande Randonnée GR655 au Sud de Vaux-Andigny

Les portions de l'itinéraire de Grande Randonnée GR655 parcourant l'aire d'étude rapprochée représentent un enjeu fort pour le projet. Entre les Bois de Busigny et le bourg de Vaux-Andigny ainsi que sur la partie du tracé au Sud de Saint-Benin, le sentier présentera de larges fenêtres visuelles en direction de la zone d'implantation du projet. Les passages en cœur de bourg, au creux de la vallée de la Selle ou à l'abri de boisements conséquents, les sensibilités seront atténuées voire nulles, créant ainsi un dialogue visuel rythmé le long du GR655.

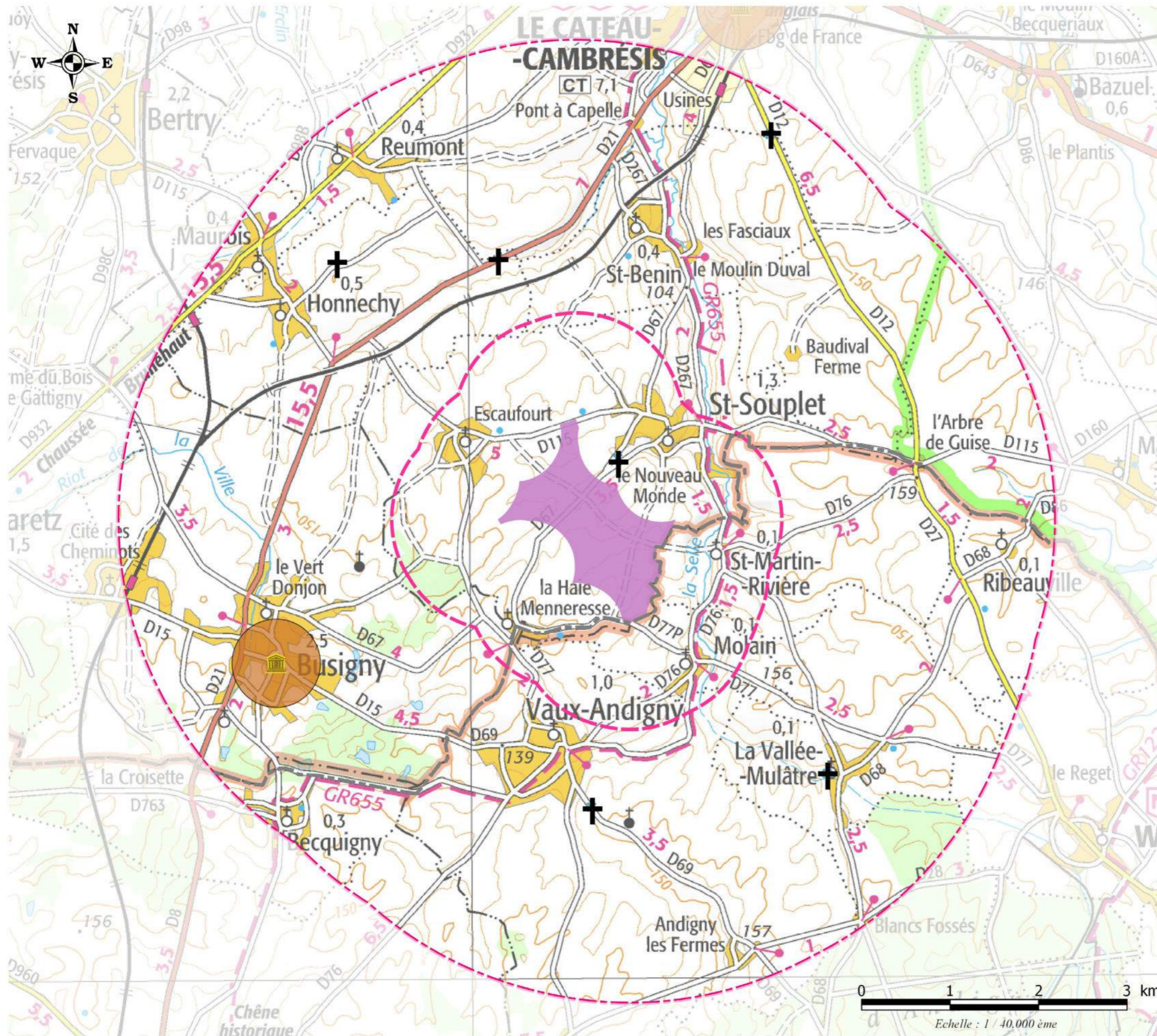
De manière similaire, le circuit de Grande Randonnée Pédestre « Cambrésis - Boucle 2 » va être plus ou moins sensible en fonction du relief. Dans la Thiérache de l'Avesnois, jusqu'à Ribeuville, il sera protégé par un cadre bocager et une ligne de crête, mais une fois les points hauts atteints, les perceptions seront plus importantes.

Le chemin de randonnée «Autour de Reumont» et le circuit de Grande Randonnée Pédestre «Pays du Cambrésis», tous deux situés à environ 3 km du projet, sont quant à eux peu sensibles, inscrits de par leur encaissement en fond de vallée.

Au cœur de la vallée de la Selle, l'itinéraire inscrit au PDIPR 59 «Autour de Saint-Souplet» emprunte chemins agricoles et petites routes de campagne aux portes de l'Avesnois et de l'Aisne. Ce dernier est à cheval sur les aires d'étude rapprochée et immédiate. En creux de vallée, ce dernier constitue un enjeu faible car il sera abrité par la topographie et la végétation immédiate. En revanche, la prise d'altitude de l'observateur sur le flanc Est de la vallée de la Selle présentera potentiellement des vues en direction du futur parc.

Outre les circuits de randonnée, les autres éléments touristiques présentent des sensibilités variables: le Parc Naturel Régional de l'Avesnois correspond à un milieu beaucoup plus bocager, regorgeant de masques végétaux denses limitant les vues possibles. Les hébergements touristiques recensés sur l'aire d'étude (Gîte du Joli Mai, 3 Impasse du Clerc à Vaux-Andigny et Gîte Le Magnolia, 14 rue du Calvaire à Honnechy) sont quant à eux plus sensibles. Le premier situé sur les hauteurs du bourg, aura toutefois des perceptions atténuées par son insertion en milieu urbain. Le second hébergement bénéficie quant à lui d'un environnement arboré qui réduira les perceptions potentielles.

**Les éléments touristiques de l'aire d'étude rapprochée présentent des sensibilités variables. Entre portions d'itinéraires protégées et portions présentant de larges fenêtres sur le territoire agricole, le sentier de Grande Randonnée GR655 constitue un enjeu fort à considérer. L'enjeu est faible pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois caractérisé par une structure bocagère dense sur la partie Nord-Ouest de l'aire d'étude. Les futures éoliennes de Saint-Souplet offriront l'opportunité de rythmer le parcours des randonneurs. L'implantation du parc devra proposer une organisation cohérente et lisible depuis les points de vue exposés.**



# Patrimoine historique de l'aire d'étude rapprochée

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® et Route500® de ©IGN -  
Base Mérimée® du Ministère de la Culture et de la  
Communication -  
Copie et reproduction interdites.

## Légende

- Zone d'Implantation du Projet
- Limites administratives :*
- Limite départementale Nord / Aisne
- Aires d'étude :*
- Immédiate (< 1,2 km)
- Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)
- Monuments historiques :*
- Monument inscrit
- Périmètre de protection de 500 m
- Cimetières militaires :*
- Cimetière militaire - Nécropole

## 5.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés



Fig. 151 : Cimetière militaire de la Vallée-Mulâtre



Fig. 153 : Cimetière militaire de le Cateau-Cambrésis



Fig. 152 : Cimetière militaire de Vaux-Andigny



Fig. 155 : Cimetière militaire du Cateau Cambrésis, le long de la D21, à l'Est d'Honnechy

Localisés à l'extérieur des bourgs, les cinq cimetières militaires de l'aire d'étude rapprochée représentent un enjeu particulier, et ne profitent pas d'autre masque que le relief. Dans cette aire d'étude où le futur parc sera plus probablement prégnant, les visibilitées seront donc potentiellement importantes. Pour Vaux-Andigny et la Vallée-Mulâtre, le relief va permettre d'atténuer la présence visuelle des éoliennes, qui seront tronquées. Le cimetière britannique d'Honnechy possède une faible sensibilité du fait de son environnement végétal immédiat. Le cimetière du Cateau-Cambrésis en revanche offre une vue plongeante sur le reste du territoire.

Commune	Nationalité du cimetière militaire	Distance à la ZIP (Km)	Localisation dans la commune	Situation topographique	Ouverture de l'unité paysagère	Principaux masques à la perception	Sensibilité
LE CATEAU-CAMBRESIS	Britannique	2,0	Extérieur de bourg	Flanc de vallon	Partiellement boisée	Topographie et végétation à proximité	Modérée
VAUX-ANDIGNY	Britannique	2,1	Extérieur au bourg	Flanc de Vallon	Peu boisée	Topographie	Faible
LA VALLÉE-MULÂTRE	Britannique	2,7	Périphérie du bourg	Fond de Vallon	Peu boisée	Topographie	Faible
HONNECHY	Britannique	3,2	Périphérie du bourg	Plateau	Peu boisée	Topographie et végétation à proximité	Faible
LE CATEAU-CAMBRESIS	Britannique	3,9	Extérieur au bourg	Plateau	Peu boisée	Pas de masque notable	Modérée

Fig. 154 : Tableaux de synthèse de l'analyse des cimetières militaires de l'aire d'étude rapprochée



© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

Fig. 156 : Château de Busigny



Distance à la ZIP (en km)	Commune	Monument ou site	Classement	Département
<b>Monuments Historiques</b>				
2,9 SO	BUSIGNY	Ancien château	Inscrit	Nord (59)

Fig. 159 : Tableau des monuments classés et inscrits de l'aire d'étude rapprochée

Le seul monument protégé de l'aire d'étude rapprochée concerne le Château de Busigny. Ancré dans un contexte immédiat protégé par des façades de bâtiments fermant les vues et entouré d'un contexte très boisé au Nord-Est de la commune, le monument ne présentera vraisemblablement pas de covisibilité avec les futures éoliennes. À la vue de la faible distance à la zone d'implantation potentielle, cet élément de patrimoine représente un enjeu faible à nul.



Fig. 157 : Vue aérienne à échelle rapprochée permettant de constater l'environnement bâti immédiat, source : Géoportail

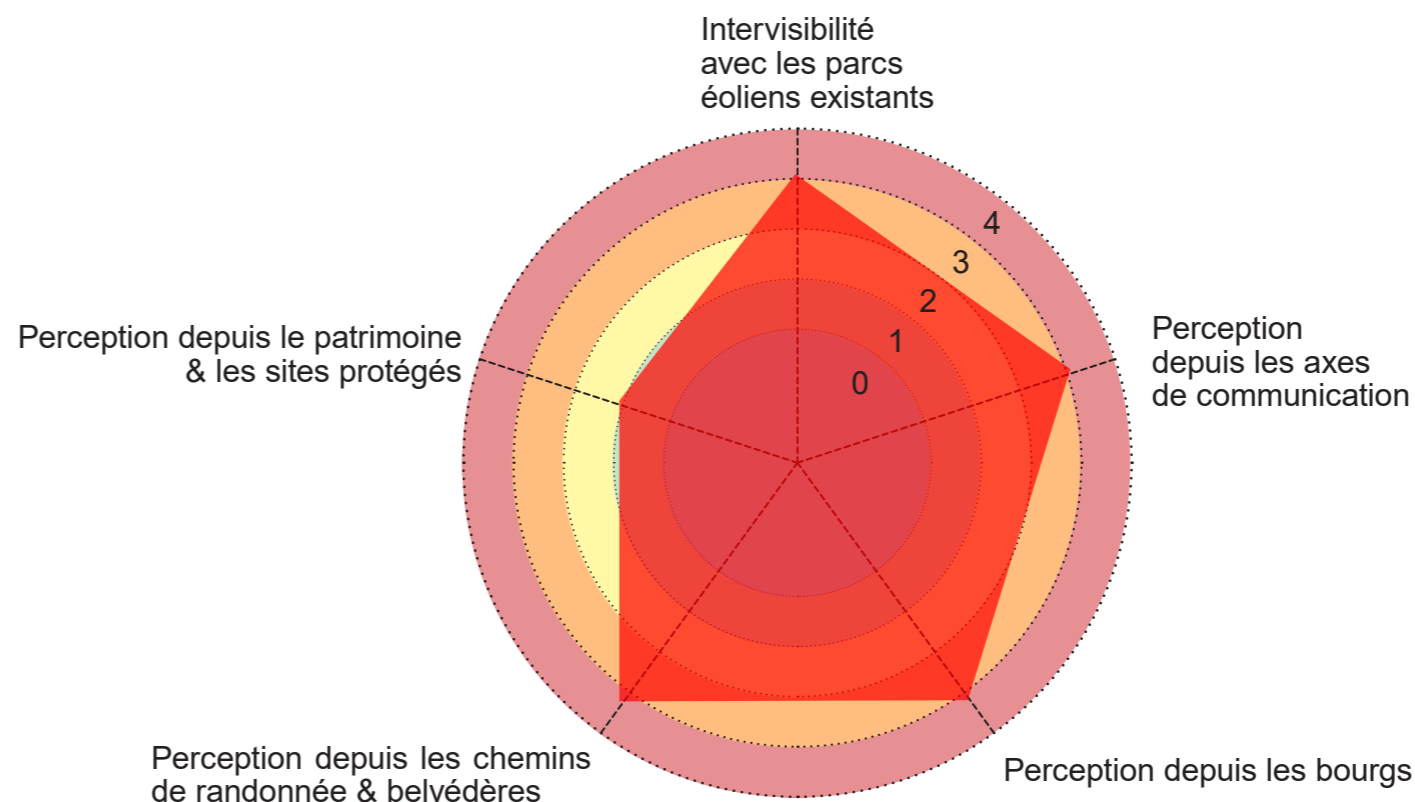
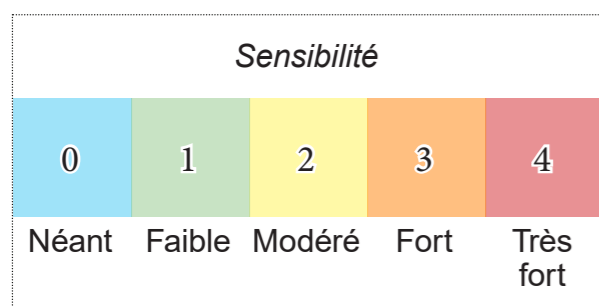
Les cinq cimetières de guerre présents dans l'aire d'étude rapprochée entretiendront un lien visuel prononcé avec les futures éoliennes. Les sensibilités depuis le Château de Busigny sont faibles à nulles. L'inscription du monument dans un contexte bâti dense ainsi que la présence de reliefs boisés entre la zone d'implantation du projet et la commune font de cet élément de patrimoine un enjeu faible au regard du contexte paysager.



Fig. 158 : Vue aérienne à échelle éloignée permettant de constater le cocon forestier à proximité, source : Géoportail

## 5.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude rapprochée

ENJEUX	SENSIBILITÉ	COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	3	L'enjeu des intervisibilités depuis l'aire d'étude rapprochée est fort. Le futur parc de Saint-Souplet devra composer avec deux parcs aux géométries différentes pour garantir la cohérence du motif éolien. Lors de la conception du projet éolien de Saint-Souplet, une attention particulière devra être portée aux intervisibilités et aux alignements structurants des parcs éoliens du Plateau d'Andigny et du Mont Bagny. L'enjeu est donc fort.
Perception depuis les axes de communication	3	L'enjeu est fort pour les axes de communication de l'aire d'étude rapprochée. Ces derniers parcourent le territoire en traversant des paysages assez exposés visuellement. La proximité plus importante avec la zone d'implantation du projet, et le fait de se situer dans le cadre de vie local entourant le projet, seront à prendre en compte pour concevoir le projet de façon lisible à cette échelle.
Perception depuis les bourgs	3	Le relief ondulant du territoire va largement conditionner les visibilités sur le futur parc de Saint-Souplet. Si les bourgs situés sur la partie Sud-Ouest profitent de boisements et d'un relief plus prononcé, les bourgs de Saint-Benin et de la frange Ouest-Nord-Ouest seront plus exposés. Les bourgs à l'Est de l'aire d'étude sont eux moins sensibles, inscrits en creux de vallée ou dans un contexte bocager. Toutefois, leurs entrées et sorties restent sensibles car plus en hauteur et moins préservées par les masques bâtis. L'enjeu global est donc modéré à fort.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	3	Les éléments touristiques de l'aire d'étude rapprochée présentent des sensibilités variables. Entre portions d'itinéraires protégées et portions présentant de larges fenêtres sur le territoire agricole, le sentier de Grande Randonnée GR655 constitue un enjeu fort à considérer. L'enjeu est faible pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois caractérisé par une structure bocagère dense sur la partie Nord-Ouest de l'aire d'étude. Les futures éoliennes de Saint-Souplet offriront l'opportunité de rythmer le parcours des randonneurs. L'implantation du parc devra proposer une organisation cohérente et lisible depuis les points de vue exposés.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	1	Les cinq cimetières de guerre présents dans l'aire d'étude rapprochée entretiendront un lien visuel prononcé avec les futures éoliennes. Les sensibilités depuis le Château de Busigny sont faibles à nulles. L'inscription du monument dans un contexte bâti dense ainsi que la présence de reliefs boisés entre la zone d'implantation du projet et la commune font de cet élément de patrimoine un enjeu faible au regard du contexte paysager.

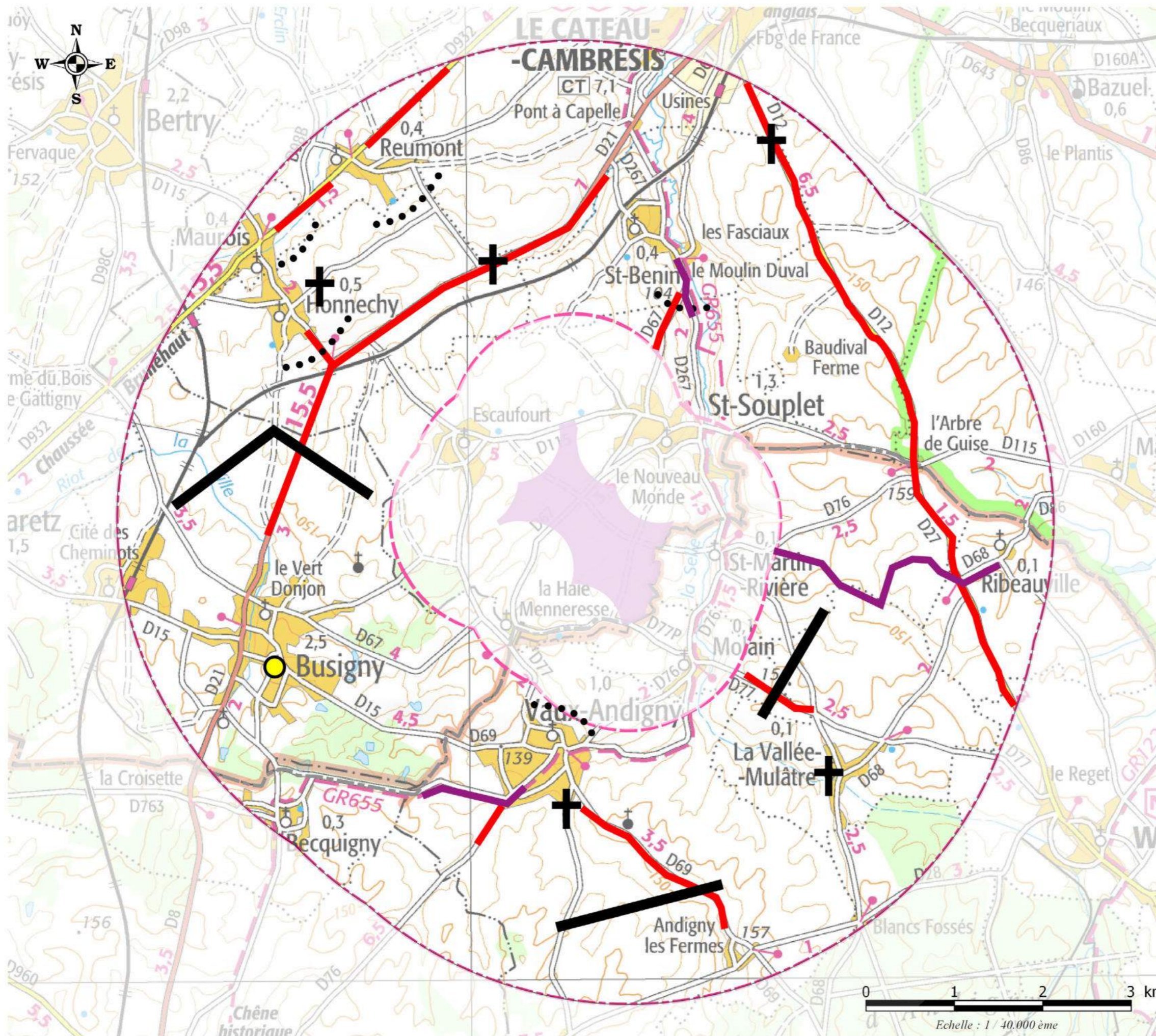


# Aire d'étude rapprochée

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Sources : Scan100® ©IGN  
Copie et reproduction interdites.



- Patrimoine à la sensibilité nulle à faible
- Ligne de force éolienne
- Frange bâtie présentant une sensibilité
- Cimetière militaire
- Circuit de randonnée sensible
- Axe de communication possédant des vues latérales ou orientées vers la ZIP

## Légende

Zone d'Implantation du Projet

*Limites administratives :*

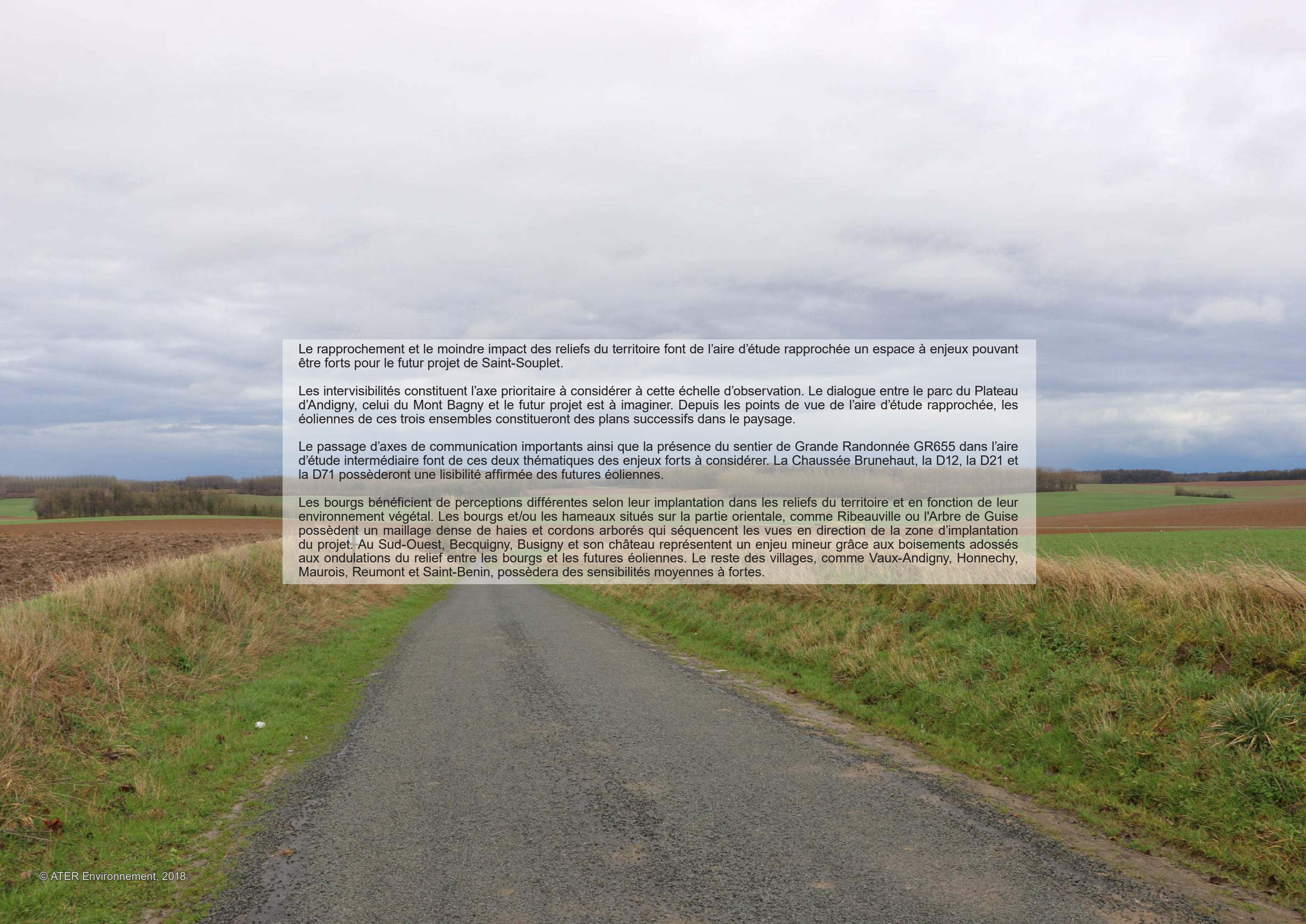
Limite de département

*Aires d'étude :*

Immédiate (< 1,2 km)

Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)



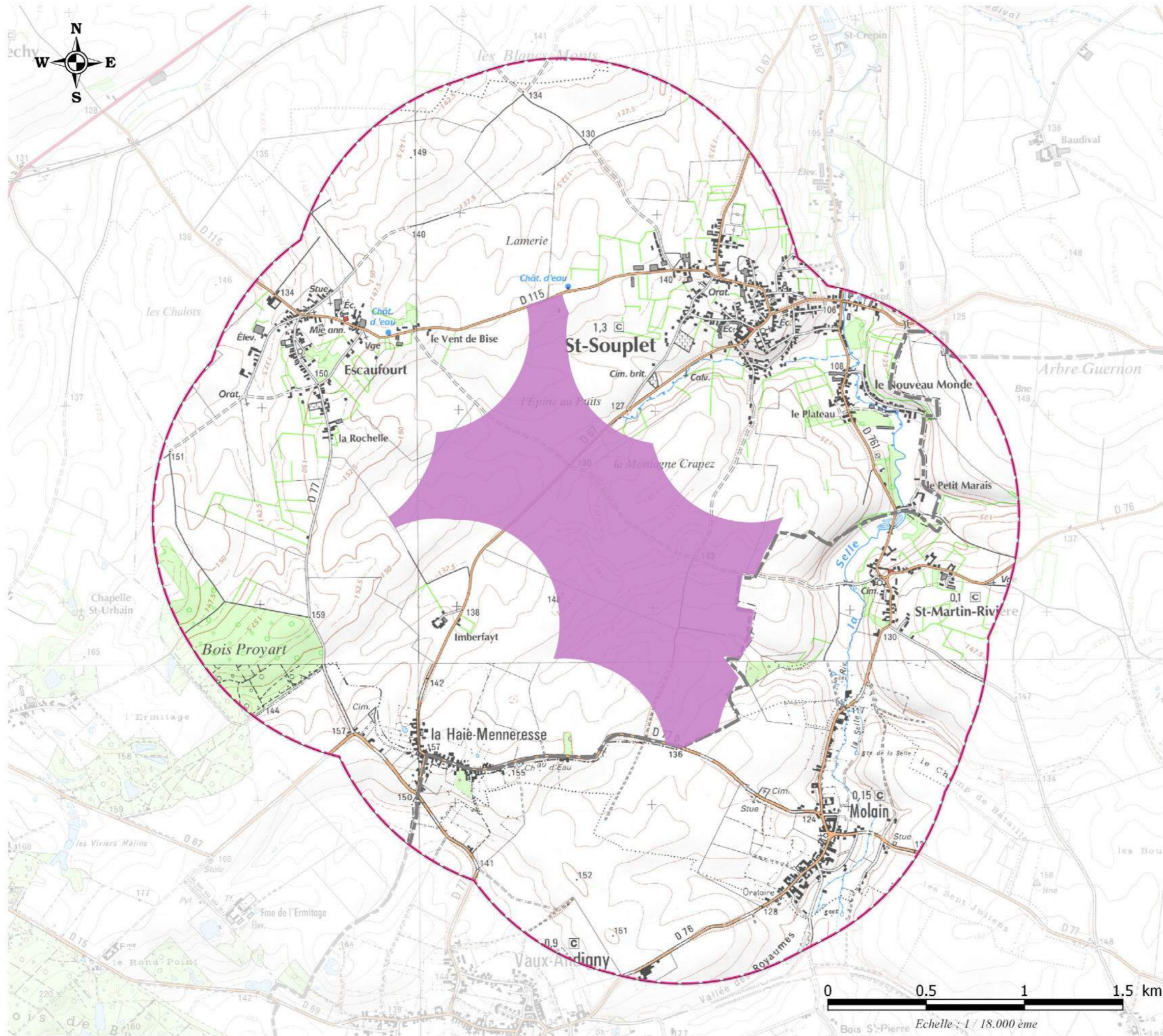


Le rapprochement et le moindre impact des reliefs du territoire font de l'aire d'étude rapprochée un espace à enjeux pouvant être forts pour le futur projet de Saint-Souplet.

Les intervisibilités constituent l'axe prioritaire à considérer à cette échelle d'observation. Le dialogue entre le parc du Plateau d'Andigny, celui du Mont Bagny et le futur projet est à imaginer. Depuis les points de vue de l'aire d'étude rapprochée, les éoliennes de ces trois ensembles constitueront des plans successifs dans le paysage.

Le passage d'axes de communication importants ainsi que la présence du sentier de Grande Randonnée GR655 dans l'aire d'étude intermédiaire font de ces deux thématiques des enjeux forts à considérer. La Chaussée Brunehaut, la D12, la D21 et la D71 posséderont une lisibilité affirmée des futures éoliennes.

Les bourgs bénéficient de perceptions différentes selon leur implantation dans les reliefs du territoire et en fonction de leur environnement végétal. Les bourgs et/ou les hameaux situés sur la partie orientale, comme Ribeauville ou l'Arbre de Guise possèdent un maillage dense de haies et cordons arborés qui séquent les vues en direction de la zone d'implantation du projet. Au Sud-Ouest, Becquigny, Busigny et son château représentent un enjeu mineur grâce aux boisements adossés aux ondulations du relief entre les bourgs et les futures éoliennes. Le reste des villages, comme Vaux-Andigny, Honnechy, Maurois, Reumont et Saint-Benin, possèdera des sensibilités moyennes à fortes.



# Aire d'étude immédiate

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® ©IGN  
Copie et reproduction interdites.

## Légende

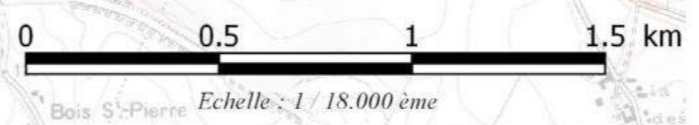
Zone d'Implantation du Projet

*Limites administratives :*

Limite de département

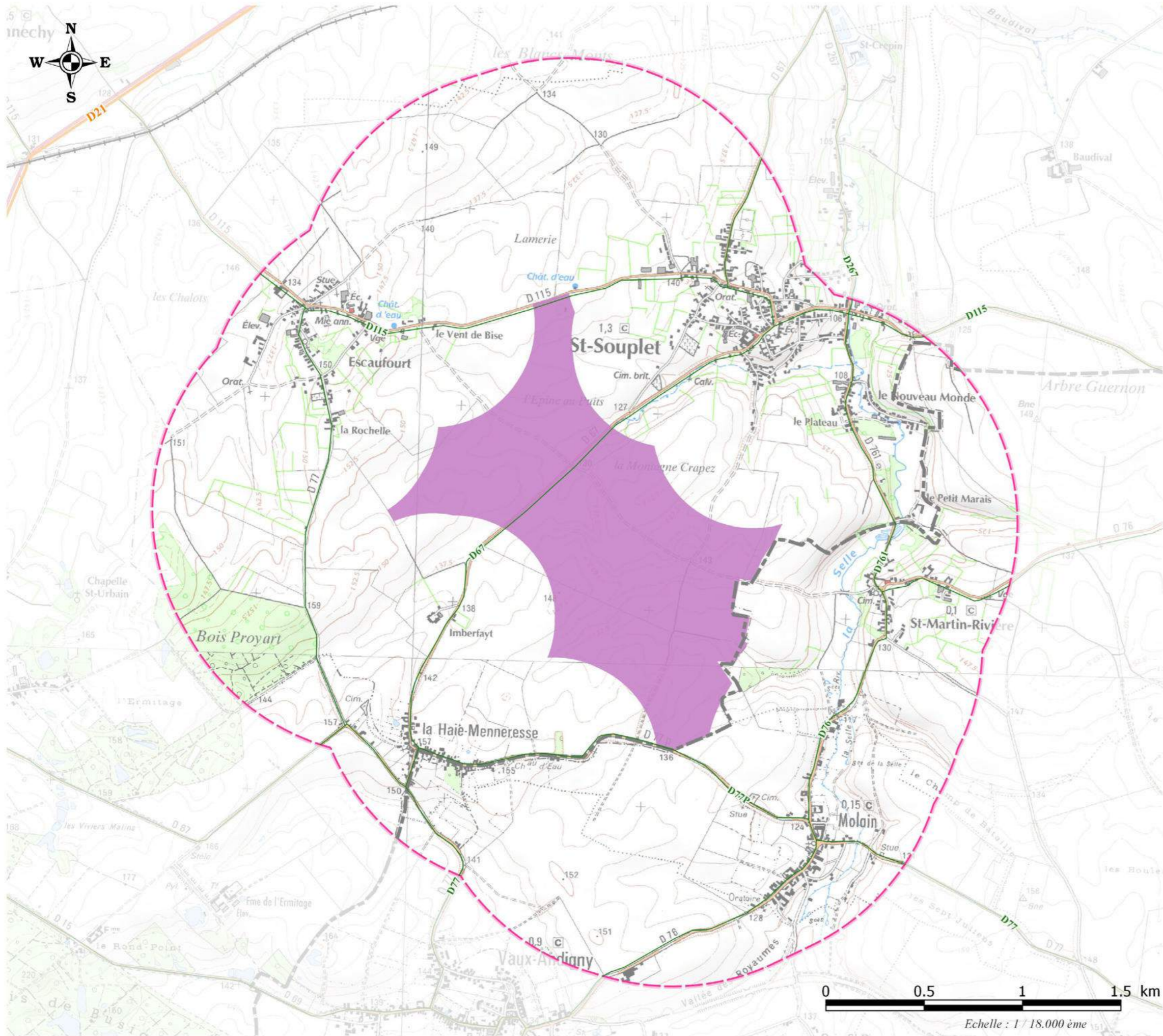
*Aires d'étude :*

Immédiate (< 1,2 km)





6 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE



# Infrastructures de transport de l'aire d'étude immédiate

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® et Route500® de ©IGN - Copie et reproduction interdites.

## Légende

- Zone d'Implantation du Projet
- Limites administratives :*
- Limite départementale Nord / Aisne
- Aires d'étude :*
- Immédiate (< 1,2 km)
- Infrastructures routières :*
- Liaison secondaire
- Liaison locale



## 6.1 Perception depuis les axes de communication



Fig. 160 : Vue depuis la D67 traversant la ZIP



Fig. 161 : Vue depuis la D77 à proximité du Bois Proyart

Le réseau de voies de communication traversant l'aire d'étude immédiate sera particulièrement exposé aux futures éoliennes du projet de Saint-Souplet. Rarement accompagnées de végétation les bordant, les routes départementales entourant la zone d'implantation du projet posséderont des vues très ouvertes vers le projet.

La route départementale D67 reliant Saint-Souplet à la Haie Ménneresse et traversant la zone d'implantation du projet du Nord au Sud se présente comme l'axe privilégié pour l'observation des éoliennes du futur parc.



Fig. 162 : Vue depuis la D115 entre Escaufourt et Saint-Souplet

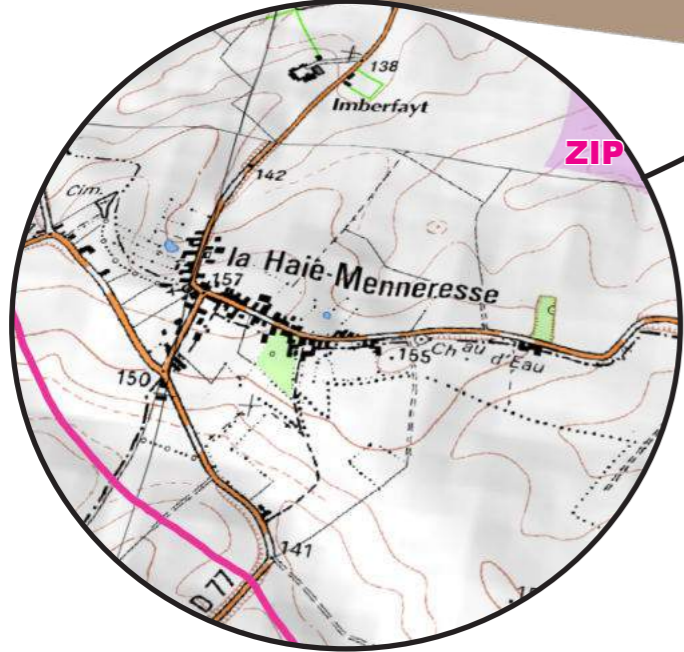
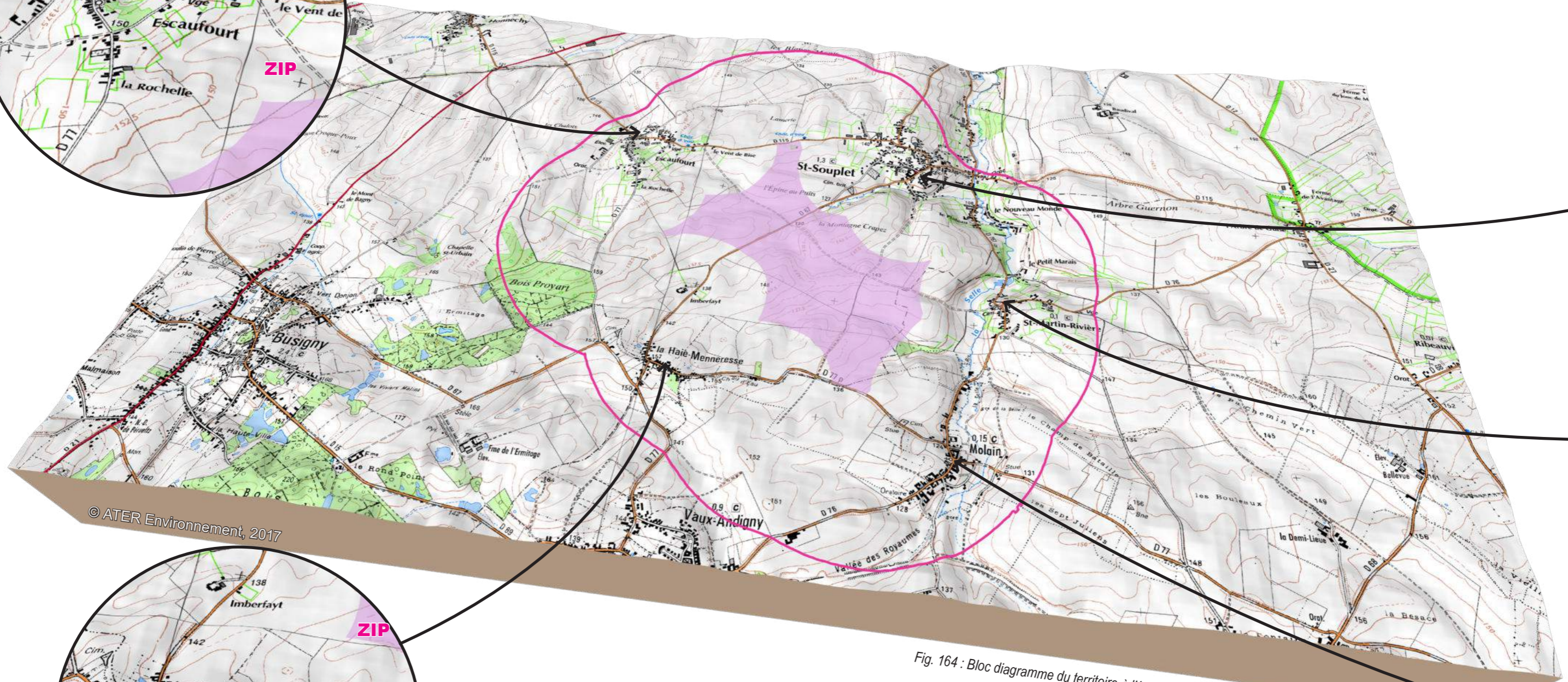
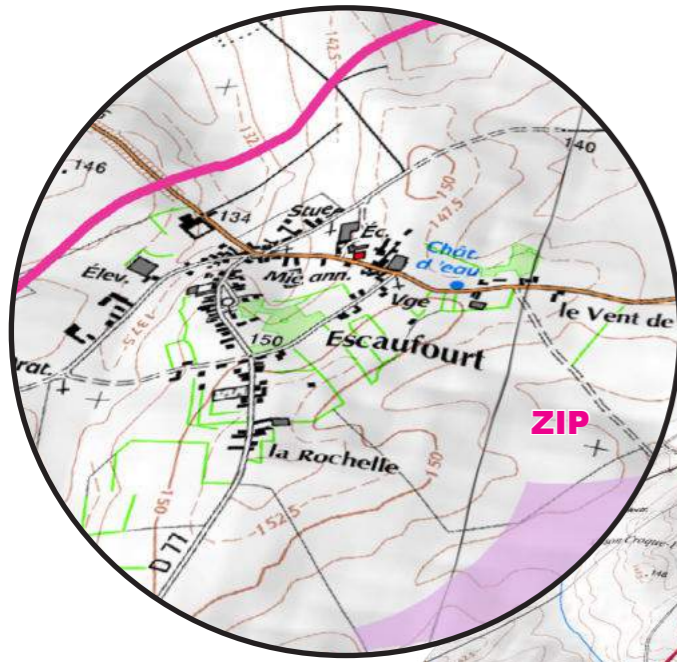


Fig. 163 : Vue depuis la D7761 à l'Est de Saint-Souplet

■ Du fait de la proximité au projet, les axes de communication de l'aire d'étude immédiate posséderont inmanquablement des vues en direction de la zone d'implantation du projet. Il s'agit toutefois de liaisons secondaires où la topographie et la végétation réduiront ponctuellement les sensibilités. L'enjeu est fort, notamment depuis la route départementale D67 traversant la zone d'implantation du projet : l'axe deviendra une voie privilégiée pour observer les éoliennes du futur parc de Saint-Souplet. ■

**ESCAUFORT**

Escaufort est localisé dans une petite dépression, niché entre des petites buttes. Le relief n'est ici pas assez marqué pour former un masque important, notamment vers le hameau de la Rochelle. Toutefois, ce hameau de Saint-Souplet présente plusieurs boisements et cordons boisés qui compenseront le front bâti discontinu qui se délite aux extrémités. Si les vues depuis le hameau sont globalement fermées, la proximité de la Zone d'Implantation du projet invite à la vigilance, avec une visibilité possible des éoliennes au-dessus des toits. La sensibilité est donc modérée.



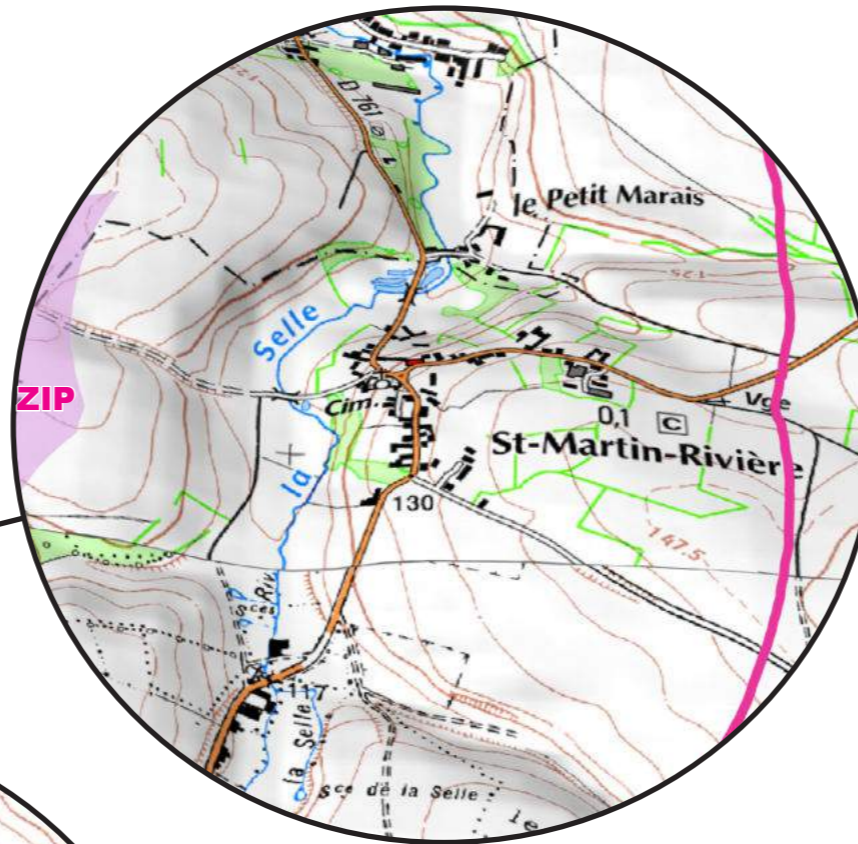
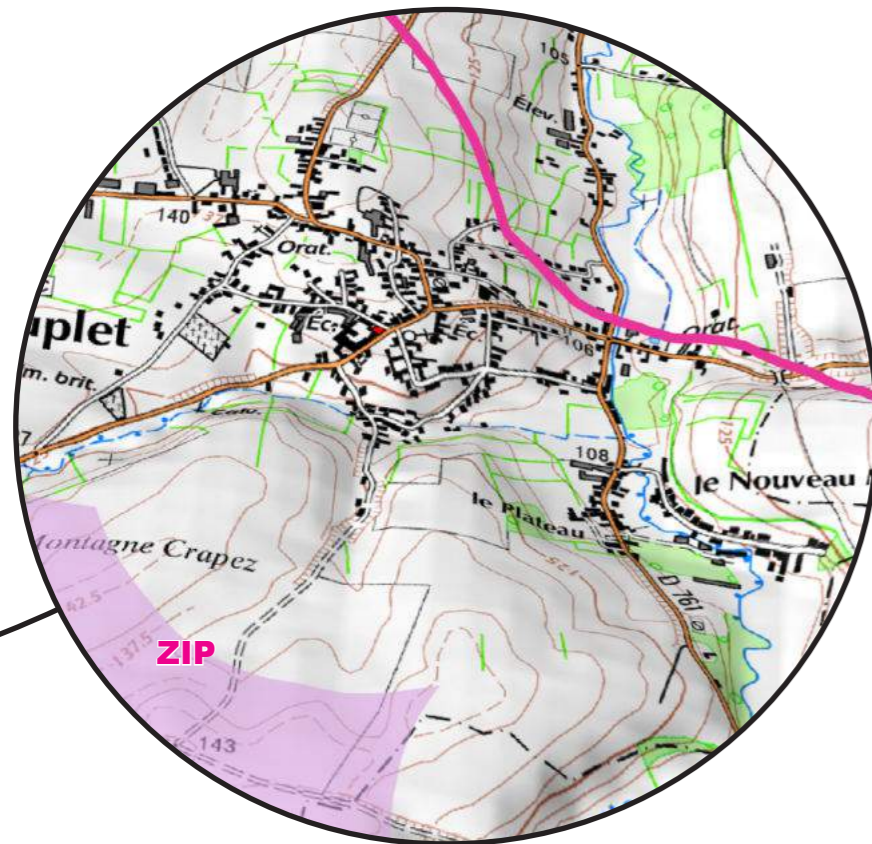
**LA HAIE-MENNERESSE**

Le village-rue de la Haie-Ménneresse s'insère dans une microvallée aux pentes douces. Cette dépression au relief peu marqué ne masquera par intégralement le parc, mais va en atténuer la présence visuelle. Le front bâti du bourg est discontinu, ce qui génère des vues vers la zone d'implantation du projet. L'absence de masque boisé d'ampleur augmente également la sensibilité de ce bourg. La sensibilité est donc forte.

Fig. 164 : Bloc diagramme du territoire à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, Source IGN 25, BD ALTI

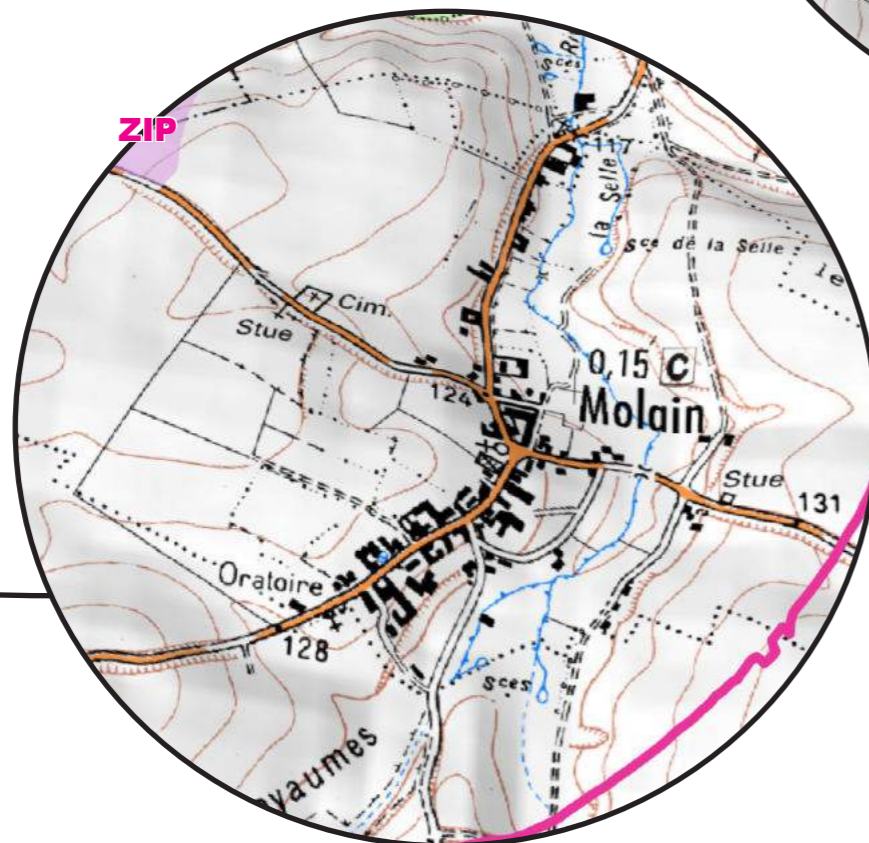
### SAINT-SOUPLET

Implanté en fond de vallée, le village tas formé par Saint-Souplet se situe en dévers par rapport au futur parc. Les variations subtiles du relief permettent ponctuellement d'isoler certaines habitations situées à l'arrière d'un vallonement, au pied du coteau. C'est le cas pour les extensions à l'Est de Saint-Souplet, comme le Nouveau Monde, mais également des habitations longeant le bras de la Selle au Sud du bourg. Compte tenu de la largeur de la vallée, les habitations les plus en retrait par rapport au coteau Sud seront plus sensibles, privés du masque topographique. Le bourg est relativement boisé, avec plusieurs cordons boisés délimitant les parcelles aux abords immédiats du bourg, notamment dans la Vallée de la Selle. Dans le tissu urbain ancien, au niveau du centre-bourg, la structure en village tas permet de limiter l'ouverture causée par les interstices du front bâti, en offrant des lignes successives de construction, donc de masque. Toutefois, compte tenu de la surélévation des éoliennes par rapport au bourg, des visibilités sont à prévoir au-dessus des toits, surtout depuis le Nord du bourg. Depuis les extensions, notamment le Nouveau Monde, les interstices plus importants avec le tissu urbain offriront plus de vues, mais les masques naturels formés par le relief et les boisements de la vallée de la Selle vont atténuer la visibilité du futur parc. La sensibilité de ce bourg est donc modérée à forte.



### SAINT-MARTIN-RIVIÈRE

Situé à flanc de coteaux, Saint-Martin-Rivière ne profite pas du masque offert par la vallée de la Selle. Sa position en hauteur rend plus sensible ce village carrefour. Ajouté au relief, le front bâti discontinu va générer fenêtres de perception vers le futur parc de Saint-Souplet, et donc une sensibilité. Les boisements de la vallée vont atténuer ces vues, mais leur position en dévers par rapport au bourg va les rendre moins prégnants, et donc diminuer leur efficacité en tant que masque. La sensibilité de ce bourg est donc forte.



### MOLAIN

Le bourg de Molain se trouve dans la situation inverse de celle de Saint-Martin-Rivière. Il est lui aussi situé en flanc de coteau, mais sur le versant Ouest. Aussi le relief plus marqué va venir former un masque à la perception plus prégnant, limitant de manière plus importante les vues. Le centre de ce village, marqué par son église, est particulièrement peu sensible grâce à ce relief et au recul de la Zone d'Implantation du projet. L'extrémité Sud du bourg, sera plus exposée, car localisée sur les hauteurs. Le front bâti, relativement dense, offre peu d'interstices. Toutefois, des fenêtres de perception existent, notamment au Sud, au niveau du lieu-dit de l'Oratoire, mais également au Nord, le long de la Selle. La trame végétale y est peu présente, et prend la forme de cordons végétaux multistrates ponctués d'arbres isolés, qui laissent de larges ouvertures. La sensibilité de ce bourg est donc modérée.

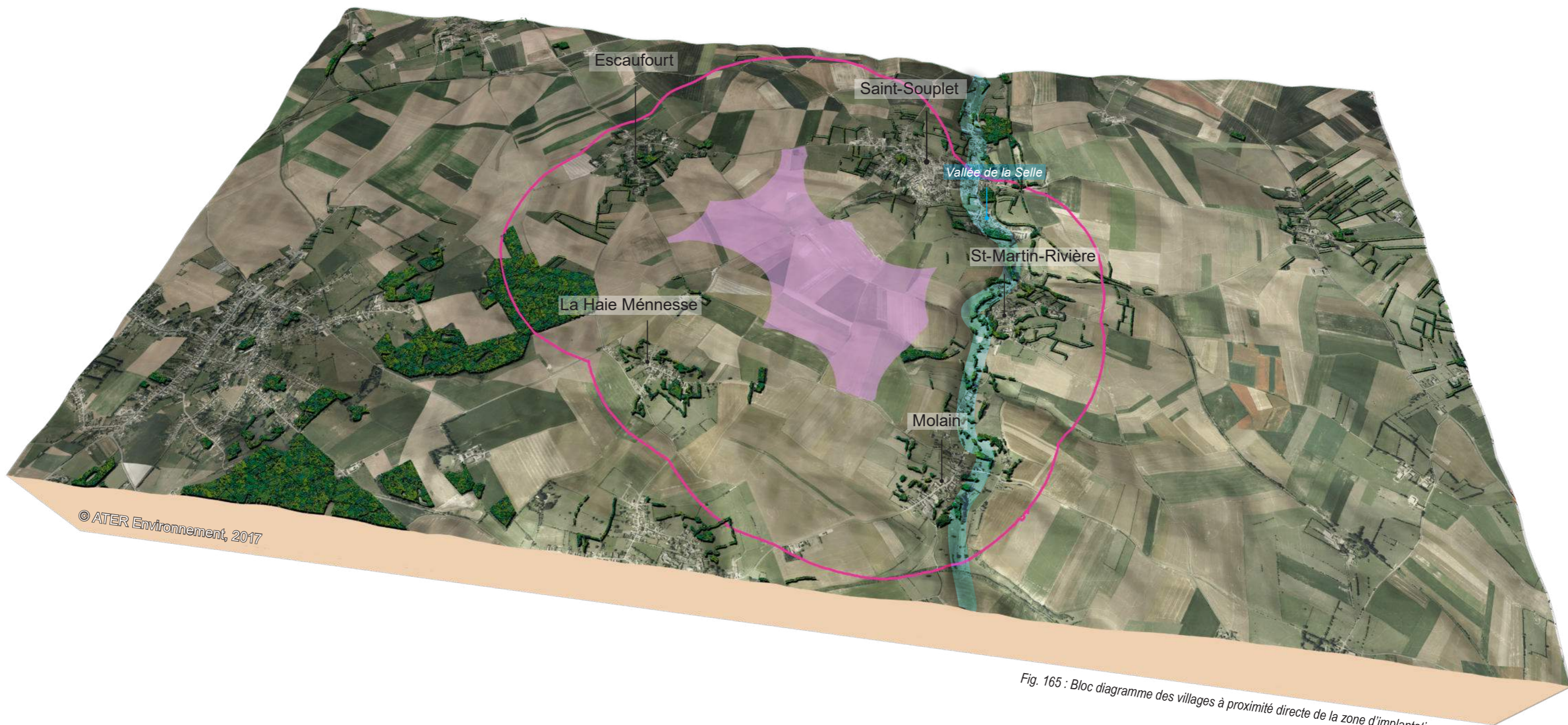


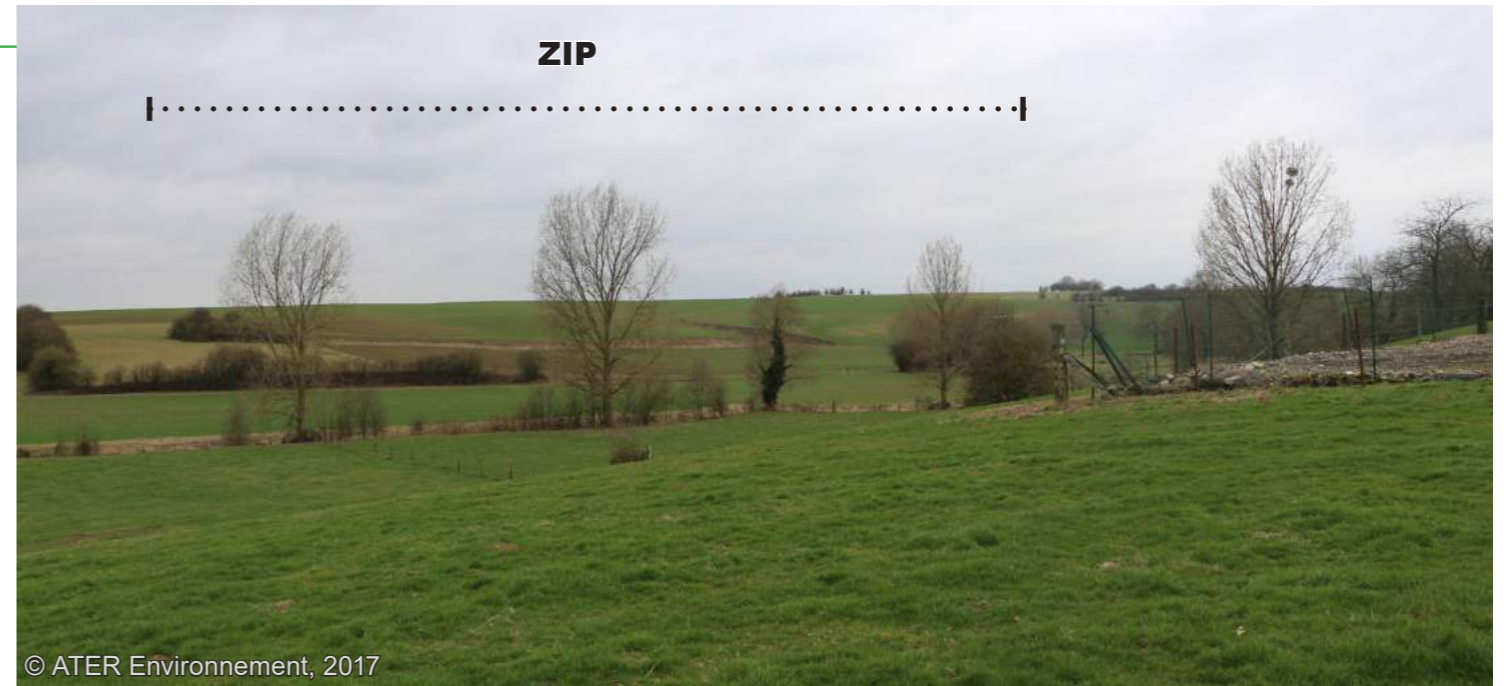
Fig. 165 : Bloc diagramme des villages à proximité directe de la zone d'implantation du projet

L'observation fine de la topographie et du maillage végétal à l'échelle de l'aire d'étude immédiate permettent de définir les sensibilités des villages au regard du futur projet. Les villages posséderont dans l'ensemble des vues dégagées sur les futures éoliennes, toutefois, le territoire est doté de reliquats de boisements et un maillage de haies qui permettront sur ces étendues de filtrer partiellement le regard en direction de la zone d'implantation. La hauteur des futures éoliennes et leur proximité feront de la perception depuis les bourgs de l'aire d'étude immédiate un enjeu fort pour ce projet, pour la conception duquel il faudra composer avec la dimension du cadre de vie local.



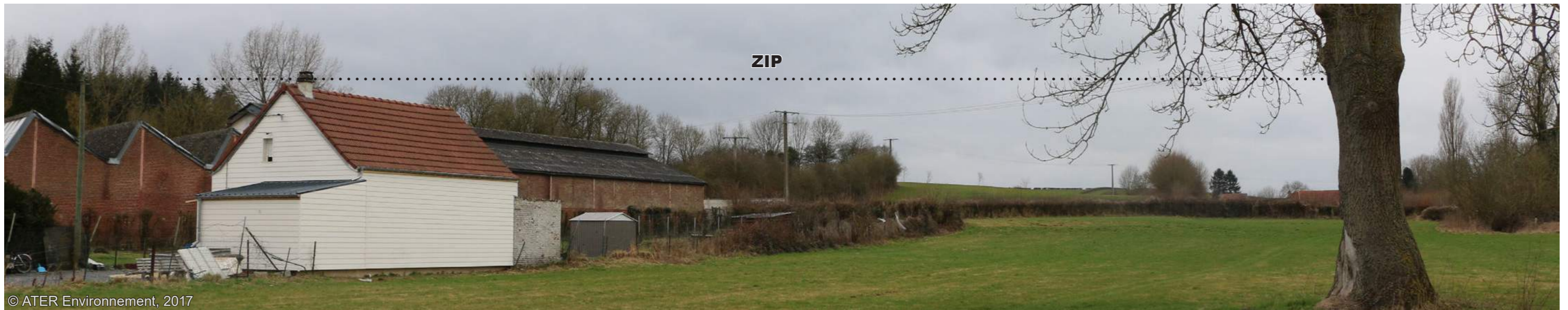
© ATER Environnement, 2017

Fig. 166 : Vue depuis le village d'Escaufourt



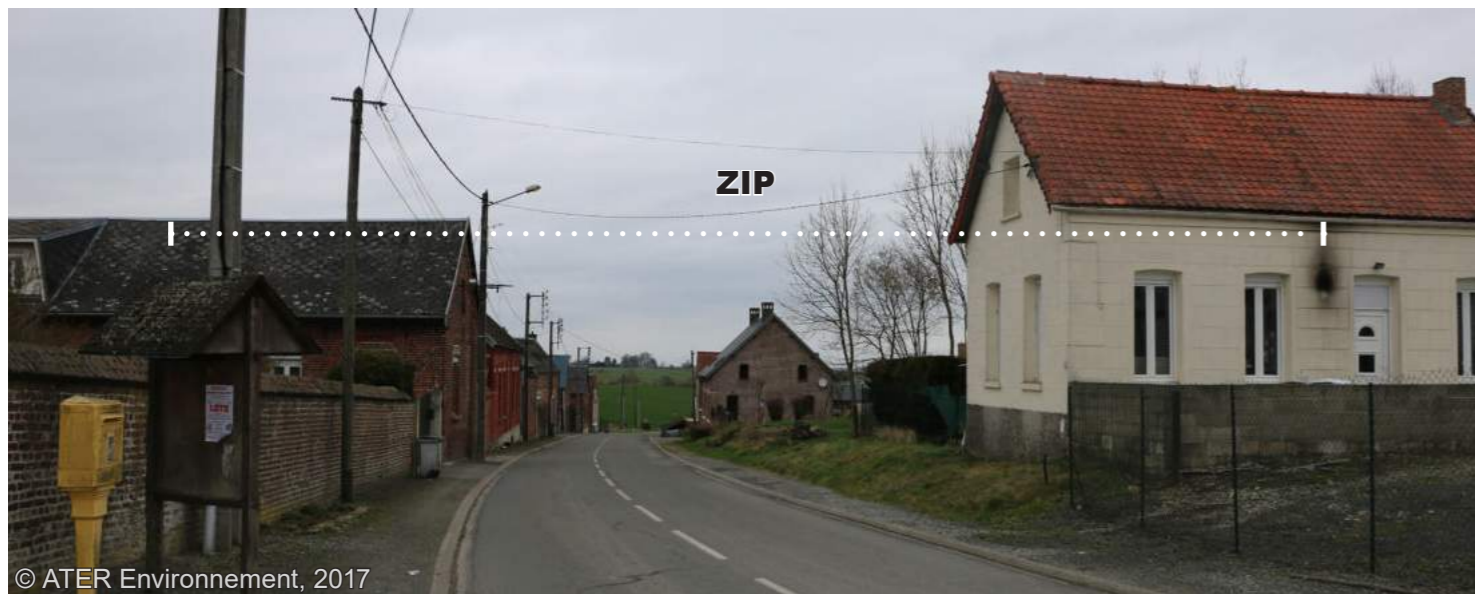
© ATER Environnement, 2017

Fig. 167 : Vue depuis la sortie Sud du bourg de Molain, en direction de la zone d'implantation du projet



© ATER Environnement, 2017

Fig. 168 : Entre l'extension urbaine nommée « Le Nouveau Monde » et le tissu ancien de Saint-Souplet, une discontinuité bâtie offrira des vues en direction de la zone d'implantation du projet



© ATER Environnement, 2017

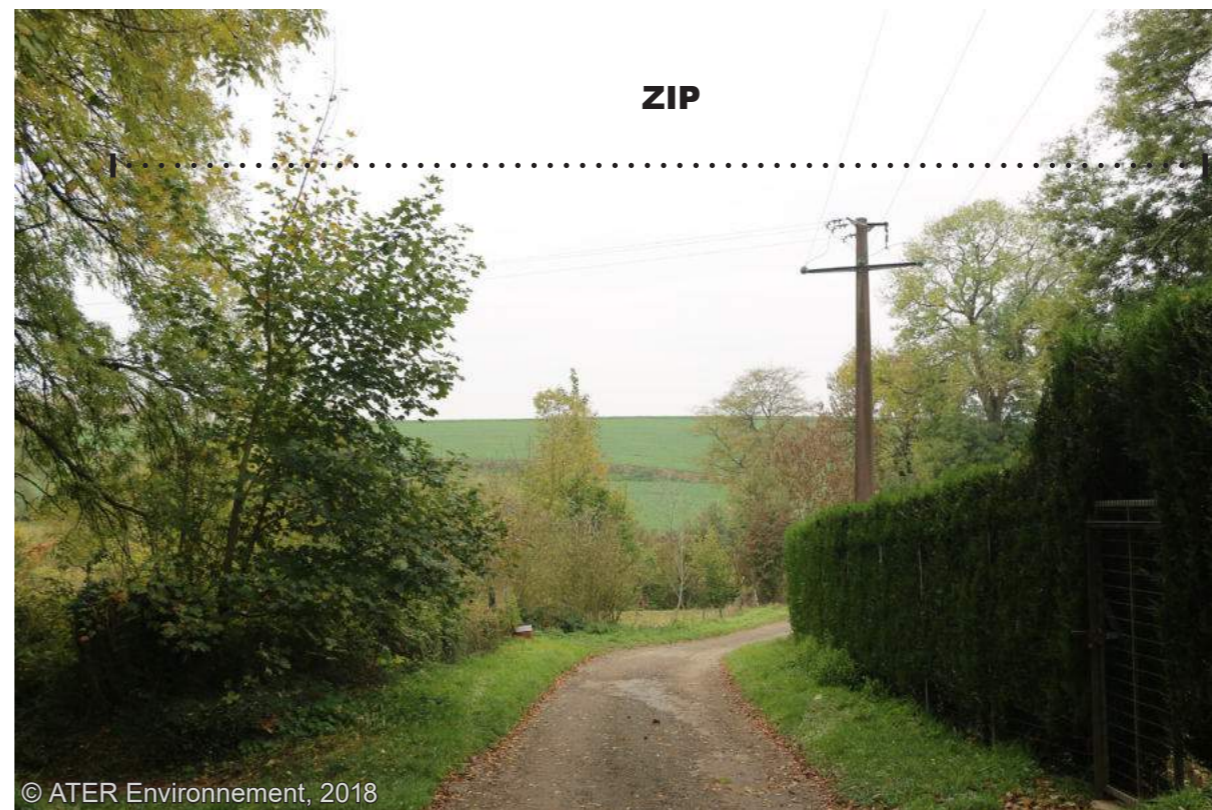
Fig. 169 : Depuis la sortie Nord de la Haie Méneresse

La proximité immédiate de la zone d'implantation du projet avec les bourgs place le projet comme un enjeu important à l'échelle du parc éolien. La perception du parc peut être possible au-dessus des toits des habitations, dont la hauteur dépasse rarement deux étages.

La topographie et la présence de végétation joueront un rôle majeur sur les perceptions depuis le bourg. Les vues seront généralement fermées depuis les coeurs de village mais la visibilité de la partie supérieure des futures éoliennes est à envisager au-dessus des toits, comme par exemple à Escaufourt. Les interruptions du tissu bâti créeront inévitablement des dégagements sur le paysage.

Alors que les villages de Saint-Souplet et de la Haie Méneresse présentent certains secteurs implantés à l'arrière d'un vallonement, les autres entités urbaines sont les plus exposées aux futures éoliennes. Les perceptions depuis les sorties de bourg seront fortes.

Etant donné la proximité à la zone d'implantation du projet, les futures éoliennes seront nettement perceptibles depuis les sorties des villages orientées en direction de la zone d'implantation. Les perceptions depuis le centre-bourg seront atténuées par la présence du cadre bâti et des éléments de végétation en premier plan.



134 *Etat initial - Expertise paysagère* Fig. 170 : Vue depuis l'entrée de bourg Est de St-Martin-Rivière

Fig. 171 : Vue depuis la sortie de bourg Ouest de St-Martin-Rivière



Fig. 172 : Vue panoramique depuis le village de Saint-Martin-Rivière



Fig. 173 : Vue depuis la rue de la Chapelle à Saint-Martin-Rivière

Implanté sur le coteau situé à l'Est du cours d'eau de la Selle, le village de Saint-Martin-Rivière entretiendra un dialogue visuel fort avec les futures éoliennes du projet. L'inscription dans la pente en vis-à-vis de la zone d'implantation du projet offrira des perceptions certaines qui seront parfois largement atténuées par les densités végétales de premier plan ou second plan.

Bien que certaines fenêtres visuelles se manifesteront depuis le bourg de Saint Martin-Rivière, ce dernier est doté d'une végétation oppulente et d'une topographie qui limitent considérablement les vues en direction de l'extérieur. A titre d'exemple, les perceptions en direction du parc du Plateau d'Andigny sont nulles. Les effets potentiels d'encerclement par le motif éolien seront annulés par la configuration paysagère du village.



© ATER Environnement, 2018

**Saint-Martin-Rivière**

Fig. 174 : Vue depuis la zone d'implantation du projet en direction du village de Saint-Martin-Rivière (1/2)



© ATER Environnement, 2018

Fig. 175 : Vue depuis la D761 en entrée Nord de Saint-Martin-Rivière



## Parc du Plateau d'Andigny



© ATER Environnement, 2018

Fig. 177 : Vue depuis la zone d'implantation du projet en direction du village de Saint-Martin-Rivière (2/2)

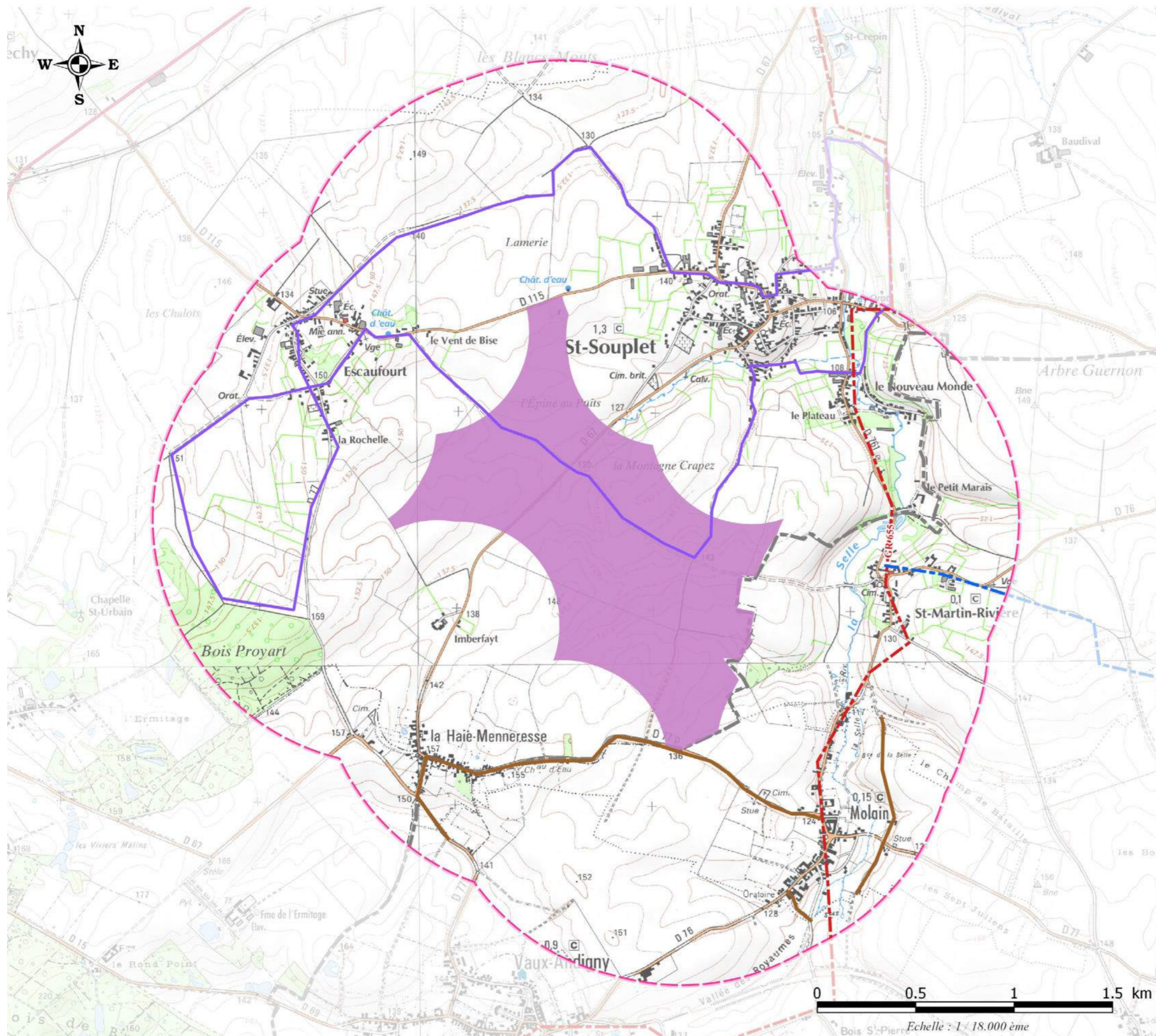


© ATER Environnement, 2017

Fig. 176 : Vue sur une éolienne du parc du plateau d'Andigny, depuis la rue du Moulin, au centre-bourg de Saint-Souplet

Bien que le contexte bâti à Saint-Souplet permette de fermer les vues, l'exemple de la perception des éoliennes du plateau d'Andigny depuis le coeur de bourg présage des perceptions marquées depuis certains secteurs du bourg de Saint-Souplet. La localisation des futures éoliennes du projet définira ou non leur visibilité dans l'axe des voies de communication desservant le centre-bourg.

Les bourgs posséderont une lisibilité affirmée en direction de la zone d'implantation du projet. Le contexte bâti immédiat permet d'atténuer les vues depuis les centres-villages mais les entrées et sorties de bourg bénéficieront de vues significatives. La partie du village de Saint-Martin-Rivière implantée sur les coteaux à l'Est de la Selle sera particulièrement concernée, de même que la partie Nord de Saint-Souplet, qui bien qu'en fond de vallée, présente un recul important vis-à-vis du relief. L'enjeu global, aligné sur la sensibilité la plus importante, est fort.



# Activités touristiques de l'aire d'étude immédiate

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® et BD Carthage® de ©IGN -  
Copie et reproduction interdites.

## Légende

Zone d'Implantation du Projet

*Limites administratives :*

Limite départementale Nord / Aisne

*Aires d'étude :*

Immédiate (< 1,2 km)

*Itinéraires de randonnées :*

GR 655

GRP du Cambrésis Boucle 2

*Chemins inscrits aux PDIPR 59 et 02 :*

Autour de Saint-Souplet

Chemins ruraux

0 0.5 1 1.5 km

Echelle : 1 / 18.000 ème

## 6.3 Perception depuis les chemins de randonnée



© ATER Environnement, 2017

Fig. 178 : Vue depuis l'itinéraire de randonnée local « Autour de Saint-Souplet » traversant la zone d'implantation du projet.

Le circuit de randonnée local « Autour de Saint-Souplet » qui traverse le plateau agricole sur lequel s'implante le futur projet de Saint-Souplet possèdera une vue frontale sur les éoliennes. L'enjeu est fort pour ce circuit, mais représente également une opportunité en proposant une déambulation intéressante entre les différentes éoliennes. De la même manière, le chemin rural entre la Haie-Menneresse et Molain va venir au pied de la zone d'implantation du projet, offrant une visibilité importante sur le futur parc.

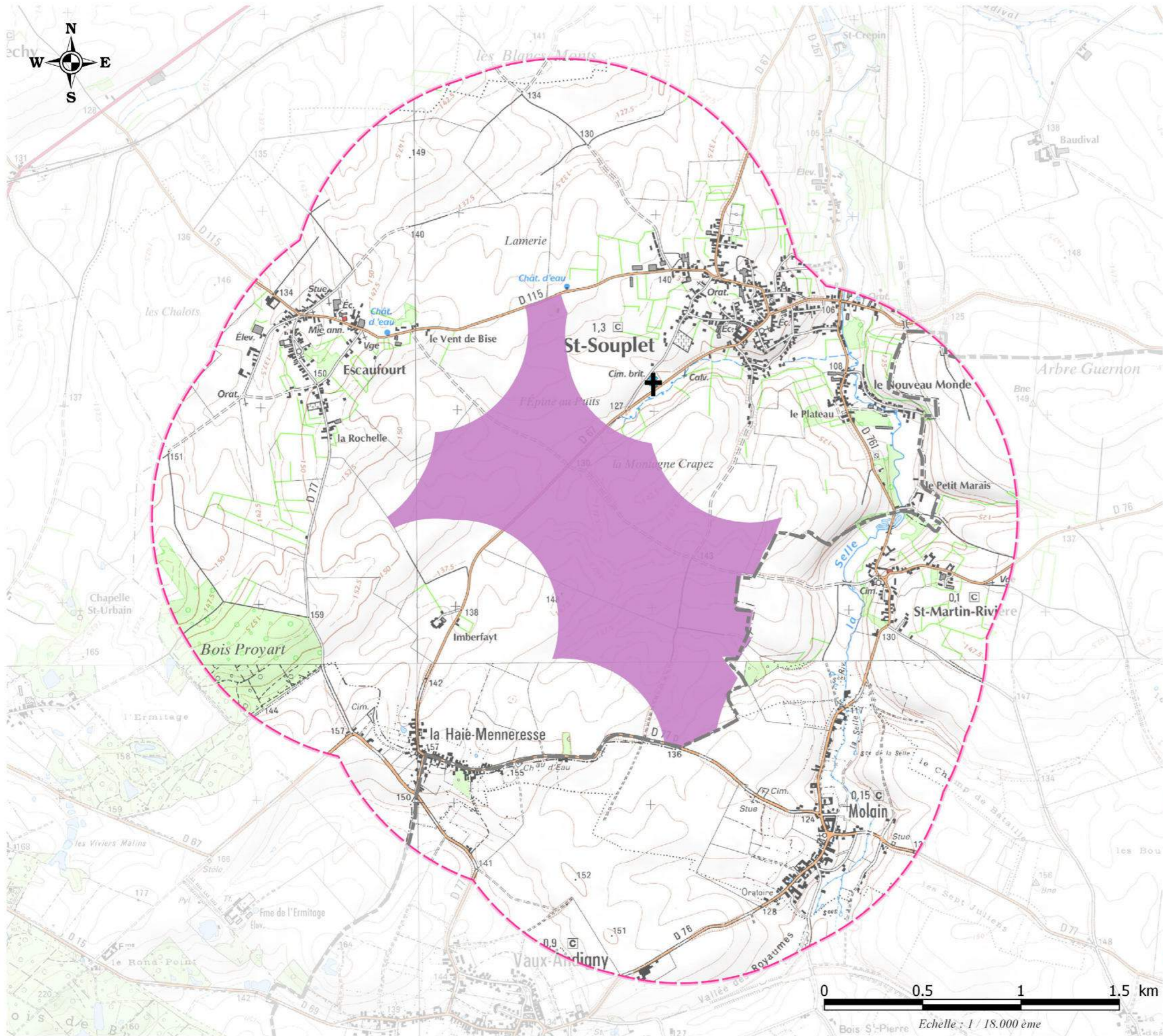
Le sentier de Grande Randonnée GR655 offrant déjà des vues axées en direction des éoliennes construites des parcs du Plateau d'Andigny possèdera de nouveaux points d'appels paysagers avec les futures éoliennes du projet. En effet, le circuit traverse l'aire d'étude rapprochée et proposera des fenêtres visuelles latérales en direction de la zone d'implantation du projet. La considération des perceptions depuis ce tracé constitue un enjeu fort pour le projet.

Les futures éoliennes vont construire un nouveau paysage pour les randonneurs des sentiers qui parcourent le territoire. La perception depuis le circuit de randonnée local traversant la zone d'implantation du projet et le sentier de Grande Randonnée GR655 compris dans l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu fort, mais également des opportunités à prendre en compte.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 179 : Le sentier de Grande Randonnée GR655 depuis le Sud de Molain passant par la D761



*Patrimoine historique  
de l'aire d'étude  
immédiate*

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2018

Sources : Scan100® et Route500® de ©IGN -  
Base Mérimée® du Ministère de la Culture et de la  
Communication -  
Copie et reproduction interdites.

**Légende**

- Zone d'Implantation du Projet
- Limites administratives :*
- Limite départementale Nord / Aisne
- Aires d'étude :*
- Immédiate (<math>< 1,2\text{ km}</math>)
- Cimetières militaires :*
- + Cimetière militaire - Nécropole

## 6.4 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

Aucun monument ni site protégé ne se situe dans l'aire d'étude rapprochée. Le cimetière militaire britannique situé au Sud de la commune de Saint-Souplet possèdera toutefois des perceptions importantes en direction de la zone d'implantation, malgré le fait qu'il ne figure pas dans la liste des éléments protégés.

Commune	Nationalité du cimetière militaire	Distance à la ZIP (Km)	Localisation dans la commune	Situation topographique	Ouverture de l'unité paysagère	Principaux masques à la perception	Sensibilité
SAINT-SOUPLET	Britannique	0.3	Extérieur au bourg	Fond de Vallée	Peu boisée	Topographie	Forte

Fig. 181 : Tableaux de synthèse de l'analyse des cimetières militaires de l'aire d'étude immédiate



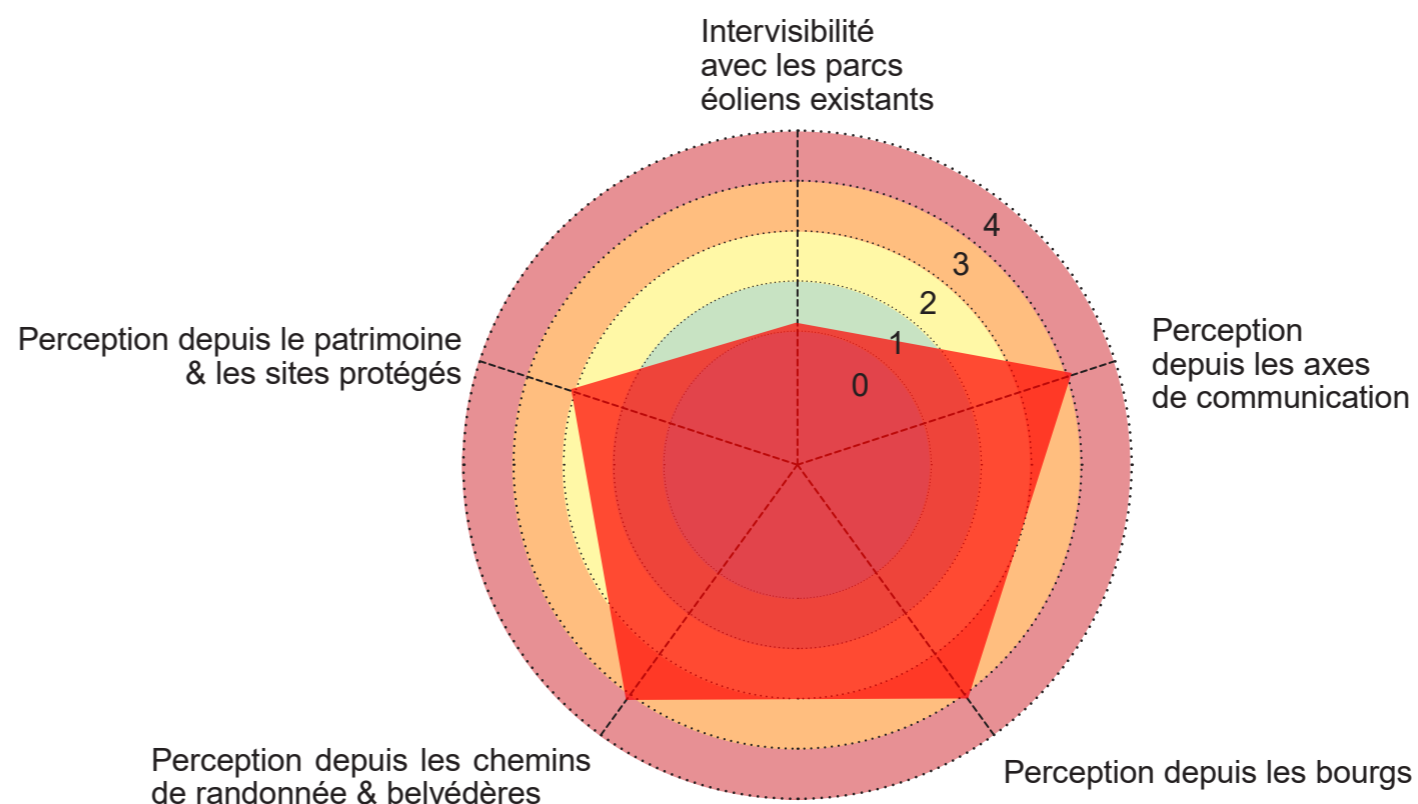
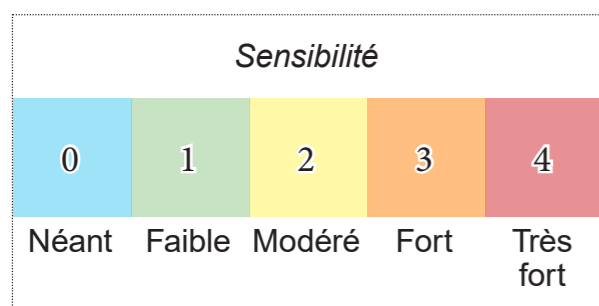
© ATER Environnement, 2017

Fig. 180 : Vue sur le cimetière militaire en direction de la zone d'implantation du projet depuis le Sud de Saint-Souplet

Aucun monument ni site protégé ne se situe dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate et les enjeux se concentrent uniquement sur le cimetière britannique de Saint-Souplet, non soumis à une protection au titre du Code du patrimoine.

## 6.5 Enjeux paysagers de l'aire d'étude immédiate

ENJEUX	SENSIBILITÉ	COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	0	Sans objet (déjà traité dans l'Aire d'Etude Rapprochée).
Perception depuis les axes de communication	3	Du fait de la proximité au projet, les axes de communication de l'aire d'étude immédiate posséderont inmanquablement des vues en direction de la zone d'implantation du projet. Il s'agit toutefois de liaisons secondaires où la topographie et la végétation réduiront ponctuellement les sensibilités. L'enjeu est fort, notamment depuis la route départementale D67 traversant la zone d'implantation du projet : l'axe deviendra une voie privilégiée pour observer les éoliennes du futur parc de Saint-Souplet.
Perception depuis les bourgs	3	Les bourgs posséderont une lisibilité affirmée en direction de la zone d'implantation du projet. Le contexte bâti immédiat permet d'atténuer les vues depuis les centres-villages mais les entrées et sorties de bourg bénéficieront de vues significatives. La partie du village de Saint-Martin-Rivière implantée sur les coteaux à l'Est de la Selle sera particulièrement concernée, de même que la partie Nord de Saint Souplet, qui bien qu'en fond de vallée, présente un recul important vis à vis du relief. L'enjeu global, aligné sur la sensibilité la plus importante, est fort.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	3	Les futures éoliennes vont construire un nouveau paysage pour les randonneurs des sentiers qui parcourent le territoire. La perception depuis le circuit de randonnée local traversant la zone d'implantation du projet et le sentier de Grande Randonnée GR655 compris dans l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu fort, mais également des opportunités à prendre en compte.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	2	Aucun monument ni site protégé ne se situe dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate et les enjeux se concentrent uniquement sur le cimetière britannique de Saint-Souplet, non soumis à une protection au titre du Code du patrimoine.

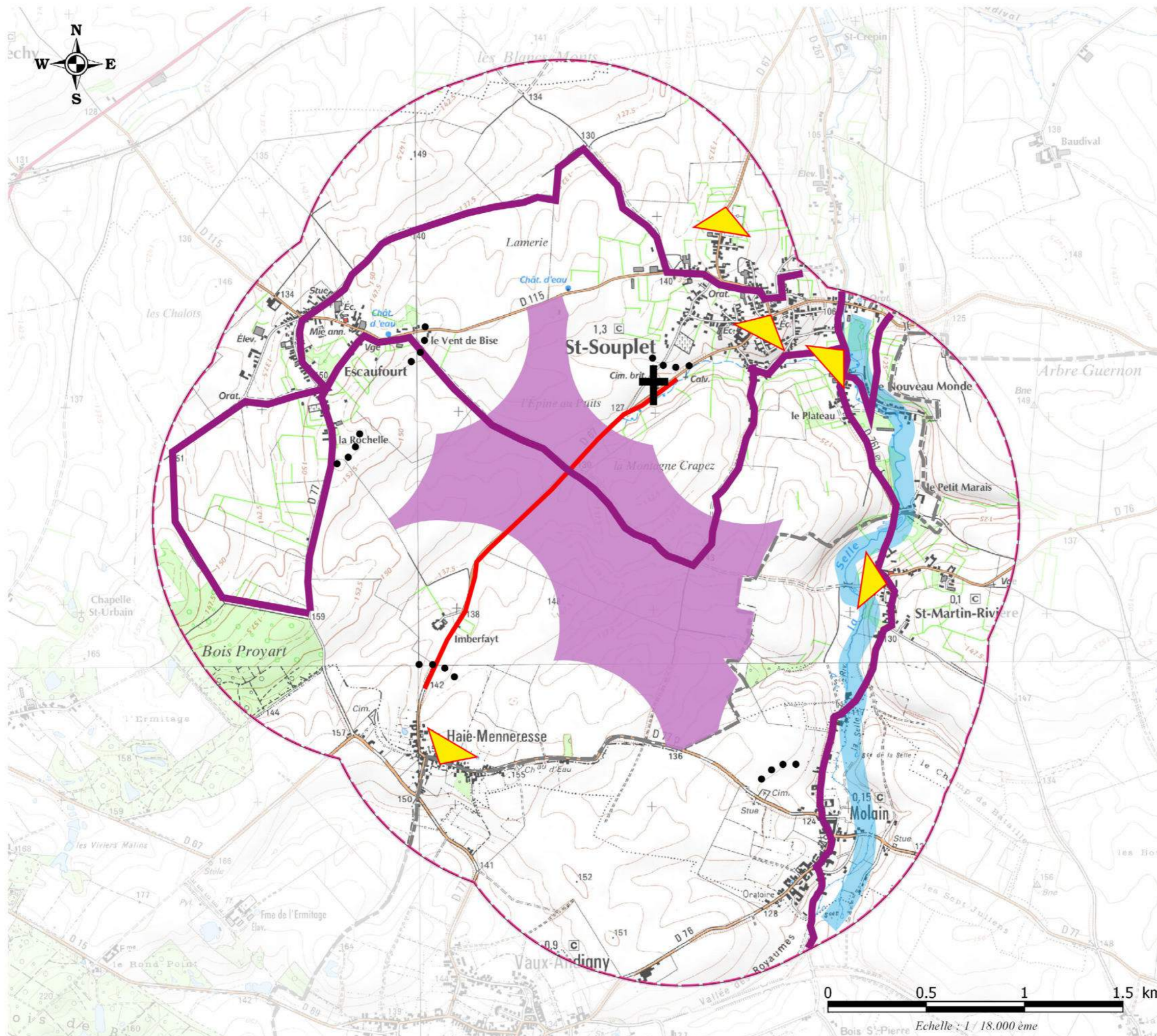


# Aire d'étude immédiate

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Sources : Scan100® ©IGN  
Copie et reproduction interdites.




-  Cimetière militaire
-  Ligne de force paysagère
-  Circuit de randonnée sensible
-  Axe de communication traversant la ZIP
-  Fenêtre visuelle dans le tissu urbain axée en direction de la ZIP
-  Frange bâtie présentant une sensibilité


## Légende

 Zone d'Implantation du Projet

*Limites administratives :*

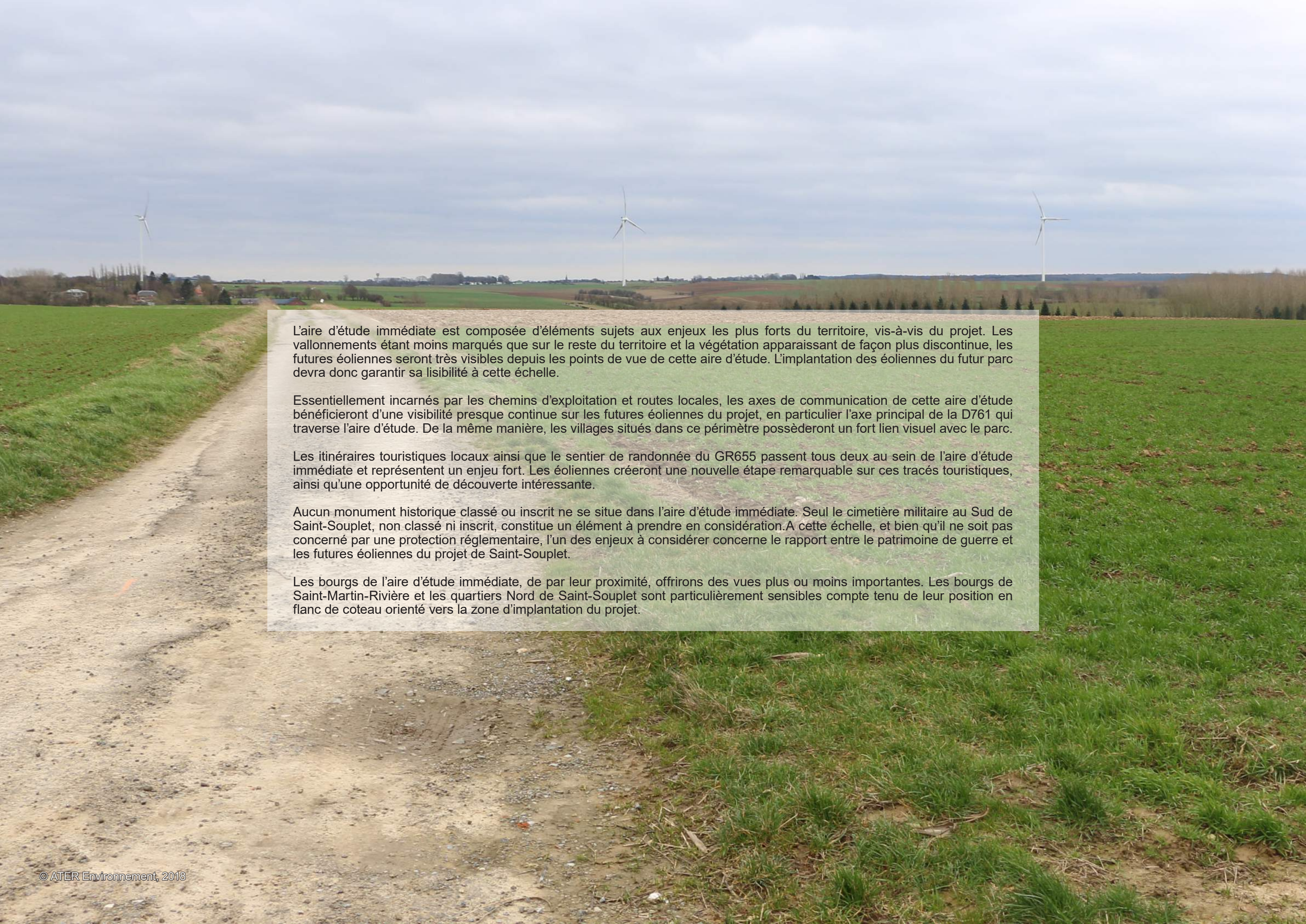
 Limite de département

*Aires d'étude :*

 Immédiate (< 1,2 km)







L'aire d'étude immédiate est composée d'éléments sujets aux enjeux les plus forts du territoire, vis-à-vis du projet. Les vallonnements étant moins marqués que sur le reste du territoire et la végétation apparaissant de façon plus discontinue, les futures éoliennes seront très visibles depuis les points de vue de cette aire d'étude. L'implantation des éoliennes du futur parc devra donc garantir sa lisibilité à cette échelle.

Essentiellement incarnés par les chemins d'exploitation et routes locales, les axes de communication de cette aire d'étude bénéficieront d'une visibilité presque continue sur les futures éoliennes du projet, en particulier l'axe principal de la D761 qui traverse l'aire d'étude. De la même manière, les villages situés dans ce périmètre posséderont un fort lien visuel avec le parc.

Les itinéraires touristiques locaux ainsi que le sentier de randonnée du GR655 passent tous deux au sein de l'aire d'étude immédiate et représentent un enjeu fort. Les éoliennes créeront une nouvelle étape remarquable sur ces tracés touristiques, ainsi qu'une opportunité de découverte intéressante.

Aucun monument historique classé ou inscrit ne se situe dans l'aire d'étude immédiate. Seul le cimetière militaire au Sud de Saint-Souplet, non classé ni inscrit, constitue un élément à prendre en considération. A cette échelle, et bien qu'il ne soit pas concerné par une protection réglementaire, l'un des enjeux à considérer concerne le rapport entre le patrimoine de guerre et les futures éoliennes du projet de Saint-Souplet.

Les bourgs de l'aire d'étude immédiate, de par leur proximité, offriront des vues plus ou moins importantes. Les bourgs de Saint-Martin-Rivière et les quartiers Nord de Saint-Souplet sont particulièrement sensibles compte tenu de leur position en flanc de coteau orienté vers la zone d'implantation du projet.

# 7 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

ENJEUX	AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE	AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	1	2	3	0
Perception depuis les axes de communication	1	2	3	3
Perception depuis les bourgs	1	2	3	3
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	1	1	3	3
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	1	1	1	2

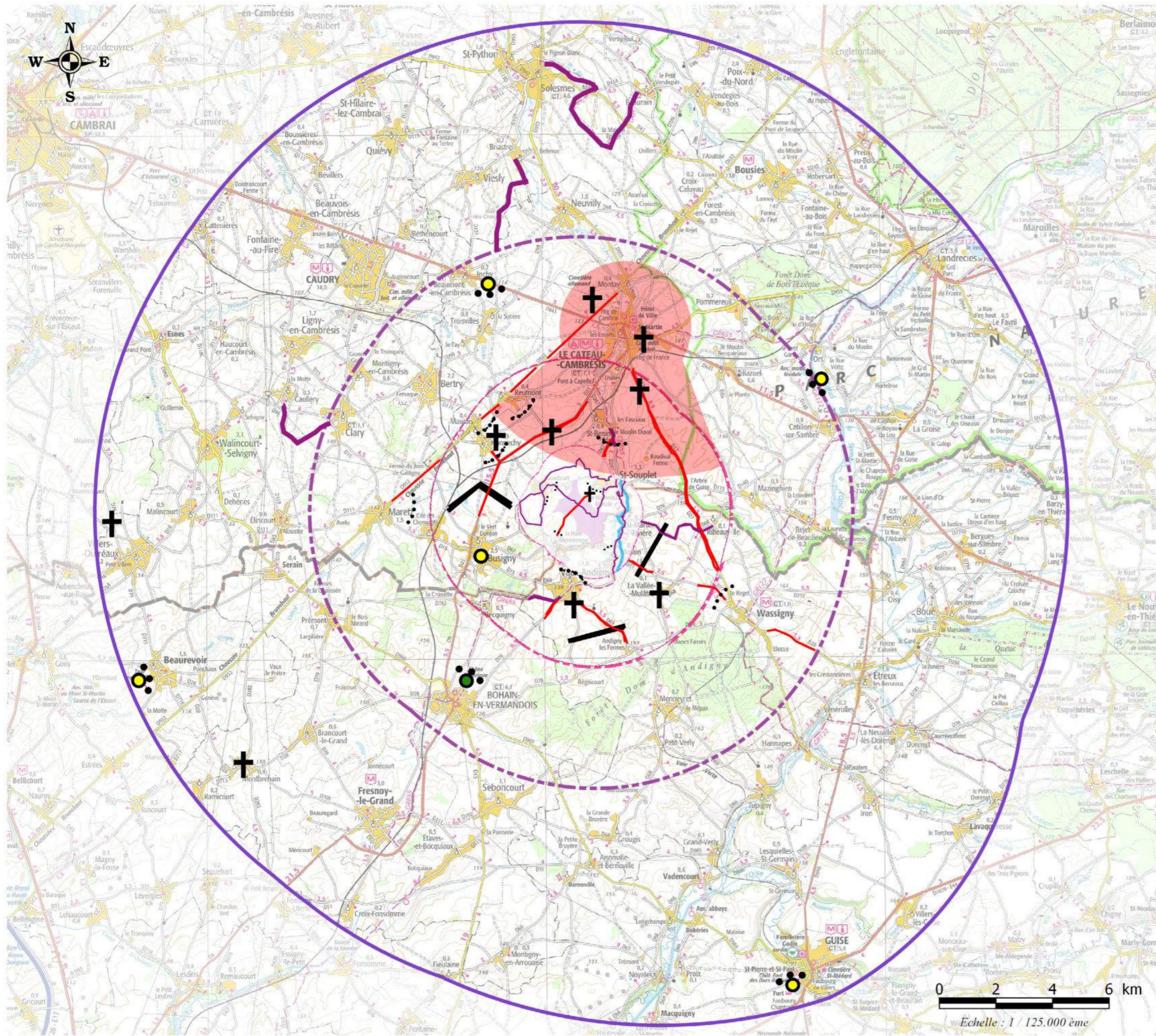
C'est un paysage situé entre deux extrêmes qui s'offrent à l'observateur. A l'Ouest, les grandes ouvertures des plateaux d'openfield de l'Aisne et du Cambrésis, à l'Est les paysages boisés et fermés du bocage de la Thiérache. Entre les deux, comme une transition, la Basse Thiérache et le Hennuyer, sorte de zone tampon entre ces deux paysages contradictoires, assurent la liaison entre les deux espaces.

















Ce territoire d'interface n'est pas seulement une limite douce, indéfinie entre deux paysages clairement identifiés. Ce territoire possède une réelle identité, marquée par les lignes courbes du relief, dont les ondulations se dessinent en pentes douces. C'est également un territoire marqué par les vallées, plus ou moins importantes, qui le traversent et le structurent : Vallée de l'Oise, Vallée de la Selle, du Béart, du Ruisseau des harpies et du Richemont. C'est dans ces vallées et les vallons secs que se concentrent les villages et bourgs, encaissés pour la majorité au niveau des points bas du relief, laissant les hauteurs aux paysages de culture. Si cette structure n'est pas sans rappeler la structure des grands plateaux cultivés, c'est un tout autre paysage qui s'offre en sommet de plateau. Là où l'ouverture domine sur les plateaux de grande culture, avec des exploitations à perte de vue, les paysages de la Basse Thiérache sont eux parcourus de boisements, de bosquets, d'arbres isolés et de cordons végétaux qui soulignent les lignes naturelles du relief. Ces motifs végétaux viennent cadrer et rythmer ce paysage, qui alterne alors entre vues ouvertes et intimité offerte par le couvert boisé.

C'est depuis les axes routiers que cette alternance de vues, causée par les ondulations du relief et les masques végétaux, est la plus visible. Ainsi, l'observateur aura une vue complètement différente en fonction de sa position : si sur les lignes de crête il peut découvrir une grande étendue du territoire, en fond de vallon, son regard est limité par les buttes. Les boisements viennent compléter ce relief, diminuant l'ouverture de ce territoire.

C'est dans ce cadre que vient se concevoir le futur parc de Saint Souplet. Dans ce paysage semi-ouvert, des visibilitées se manifesteront, en particulier au niveau des aires d'étude rapprochée et immédiate. Avec la distance, ces visibilitées seront atténuées par le relief et les divers masques boisés du territoire, limitant les perceptions depuis les axes de communication. Les principales sensibilités concernent les bourgs, notamment les bourgs de l'aire d'étude immédiate et les bourgs de la façade Ouest de l'aire d'étude rapprochée, qui développeront un lien visuel avec le parc. Le patrimoine du territoire est relativement peu sensible : situés en grande partie en cœur de bourgs, les monuments historiques sont préservés par des masques bâtis et végétaux. Certains présentent toutefois un enjeu potentiel, comme la Tour Jeanne d'Arc de Beaufeuille, la Motte Castrale d'Ors ou la Borne Ancienne d'Inchy. Plusieurs cimetières militaires, notamment celui de Saint-Souplet, présenteront aussi un dialogue visuel avec le futur parc, qu'il faudra prendre en compte dans les choix d'implantation. En terme d'intervisibilité avec d'autres parcs et projets éoliens, celles-ci, lorsqu'elles existent, se concentrent essentiellement dans l'aire d'étude rapprochée, où les géométries sont déterminantes. En effet, inscrits entre deux parcs aux géométries différentes, le projet devra ainsi composer avec ces parcs pour assurer la cohérence du motif éolien global.

# Carte des enjeux



-  Ligne de force éolienne
  -  Ligne de force paysagère
  -  Frange bâtie présentant une sensibilité
  -  Axe de communication sensible
  -  Cône de vue à préserver
  -  Cimetière militaire
  -  Circuit de randonnée sensible
  -  Patrimoine sensible
  -  Patrimoine à la sensibilité nulle à faible
  -  Site naturel sensible
- Légende**
-  Zone d'Implantation du Projet
- Limites administratives :*
-  Limite de département
- Aires d'étude :*
-  Immédiate (< 1,2 km)
  -  Rapprochée (entre 1,2 et 4,3 km)
  -  Intermédiaire (entre 4,3 et 8,6 km)
  -  Eloignée (entre 8,6 et 16,2 km)